

2001

La situation sociale dans l'Union européenne



La situation sociale dans l'Union européenne 2001



Commission européenne
Direction générale de l'emploi
et des affaires sociales

Table des matières

Avant-propos		5
Introduction		7
Section I :	Tendances et politiques sociales	9
	1.1 Principales tendances observées dans le domaine social	11
	1.2 La cohésion sociale	13
	1.3 Réflexions finales	18
Section II :	Principaux développement sociaux	19
	2.1 Tendances démographiques et questions connexes	21
	2.2 Conditions de vie	32
	2.3 Répartition des revenus	45
	2.4 Confiance et participation à la société	55
Section III :	Domaines de la politique sociale	63
Annexe I :	Indicateurs sociaux clés	111
Annexe II :	Données statistiques	113
Annexe III :	Eurostat Datashops	129

Avant-propos

Voici le deuxième rapport annuel sur la situation sociale, qui nous aide à suivre l'évolution de celle-ci dans tous les États membres. Il brosse un tableau global des conditions démographiques et sociales au regard desquelles s'élabore la politique sociale et renvoie à des publications annuelles de la Commission, telles que "L'emploi en Europe", "La protection sociale en Europe", "Les relations du travail en Europe" et "Le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes".

La première partie de ce rapport présente un résumé des principales tendances sociales liées à la qualité de la vie des citoyens européens ainsi que les défis qu'elles posent à la politique sociale.

La deuxième partie étudie ensuite de façon plus approfondie ces évolutions sociales. Des travaux d'analyse et de recherche, à la fois quantitatifs et qualitatifs, sont présentés dans quatre domaines clés, étroitement associés à l'évolution de la société - la population, les conditions de vie, les revenus et la participation sociale.

La troisième partie montre pour chaque État membre un ensemble harmonisé d'indicateurs sociaux portant sur des thèmes qui vont de la démographie à l'emploi en passant par les revenus. Ces indicateurs fournissent une première vue générale du panorama social. En outre, ils constituent de puissants outils pour le suivi dans le temps de l'évolution sociale.

Dans le domaine social, la définition d'indicateurs à l'échelle européenne n'en est qu'à ses premiers balbutiements et il est probable qu'un plus grand nombre d'indicateurs qualitatifs seront mis au point au cours des années à venir. Néanmoins, à ce stade, le deuxième rapport sur la situation sociale dans l'Union européenne fournit déjà des données précieuses pour un agenda prévisionnel de politique sociale favorisant les synergies entre performances économiques, emploi et progrès social.



Mme A. Diamantopoulou
Commissaire chargée de l'emploi et des affaires sociales



M. P. Solbes Mira
Commissaire chargé des affaires économiques et monétaires,
responsable d'Eurostat

Introduction

Le sommet de Lisbonne a souligné que la politique sociale était l'un des aspects primordiaux de la stratégie retenue par l'Europe pour "devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale".

En adoptant l'Agenda social, le sommet de Nice a fermement confirmé le rôle fondamental de la politique sociale au sein du cadre stratégique mis en place par l'Union européenne pour gérer les mutations structurelles et en limiter les répercussions sociales négatives: "... pour le renforcement et la modernisation du modèle social européen, qui se caractérise par le lien indissociable entre performance économique et progrès social".

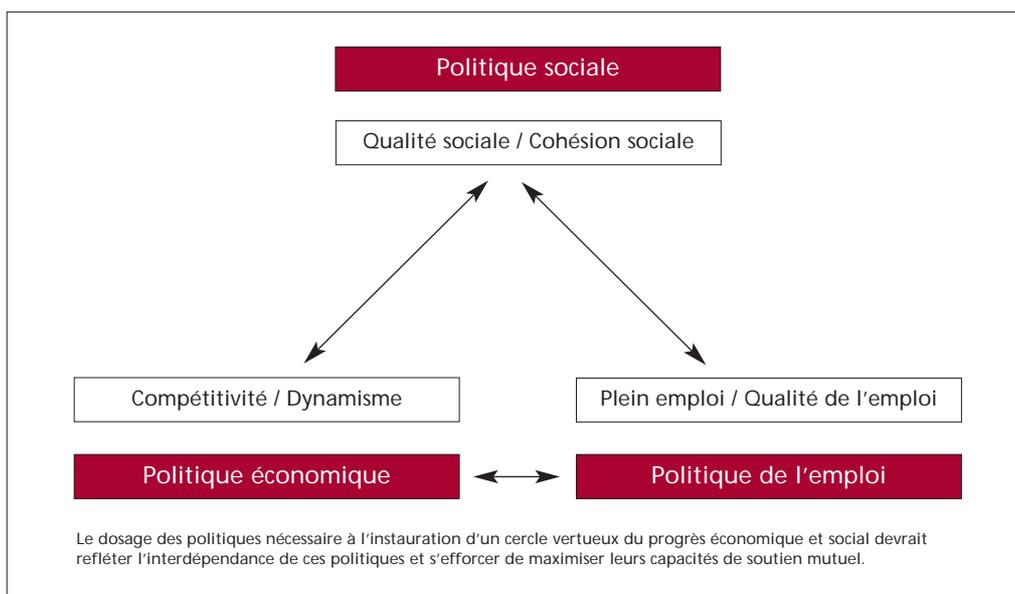
L'Agenda social adopté au sommet de Nice fournit les bases politiques sur lesquelles consolider une stratégie complète fondée sur des politiques économique, de l'emploi et sociale se renforçant mutuellement. La promotion de la qualité dans tous les domaines de la politique de l'emploi et de la politique sociale y est désignée comme le moteur tant d'une économie florissante comptant un nombre croissant de meilleurs emplois que d'une société d'intégration, et comme la condition indispensable pour que l'Union européenne atteigne les objectifs fixés en matière de compétitivité, de plein emploi, de niveau de vie et de qualité de la vie. Le renforcement de l'économie

européenne et du modèle social européen sera le fruit de politiques favorisant les synergies et les interactions positives entre croissance économique, emploi et cohésion sociale.

Une mise en œuvre réussie de cette stratégie requiert au préalable une meilleure compréhension des différentes composantes de la situation sociale et de leurs interactions. En intégrant les multiples dimensions (économiques, sociales, culturelles, politiques, etc.) caractérisant la vie des citoyens européens, le présent rapport contribue à améliorer cette compréhension.

Ce rapport se veut un document de référence sur les tendances sociales. Il utilise les statistiques disponibles au niveau de l'UE pour analyser plusieurs problèmes sociaux fondamentaux, tels que la cohésion sociale, la pauvreté/l'exclusion et l'emploi.

La première partie présente une synthèse des principales tendances de la vie sociale. La deuxième décrit les grandes évolutions et tendances actuelles. La troisième partie rend compte, pour chaque État membre, d'un ensemble harmonisé d'indicateurs sociaux sur des thèmes allant de la démographie aux revenus en passant par l'emploi. Ces indicateurs brossent un tableau de la situation sociale actuelle et permettent de suivre son évolution dans le temps. Enfin, le rapport inclut une annexe contenant des données plus détaillées sur certaines évolutions présentées.



Section I

Tendances et politiques sociales

1.1 Principales tendances observées dans le domaine social

Les conditions de vie de la plupart des groupes sociaux se sont améliorées au cours des dernières décennies. Néanmoins, en dépit des retombées de la politique sociale et des politiques de l'éducation et de la santé, certaines catégories de la population sont toujours confrontées à des problèmes sociaux. Parallèlement, l'évolution des structures démographiques, des modes de travail et des comportements imposent de nouvelles contraintes aux citoyens et aux responsables politiques. Les mutations en cours, fruits d'une ouverture de la concurrence, de l'intégration européenne, de la mondialisation et du développement technologique posent d'autres problèmes qu'il convient d'aborder. C'est pourquoi les politiques des pouvoirs publics doivent être adaptées de manière à mieux répondre à ces nouveaux défis et à devenir plus performantes.

1.1.1. La dynamique de l'évolution démographique

Il est naturel de commencer à dresser le portrait de l'Europe sociale en parlant de l'évolution de sa population. Des bouleversements importants affectent la taille, la structure par âges, les schémas migratoires et la composition des ménages/familles de la population de l'UE.

Une accélération du vieillissement

Les répercussions économiques et sociales du vieillissement de la population se feront particulièrement sentir au cours des dizaines d'années à venir, car la baisse des niveaux de fécondité des dernières décennies, combinée aux prochains départs en retraite des enfants du "baby boom", commencent à influencer sur les taux de dépendance. L'indicateur conjoncturel de fécondité est inférieur au seuil de renouvellement dans tous les États membres et particulièrement faible dans les États membres du sud de l'Europe.

La date et l'ampleur de ces changements varieront d'un État membre à l'autre, mais, au vu du vieillissement de sa population, l'UE peut s'attendre aux conséquences suivantes: une chute du nombre de jeunes entrant sur le marché du travail, une augmentation de l'âge moyen de la main-d'œuvre, une réduction générale de la population active, une hausse du nombre des retraités ainsi qu'un accroissement des personnes du quatrième âge et de l'ensemble des personnes dépendantes et de santé délicate.

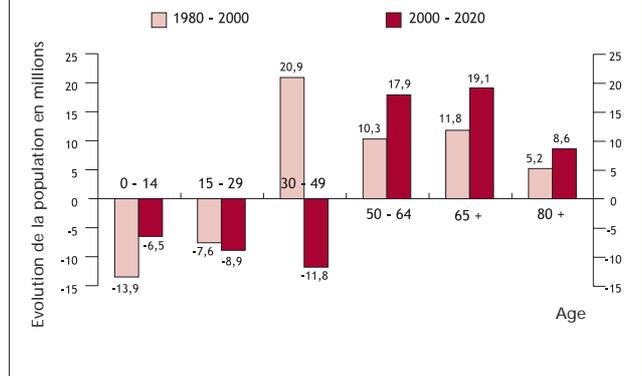
Des ménages plus nombreux et de plus petite taille

Le nombre des ménages et des familles s'accroît alors que leur taille moyenne diminue. Au même moment, la composition des ménages change plus rapidement qu'autrefois, puisque les familles se font et se défont plus fréquemment et que se dessine une tendance à la désinstitutionnalisation de la vie de famille.

Des mouvements de population différents selon les classes d'âge

Les flux de population vers les grandes villes ralentissent alors que les mouvements vers les banlieues et les zones

Graph 1 Tendances démographiques par classe d'âge dans l'UE



périphériques s'accroissent. Néanmoins, les schémas migratoires diffèrent selon la classe d'âge considérée. Les personnes jeunes ou très âgées sont davantage attirées par les grands centres urbains alors que les familles et leurs enfants ainsi que les retraités sont plus enclins à partir vers les banlieues et la campagne, à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

L'immigration croissante en provenance des pays tiers se concentre sur des régions de fort dynamisme économique et les grandes zones urbaines où elle nourrit l'offre de main-d'œuvre. Par conséquent, la plupart des grandes agglomérations deviennent davantage multiculturelles. Bien que beaucoup plus marqué qu'il y a 10 ans, l'impact de cette immigration sur l'évolution de la population indigène de l'UE en termes de taille et d'âge est resté à ce jour très modéré. Pour que la contribution potentielle de ces migrants au développement durable des sociétés de l'UE se fasse pleinement sentir, il faudrait par ailleurs qu'ils soient mieux intégrés à la vie sociale et économique des États membres.

1.1.2. Les répercussions de l'évolution démographique sur la politique sociale

Le vieillissement de la population aura des retombées majeures sur les politiques des pouvoirs publics dans un grand nombre de secteurs: emploi, protection sociale, santé, éducation, logement, famille et transports. Les défis à relever seront particulièrement ardues pour les institutions et les politiques établies lorsque la situation démographique était très différente.

Conserver une offre de main-d'œuvre adéquate tout en s'adaptant au vieillissement de celle-ci

La contraction potentielle de la population active confirme l'importance des efforts visant actuellement à relever les taux d'activité et d'emploi de toutes les catégories de personnes en âge de travailler. Pour atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 70%, tel que fixé à Lisbonne, il conviendra non seulement de réduire nettement le chômage, mais

aussi d'inverser la tendance à la préretraite et d'augmenter de manière significative les taux d'emploi des femmes dans les pays de l'Europe du centre et du sud.

Une adaptation adéquate au vieillissement de la main-d'œuvre requerra un changement majeur des pratiques traditionnelles de la gestion de l'âge sur le marché de l'emploi et les lieux de travail. Les partenaires sociaux et les gouvernements auront probablement là un immense défi à relever.

Afin de donner aux travailleurs les plus âgés les moyens et l'envie de rester le plus longtemps possible sur le marché du travail, les États membres devront concevoir un ensemble de politiques favorisant leur activité, dont des mesures destinées à préserver la santé, les capacités professionnelles et les qualifications des travailleurs à mesure qu'ils vieillissent; à introduire des modes flexibles de travail; à garantir un accès adéquat à la formation continue et à assurer un dosage de dispositions incitatives et dissuasives favorable à l'emploi au sein des systèmes fiscaux et de protection sociale.

Soutenir les régimes de pension en repoussant l'âge des départs à la retraite et en relevant les taux d'emploi

Les régimes de pension seront fortement sollicités par les départs à la retraite des enfants du "baby boom". Toutefois, une hausse des taux d'emploi pourrait modifier cet impact sur la pérennité des régimes de retraite et les budgets des États. Diverses réformes des régimes actuels de pension devront peut-être être entreprises. Néanmoins, il sera bien moins nécessaire d'ajuster les prestations ou d'augmenter les cotisations si l'augmentation des taux de dépendance due au déclin démographique peut être contrée par une hausse des taux d'emploi des personnes en âge de travailler.

La définition de stratégies garantissant la stabilité de régimes de pension appropriés dans nos sociétés vieillissantes des 50 prochaines années a récemment été identifiée comme l'une des tâches cruciales des gouvernements des États membres et l'un des thèmes essentiels de la collaboration au niveau de l'Union.

Maîtriser la croissance des dépenses de santé en favorisant la bonne santé des personnes âgées

Même si les personnes âgées sont en meilleure santé que leurs homologues des générations précédentes, elles nécessitent cependant des services de santé et de soins différents et plus nombreux que la population d'âge mûr ou les jeunes. Le vieillissement aura donc tendance à accroître la pression sur nos ressources sanitaires. Cependant, une

combinaison de politiques de promotion de la santé, de modes de vie plus sains, d'actions de prévention des accidents alliée à une meilleure réadaptation après la maladie pourrait nettement atténuer la nécessité d'étendre nos services médicaux et sanitaires. Les politiques de santé publique mettant l'accent sur les modes de vie sains pour les personnes âgées ne manqueront donc pas de gagner en importance dans le cadre des efforts visant à réduire les répercussions du vieillissement de la population sur les dépenses de santé.

Accorder davantage d'attention à la conciliation des vies professionnelle et familiale

En dépit de l'évolution des taux de mariage et de divorce ainsi que de la taille des ménages, la famille reste l'un des pivots de la vie socio-économique de l'Union. Le vieillissement de la population, tout comme la généralisation des ménages où les deux conjoints travaillent et l'augmentation du nombre de familles monoparentales rendent encore plus importantes qu'avant les politiques et les conventions collectives facilitant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ainsi que la suppression des autres obstacles à une participation accrue des femmes sur le marché du travail.

Tenir compte de la plus grande vulnérabilité des ménages de petite taille

Le nombre croissant de ménages de taille réduite disposant en moyenne d'un moindre revenu, notamment les mères célibataires élevant leurs enfants et les femmes âgées vivant seules, est une évolution qui mérite d'être surveillée attentivement dans le cadre des politiques d'insertion sociale. Depuis 1983, la proportion d'enfants à charge vivant au sein de familles monoparentales a augmenté de 50%. 13% de l'ensemble des enfants de l'UE vivent avec uniquement l'un de leurs parents. Cependant, cette proportion va de 25% au Royaume Uni à 6% en Grèce et en Espagne. Parmi les familles monoparentales, trois sur quatre sont confrontées à des problèmes financiers et le risque de pauvreté est deux fois plus élevé pour les enfants de ces familles que pour les enfants des ménages biparentaux.

Pallier les disparités régionales

Au cours des dernières décennies, l'intégration européenne a éliminé bon nombre d'obstacles à la libre circulation existant au sein de l'Union européenne. Cependant, plusieurs régions d'Europe sont confrontées à des niveaux élevés d'émigration et au vieillissement de leur population. Ces tendances font qu'il est de plus en plus ardu d'équilibrer croissance économique et progrès social. L'exode actuel des jeunes nuit davantage aux régions les moins développées, car il limite leur potentiel de reprise économique.

1.2 La cohésion sociale

Jusqu'à quel point les individus et les groupes formant une société sont-ils liés par un esprit de consensus, une communauté de valeurs et d'objectifs, et une relation de solidarité? Voilà tout l'enjeu de la cohésion sociale.

Dans la promotion de la cohésion sociale, les éléments suivants sont capitaux:

- L'ampleur des inégalités - en termes de revenu, soins de santé et conditions de vie - affectant différentes catégories de la population, telles que les personnes âgées, les enfants, les femmes, les chômeurs de longue durée, les handicapés, les migrants, etc.;
- L'efficacité avec laquelle les systèmes institutionnels de protection sociale, d'enseignement et de soins de santé réduisent ces inégalités;
- L'évolution de la participation des citoyens à la vie sociale, autrement dit, la façon dont ils contribuent plus directement à la construction et à la consolidation de la cohésion sociale en prenant part à la vie économique, politique et sociale.

Au vu des tendances socio-économiques actuelles, il est en outre important de considérer les points suivants:

- les effets sur les mécanismes actuels de l'inégalité de nouvelles évolutions macro-économiques telles que l'introduction des nouvelles technologies ou le processus de mondialisation;
- l'individualisation croissante conduit-elle à une fragmentation sociale ou bien crée-t-elle chez les individus la possibilité et l'envie de s'engager dans des activités renforçant la cohésion sociale?

1.2.1. L'ampleur et la réduction des inégalités

Il est possible d'analyser l'évolution de la cohésion sociale en examinant les tendances des trois grands domaines (revenu, éducation et santé) qui influent sur la qualité de la vie des citoyens et en étudiant attentivement leurs interactions. Comme il est difficile de dissocier les inégalités préexistantes des effets actuels des mesures ciblées destinées à les réduire dans divers secteurs, nous présenterons ensemble ces deux dimensions:

Répartition des revenus

Les inégalités de revenus sont plus prononcées dans les États membres du sud ainsi qu'au Royaume-Uni et en Irlande. C'est au Danemark et en Autriche que ces inégalités sont les plus faibles. Elles tendent à être moins marquées dans les États membres les plus riches (PCM, 1996).

L'emploi constitue la principale source de revenus. Par conséquent, la promotion d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi est un instrument capital de toute politique destinée à maîtriser ou réduire les inégalités et les risques d'exclusion. La situation de l'emploi en Europe s'améliore. Les données disponibles montrent une croissance annuelle de 1,2% depuis 1995. Le chômage recule dans tous les États membres sauf en Grèce. C'est l'Espagne qui a

enregistré la baisse la plus importante du nombre de demandeurs d'emploi, mais ce pays est toujours confronté au taux de chômage le plus élevé de toute l'Union.

Posséder un revenu est la clé qui permet de choisir et d'accéder à un large éventail de biens et de services. Néanmoins, la pauvreté persiste, limitant l'autonomie des individus, et la lutte dans ce domaine demeure une priorité politique.

Les États membres se sont dotés d'un système complexe de transferts sociaux visant à redistribuer les revenus et réduire les inégalités. Un PIB par habitant élevé correspond à un haut niveau de transferts sociaux. La protection sociale est comme un filet de sécurité, elle consolide la cohésion sociale en protégeant les citoyens contre une multitude de risques. Ce système est, dans l'ensemble, largement accepté. Interrogées lors d'une enquête Eurobaromètre, une majorité de personnes ont déclaré penser "que les inégalités de revenus vont croissant" et qu'en outre, "elles ne sont pas bonnes pour la société". Le sentiment selon lequel les politiques des pouvoirs publics ont une responsabilité particulière dans la lutte contre les inégalités est également largement partagé (Eurobaromètre n°52, 1999). Les Européens sont légèrement moins satisfaits de leur situation financière que de leur qualité de vie générale.

La précarité est une menace réelle pour une partie de la population plus importante que celle identifiée à première vue par les chiffres de la pauvreté. Bien que les transferts sociaux réduisent la pauvreté dans tous les États membres, 17% des citoyens de l'Union vivent avec un faible niveau de revenu. Un peu moins de la moitié de ces derniers (7% environ) vivent dans une pauvreté persistante (3 ans ou plus), en étant confrontés à l'exclusion dans de nombreux domaines (revenu, logement, éducation, etc.). Plus d'une personne sur deux parvient à échapper à la pauvreté assez rapidement (entre 1 et 2 ans) (PCM, 1996). Par conséquent, il semblerait que la composition de la population vivant avec un revenu insuffisant varie assez souvent. Cette situation pourrait s'expliquer par l'apparition, dans la vie d'un individu, d'un plus grand nombre de phases de transition susceptibles de le faire passer temporairement sous le seuil de la pauvreté.

Pour examiner l'efficacité des régimes de sécurité sociale, il faut comparer le taux de pauvreté relative *avant transferts sociaux*, qui est surtout lié aux forces du marché, et le taux de pauvreté relatif *après transferts*. Les meilleurs résultats sont obtenus au Danemark, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Irlande. Le cas du Danemark est particulièrement intéressant. Bien qu'enregistrant l'un des niveaux de pauvreté relative les plus élevés avant transferts, ce pays atteint l'un des niveaux les plus bas lorsque l'on tient compte des transferts sociaux et le niveau de pauvreté le plus faible pour les enfants - au Danemark, seuls 4% des enfants de moins de 16 ans vivent dans une pauvreté relative, contre 26% au Royaume-Uni. L'Italie et la Grèce ont les taux de pauvreté les plus bas avant transferts, mais les effets des transferts sociaux sont nettement moindres, les taux de pauvreté après transferts restant relativement élevés (PCM, 1996).

Les personnes ne disposant que de faibles revenus ne sont pas en mesure de profiter des opportunités pour améliorer leurs conditions de santé et d'éducation, ce qui accentue encore les inégalités au sein de la société.

Éducation et valorisation des ressources humaines

L'analyse montre que le niveau d'éducation est un préalable majeur conditionnant l'insertion sur le marché du travail ainsi que l'accès à de meilleurs revenus et à une vie professionnelle plus longue (voir section 3.5). Le niveau d'éducation influe également sur d'autres aspects de la vie socio-économique, comme la participation à la vie sociale, les comportements en tant que consommateur et l'utilisation des nouvelles technologies (Eurobaromètre N°52, 1999).

Le niveau d'études a augmenté dans tous les États membres au cours des dernières décennies. Plus de 7 personnes sur 10 ayant entre 25 et 29 ans ont au moins terminé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Il s'agit là d'un accroissement majeur en seulement une génération: dans la classe des 50-64 ans, moins de 5 personnes sur 10 ont atteint un tel niveau (Enquête sur les forces de travail, 1999). Les écarts entre États membres vont aussi en diminuant. Les disparités entre les niveaux d'éducation des hommes et des femmes ont nettement régressé et la situation s'est même inversée dans certains pays. Une grande partie des habitants des pays scandinaves a atteint un niveau élevé de qualifications - ces pays sont parvenus à augmenter le niveau d'études des catégories les plus désavantagées de leur population. (Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, citée à la section 2.2). Dans certains autres États membres, les inégalités concernant les niveaux d'éducation et de qualifications restent importantes.

L'accroissement significatif du niveau d'éducation de la population active dans toute l'Union a amélioré l'autonomie et la flexibilité des citoyens et contribué à une hausse de la productivité et de la croissance. Il est impératif que la main-d'œuvre puisse répondre de manière adéquate à la demande de qualifications toujours plus forte observée sur le marché du travail. Au cours des 5 dernières années, les emplois très qualifiés représentaient près des 2/3 des créations nettes d'emplois¹.

Les membres de la société de la connaissance consacreront plus de temps à l'éducation. Les systèmes éducatifs doivent s'adapter aux nécessités de l'éducation et la formation tout au long de la vie. Les taux de participation aux activités d'apprentissage tout au long de la vie diffèrent considérablement d'un État membre à l'autre, s'échelonnant entre 52% au Danemark et 12% en Grèce. Les chiffres montrent que près de 8 Européens sur 10 n'ont pas reçu de formation aux nouvelles technologies. Cette proportion varie de 9 personnes sur 10 en Grèce à 5 sur 10 en Suède (Eurobaromètre n°52, 1999).

La qualité du système éducatif joue un rôle majeur dans la lutte contre l'exclusion. Dans la société de la connaissance, un niveau insuffisant d'éducation et de formation sera une cause majeure d'exclusion. En dépit de l'évolution positive des niveaux d'études, il reste toujours une proportion signi-

ficative de jeunes qui, lorsqu'ils quittent l'école, ne possèdent pas les qualifications suffisantes pour vivre, travailler et apprendre dans la société d'aujourd'hui. Tous les États membres sont confrontés au problème des jeunes en rupture scolaire: 19% des jeunes de l'Union sortent du système scolaire en n'ayant atteint qu'un faible niveau d'éducation. Néanmoins, l'ampleur du problème varie considérablement puisque ce chiffre va de 7% en Suède à 45% au Portugal (Enquête sur les forces de travail, 1999). Pour ces jeunes, le chômage est une menace importante (et elle le sera encore plus au sein d'une société fondée sur la connaissance), qui, en dernier lieu, peut aboutir à l'exclusion.

Santé

La santé joue un rôle croissant dans le développement socio-économique et constitue l'une des préoccupations majeures de la plupart des citoyens européens.

Santé et économie sont liées aussi bien au niveau de l'individu qu'au niveau macro-économique et des études sont nécessaires pour mesurer l'impact d'une modification de l'état de santé sur l'emploi rémunéré et les effets d'une dégradation de la santé sur la situation économique des ménages.

Dans l'ensemble, notre santé est bien davantage le produit de notre cadre de vie quotidien, que du système de santé. L'organisation des politiques dans des domaines autres, tels que les transports, le logement, l'éducation et la protection sociale, influe considérablement sur la santé des populations. Le secteur des soins de santé paie souvent les conséquences des erreurs commises dans d'autres domaines.

Les Européens vivent désormais plus longtemps et surtout plus longtemps en bonne santé. Cette situation est le fruit d'une amélioration générale des conditions de vie, des investissements réalisés dans le secteur de la santé et des soins et des progrès de la science et la technologie. L'espérance de vie augmente constamment. En moyenne, la population vit 10 ans de plus qu'il y a 50 ans. Les femmes peuvent espérer jouir d'une pleine santé jusqu'à 62 ans et vivre jusqu'à 74 ans sans aucune incapacité grave (pour les hommes, ces chiffres sont respectivement de 60 et 69 ans) (PCM, 1996).

L'espérance de vie moyenne diffère très peu d'un État membre à l'autre. Néanmoins, au sein d'un même État, les études nationales ont montré que l'espérance de vie et l'état de santé variaient assez nettement en fonction de la classe sociale.

Les pays candidats en sont encore à un stade où les dépenses de santé par habitant demeurent bien inférieures au niveau requis pour que l'espérance de vie de la population atteigne celle des États membres actuels. (OMS, 2000).

Tant le niveau d'éducation que le niveau de revenus influent sur la perception qu'a chaque individu de son état de santé. La proportion de ceux qui pensent être en mauvaise ou très mauvaise santé est nettement supérieure chez les personnes ayant un faible niveau d'études (PCM, 1996).

¹ "L'Emploi en Europe 2000"

À l'heure actuelle, l'allongement de la longévité va de pair avec une augmentation de la morbidité et des incapacités chroniques. Une espérance de vie plus longue s'accompagnant d'une bonne santé ne peut être uniquement garantie par la médecine curative. Pour rester en bonne santé plus longtemps, il faut sa vie durant maximiser les chances de bien-être économique, physique, social et mental. La promotion de la santé ainsi que les soins de santé primaires sont les deux domaines d'intervention les plus rentables et les plus gratifiants pour la population. La promotion de la santé offre une approche exhaustive qui permet à la fois à chacun d'assumer la responsabilité de sa propre santé et aux pouvoirs publics d'agir pour soutenir des choix et des environnements propices au maintien d'une bonne santé.

La vaste majorité des citoyens de l'UE - plus de 80% - sont contents de leur état de santé. Cependant, il est intéressant de noter qu'avec 54%, la proportion de la population satisfait de son système national de soins est beaucoup plus faible (Eurobaromètre 1999).

1.2.2. Participation sociale et confiance: les tendances

La capacité des individus et des groupes à participer aux activités des marchés, de la politique et de la société civile - et leur volonté de le faire - sont cruciales pour que s'instaure une cohésion sociale. Les obstacles à une participation égale dans le domaine du travail, de la prise de décision politique, de l'éducation et de la vie familiale constituent un aspect majeur de l'inégalité qui affaiblit la cohésion sociale.

Les taux d'emploi sont révélateurs de cette capacité des individus à participer au marché du travail à travers un emploi rémunéré et à pourvoir à leurs besoins et à ceux des membres de leur famille. L'emploi rémunéré représente le mode le plus répandu de participation à la vie de la société; c'est aussi une composante essentielle du statut social des personnes en âge de travailler, qui passent plus de temps dans leur emploi que dans n'importe quelle autre activité sociale. La reprise des années 90 a élargi le cercle des personnes ayant accès à l'emploi, réduisant les écarts enregistrés entre les taux d'emploi des hommes et des femmes. Parallèlement, néanmoins, les types d'emploi et les conditions de travail précaires se sont multipliés.

L'engagement au sein des syndicats, des partis politiques, des mouvements sociaux et d'autres organisations bénévoles peut être interprété comme le signe d'une volonté de lutter collectivement contre des problèmes communs. Ce type d'interactions contribue à forger des valeurs partagées par tous et un sentiment d'appartenance se traduisant par une confiance entre partenaires et vis-à-vis des institutions fondamentales de la société.

L'affaiblissement, déjà observé de longue date, des organes traditionnels de représentation tels que les partis politiques et les syndicats semble se poursuivre. Le taux d'adhésion aux partis politiques varie désormais de 1,6 à 16% en Europe et paraît encore reculer dans tous les pays². La syndicalisation reste importante dans les pays du nord de

l'Europe, mais décline depuis déjà un certain temps dans tous les pays, à l'exception de l'Espagne³.

Pendant la même période, d'autres formes, plus exigeantes, de participation aux activités de la communauté se sont multipliées - dans les organisations locales ou d'autres types d'ONG par exemple. Le bénévolat est plus fréquent dans l'Europe septentrionale alors que la participation à la société civile dans l'Europe du sud et en Irlande est marquée par les contacts avec la famille, les amis ou les voisins. Dans de nombreux États membres, le bénévolat est considéré comme l'un des ciments d'une société démocratique et responsable. Les organisations du secteur bénévole jouent souvent un rôle spécifique dans la lutte contre l'exclusion sociale et le développement local.

La confiance de la population envers les institutions centrales de la société et des différents groupes sociaux la composant constitue un autre indicateur de la cohésion sociale. Une grande majorité des Européens s'accorde à dire que la société doit être synonyme d'intégration et s'oppose à toute discrimination fondée sur la race, la religion ou la culture. La démocratie est largement soutenue comme étant le "meilleur système politique", mais le faible niveau de confiance qu'inspirent les institutions et les hommes politiques ainsi que les pouvoirs publics montre combien le mode actuel de gestion des affaires publiques et de représentation est critiqué. Seul un tiers des Européens interrogés ont déclaré avoir confiance dans leur fonction publique, leur parlement ou leur gouvernement (Eurobaromètre, 1999).

1.2.3. L'impact des nouvelles technologies et de la mondialisation

Les répercussions de la mondialisation et des nouvelles technologies de l'information restent encore largement incertaines. Elles portent souvent de nouvelles promesses de progrès économique et social, mais semblent parfois à l'origine d'autres d'inégalités. En fait, ce sont précisément les personnes jouissant d'un niveau de vie élevé au regard du revenu, de l'éducation et de la santé qui peuvent le plus fréquemment tirer parti de ces nouvelles opportunités au sein de la société. A moins de parvenir à combler le retard de certaines catégories de la population, les inégalités risquent donc fort de se creuser.

Les données disponibles montrent que les nouvelles technologies se diffusent dans toute l'Europe, puisque les accès à Internet ont été multipliés par deux de 1998 à 2000. Néanmoins, des inégalités sont visibles. À titre d'exemple, en 1998, Internet a été utilisé à 22% par des cadres et à 3,5% par des chômeurs. Les pays scandinaves sont les pionniers de la navigation sur Internet, tandis que les États membres du sud sont à la traîne: en l'an 2000, 6% des Grecs disposaient chez eux d'un accès Internet, contre 48% des Suédois (Eurobaromètre n°52, 1999 et n°53, 2000).

Nombre de nouvelles technologies sont largement exploitées au sein de la société. Cette remarque vaut autant pour les technologies de l'information et la communication que pour les nouvelles formes de transports individuels ou collec-

² Sociaal en Cultureel Planbureau, Nederland in Europa, 2000

³ Les relations du travail en Europe, 2000

tifs et les nouveaux outils utilisés dans le secteur de la santé et des soins. Certaines catégories de la population peuvent avoir plus de difficultés que d'autres à manier ces nouveaux outils et s'appropriier ces nouvelles formes d'interaction sociale. Tel est notamment le cas des personnes âgées. Les politiques des pouvoirs publics ont un rôle capital à jouer pour garantir l'égalité d'accès à toutes les classes d'âge et catégories de la population. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication par exemple, il conviendrait peut-être de davantage sensibiliser les personnes les plus "menacées", qui considèrent que les TIC ne présentent pas pour elles d'intérêt ou d'utilité.

Quoi qu'il en soit, les avancées de l'économie, les progrès de la technologie et la croissance de la productivité peuvent être de nouveaux outils au service de la solidarité. Cette évolution positive pourrait améliorer la redistribution des ressources et nous aider à acquérir une vision commune de l'avenir.

Au cours de la dernière décennie, la généralisation à un moindre coût des nouvelles technologies de l'information a favorisé l'apparition de formes inédites d'organisation du travail et de réseaux de production. Les retombées positives sur la qualité de la vie professionnelle ont été multiples: travail en équipe, moins routinier, plus autonome. Cependant, cette flexibilité des conditions de travail et d'emploi génère de nouveaux problèmes: confusion entre le domaine professionnel et privé, surcharge de travail et imprévisibilité des exigences professionnelles. Tous ces facteurs ont des effets nocifs sur la santé (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 1996).

L'évolution de la société et les nouvelles technologies offrent aussi des possibilités inédites de vie, "ensemble, mais à distance" - elles confortent l'émergence de nouveaux réseaux élargis. L'essor fulgurant des téléphones portables en est une illustration particulièrement claire. En 1998, 64% des Finlandais, 44% des Italiens et 19% des Allemands utilisaient des téléphones portables (Eurobaromètre n°50, 1998). Le développement rapide du nombre de ménages disposant d'une connexion à Internet accentue également cette tendance, surtout nourrie par l'importance croissante du courrier électronique dans les communications.

Les minorités culturelles tirent également parti du déploiement de ces nouveaux moyens de communication. Les groupes de migrants peuvent désormais beaucoup plus facilement rester en contact avec leur pays et leur culture d'origine tout en tissant des réseaux au sein de leur pays d'accueil.

Les organisations non gouvernementales exploitent intensément les nouvelles technologies de l'information et la communication afin d'élargir leur champ d'action et d'instaurer des réseaux innovants leur permettant de mieux faire connaître leurs préoccupations.

1.2.4. Les répercussions d'une plus grande individualisation

La tendance séculaire à une accentuation de l'individualisation, qui est inhérente au développement de la société moderne, s'est confirmée sous des formes quelque peu dif-

férentes. Toute la question est de savoir comment elle affectera la cohésion sociale en Europe.

L'importance croissante du choix individuel

Les individus bénéficient désormais d'un plus grand choix dans leur accès aux biens, aux services et aux institutions. Parallèlement, les nouvelles technologies progressent rapidement et ouvrent de nouvelles portes à un nombre croissant de citoyens.

Grâce aux technologies de l'information et de la communication, chacun peut accéder à de vastes quantités d'informations et faire ensuite des choix de vie en meilleure connaissance de cause. Au cours des dix dernières années environ, Internet a explosé et des réseaux se sont créés, qui ont non seulement affaibli les grandes administrations, en réduisant leur main mise sur l'information, mais aussi encouragé un partage de celle-ci, du savoir et de l'expérience entre les individus. Internet n'est pas uniquement utilisé pour le courrier électronique, mais sert aussi à éduquer et informer sur des produits ou des questions liées à la santé.

Avec ces technologies, l'individu dispose de moyens énormes pour mieux évaluer et exprimer ses besoins et attentes. Nombreux sont ceux, notamment parmi les mieux éduqués et les plus aisés, qui tirent déjà parti de cette opportunité. 3 Européens sur 4 affirment que ces nouvelles technologies auront des retombées positives sur leur qualité de vie - cette opinion positive étant d'autant plus marquée que le niveau de revenu est élevé (Eurobaromètre n°52, 1999).

Cette disponibilité croissante des connaissances, associée à une amélioration des possibilités personnelles de traitement et partage de l'information, multiplie les attentes des citoyens - qui ont de plus en plus tendance à vouloir des réponses adaptées et "taillées sur mesure".

Est-il possible de répondre à cette demande de qualité accrue dans tous les domaines de la vie et pour tous les citoyens? Les avancées de la technologie et les nouveaux modes d'organisation de la production permettent d'atteindre un plus haut degré de personnalisation. Ce passage à une approche axée sur le client a été réussi dans certains secteurs, principalement ceux confrontés à la mondialisation et à une rude concurrence.

Cette montée de l'individualisation ainsi que ce processus général de personnalisation sont liés. Les interactions actuelles entre l'utilisateur et le fournisseur, que ce soit sur le marché ou dans l'accès aux institutions publiques, sont nécessaires si l'on veut obtenir à la fois un résultat efficace et équitable et une garantie de qualité.

Le principe du libre choix individuel est de manière générale mieux accepté. Il existe désormais une plus grande diversité dans les modèles sociaux, les styles de vie, les modes de consommation et les possibilités d'épanouissement personnel offertes par la société. Cette attitude se reflète dans l'approbation générale de la société vis-à-vis des multiples formes de la vie à deux. À titre d'exemple, le nombre d'unions libres (partenariats en dehors du mariage) a fortement augmenté dans la plupart des États membres. 8% de tous les couples vivent ainsi en Europe (PCM, 1996).

Un sentiment d'incertitude comme résultat

Une plus grande diversité peut donner aux individus une impression de complexité et se traduire par une plus forte incertitude dans leur vie. Incertitude qui prend la forme de dispositions et trajectoires personnelles moins prévisibles, d'engagements à moins long terme (dans la vie professionnelle ou familiale) ou d'une plus grande flexibilité (dans le travail, avec les soucis que crée la conciliation de la vie professionnelle et familiale).

Une plus grande incertitude dans la vie professionnelle peut être une source accrue de stress. De récentes études montrent que 28% des travailleurs se sentent stressés et que le stress est le deuxième grand problème de santé lié au travail (Dublin, 1996).

Dans le domaine de la famille, de nouveaux modes de vie se sont imposés et une tendance à une plus grande instabilité se dessine dans tous les États membres, même si son ampleur varie considérablement.

Puisque les phases de transition dans la vie d'une personne (entrée sur le marché du travail, changement de travail, déménagement, modification de la structure familiale, retraite) peuvent entraîner des risques accrus, la multiplication de ces étapes peut se traduire par une plus grande vulnérabilité pour nombre d'individus.

Dans un climat d'incertitude croissant, les Européens se sentent encore en sécurité

Il est souvent suggéré dans la vie publique que la population éprouve un sentiment croissant d'insécurité. Une baisse de confiance dans les pouvoirs publics traditionnels, dans l'administration et les organisations intermédiaires contribue à alimenter ce sentiment. Une telle attitude est peut-être renforcée par les médias et les groupes de protestation et d'action lorsqu'ils révèlent à l'opinion publique, sur la base de dossiers documentés, de nouvelles questions sensibles telles que la sécurité et la qualité des denrées alimentaires (citons à titre d'exemple les récentes informations alarmantes diffusées dans différents États membres sur l'alimentation, la maladie de la vache folle et les cas de contamination à la dioxine).

Cependant, selon les résultats de l'enquête Eurobaromètre, la sécurité des personnes en Europe est importante et la plupart des citoyens sont satisfaits de la situation dans ce domaine (Eurobaromètre n°52, 1999). À certains égards, ces sentiments subjectifs sont confortés par des indicateurs objectifs, qui démontrent une baisse des accidents de la route et du travail ainsi qu'une stabilité générale des taux de criminalité (dont l'évolution diffère d'un État membre à l'autre) (Eurostat, bases de données CARE, ESAW, EHLASS, 1996-1998).

La famille conserve son importance en dépit des tendances à l'individualisation

De nouvelles formes de relations entre l'individu et la collectivité se profilent. En dépit des bouleversements majeurs affectant la structure des ménages et des familles, le noyau familial reste l'un des pivots de la vie

socio-économique en Europe. L'accent mis sur l'enseignement initial et l'éducation et la formation tout au long de la vie accroît la charge des familles et les parents sont contraints d'aider leurs enfants plus longtemps. Dans une société vieillissante, le soutien apporté aux membres de la famille acquiert naturellement une importance croissante.

Malgré la plus grande diversité individuelle, les formes de discrimination persistent

Le processus d'individualisation a largement contribué à mieux faire accepter la diversité et à créer un environnement plus positif donnant à tous les mêmes chances, quels que soient leur sexe, leur origine ethnique, leur âge ou leurs convictions. Les idées circulent plus librement, les nouvelles technologies facilitent l'accès à un éventail plus diversifié d'informations, de connaissances et de cultures, et les minorités au sein de la société sont désormais mieux respectées et peuvent faire entendre leur voix. Néanmoins, différentes formes de discrimination constituent toujours des obstacles majeurs à l'égalité des chances.

Les hommes et les femmes

L'égalité des chances entre les hommes et les femmes reste un enjeu majeur. La présence des femmes dans le système éducatif ainsi que sur le marché du travail a augmenté au cours de la dernière décennie. Néanmoins, par rapport aux hommes, elles sont encore moins rémunérées et leurs capacités toujours sous-exploitées. Au niveau décisionnel, la participation des femmes est encore très faible dans certains domaines: au moment de faire des choix de société, les femmes ont moins leur mot à dire. À titre d'exemple, dans les parlements nationaux, moins de 20% des sièges sont occupés par des femmes⁴.

Immigrants et minorités

La participation des groupes de migrants au sein de leur société d'accueil ainsi que les formes de discrimination dont ils font l'objet sont sources de préoccupations. En outre, de nombreuses personnes se demandent si leur pays a bien les moyens d'accueillir ces migrants. Cette tendance est plus marquée lorsque les gens ont moins confiance en leurs administrations et leur gouvernement ou lorsqu'ils ont une vision pessimiste de l'avenir. Les personnes possédant un niveau d'instruction élevé, les cadres et les jeunes sont les moins enclins à considérer que le nombre d'étrangers dans leur pays est trop important (Eurobaromètre, 1996 et 1999).

Certaines catégories de la population font aussi l'objet de discriminations à cause de leur âge. Bien que les chances de trouver un emploi dépendent habituellement de nombreux facteurs, l'âge peut jouer un rôle important. Le chômage des jeunes recule, mais il reste deux fois plus élevé que le taux global, tous âges confondus. Le taux d'emploi des 55-64 ans est très faible: seuls 37% des membres de cette tranche d'âge occupaient un emploi en 1999. Le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans continue de diminuer: il était de 47% en 1999, alors que celui de l'ensemble des travailleurs masculins européens atteignait 72% (Enquête sur les forces de travail, 1999).

⁴ Égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne, 1999

1.3. Réflexions finales

Les systèmes d'aide sociale ont joué dans les États membres un rôle fondamental en favorisant la cohésion de la société et en luttant contre l'exclusion, tout en sachant relever de nombreux défis au fil du temps. Ils doivent maintenant s'adapter à l'évolution de la démographie et aux exigences de la société de la connaissance. Les tendances démographiques auront des répercussions sur la structure et la taille de la population active et solliciteront fortement les systèmes de retraite et de soins de santé. La révolution de l'information est un défi d'un nouveau type pour les systèmes d'aide sociale. Ils devront veiller à ce que les possibilités offertes par les nouvelles technologies soient pleinement exploitées et garantir l'élimination de toute répercussion négative potentielle.

Parvenir à une croissance économique durable et au plein emploi tout en réussissant le passage à l'économie de la connaissance impliquera de traiter avec beaucoup plus d'attention des ressources humaines peu abondantes et donc d'accorder une plus grande importance à la politique sociale. Les inégalités actuelles concernant la répartition des revenus, l'éducation et la santé représentent un obs-

tacle à la pleine et entière participation des citoyens à la vie de la société. Pourtant, comme le montre le présent rapport, il existe également des interactions positives entre revenu, éducation, santé et emploi, sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour valoriser notre capital humain.

La politique sociale ne se résume pas à un instrument favorisant une société plus équitable. Si son coût économique reste correct, elle peut apporter une contribution significative à l'instauration d'une économie plus performante et productive. Il convient donc de suivre les tendances sociales et d'analyser leur impact global sur l'économie et la société afin de concevoir la politique sociale la plus appropriée et la plus efficace possible.

Les données étayant cette argumentation sur les répercussions de certaines tendances majeures de la situation sociale en Europe sont présentées ci-dessous de manière plus détaillée sous les quatre grandes rubriques suivantes: "Tendances démographiques", "Conditions de vie", "Répartition des revenus" et "Participation à la société".

Section II

Principales évolutions dans le domaine social

2.1 Tendances démographiques et questions connexes

Il se produit actuellement une modification de la taille et la structure par âge de la population de l'UE, des schémas migratoires et de la composition des ménages/familles. Des bouleversements majeurs sont intervenus dans tous ces domaines au cours des dernières décennies dans toute l'Europe. Et des changements encore plus prononcés, qui auront de profondes répercussions sur nos conditions de vie, sont à attendre au cours de la première moitié de ce nouveau siècle.

• Taille et structure par âge de la population

L'Union européenne compte actuellement 376 millions d'habitants. Néanmoins, si la fécondité, la mortalité et les mouvements migratoires conservent la même évolution au cours des prochaines décennies, la taille de la population atteindra son apogée aux environs de 2022 avant de commencer à diminuer. Les retombées économiques et sociales du vieillissement de la population seront particulièrement prononcées lors des prochaines décennies puisque la baisse continue des niveaux de fécondité des dernières dizaines d'années, associée au vieillissement progressif et aux futurs départs en retraite des enfants du "baby boom", commencera à se répercuter sur les taux de dépendance. L'évolution démographique laisse entrevoir la situation suivante: une baisse du nombre de jeunes entrant sur le marché du travail; une hausse de l'âge moyen de la main-d'œuvre; une contraction générale de la population active; une progression du nombre des retraités et des personnes du quatrième âge susceptible d'avoir des conséquences sur la population totale de personnes dépendantes et de santé délicate.

• Structures des familles/ménages

Le nombre des ménages et des familles augmente alors que leur taille moyenne diminue (2,4 personnes par ménage en 1999, contre 2,8 en 1981). Parallèlement, les ménages se font et se défont plus souvent qu'avant, sous l'effet d'un éclatement plus fréquent des familles, combiné à une tendance à la désinstitutionnalisation de la vie familiale (moins de mariages, plus d'unions libres, davantage de naissances hors mariage). Cependant, la situation diffère beaucoup d'une région à l'autre de l'Union. Dans les États membres du sud, les ménages ont tendance à être plus grands et plus complexes (différentes générations cohabitant l'une avec l'autre) alors que la multiplication des ménages unipersonnels est particulièrement prononcée dans les États membres septentrionaux.

Les jeunes restent plus longtemps au sein du foyer familial, surtout dans le sud de l'Union. L'âge auquel la moitié des jeunes ont quitté la maison de leurs parents va de moins de 18 ans en Finlande à plus de 29/25 ans (H/F) en Italie, en Espagne et en Grèce.

L'indicateur conjoncturel de fécondité est inférieur au seuil de renouvellement dans tous les États membres, mais il est particulièrement faible dans les États membres du sud, où les femmes semblent avoir plus de mal à concilier activité professionnelle et vie familiale.

• Schémas migratoires dans l'Union européenne

Les schémas de migration au sein des États membres de l'Union européenne révèlent des mouvements de déconcentration sur de courtes distances (développement des banlieues et contre-urbanisation) et un déclin des migrations de concentration impliquant de longues distances (des zones rurales vers les grandes villes). De manière générale, les grandes villes et les zones rurales éloignées perdent une partie de leur population alors que les concentrations de taille moyenne (petites villes, communes de banlieue) sont en expansion.

Néanmoins, les schémas migratoires diffèrent en fonction des classes d'âge. Les jeunes et les personnes les plus âgées sont davantage attirés par les grandes villes alors que les familles et les personnes à l'âge de la retraite ont plus tendance à quitter les grandes villes pour rechercher une meilleure qualité de vie en banlieue ou à la campagne.

Le solde migratoire non communautaire augmente. Par conséquent, le nombre des ressortissants de pays tiers s'accroît: 12 millions d'entre eux vivent actuellement dans les États membres de l'Union européenne (dernières données disponibles). Dans une certaine mesure, cela modifie l'évolution de la taille et de la structure par âge de la population de l'UE.

2.1.1 Une société qui vieillit

Aujourd'hui, l'Union européenne compte 376 millions d'habitants. Au cours de la dernière décennie, la croissance de la population a été beaucoup plus faible que dans les années 60, mais plus forte que dans les années 80, du fait de l'accroissement de l'immigration internationale, qui constitue à l'heure actuelle le déterminant majeur de la croissance de la population dans l'Union (voir section 3.2 "Population, ménages et familles", Section 3.4 "Migration et asile" et section 4 "Annexe statistique").

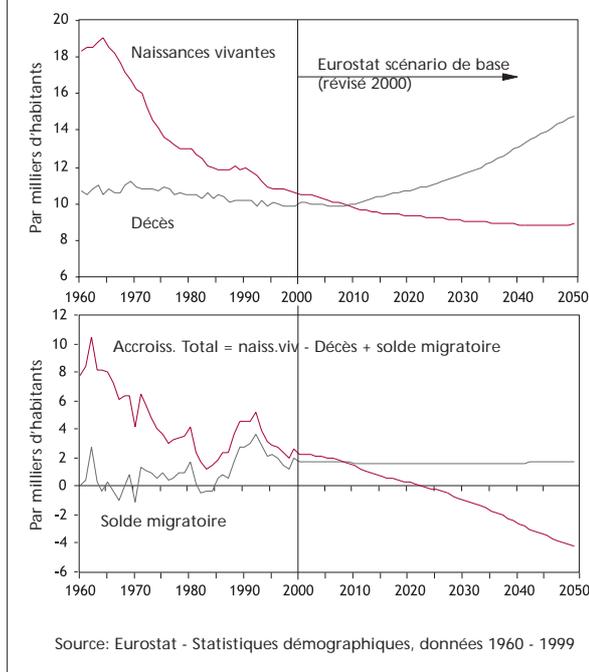
Ce rôle des migrations internationales, en tant que principale source de croissance de la population, se renforcera encore au cours des prochaines décennies. Selon le scénario de base d'Eurostat⁵, l'accroissement naturel de la population, à savoir la différence entre les naissances et les décès, deviendra négatif pour l'Europe des Quinze avant 2010. Cependant, la population de l'UE continuera d'augmenter jusqu'en 2025 quasiment, sous l'effet de flux migratoires importants (évalués dans ce scénario comme un solde migratoire positif de plus de 620 000 immigrants par an dans l'Europe des Quinze entre la date d'aujourd'hui et 2050). En 2050, cependant, selon ce scénario, la population des Quinze aura diminué à un niveau inférieur de 3% à son niveau actuel.

Des tendances disparates entre États membres

L'évolution future de la taille des populations nationales fait apparaître des divergences d'un État membre à l'autre en ce qui concerne l'année où s'infléchira la tendance (lorsque le nombre d'habitants commencera à régresser) et l'ampleur du déclin de la population.

- **Italie, premier pays à amorcer le déclin:** Selon le scénario de base, la population italienne commencera à diminuer à partir de l'année 2000 (voir graphique ci-dessous). Une décennie et demie après environ, l'Espagne, l'Allemagne et la Grèce verront leur population décroître. Le point d'inflexion se situe en 2023 pour l'Europe des Quinze et plus de 10 ans après pour le Royaume-Uni, le Danemark et la France. Les États membres dont la population commencera à diminuer en dernier seront le Portugal et l'Irlande, tandis que la population du Luxembourg progressera pendant toute la période couverte par le scénario de base.
- **Des différences majeures dans la croissance de la population...:** En 2050, le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, le Danemark, la France, la Suède et le Royaume-Uni auront une population plus importante qu'en 1999 tandis que l'inverse sera vrai, mais à des degrés divers, pour l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la Grèce et la Belgique.
- **... avec des situations nettement opposées:** Le Luxembourg (+30%) et l'Irlande (+27%) sont les deux États membres dont la population augmentera le plus par rapport au niveau actuel jusqu'en 2050 (en termes relatifs). À l'autre extrême, c'est en Italie que le recul de la population (-17%) sera le plus accentué.

Graph 2 Les composantes de l'évolution de la population de l'UE-15, 1960 - 2050



- **... et des évolutions régionales plus radicales:** Au cours des 15 prochaines années, 14 régions des nouveaux Länder allemands, de l'Italie du nord, du nord de l'Espagne et du centre/sud du Portugal verront leur population décroître de plus de 5%. 14 autres régions enregistreront une diminution de leur population allant de 2,5% à 5%. Par contre, dans 16 autres régions, la population augmentera de plus de 10% au cours des 15 années à venir. Celles-ci seront situées dans tous les États membres à l'exception de l'Italie, du Danemark et de la Suède. Les pays à la situation la plus polarisée, avec des régions enregistrant soit un déclin soit une hausse rapide de leur population, seront l'Espagne et l'Allemagne.

Graph 3 Première année civile de déclin de la population



Des changements dans la structure par âge

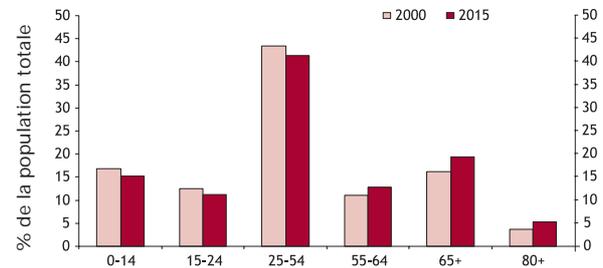
Ce n'est pas seulement la taille de la population, mais aussi sa structure par âge qui se modifie considérablement - ce qui ne manquera pas d'avoir de profondes implications

⁵ Trois scénarios de population ont été conçus par Eurostat - scénario de base, haut et bas - en fonction de diverses hypothèses concernant les taux de fécondité, la mortalité et les flux migratoires. Le scénario de base reflète les tendances actuelles, alors que les variantes "haut" et "bas" présentent les extrêmes - positif (fécondité et immigration plus élevées et mortalité plus faible) et négatif (fécondité et immigration plus faibles et mortalité plus élevée) - vers lesquels pourrait évoluer la population de l'UE. Sauf précision contraire, les chiffres cités dans le présent rapport se réfèrent au scénario de base.

dans différents domaines (voir section 3.2 "Population, ménages et familles", section 3.3 "Vieillesse de la population" et section 4 "Annexe statistique").

- La taille des cohortes les plus jeunes (classe d'âge 0-14 ans)**, qui représentent actuellement 17% de la population totale de l'UE, dépendra au cours des années à venir de l'évolution des niveaux de fécondité. Le scénario de base montre, que durant les 15 prochaines années, cette tranche d'âge verra sa population baisser de 8% et ne représentera plus que 15% de la population totale en 2015. Seul un État membre, le Portugal, enregistrera une augmentation modérée de la part de cette classe d'âge dans la population (16,8% en 2000, 17,2% en 2015). Dans le reste des États membres, cette catégorie de la population diminuera, à des degrés divers.
- Le déclin de la tranche d'âge des 15-24 ans** s'accéléra, sous l'effet de la baisse de la fécondité enregistrée au cours des deux dernières décennies. La diminution moyenne de cette classe d'âge à l'échelon de l'UE dépassera 7% pendant la période 2000-2015 (la part de ce groupe dans la population totale passera alors de 12,4% à 11,2%), mais le recul le plus significatif se produira dans les États du sud de l'Union, notamment en Espagne et en Grèce (soit une baisse de plus de 25%).
- Le principal groupe (25-54 ans) de la population en âge de travailler** sera marqué par des évolutions mineures au cours des 15 prochaines années, avec une baisse moyenne pour l'UE d'environ 2,5% (la part de cette classe d'âge passant de 43,4% de la population en l'an 2000 à 41,3% en 2015) et de faibles variations régionales. Néanmoins, le changement le plus marquant pour ce groupe interviendra après 2020, puisqu'aux environs de 2045, il connaîtra un recul de 20% par rapport à son niveau actuel.
- La classe d'âge des 55-64 ans** connaîtra un profond bouleversement, car sa population augmentera de près de 20% au cours des 15 prochaines années (de 11% à l'heure actuelle, sa part dans la population totale passera à 12,8% en 2015). Du fait de l'arrivée des principales cohortes des enfants du "baby boom", la croissance de ce groupe au sein de l'UE devrait atteindre un pic autour de l'année 2025 (sa part dans la population sera alors de 14,8% et l'augmentation enregistrée par rapport au niveau actuel s'élèvera à 38%). Pour ce qui est des disparités nationales, il convient de noter que l'accroissement de cette classe d'âge au cours des 15 années à venir sera supérieur à 35% en France, en Irlande, au Luxembourg, en Belgique, en Finlande et aux Pays-Bas. Cette hausse restera inférieure à 10% uniquement en Italie et en Allemagne - mais s'accéléra dans ces pays au cours des années suivantes.
- La classe d'âge des 65 ans et plus** progressera à un rythme moindre au cours des 10 prochaines années, du fait de la baisse de fécondité liée à la Seconde Guerre mondiale. Ensuite, l'augmentation s'accéléra progressivement et, en 2015, cette tranche d'âge se sera accrue de plus de 22% par rapport à son niveau actuel (passant de 16,1% de la population totale de l'UE à 19,4%). La hausse maximale, entraînée par le vieillissement des enfants

Graphe 4 Part de chaque classe d'âge dans la population totale de l'UE



Source: Eurostat - scénario de base (base: 2000)

du "baby boom", interviendra entre 2020 et 2040, puis cette hausse se ralentira avant que la tendance ne s'inverse un peu avant 2050. Si l'on analyse l'évolution dans les États membres lors des 15 prochaines années, la progression de cette catégorie des 65 ans et plus sera d'un tiers en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Finlande, mais restera inférieure à 20% en Espagne, en Belgique, au RU et au Portugal.

- Parmi les personnes âgées, l'augmentation des personnes de plus de 80 ans sera beaucoup plus rapide** au cours des 15 années à venir, cette classe d'âge enregistrant une hausse de 48% par rapport à son niveau actuel (passant de 3,7% à 5,3% de la population totale en 2015). Puis, le rythme de la croissance se stabilisera jusqu'à l'arrivée des enfants du "baby boom". Sur les 15 prochaines années, l'accroissement de la population des personnes de 80 ans et plus n'atteindra pas moins de 70% en Grèce alors qu'elle restera inférieure à 10% au Danemark et en Suède.

Les implications du vieillissement pour...

• le marché du travail:

Le vieillissement progressif des générations du "baby boom" se traduira d'abord par un vieillissement accru de la main-d'œuvre, puis, lorsque les enfants du "baby boom" sortiront du marché de l'emploi, par une diminution de la population en âge de travailler. En une période de croissance économique, celle-ci pourrait provoquer une pénurie de main-d'œuvre si les taux d'activité n'augmentaient pas ou si la productivité ne progressait pas à un rythme adéquat. Cette pénurie pourraient avoir des retombées négatives sur la compétitivité des économies de l'UE et la pérennité des régimes de retraite (travailleur=cotisant). Par conséquent, il ne sera pas possible d'élever les niveaux d'emploi au cours des prochaines années (notamment en vue d'atteindre le taux de 70% en 2010 fixé comme objectif au sommet de Lisbonne) sans une implication des travailleurs les plus âgés. Un renversement clair et net de la tendance passée en faveur de la préretraite est en cours et l'amélioration des taux d'activité des personnes ayant entre 50 et 64 ans deviendra une priorité majeure. Il conviendra

à cet effet de réorienter massivement les politiques vers divers programmes visant à maintenir la capacité d'insertion professionnelle des travailleurs d'un certain âge, pour qu'ils puissent bénéficier de formations professionnelles et s'adapter à l'évolution rapide de la technologie. Du point de vue politique, les anciennes dispositions facilitant les préretraites devront être réexaminées et des mesures d'incitation devraient être mises en place en faveur de modes plus tardifs et plus souples de sortie du marché du travail. Partant du principe que l'âge n'est pas en soi un handicap, des modalités plus flexibles de départ à la retraite pourraient satisfaire les désirs de chacun. Par conséquent, il sera crucial de réorganiser le passage du monde de l'emploi à celui de l'inactivité; cependant, le passage inverse (de l'inactivité à l'emploi) devrait aussi être repensé de façon à rehausser les taux d'emploi des travailleurs les plus âgés.

• **Les régimes de retraite:**

L'accroissement progressif du nombre de retraités au moment où les enfants du "baby boom" sortiront du marché du travail pourrait avoir des répercussions sur la stabilité financière des régimes de retraite dans de nombreux États membres. Il convient de noter que, pour maintenir au niveau actuel le rapport entre retraités et salariés, l'emploi devrait progresser aussi rapidement que la population des retraités. Il semble qu'au cours des 10 prochaines années l'essor de la population de retraités sera similaire à l'objectif de croissance de l'emploi fixé à Lisbonne (près de 1,2% par an). Cependant, pendant la période 2010 - 2030, assurer une croissance de l'emploi aussi rapide que celle du nombre des retraités serait un véritable défi au vu de l'évolution passée de la création d'emplois et surtout du recul de la population en âge de travailler: il faudrait un taux d'emploi de plus de 83% dans la classe d'âge des 15-64 ans, soit un taux supérieur de plus de 6 points aux niveaux maximums actuellement atteints dans les États membres de l'UE (Danemark: 76,5% en 1999). En conséquence, l'élévation de l'âge effectif de la retraite, l'amélioration de la productivité, la modification des politiques d'immigration et la réforme des régimes de retraite devront compléter les mesures visant à promouvoir la croissance de l'emploi dans le cadre d'une stratégie globale destinée à gérer les retombées de l'évolution démographique sur la stabilité financière des régimes de retraite. Naturellement, ces mesures varieront d'un pays à l'autre, compte tenu des répercussions différentes du vieillissement de la population et des caractéristiques très diverses des régimes de retraite nationaux.

• **Les systèmes de santé:**

Au vu de ce processus de vieillissement, on peut aussi s'inquiéter de la charge qu'auront à supporter à l'avenir les services de soins de santé vis-à-vis d'un nombre croissant de personnes âgées, puisque les problèmes de santé - et le

degré d'incapacité⁶ - augmentent avec l'âge. Néanmoins, il apparaît que cette augmentation importante du nombre de personnes âgées s'accompagnera d'une amélioration de l'état de santé de la population. Par conséquent, la demande globale de dépenses de santé devrait progresser à un rythme moindre que le vieillissement de la population. Un clair recul de la mortalité se traduit par une hausse de l'espérance de vie, mais le déclin de la morbidité est plus difficile à mesurer et les données disponibles sont incomplètes. Dans l'hypothèse où l'évolution de l'incapacité constitue un bon indicateur de la tendance sous-jacente de la morbidité, les résultats des études longitudinales réalisées aux États-Unis montrent que le niveau d'incapacité des personnes les plus âgées diminue de 1,3% par an. Cette diminution de l'incapacité, si elle se reproduisait à ce rythme dans l'Union européenne au cours des 25 prochaines années, contrebalancerait l'impact de l'évolution démographique et se traduirait au pire par une augmentation uniquement mineure du nombre total de personnes âgées présentant une incapacité⁷.

Cependant, le vieillissement de la population sollicitera aussi davantage des domaines ne relevant pas de la responsabilité du secteur sanitaire (soins infirmiers, traitement social, soins de longue durée). Il semble que la désinstitutionnalisation et un recours accru à des services locaux de soin, généralement moins coûteux que les traitements hospitaliers (si ce n'est pour des patients à la constitution fragile qui nécessitent des hospitalisations fréquentes) pourraient avoir une plus forte influence sur les finances publiques que l'évolution de l'incapacité⁸.

La démographie n'est donc pas le seul élément à intervenir: d'autres facteurs pourraient accroître la pression sur les dépenses de santé: citons par exemple les attentes croissantes de la population par rapport aux services de soins ainsi que les perspectives offertes par les nouvelles technologies et la prévention. Autrement dit, certains obstacles majeurs à la mise en place de services de santé adéquats seront techniques et organisationnels plutôt que financiers. Pour faire face aux effets du vieillissement de la population, il pourrait donc être nécessaire de réaménager les systèmes de santé de tous les États membres.

• **...les politiques à l'égard des (im)migrants**

Les conséquences du vieillissement de la population sur les marchés du travail, les régimes de retraite et les systèmes de santé se répercuteront inéluctablement sur le traitement réservé aux migrations dans les politiques des pouvoirs publics. L'immigration sera l'un des facteurs clés de toute stratégie globale du marché du travail, ce qui aura des implications majeures sur le financement des retraites et la réforme des systèmes de santé. Trois exemples peuvent illustrer ce propos:

⁶ Selon les estimations, au sein de l'UE, le nombre de personnes souffrant directement d'une forme d'incapacité représente environ 10% de la population totale, ce qui correspond approximativement à 37 millions de personnes. Néanmoins, leur proportion, tous niveaux de gravité confondus, s'accroît logiquement avec l'âge: plus de 40% des personnes atteintes d'une incapacité grave ont 55 ans ou plus. Les personnes ayant une incapacité ne constituent pas un groupe homogène: on entend par incapacités les diminutions de la mobilité/l'agilité, les handicaps mentaux/cognitifs, les troubles de l'audition, de la parole et de la vue. Le Panel communautaire des ménages (PCM 1996) fournit des informations supplémentaires sur les tendances actuelles: une proportion légèrement supérieure de femmes (9,8% contre 8,5% pour les hommes) déclare être atteinte d'une forme d'incapacité. Cette plus grande proportion de femmes observée au niveau de l'UE se retrouve dans la plupart des États membres. Ainsi qu'il apparaît dans les différents États membres, cet écart entre les hommes et les femmes est plus accentué pour les degrés moyens d'incapacité que pour les incapacités graves.

⁷ "Scientific and prospective evaluation of health costs and health needs arising from the ageing of the population" (2000), étude réalisée par Tom Bowen Associates, en association avec Medical Advisors et le Centre for Health Planning and Management de l'université de Keele.

⁸ Jacobzone, Cambois et Robine (2000) "La santé des personnes âgées dans les pays de l'OCDE s'améliore-t-elle assez vite pour compenser le vieillissement de la population?" Études économiques de l'OCDE n°30, P 149-190

- de nombreux États membres adaptent actuellement leur politique à l'égard des migrants pour répondre à des déficits précis de main-d'œuvre: l'Allemagne délivre par exemple des permis de travail aux ingénieurs indiens spécialisés dans les technologies de pointe;
- le rapport des Nations Unies "Replacement migration: is it a solution to declining and ageing populations?" souligne que le vieillissement s'accroîtra au cours des prochaines décennies dans tous les pays développés au point que les migrations ne suffiront pas à contrebalancer la hausse des taux de dépendance, même si elles parviendront à ralentir cette tendance au vieillissement de la population.
- L'impact du vieillissement sur les systèmes de santé et ses effets très nets sur l'augmentation de la demande de soins exprimée par les personnes âgées et la diminution des membres de la famille et du personnel de soins pouvant s'occuper d'elles, met en lumière le rôle des migrants, capables de répondre aux pénuries de main-d'œuvre qui sont d'ores et déjà observées.

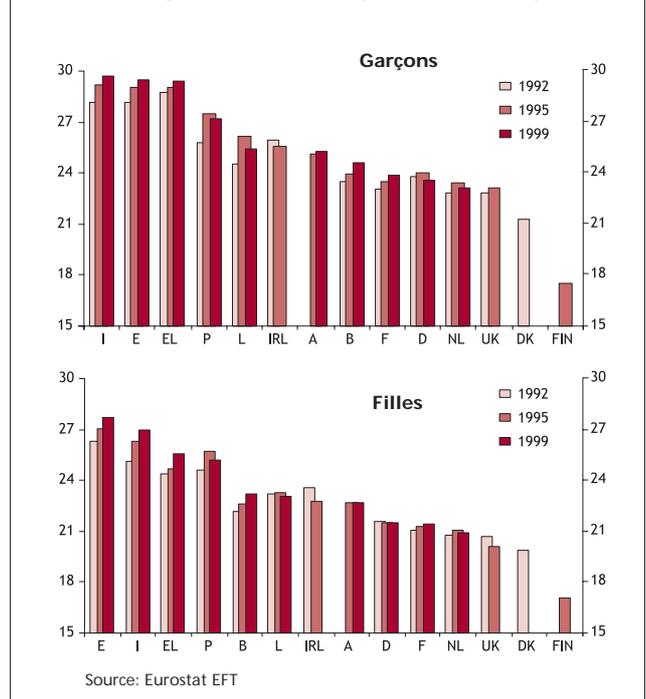
2.1.2 L'évolution actuelle de la structure des ménages et des familles

La taille moyenne des ménages s'est réduite au cours des dernières décennies: en 1999, elle était de 2,4 personnes par ménage au niveau de l'UE, les chiffres à l'échelon national variant de 2,1 à 3,1, contre 2,8 en 1981 (voir section 4 "Annexe statistique"). L'augmentation de la population âgée, le déclin de la fécondité et la hausse des taux de divorce sont les principaux facteurs étayant cette tendance, qui se traduit par une multiplication des ménages composés d'une seule personne ou d'un seul parent et un recul des familles d'au moins deux enfants à charge. À titre d'exemple, presque 12% des citoyens de l'UE vivaient seuls en 1999, contre un peu moins de 10% en 1988 et seulement 8% en 1981. Les projections montrent que la proportion de personnes vivant seules passera à 13% en 2010 du seul fait du vieillissement de la population; elle atteint même 17% lorsque l'on considère un scénario intégrant l'individualisation accrue des modes de vie.

Puisque la répartition de la population par type de ménage est fonction de l'âge et du moment considéré dans le cycle de vie, voici ci-dessous certains facteurs pertinents à prendre en compte (voir section 3.2 " Population, ménages et familles"):

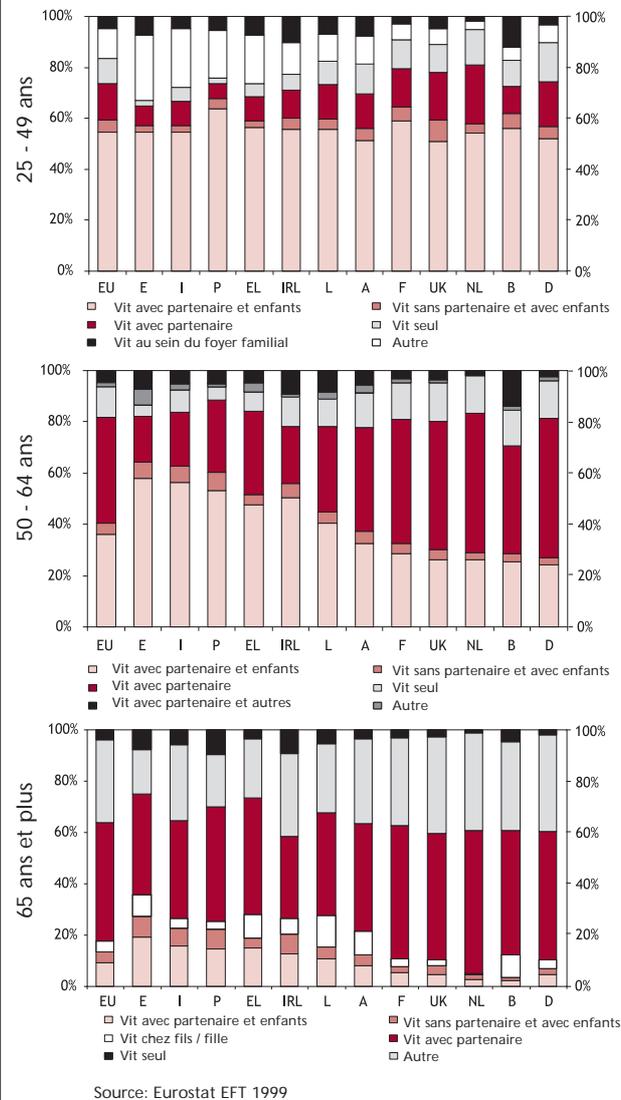
- **Davantage d'enfants à charge vivent dans des ménages monoparentaux:** une proportion de près de 90% de la population de 0 à 24 ans vit au sein du foyer parental. Les enfants à charge (soit uniquement tous les enfants ayant entre 0 et 15 ans ainsi que toutes les personnes de moins de 25 ans encore économiquement inactives vivant avec au moins un de leurs parents) sont de plus en plus nombreux à vivre au sein de familles monoparentales: de 8% en 1983, la proportion est passée à 13% en 1998. Cette proportion reste inférieure à 8% dans les quatre États membres du sud, la hausse enregistrée étant modeste. Elle varie de 11 à 14% en Autriche, en Irlande, en France, en Allemagne et en Belgique. Le Royaume-Uni enregistre un chiffre exceptionnellement élevé de 25%, qui a plus que doublé entre 1983 et 1998.

Graph 5 Age le plus jeune auquel 50% des jeunes ne vivent plus avec leurs parents



- **Les jeunes quittent le foyer familial plus tard...**: l'âge auquel les jeunes générations délaissent le foyer parental a considérablement augmenté au cours des dernières années; cette hausse était de 1,3 et 1,9 année en Italie et en Espagne pour les hommes et les femmes entre 1992 et 1999, l'augmentation enregistrée en Grèce, au Portugal, en Belgique et en France étant moindre. Dans les autres États membres, les chiffres sont restés assez stables.
- **...et des écarts marqués persistent entre le nord et le sud de l'Union...**: L'âge auquel la moitié des jeunes a quitté le foyer familial est le plus bas en Finlande (18 ans), puis au Danemark, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Il est le plus élevé en Italie, en Espagne et en Grèce (29 ans pour les hommes et 25 pour les femmes), puis au Portugal, au Luxembourg et en Irlande.
- **...avec des répercussions très claires sur la composition des ménages de la classe d'âge intermédiaire (25-49 ans)**: Plus l'on va vers le nord de l'Europe et plus la proportion de personnes "vivant au sein du foyer familial" est réduite et celle des personnes "vivant seules" élevée. La première est environ de 20% dans les États membres méditerranéens, mais n'atteint pas 5% aux Pays-Bas. La seconde représente moins de 7% de la population dans les quatre États membres du sud et en Irlande alors qu'elle s'élève à plus de 10% dans les autres pays de l'Union.
- **Le fossé nord/sud est encore plus prononcé dans la tranche d'âge des 50-64 ans...**: La composition des ménages de cette classe d'âge confirme très clairement les caractéristiques des jeunes cohortes, notamment les différences dans l'âge auquel les jeunes quittent le foyer familial: dans les États membres du sud et l'Irlande, près

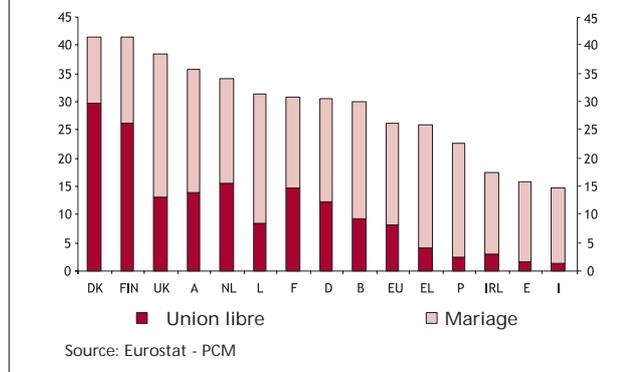
Graph 6 Ventilation de la population en fonction de la position dans le ménage et l'âge - 1999



de la moitié ou plus des personnes "vivent avec le partenaire et les enfants", tandis que dans les autres États membres, ces personnes ne représentent qu'un quart à un tiers de la population de cette classe d'âge.

- **...et dans celle des personnes de 65 ans ou plus:** À ce stade tardif du cycle de vie, il existe encore des différences entre les États membres du nord et du sud. Plus on va vers le sud et plus la proportion de personnes "vivant seules" décline, tandis que celle des personnes âgées "vivant avec leur partenaire et/ou leurs enfants" s'accroît. Néanmoins, une fracture apparaît au sein des États membres du sud dans la proportion de personnes âgées vivant chez leur fils ou leur fille: les familles étendues incluant les personnes âgées sont plus fréquentes en Espagne et en Grèce qu'en Italie et au Portugal.

Graph 7 Proportion de jeunes de 16 à 29 ans mariés ou vivant en union libre - PCM, 1996



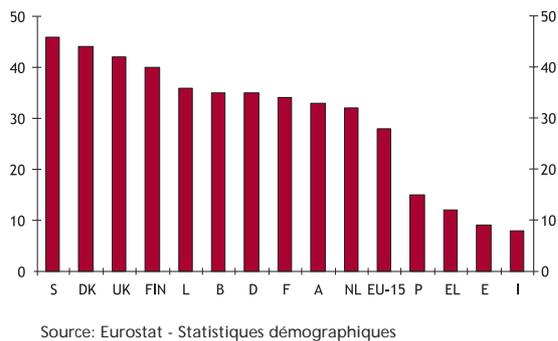
Quels sont les comportements sous-tendant ces caractéristiques des ménages?

La part des différents types de ménage et de famille dans les diverses classes d'âge représentées au sein des 15 États membres s'explique par le poids variable de certains comportements, comme le mariage ou le concubinage, le divorce ou le désir d'enfants (voir section 3.2 "Population, ménages et familles"). Il est clair que ces comportements diffèrent considérablement entre les États membres du nord et du sud (voir section 4 "Annexe statistique").

- **Des mariages moins nombreux et plus tardifs, une hausse du concubinage:** la structure des ménages chez les jeunes est conditionnée par la fréquence des mariages et du concubinage. Au niveau de l'UE, le mariage est moins commun (5,1 mariages pour 1000 habitants en 1999, contre 6,3 en 1980 et 7,9 en 1960); en revanche, le concubinage devient plus répandu: 8% de la totalité des couples vivent ainsi et chez les 16-29 ans, cette proportion atteint 31% (données de 1996). Cette classe d'âge fait apparaître une réelle dichotomie nord/sud dans la proportion de jeunes vivant en couple (plus de 40% au Danemark et en Finlande contre environ 15% seulement en Espagne et en Italie) et celle des concubins parmi les couples (moins de 10% en Italie et en Espagne contre plus de 60% dans les pays scandinaves). Ces proportions sont liées à l'âge médian auquel les jeunes quittent le foyer familial. En d'autres termes, dans les États membres où ils partent tôt de chez leurs parents, il est plus probable que les jeunes vivent en concubinage et ne se marient pas. En revanche, dans les États du sud où les jeunes restent plus longtemps chez leurs parents, lorsqu'ils partent, la probabilité qu'ils se marient est plus importante.
- **Un nombre croissant de divorces:** Alors qu'il y a moins de candidats au mariage, le nombre de divorces est en augmentation. En moyenne au niveau de l'UE, 14% des mariages conclus en 1960 ont abouti à un divorce en 1998 alors que le chiffre correspondant est déjà de 28% pour les mariages de 1980. Pour cette même promotion de mariage de l'année 1980, une fracture remarquablement claire apparaît entre les quatre États membres du sud et

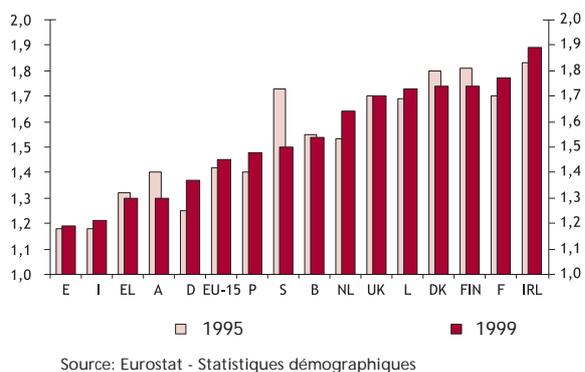
le reste de l'Union. Cette constatation ainsi que le taux de dissolution plus élevé des unions libres (plus répandues dans le nord) par rapport à celui des mariages, notamment chez les plus jeunes générations (comme le montrent les données de l'enquête sur la fécondité et les familles⁹), expliquent en partie les différences observées dans la proportion de ménages composés d'un seul parent ou d'une seule personne entre les 15 États membres.

Graph 8 Proportion (%) de mariages rompus par divorce dans la promotion de 1980



- Des taux de fécondité différents d'un État membre à l'autre...** : l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est inférieur au seuil de renouvellement des générations (estimé à 2,1 enfants par femme) dans tous les États membres, mais continue de varier considérablement d'un État membre à l'autre de 1,2 enfant/femme environ en 1999 en Italie et en Espagne à plus de 1,7 dans 6 autres États membres. Il convient de préciser qu'après la chute brutale observée du milieu des années 60 au milieu des années 80, et les faibles niveaux du milieu des années 90, globalement stables à un peu moins de 1,45, l'ICF moyen a légèrement augmenté à nouveau en 1998 et 1999, atteignant encore une fois 1,45. Si l'on compare la situation de 1995 et 1999, 9 États membres sur 15 ont vu leur taux de fécondité progresser.

Graph 9 Indicateur conjoncturel de fécondité, 1995 - 1999



Fécondité, taux d'activité des femmes et soins aux personnes à charge

Jusqu'à quel point la fécondité des femmes est-elle liée à leur participation sur le marché du travail? La question est délicate, car les données disponibles confirment des théories divergentes.

D'un côté, les États membres dans lesquels les taux d'activité des femmes sont les plus élevés sont généralement ceux qui enregistrent actuellement les taux de fécondité les plus importants (à l'exception de l'Irlande qui présente le taux de fécondité le plus haut, mais une faible participation des femmes sur le marché du travail); les États membres du sud se caractérisent par le faible niveau à la fois de leur taux de fécondité et de leur taux d'activité féminine.

De l'autre, la participation croissante des femmes sur le marché de l'emploi observée au cours des dernières décennies a coïncidé en moyenne, pour l'UE, avec le déclin tendanciel du nombre d'enfants à charge. Bien que la situation ne soit pas strictement identique dans chaque État membre, les données à l'échelon de l'UE montrent un rapport clair et net entre le nombre d'enfants à charge et l'activité des mères sur le marché de l'emploi. Pour les femmes de 25 à 34 ans et les enfants âgés de 0 à 9 ans, les chiffres indiquent que, dans l'UE, non seulement tout enfant supplémentaire réduit le taux d'activité total, mais qu'il existe aussi un lien avec le travail à temps partiel par rapport au travail à temps plein (voir le graphique ci-dessous correspondant aux données recueillies pour l'UE et l'année 1999). À titre d'exemple, les femmes sans enfant à charge constituent la moitié de la population féminine âgée de 25 à 34 ans, mais les 2/3 des personnes exerçant un emploi à temps plein dans cette classe d'âge.

Les trois autres graphiques concernant les Pays-Bas, l'Italie et le Portugal montrent que ce lien commun évident entre le nombre d'enfants à charge et le taux d'activité présente des spécificités dans chaque État membre: par exemple, aux Pays-Bas, où le taux d'activité des femmes de 25 à 34 ans dépasse la moyenne de l'UE, les femmes ayant des enfants à charge remplacent surtout leur emploi à temps plein par un poste à temps partiel. Ce schéma combinant un niveau élevé de travail à temps partiel à de forts taux d'activité est également propre aux États membres septentrionaux. En Italie, la situation est à l'opposé: chaque enfant à charge supplémentaire réduit plus fortement le taux d'activité des femmes de 25 à 34 ans que ce qui est observé en moyenne dans l'UE (hormis en présence de 4 enfants ou plus), mais les femmes demeurant sur le marché de l'emploi travaillent à temps plein, car les postes à temps partiel sont peu courants. La même constatation vaut pour le Portugal, où la proportion de femmes travaillant à temps partiel est encore plus faible, mais où, contrairement à l'Italie, les taux d'activité des femmes de 25 à 34 ans sont très élevés. Une autre particularité de ce pays est que les deux premiers enfants à charge n'abaissent quasiment pas le taux d'activité (à temps plein). C'est principalement l'arrivée d'un troisième enfant qui fait décroître considérablement le taux d'activité des Portugaises (dans une moindre mesure cependant que pour la moyenne de l'UE).

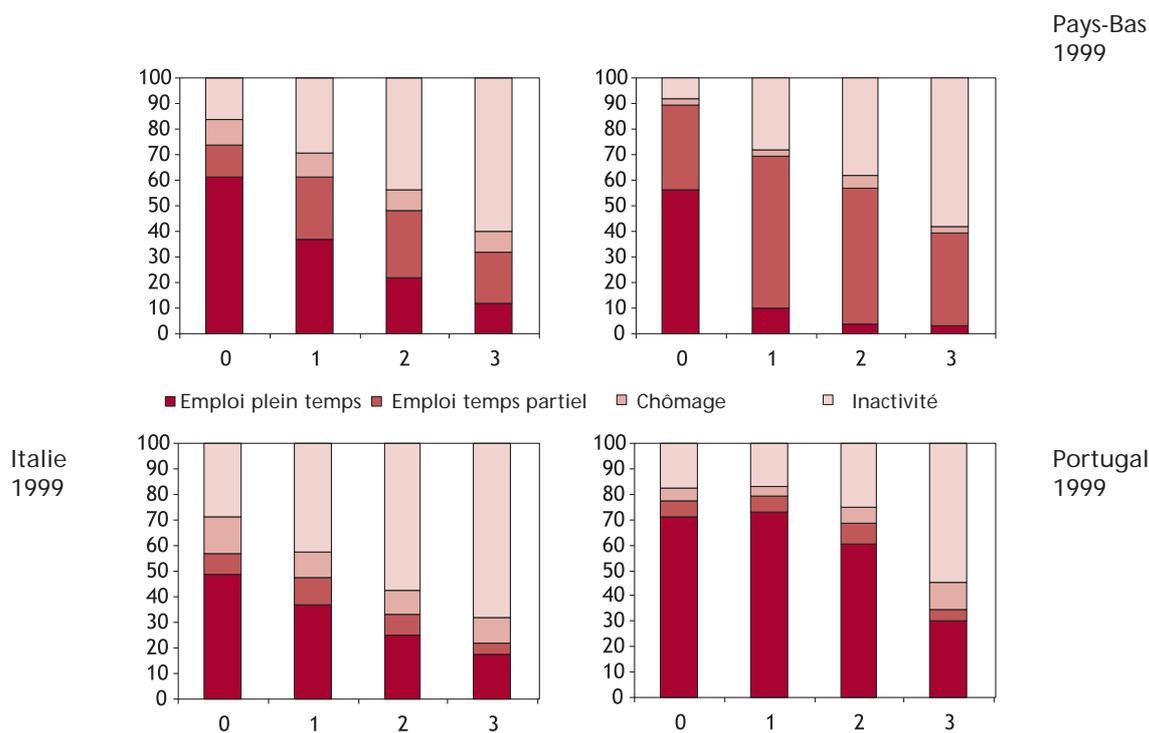
⁹ Voir Pinelli, A. (2000) "Les déterminants de la fécondité en Europe: nouvelles formes de famille, caractéristiques contextuelles et individuelles", Conseil de l'Europe.

Le temps consacré à s'occuper (bénévolement) des enfants illustre en quelque sorte les problèmes que pose la conciliation de la vie professionnelle et familiale: cette occupation est à 80% exercée par les femmes. Les données du PCM de 1996 montrent qu'à l'échelon de l'UE, 31% des femmes (de plus de 16 ans) s'occupent quotidiennement de leurs enfants, contre seulement 16% des hommes. Les soins apportés (bénévolement) à d'autres personnes que des enfants n'impliquent que 4% des hommes, contre 8% des femmes. Au total, les femmes assurent 70% des soins prodigués aux personnes à charge. Si l'on examine le temps que consacrent au total les femmes à s'occuper d'autres personnes (sans être rémunérées), on voit que, par rapport aux enfants, les États membres du nord ont presque concrétisé l'égalité des chances tandis que ceux du sud et l'Autriche ont encore un long chemin à parcourir.

Ces données sont une explication possible des disparités enregistrées dans les taux nationaux de fécondité, puisque ces taux sont faibles partout dans l'UE (en dessous du seuil de renouvellement), mais surtout dans les pays de l'Europe du sud. Le séminaire annuel de l'Observatoire européen

des affaires familiales a tenté d'identifier les déterminants de ces comportements ainsi que les éventuelles corrélations entre taux de natalité et politiques des pouvoirs publics. Les perspectives de vie des femmes, en ce qui concerne la conciliation de l'activité professionnelle et de l'éducation des enfants, semblent être moins satisfaisantes dans le sud, ce qui les conduirait à fonder plus tardivement une famille et se traduirait par des taux de fécondité inférieurs. L'un des objectifs des politiques pourrait être de créer les conditions permettant aux couples d'exaucer leur désir inassouvi d'enfants. La conciliation de la vie familiale et professionnelle est plus réussie et la fécondité plus élevée dans les pays où: les activités de soins/garde sont mieux partagées entre les hommes et les femmes, les structures publiques de soins/d'accueil sont plus développées, les postes à temps partiel sont plus nombreux, la législation est plus favorable à la famille et aux femmes. Dans les États membres où la situation est à l'opposé et où ce sont plus les familles (c'est-à-dire surtout les femmes) qui s'occupent des enfants et autres personnes à charge, la fécondité ou l'emploi des femmes semblent plus être le résultat d'un arbitrage¹⁰.

Graphe 10 Emploi des femmes de 25 à 34 ans par rapport au nombre d'enfants à charge de 0 à 9 ans



Source: Eurostat - Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

¹⁰ Pour ce qui est du lien entre vie familiale et vie professionnelle, se reporter au document "Suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Pékin sur l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle, rapport de la présidence" (Conseil de l'Union européenne, 2000). De plus amples informations sur ce sujet peuvent être trouvées dans les rapports annuels suivants: "L'emploi en Europe 2000", "Les relations du travail en Europe, 2000" et "L'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne, 1999".

2.1.3 Les principales tendances des flux migratoires

Les migrations influent considérablement sur la taille, la structure par âge, la composition des ménages et toutes les autres caractéristiques de la population d'un territoire. La présente partie analyse les conséquences de différents types de flux migratoires, en s'attachant plus spécialement aux migrations internes et au solde migratoire positif entre l'Union et les pays tiers.

Schémas des migrations internes au sein des États membres de l'UE: multiplication des déplacements de courtes distances, diminution des mouvements de population impliquant de longues distances

Les schémas de ces migrations internes observés au cours des dernières décennies, qui diffèrent considérablement de ceux des années 50 et 60, se caractérisent fondamentalement par deux dynamiques inverses: l'augmentation des déplacements de courtes distances (en banlieue) est allée de pair avec la diminution des mouvements effectués sur de longues distances¹¹. Autrefois, le passage de l'agriculture au secteur manufacturier a déplacé les populations de la campagne vers les villes. Actuellement, cette tendance à l'urbanisation est encore apparente dans les pays candidats et les zones rurales relativement éloignées de l'UE. Néanmoins, dans les États membres de l'UE, ce type de déplacement a cessé d'être le plus marquant: avec l'évolution vers une économie du service et de l'information, les flux des campagnes vers les villes ont été remplacés par des mouvements allant des grands centres villes vers leur périphérie ("banlieusardisation") ou vers des petites villes/villes moyennes plus éloignées et des zones rurales de densité intermédiaire bien reliées à ces grands centres urbains (contre-urbanisation). Les points suivants sont quelques unes des conséquences de ces dynamiques.

- **Les grandes villes ont perdu une partie de leur population** au profit des concentrations de taille moyenne (petites villes, communes de banlieue). Parallèlement, les zones rurales éloignées et faiblement peuplées, comme les vieilles cités industrielles ou minières, continuent de voir partir leurs habitants. Cependant, les zones qui sont surtout tournées vers les services (le tourisme par exemple) ou les nouvelles technologies constituent des pôles d'immigration.
- **...mais ces schémas migratoires varient en fonction de l'âge et du parcours individuel:** les processus de banlieusardisation et contre-urbanisation sont principalement le fait des familles, soit d'adultes (âgés environ de 30 à 44 ans) avec leurs enfants (essentiellement de moins de 14 ans) qui recherchent un meilleur environnement, un lieu de résidence plus abordable ou bougent pour des raisons professionnelles.

- **Les retraités ont également tendance à délaisser les grandes villes...**: des flux de migrants venant des grandes villes en direction de leur région natale ou d'une sorte de "riviera" (zones côtières, côtes méditerranéennes par exemple) sont observés chez les personnes de 55 à 70 ans à la recherche d'une meilleure qualité de vie.
- **...les jeunes sont cependant plus attirés par les grandes villes**, car à leur âge (entre 15 et 29 ans), ce sont les établissements de l'enseignement (supérieur), les possibilités d'emploi et de loisirs, etc. qui sont recherchés. Dans cette tranche d'âge, les études motivent surtout les jeunes de 15 à 19 ans tandis que la recherche d'un emploi concerne davantage les 20-29 ans. Ces deux raisons se traduisent par un solde migratoire positif des jeunes vers les zones urbaines et/ou les régions à l'économie dynamique.
- **...de même que les personnes du quatrième âge:** un certain solde migratoire positif vers les villes est aussi enregistré pour les personnes âgées/dépendantes (70 ans et plus), qui recherchent des établissements de soins de santé, des structures d'accueil ou l'appui de leur famille.

Ces mouvements interrégionaux pourraient accentuer les inégalités territoriales au niveau régional et local: certaines régions caractérisées à la fois par une émigration de jeunes et une immigration de personnes âgées pourraient être confrontées à une distorsion importante de leur pyramide des âges, susceptible de se traduire par un effet cumulé à la baisse de leur dynamisme économique. Les régions plus urbanisées tendent à rester plus jeunes. Ces tendances générales de la mobilité, couplées au vieillissement global de la population, devront être prises en compte dans le développement des structures d'accueil.

- **L'avenir des migrations internes:** ces schémas de migration continueront probablement d'évoluer sous l'effet de l'essor des technologies de la communication et des moyens de transport. Les retombées de la multiplication des trajets domicile-travail et du télétravail sur l'évolution future des migrations ne sont pas faciles à prévoir, mais les tendances actuelles montrent que des formes nouvelles et plus flexibles de migrations temporaires ou intermittentes attirent de plus en plus, notamment les travailleurs très qualifiés. L'ampleur et l'organisation générales des migrations internes pourraient aussi être modifiées par le vieillissement de la population (avec un changement dans la structure par âge des États membres) puisque les schémas de migrations varient considérablement selon la classe d'âge considérée.

Les flux migratoires entre États membres ont été plus faibles dans les années 90 qu'au cours des décennies précédentes, par exemple pendant les années 60, lorsque les migrations de travailleurs provenant des pays de l'Europe

¹¹ De nombreux exemples de ces dynamiques peuvent être trouvés dans l'étude financée par le Conseil de l'Europe et la DG Emploi: P. Rees, M. Kupiszewski (dir.) "Migrations internes et dynamique démographique régionale en Europe", 1998, qui couvre 5 États membres (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni), 4 pays candidats (République tchèque, Estonie, Pologne et Roumanie) ainsi que la Norvège. Cette étude souligne que si les migrations internationales (extra-communautaires) ont récemment augmenté pendant les années 90, un léger recul des migrations internes souffrant peu d'exceptions est intervenu pendant cette période. Le fait que les travailleurs des pays occidentaux font de plus en plus la navette entre leur domicile et leur lieu de travail et la crise économique dans les anciens pays communistes pourraient expliquer cette situation. Néanmoins, cette baisse des migrations internes devrait être traitée avec prudence; en effet, habituellement, les données sur les migrations internes présentent des lacunes, car les chiffres disponibles n'incluent pas certains types de déplacements non officiellement enregistrés (par exemple, certaines personnes travaillent et vivent temporairement en différents endroits une même année, mais ne sont enregistrées qu'en un seul lieu et leurs déplacements ne sont donc pas répertoriés). De manière générale, il conviendrait d'améliorer la qualité des données sur les migrations internes dans quasiment tous les pays.

du sud vers les États membres plus développés du nord ont atteint leur apogée. Cette baisse est intervenue en dépit de l'intensification des échanges et des liens financiers entre les pays (fruit de l'intégration européenne, mais aussi de la "mondialisation") et malgré la suppression des obstacles à la mobilité des citoyens de l'UE (comme la coordination des régimes de sécurité sociale pour les personnes se déplaçant au sein de l'Union). Par conséquent, la part des non-nationaux dans la population des États membres change, la proportion de citoyens de l'UE vivant dans un État membre autre que le leur reculant pendant que progresse celle des ressortissants de pays tiers.

Des soldes migratoires de plus en plus élevés dans l'Union européenne

Au vu des tendances à long terme, le solde migratoire général (total des flux d'entrée moins total des flux de sortie) semble à nouveau être globalement en hausse dans l'Union européenne (voir section 3.3, Migration et asile). Cette tendance est illustrée par les données suivantes:

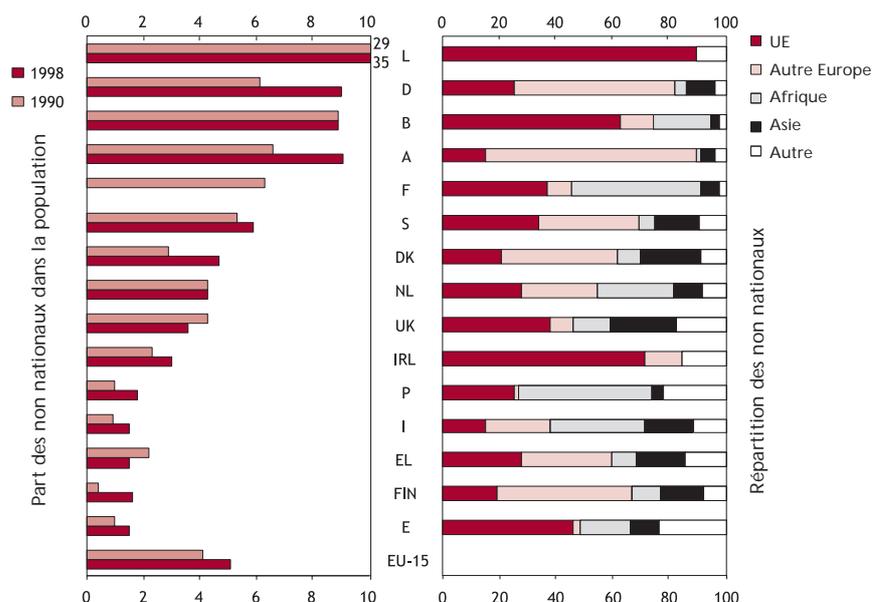
- **Un solde migratoire plus élevé en 1999:** au terme de deux années de flux nets relativement faibles, d'environ 0,5 million de personnes chaque année, le solde migratoire est à nouveau estimé en 1999 à plus de 700 000 personnes. L'Allemagne a absorbé plus d'un quart du solde migratoire total des États membres en 1999. Le Royaume-Uni a intégré un autre quart et l'Italie près d'un cinquième de la croissance migratoire de l'UE, devant la France, les Pays-Bas et l'Espagne. Dans l'ensemble, le taux de solde migratoire était estimé à près de 2% en 1999, contre 3% aux États-Unis, 6% au Canada et quasiment 0% au Japon.

- **Une proportion croissante de non-nationaux au sein des États membres de l'UE...** En 1998, 19 millions de non-nationaux (comprenant à la fois des citoyens communautaires et non communautaires) vivaient dans les 15 États membres, soit 5,1% de la population totale de l'Union, contre 4,1% en 1990. L'Allemagne (7,3 millions), la France (3,6 millions) et le Royaume-Uni (2,1 millions) accueillent la majeure partie des non-nationaux¹².

- **...avec des proportions inégales dans chaque État membre...** À l'exception du Luxembourg (où les non-nationaux représentent plus d'un tiers de la population totale), les trois États membres comptant la plus forte proportion de non-nationaux (9% environ) sont la Belgique, l'Autriche et l'Allemagne. À l'autre extrême, le Portugal, l'Espagne, la Grèce et la Finlande enregistrent la proportion la plus faible: moins de 2% (voir section 4 "Annexe statistique").

- **...une répartition disparate des non-nationaux en provenance de l'UE...** La ventilation par nationalité des non-nationaux varie considérablement d'un État membre à l'autre. En 1998, 6 millions de ressortissants de l'UE vivaient dans un État membre autre que le leur (soit 31% de l'ensemble des non-nationaux); leur répartition au sein des États membres était cependant très inégale: les plus nombreux se trouvaient en Allemagne (1,8 million) et en France (plus de 1,3 million). En termes relatifs, la proportion des ressortissants de l'UE avoisinait ou dépassait la moitié de la population totale de non-nationaux uniquement au Luxembourg (89%), en Irlande (71%), en Belgique (63%) et en Espagne (46%).

Graphe 11 Population par nationalité, 1998 ou dernières données disponibles



Source: Eurostat - Statistiques démographiques; Conditions de vie en Europe, Edition 2000; Conseil de l'Europe - Tendances actuelles des migrations internationales en Europe.

¹² Des informations plus détaillées sur les migrations internationales vers l'Union européenne peuvent être trouvées dans la publication d'Eurostat "Patterns and trends in international migration in Western Europe. 2000 Édition".

- **...et des pays tiers:** En 1998, 13 millions de non communautaires vivaient dans les États membres. Les ressortissants de l'Europe centrale et orientale (y compris de la Turquie et de l'ex-URSS), soit au total 5,8 millions de personnes, représentent une population importante dans les États membres de la frontière est de l'Union, notamment l'Allemagne (4 millions). Une part significative de ces migrants est formée des ressortissants de l'ancienne Yougoslavie, dont 70% vivent en Allemagne. Les trois quarts des 2,7 millions de Turcs de l'UE vivent en Allemagne. Par ailleurs, plus de la moitié des 3,1 millions de citoyens africains enregistrés dans l'Union sont installés en France.
- **Les ressortissants de pays tiers vivent principalement dans les zones urbaines:** Les schémas de migration des ressortissants de pays tiers sont différents de ceux des populations locales. Selon les estimations, les immigrants en provenance des pays tiers s'installent principalement dans les villes, tendance qui masque l'évolution plus générale vers la déconcentration urbaine. À titre d'exemple, ces immigrants représentent plus de 15% de la population totale de 5 villes: Munich, Francfort, Stuttgart, Vienne et Bruxelles. Dernier exemple, la proportion d'immigrants dans la population totale de l'agglomération parisienne atteignait presque 15%, contre moins de 3% dans les zones rurales et 5,6% dans les centres urbains comptant moins de 20 000 habitants (recensement français de 1990).

On assiste à une "fuite des cerveaux" de l'UE vers les États-Unis: de plus en plus de citoyens de l'Union obtiennent leur doctorat aux États-Unis - leur nombre a pratiquement doublé dans les années 90 et ils représentent désormais 3,5% de l'ensemble des diplômés de 3ème cycle (PhD) décernés en science et en ingénierie aux États-Unis. Près de la moitié des Européens ayant obtenu leur doctorat en sciences et en technologie aux USA souhaitaient poursuivre leurs activités professionnelles sur le sol américain. Cependant, les États-Unis n'attirent pas seulement les étudiants européens de troisième cycle. Au cours des années 90, le nombre d'Européens très qualifiés travaillant aux États-Unis dans le secteur des sciences et de l'ingénierie a augmenté. La plupart étaient relativement jeunes, avaient une formation scientifique (principalement d'ingénieur ou d'informaticien), un niveau d'études très élevé (doctorat ou maîtrise pour la moitié d'entre eux) et travaillaient principalement dans le privé ou le secteur de l'enseignement et la recherche.

Source: Sciences, technologie et innovation – Chiffres clés 2000 – Commission européenne: DG Recherche et Eurostat.

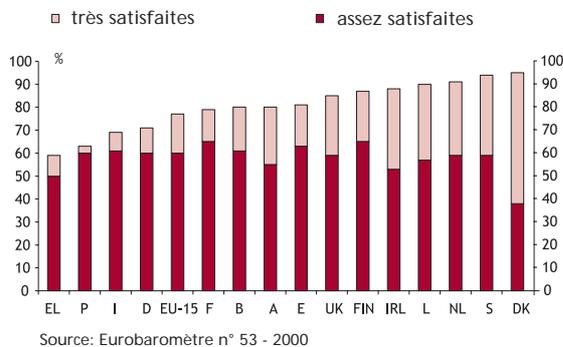
2.2 Conditions de vie

Ce chapitre est consacré à l'évolution des conditions de vie. Les informations objectives sont étayées par des données subjectives sur la perception qu'ont les citoyens de leurs conditions de vie.

Selon une enquête Eurobaromètre (EB n°53-2000), 77% des citoyens de l'UE se déclarent contents de leur vie en général. Les hommes sont plus satisfaits (78%) que les femmes (76%) et les jeunes (81%) davantage que les personnes âgées (74%).

À leurs yeux, la santé, le revenu, la vie de famille et le logement sont les principaux déterminants de leur qualité de vie.

- **Santé:** 83% des Européens sont satisfaits de leur état de santé. L'espérance de vie des femmes est plus élevée (81 ans) que celle des hommes (75 ans), mais les hommes sont plus contents de leur santé que les femmes et cette différence s'accroît avec l'âge. L'état de santé est lié à des facteurs comme le revenu (les membres des catégories les plus élevées de revenus s'estiment plus souvent heureux de leur état de santé que ceux des catégories inférieures), l'éducation (le sentiment de satisfaction augmentent chez les personnes les plus éduquées) et l'emploi (les actifs sont en meilleure santé que les chômeurs et les conditions de travail ont des répercussions sur la santé).
- **Revenu:** Le point 2.3 traite de façon exhaustive de ce facteur. 67% des citoyens de l'Union s'estiment satisfaits de leur situation financière.
- **La vie de famille** ou plus précisément le fait "d'avoir des membres de sa famille à ses côtés en cas de besoin" était considéré comme une autre composante majeure de la qualité de la vie. Le temps consacré à la vie de famille est largement fonction du temps de travail, qui a évolué à la baisse dans l'agriculture et l'industrie, mais non dans les services. Les travailleurs les plus âgés de l'industrie ainsi que les jeunes du secteur tertiaire sont ceux qui font le plus grand nombre d'heures de travail. Dans leur majorité, les travailleurs donnent la priorité à leur activité professionnelle, mais souhaitent avoir plus de temps libre à consacrer à leur famille, à leurs activités sociales et à leurs loisirs.
- **Le logement** était le quatrième aspect jugé important pour la qualité de la vie des Européens. Des données sur le logement sont présentées à l'annexe statistique, mais ce thème n'est pas analysé en détail dans le rapport de cette année.
- D'un point de vue analytique, **l'éducation, la sécurité et l'accès aux technologies de l'information** sont aussi des composantes de la qualité de la vie.
- **L'éducation** et la formation influent considérablement sur la qualité de la vie au sein de la société de la connaissance. Les deux réduisent le risque de chômage et améliorent la participation à la vie sociale. Le niveau d'études de la population a remarquablement augmenté dans l'UE au cours des dernières décennies: 74% des jeunes générations (25-29 ans) ont au moins terminé le deuxième cycle de l'enseignement supérieur. La proportion correspondante pour les anciennes générations (50-64 ans) n'est même pas de 50%. L'égalité des chances a également fortement progressé: dans la plupart des États membres, les jeunes femmes ont désormais un niveau d'éducation légèrement meilleur que les hommes. Dans la classe d'âge des 25-34 ans, 25% des femmes, contre 23% des hommes, ont terminé des études de niveau supérieur. Les proportions correspondantes pour la tranche d'âge des 50-59 ans sont respectivement de 13 et 21%. Le milieu familial reste l'un des grands facteurs conditionnant le niveau d'études atteint, mais, dans certains États membres, le système éducatif semble en mesure d'atténuer cette influence.
- La **sécurité** est considérée sous l'angle de ses retombées sur la qualité de la vie. Les sources d'insécurité sont multiples. Nous parlerons ici de la criminalité, des accidents de la circulation et de la violence domestique. Les chiffres de la criminalité font apparaître une baisse des homicides et des cambriolages, mais une hausse des agressions et des vols de voiture. Les dangers de la circulation constituent un autre facteur d'insécurité. En 1998, le nombre de délits assortis de violence (1,38 million) qui ont été constatés était inférieur au nombre d'accidents mortels de la circulation (1,7 million). Pourtant, en dépit de l'augmentation significative de la circulation, le nombre d'accidents mortels de la route a constamment régressé au cours des années 90. La violence domestique est un phénomène répandu qui touche toutes les catégories sociales et les cultures de l'ensemble des États membres. Cette forme de violence n'étant plus tue ou dissimulée comme avant, le nombre d'actes recensés est en augmentation.
- La plupart des Européens ont une attitude positive face aux **nouvelles technologies** de l'information et la communication et demandent aux pouvoirs publics d'en garantir l'accès à tout un chacun.

Graphe 12 Pourcentage de personnes satisfaites de leur vie en général (16 ans et plus)

2.2.1 La vie en général

En l'an 2000, 77% des Européens se sont déclarés contents de leur vie en général et, sur ces 77%, 17% se sont estimés très satisfaits. Cependant, ce sentiment de satisfaction varie beaucoup d'un État membre à l'autre de l'UE. C'est au Danemark qu'il est le plus fort (95%) et au Portugal (63%) et en Grèce (59%) qu'il est le moins marqué.

Dans l'ensemble, les hommes paraissent légèrement plus contents (78%) que les femmes (76%). Ce sentiment de satisfaction dépend aussi de l'âge. Les jeunes se disent plus heureux (81%) que les personnes de plus de 55 ans (74%). Cet écart pourrait en partie s'expliquer par la détérioration progressive de l'état de santé avec l'âge.

Depuis 1973, les Européens sont régulièrement interrogés sur leur sentiment général de satisfaction dans le cadre de l'enquête Eurobaromètre (voir annexe statistique). L'analyse des résultats révèle des aspects intéressants.

Le degré général de satisfaction dans la vie semble être lié à des facteurs culturels. Deux grands groupes peuvent être identifiés:

- Les pays nordiques (Danemark, Finlande, Suède) ainsi que les Pays-Bas et le Luxembourg font apparaître des niveaux de satisfaction très élevés (plus de 89%), qui restent relativement constants. C'est au Danemark que les habitants s'estiment le plus heureux.
- Dans les États membres du sud (Grèce, Portugal, Italie et France), les niveaux de satisfaction sont plus faibles. En 2000, le niveau le plus bas est enregistré en Grèce. Les autres pays se situent entre ces deux extrêmes.

Les statistiques font apparaître de fortes variations d'une année à l'autre (notamment dans les pays où le degré de satisfaction est faible), que les seuls facteurs économiques ne peuvent expliquer.

Certains pays font preuve d'une remarquable stabilité (Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni). D'autres laissent percevoir une légère tendance à la hausse (la France et encore

plus l'Italie). Enfin, dans d'autres pays, l'évolution est à la baisse (Allemagne et Belgique).

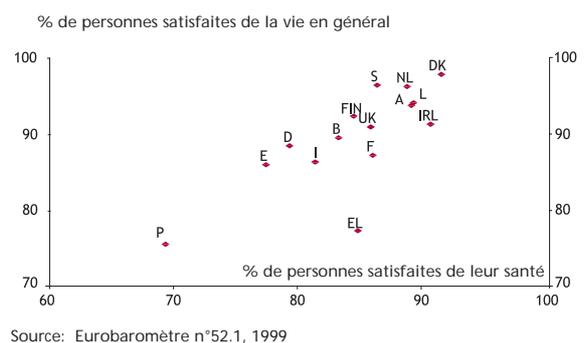
(Voir aussi la section 4: Annexe statistique).

2.2.2 La santé et ses déterminants

(Voir également la section 3 "Portraits statistiques", les portraits 19 et 20, la section 4 "Annexe statistique")

Les citoyens européens considèrent qu'une bonne santé est le principal facteur contribuant à leur qualité de vie. En outre, dans leur grande majorité (plus de 80% d'entre eux même chez les personnes les plus âgées), ils s'estiment satisfaits de leur état de santé. (Enquête Eurobaromètre n°52.1 - 1999). Seuls quatre pays (Portugal, Espagne, Allemagne et Italie) se situent en dessous de la moyenne européenne (83% de satisfaits).

Au vu des données objectives, ce large sentiment de satisfaction est compréhensible. De nombreuses études épidémiologiques et socio-économiques montrent que l'espérance de vie et la santé en général se sont constamment améliorées au cours de la deuxième moitié du XXe siècle. L'éradication des maladies chroniques, l'amélioration du mode de vie, du logement, de l'éducation et la croissance économique sont les principaux déterminants d'une bonne santé. Dans l'UE, près de 87% de la population de 16 à 64 ans ne souffre d'aucun problème de santé entravant leur vie quotidienne. Parmi les 13% restants, 4% déclarent être gravement entravés dans leur quotidien et 9% seulement dans une certaine mesure. Cette moyenne masque des disparités entre États membres: seuls 79% des Finnois ne sont atteints d'aucun problème gênant contre 93% des Italiens. En dépit du fait que l'état de santé est considéré par les

Graphe 13 Satisfaction par rapport à la santé/la vie en général

Européens comme le principal facteur conditionnant leur qualité de vie, ils se déclarent plus satisfaits de leur vie en général que de leur état de santé, sauf en Grèce.

Il convient aussi de noter que les citoyens de l'UE vivent plus longtemps et en meilleure santé que les habitants des autres pays d'Europe au sens large.

L'espérance de vie dans certains pays candidats

Une comparaison de l'espérance de vie au sein de l'UE et de celle des pays candidats révèle des disparités considérables qui, dans certains cas, vont encore en s'accroissant. Après une période de stagnation, l'état de santé des populations tchèque, polonaise et hongroise s'améliore, mais à un rythme différent. Les tendances socio-économiques défavorables de la période de transition, combinées à l'agitation sociale, la pauvreté et les migrations, paraissent avoir eu des retombées négatives sur la santé durant les premières années du processus de transition en Hongrie et, dans une moindre mesure, en Pologne. Tel ne semble pas avoir été le cas en République tchèque. Il semble aussi utile de préciser que, même s'il n'existe pas de lien direct entre les dépenses publiques de santé et l'état de santé des individus dans les pays les plus prospères de l'UE, ce lien est cependant évident dans les pays relativement plus pauvres de l'élargissement.

Disparités entre les sexes

Dans toute l'Union, l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes... En 1999, l'espérance de vie moyenne dans l'UE était de 81 ans pour les femmes et de 75 ans pour les hommes (voir section 1, fiche 19).

Néanmoins, les hommes déclarent plus souvent que les femmes être en bonne santé et cette différence va en s'accroissant avec l'âge. Dans tous les pays à l'exception de la Finlande, la proportion d'hommes déclarant être en bonne santé (68% en moyenne dans l'UE) est supérieure à celle des femmes (61%). Les écarts les plus marqués sont observés au Portugal (12%) et en Italie (10%). Cette différence constante entre les femmes et les hommes semble indiquer que, même si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, leur qualité de vie au cours de ces années supplémentaires pourrait être moindre.

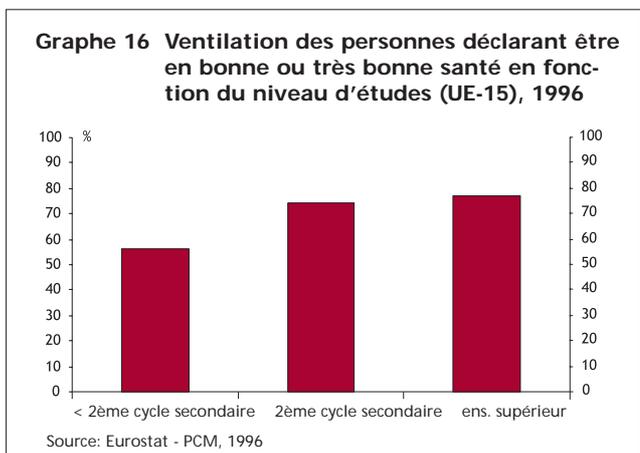
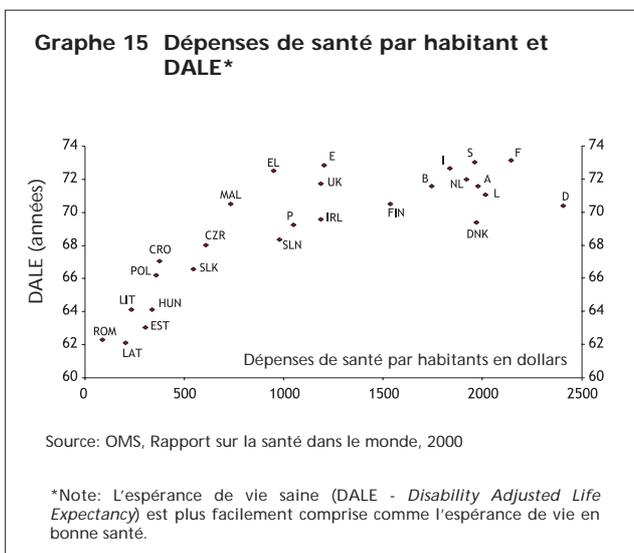
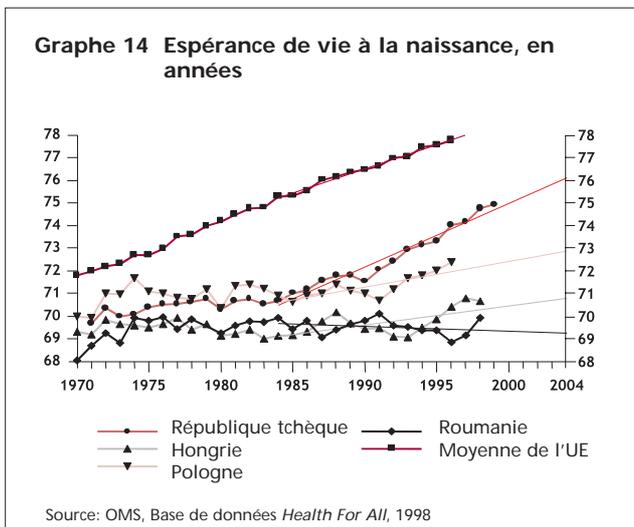
Répercussions du revenu sur la santé

Les statistiques (PCM 1996) révèlent également un lien clair et net entre le niveau de revenu et l'état de santé. Une corrélation apparaît entre un moins bon état de santé et les catégories de revenus les plus basses (voir section 2, chapitre 3, pour plus de détails).

Cette situation est confirmée par l'enquête Eurobaromètre (1999): 72% des membres des catégories inférieures de revenus sont contents de leur état de santé, contre 90% au sein des catégories de revenus les plus élevées.

Éducation et santé

Il existe une corrélation positive entre l'éducation et le niveau de santé. Le niveau de santé déclaré augmente avec le niveau d'éducation atteint dans tous les États membres. Ce lien paraît particulièrement fort lorsque l'on compare l'état de santé subjectif des personnes aux niveaux d'études le plus faible et le plus élevé. Cet écart pourrait s'expliquer en partie par un effet de génération: les anciennes générations ont généralement un niveau d'éducation moindre que les plus jeunes. Il pourrait aussi être dû au fait que les personnes ayant un moindre niveau d'études sont plus souvent (que les plus diplômés) confrontées au chômage et à des conditions de travail, de vie et de logement malsaines.



Les répercussions de l'emploi sur la santé

(Voir aussi "L'insécurité au travail")

Globalement parlant, le pourcentage de personnes déclarant être en bonne santé décroît à mesure que diminue le statut professionnel (postes d'encadrement, postes intermédiaires, autres postes), mais des différences surprenantes apparaissent d'un État membre à l'autre. Dans la plupart des cas, l'état de santé des chômeurs ne diffère guère de celui des actifs, hormis en Belgique, en Allemagne et au Luxembourg et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni et en Autriche.

Les premiers résultats de la Troisième enquête européenne sur les conditions de travail réalisée en l'an 2000¹³ par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail montrent que les problèmes de santé et ceux liés au rythme et à l'horaire de travail sont toujours présents sur les lieux de travail européens (voir aussi section 2.4).

Une étude pilote réalisée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en l'an 2000 (The State of Occupational Safety and Health in the European Union)¹⁴ a identifié de nombreux problèmes liés à la sécurité et la santé au travail. Elle analysait les principaux risques et catégories d'exposition et leurs corrélations avec les secteurs d'activité et d'emploi. Ces risques et expositions sont entre autres les suivants: expositions physiques (bruits, vibrations...), expositions chimiques, postures et mouvements, conditions psychosociales de travail (rythme de travail rapide, travail monotone, violence et intimidations). Pour ce qui est des secteurs d'activité, la construction, l'industrie manufacturière, l'agriculture et les secteurs sanitaire et social sont ceux où de tels risques sont observés le plus fréquemment. Les emplois présentés comme les plus dangereux sont ceux d'opérateurs de machine, de manœuvres dans le secteur du bâtiment, de l'industrie manufacturière et des mines, ainsi que ceux des professionnels de la santé. L'étude de l'Agence analyse également certains modes d'organisation du travail, comme le télétravail, et l'apparition de nouveaux risques tels que le stress, l'utilisation de nouveaux produits chimiques, la violence et les pressions répétées.

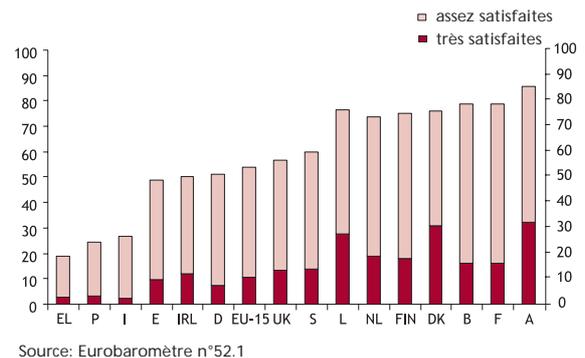
Sentiment de satisfaction éprouvé par rapport au système de santé

Selon une enquête Eurobaromètre (EB n°52.1 - 1999), la moitié seulement des Européens sont satisfaits de leur système de santé et uniquement 1/5 de ces 50% se déclarent très satisfaits. Cependant, il convient de souligner que des différences énormes sont observées dans l'appréciation des systèmes de santé par les Européens.

Près d'un Autrichien, Danois et Luxembourgeois sur trois se déclare très satisfait de son système de santé. En revanche, des niveaux très faibles de satisfaction sont enregistrés dans les États de l'Europe du sud. Plusieurs études conduites par la Commission européenne et d'autres organisations telles que l'OCDE sont également parvenues aux mêmes résultats. Cette insatisfaction peut être imputée à divers

facteurs, dont le principal est que l'amélioration de la qualité des services de santé attendue par la population n'est pas intervenue, même si, au cours des années 80 et 90, les États membres ont introduit plusieurs mesures visant à mieux adapter les services sociaux et de santé aux exigences des consommateurs et à les rendre davantage accessibles à un plus large éventail de la population.

Graph 17 Pourcentage d'habitants satisfaits de leur système national de santé

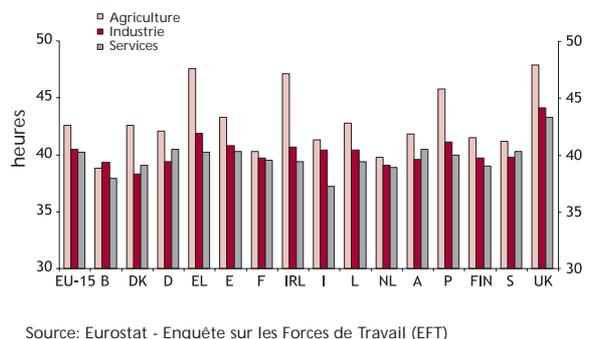


Vie familiale: ventilation du temps entre le travail et la vie sociale/familiale

(Voir aussi section 4, Annexe statistique 1.5 et le document de la DG Emploi et affaires sociales: "Comment les femmes et les hommes utilisent-ils leur temps?- Trois études européennes", 1998).

En moyenne, au niveau européen, le temps de travail diminue mais reste stable dans les services; la situation varie cependant d'un pays à l'autre.

Graph 18 Temps de travail moyen - salariés à temps plein, 1999



En 1999, au niveau de l'UE, le temps de travail hebdomadaire moyen était de 43 heures dans l'agriculture, de 40h30 dans l'industrie et de 40 heures dans les services. C'est au Royaume-Uni que le temps de travail hebdomadaire moyen était le plus élevé (agriculture: 48 heures; industrie: 44 heures

¹³ Troisième enquête européenne sur les conditions de travail. Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2000.

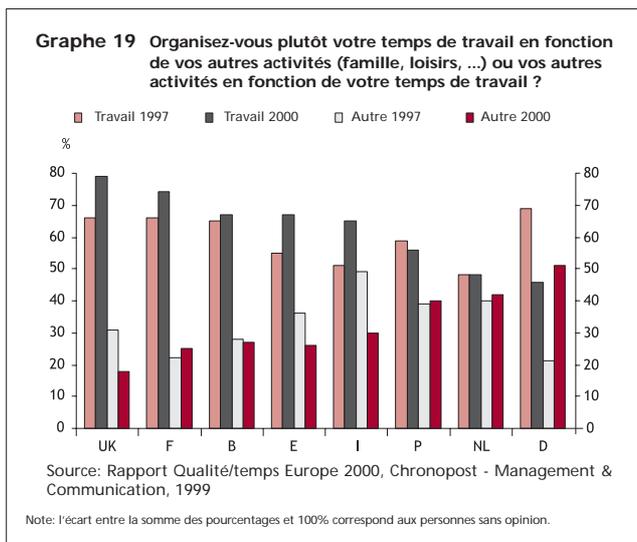
¹⁴ Monitoring The State of Occupational Safety and Health in the European Union - Étude pilote. Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2000

et services: 43 heures); les chiffres les plus faibles étant observés en Belgique (agriculture: 39 heures), au Danemark (industrie: 38 heures) et en Italie (services: 37 heures).

Dans l'industrie, les travailleurs les plus âgés ont un horaire de travail plus long, tandis que, dans les services, ce sont les plus jeunes qui travaillent le plus.

Dans l'industrie, le temps de travail hebdomadaire s'accroît dans les deux premières classes d'âge (15-24 ans et 35-39 ans), puis reste stable avant d'augmenter à nouveau pour les travailleurs les plus âgés (60-64 ans). Dans les services, le schéma est très différent: après une hausse en début de carrière (jusqu'à 30-34 ans), le temps de travail hebdomadaire diminue (de la tranche d'âge des 35-40 ans à celle des 45-49 ans), puis s'accroît à nouveau. Le nombre d'heures de travail par semaine des 60-64 ans est supérieur à la moyenne, mais inférieur à celui des 25-29 ans et 30-34 ans.

Il est difficile d'évaluer les retombées du temps de travail sur le temps consacré aux autres activités. Une enquête réalisée par Chronopost-Management and Communication (1999) dans 8 États membres demandait à des personnes actives si elles organisaient leur temps en fonction de leur temps de travail ou du temps consacré à d'autres activités (famille, loisirs, temps libre, etc.).



En 1997, une vaste majorité de personnes donnaient la priorité au temps de travail et l'écart séparant la priorité donnée au travail par rapport à celle donnée à toute autre occupation était considérable, si ce n'est aux Pays-Bas et en Italie. En l'an 2000, la priorité accordée au temps de travail a augmenté dans 5 pays sur 8. L'évolution observée en Allemagne est particulièrement frappante: en 3 ans, la situation s'est complètement inversée.

Donner la priorité à l'activité professionnelle peut aussi signifier ramener du travail à la maison. C'est ce que font 53% des directeurs en Europe. La plupart de ceux qui agissent ainsi considèrent qu'une telle démarche, bien que souvent nécessaire, n'est pas normale.

L'exploitation croissante des nouvelles technologies per-

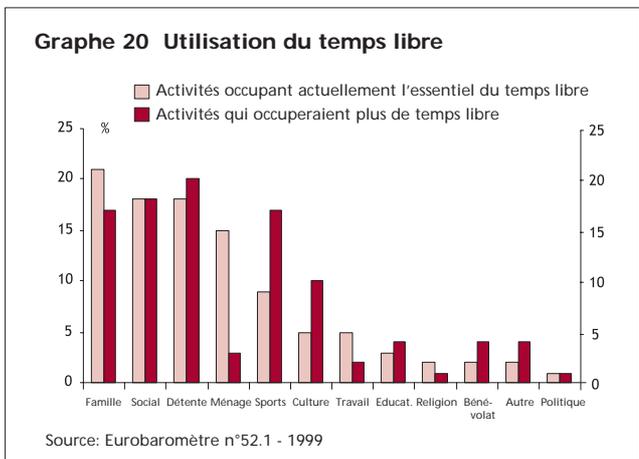
mettant une intégration accrue de la vie professionnelle et de la vie privée, la recherche d'un équilibre acceptable entre ces deux pans de nos vies pourrait devenir un sujet de préoccupation de plus en plus important.

La volonté de disposer de davantage de temps libre est surtout exprimée chez les 25-39 ans (12%), puis les 40-54 ans (11%) et les plus jeunes (9%): cette question est moins primordiale pour la catégorie des 55 ans et plus (5%), car une grande partie de cette classe d'âge n'est plus sur le marché de l'emploi. Plus le niveau d'études initial est élevé et plus le désir de bénéficier de davantage de temps libre, d'être moins stressé, d'accéder aux nouvelles technologies et d'avoir des activités sociales et culturelles est important. De même, plus les revenus sont conséquents et plus s'exprime le désir d'avoir davantage de temps libre (de 4 à 14%) et moins de stress (de 11 à 15%).

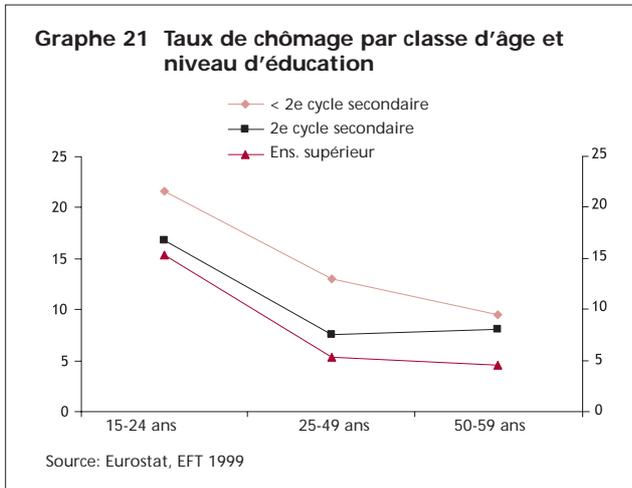
La plupart des Européens utilisent leur temps libre pour les activités familiales (21%), les travaux ménagers (15%), les activités sociales (18%) et pour se détendre (18%) ou faire du sport (9%). Les disparités hommes/femmes sont particulièrement marquées pour les travaux ménagers (21% des femmes contre 9% des hommes) et le sport (12% des hommes contre 6% des femmes).

Plus de temps libre profiterait aux activités sociales et bénévoles.... Si les gens disposaient de 5 heures supplémentaires de temps libre par semaine, qu'en feraient-ils? Pour l'essentiel, ils se reposeraient davantage ou feraient plus de sport, mais ils se consacraient aussi plus à des activités sociales, familiales et culturelles. Une part plus importante de leur temps irait au bénévolat. Les choix ne varient guère en fonction du sexe. ... **et à la famille...** 17% des Européens réserveraient plus de temps à la famille, cette proportion allant de 26% au Danemark à 10% en Italie. Les résultats obtenus en Finlande sont étonnamment bas puisque les Finlandais déclarent ne consacrer actuellement que 10% de leur temps libre à leur famille et pas moins de 14% de celui-ci aux activités sportives.

Les Européens feraient-ils davantage de sport....? Oui, pour 17% d'entre eux (26% au Luxembourg). C'est au sport que les Européens consacrent actuellement le moins de temps (9%), ce pourcentage étant le plus élevé en Finlande et en Suède (14%) et le plus faible (4%) en Grèce.



Mais ils ne consacraient guère plus de temps à l'éducation: l'éducation n'est retenue que par 4% des Européens, cette proportion s'échelonnant entre 0,7% en Belgique et 11% en Finlande. Le niveau de participation à des activités de formation est le plus élevé au Danemark (6%).



2.2.3 Éducation

(Voir aussi section 3, "Portraits statistiques", portraits 5 et 6 et section 4, "Annexe statistique").

L'enquête Eurobaromètre indique que **les citoyens européens ne paraissent pas considérer l'éducation comme l'un des principaux facteurs déterminant leur qualité de vie.**

L'éducation est cependant reconnue comme un facteur clé de la participation sur le marché du travail et par conséquent de l'insertion sociale puisqu'avoir un emploi est une condition fondamentale pour une intégration sociale réussie. Les statistiques montrent que l'éducation réduit considérablement le risque de chômage... Le chômage recule à mesure qu'augmente le niveau d'éducation, quel que soit l'âge considéré.

Étude concernant les répercussions de la situation socio-économique de la famille sur l'éducation et la formation¹⁵

L'étude montre que, du point de vue de la durée des études et du niveau des diplômes obtenus, l'éducation s'améliore nettement, de manière générale, dans tous les pays. Depuis le début du siècle, la formation de la main-d'œuvre a constamment progressé grâce à l'enseignement obligatoire. Les analyses empiriques montrent également un lien positif entre l'égalitarisme social et le niveau d'alphabétisation moyen. Les pays dans lesquels les inégalités sociales sont plus marquées ont un niveau d'alphabétisation moyen inférieur à celui des pays où ces inégalités sont moindres.

L'impact du milieu familial

Il semble exister une forte corrélation statistique entre les ressources financières et le niveau de formation, mais ce

facteur perd de son importance au point de devenir insignifiant dès qu'interviennent d'autres variables, comme le niveau d'éducation des parents. Les ressources financières influent, notamment, sur le choix des filières d'enseignement et la décision de continuer ou non au-delà de l'enseignement obligatoire.

Les statistiques confirment la nette influence de la classe sociale sur les résultats scolaires. Cette influence est due au fait que la classe sociale combine 3 ressources: financières, culturelles et sociales. En fait, il existe un lien étroit entre le niveau d'éducation des parents, les résultats scolaires des enfants et la décision d'entamer des études supérieures au terme de l'enseignement secondaire. L'analyse statistique montre une claire corrélation entre, d'une part, le capital culturel et, d'autre part, le capital éducatif et la classe sociale. Enfin, pour ce qui est du capital social, l'analyse révèle que la structure familiale influe considérablement sur les atouts scolaires des enfants. Le lien parents/enfants est un facteur décisif dans la transmission de toute une série de compétences humaines et connaissances.

L'évolution du niveau d'éducation

(Voir aussi section 3, portrait 5, Résultats scolaires)

Dans des sociétés de plus en plus fondées sur la connaissance, le rôle fondamental de l'éducation gagnera en importance. Cependant, l'éducation n'est pas uniquement indispensable à l'insertion sociale et professionnelle, elle est aussi reconnue comme l'un des moteurs de la compétitivité économique.

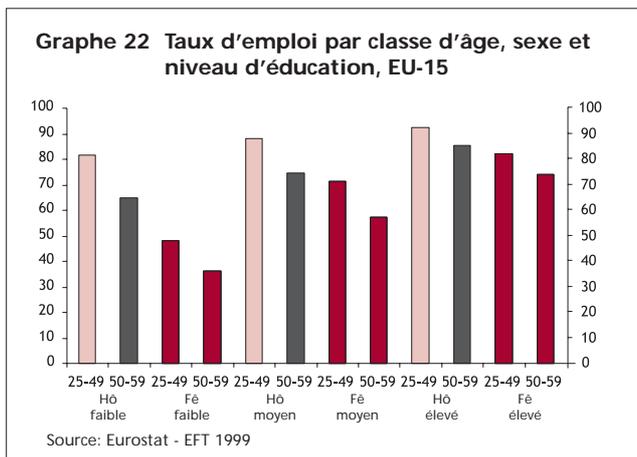
Évolution intéressante, l'écart entre les pays au niveau d'éducation le plus élevé et ceux au niveau le plus bas diminue, surtout pour les jeunes générations.

Dans tous les pays, le pourcentage de jeunes de 25 à 29 ans ayant au moins achevé le 2ème cycle de l'enseignement secondaire est supérieur à 60%, si ce n'est en Espagne et au Portugal; néanmoins, ces deux pays affichaient le niveau initial le plus bas, à moins de 20%. Avec la Grèce, c'est dans ces deux pays que le niveau d'éducation a le plus augmenté parmi les jeunes générations (25-29 ans): celles-ci y ont désormais trois fois plus de chances d'avoir achevé au moins le 2ème cycle du secondaire que leurs aînés (50-64 ans). En une génération, cette proportion a augmenté de près de 50%. Autre progression intéressante, l'écart entre les hommes et les femmes va en diminuant. Dans la plupart des États membres, la situation s'est même inversée pour la tranche d'âge des 25-34 ans: les jeunes femmes sont mieux éduquées que les hommes dans tous les pays, à l'exception de l'Autriche, du Danemark, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Il est important de noter qu'en Irlande et au Portugal, le niveau d'éducation des femmes est plus élevé que celui des hommes dans toutes les classes d'âge. La dernière décennie notamment a vu une nette augmentation du niveau d'éducation des femmes: cette évolution tend aussi à consolider la participation des femmes à l'activité économique dans tous les États membres, même si l'investissement des femmes dans l'éducation tend à être sous-exploité. Cette sous-exploitation est observée lorsque les femmes sont au chômage, lorsqu'elles reprennent un poste en dessous de leur niveau de qualification après avoir

¹⁵ Étude "Innovation, flexibility, training and Education: link with the family situation", I.A.R.D., Milan, 1999

interrompu leur activité professionnelle, lorsqu'elles ne bénéficient pas des mêmes possibilités de formation ou d'évolution de carrière (ce qui est plus fréquent dans le sud de l'Europe) ou lorsqu'elles restent cloisonnées dans des secteurs d'activité féminins (ce qui est plus le cas dans le nord de l'Europe).

(Voir aussi le rapport "L'emploi en Europe, 2000")

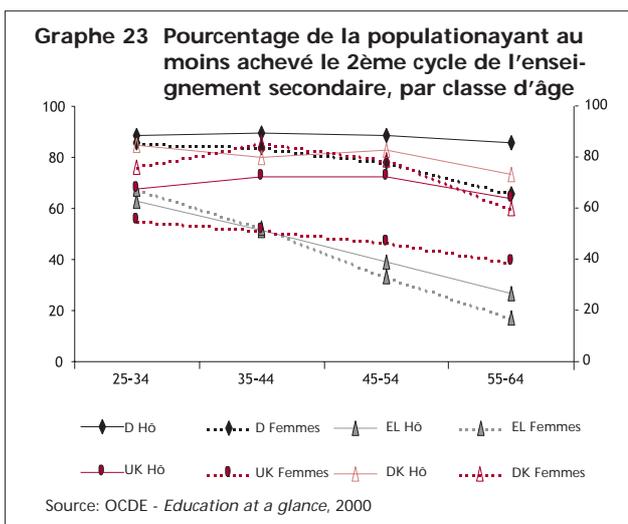


Il est largement admis que **les personnes handicapées ont moins de possibilités de formation** que le reste de la population. Par rapport à la santé, les disparités enregistrées dans les niveaux d'éducation sont le fruit de deux facteurs: d'une part, une dégradation de l'état de santé peut empêcher une personne de poursuivre normalement ses études et, d'autre part, un faible niveau d'éducation est lié à des conditions de vie et de travail potentiellement nocives pour la santé, ainsi qu'à un comportement préjudiciable à la santé. Sans dissocier ces deux effets, les chiffres montrent que 65% des personnes atteintes d'une incapacité grave dans leur vie quotidienne n'ont pas atteint le 2ème cycle de l'enseignement secondaire, alors que ce pourcentage n'est que de 45% pour celles n'ayant aucune incapacité. Autre point de comparaison, les personnes atteintes d'une incapacité grave ont deux fois moins de chances d'entamer des études supérieures, puisque la proportion de celles qui y parviennent est de 7% contre 17% pour les personnes sans incapacité.

L'éducation favorise également la participation sociale... Il existe une corrélation positive entre l'engagement dans des activités bénévoles et le niveau d'éducation. Une étude réalisée en Belgique révèle que 8% des personnes ayant seulement achevé l'enseignement primaire ont une activité bénévole, contre 14% des personnes ayant terminé le 2ème cycle du secondaire et 21% des diplômés de l'enseignement supérieur.

Dans certains cas, le niveau d'éducation décroît. Au Danemark, le pourcentage de femmes ayant terminé le 2ème cycle de l'enseignement secondaire est plus faible dans la classe d'âge des 25-34 ans que dans celle des 35-44 ans. Cette baisse pourrait être temporaire et n'avoir aucun effet à long terme comme tel semble être le cas pour les hommes (la tranche d'âge des 35-44 ans a un niveau d'éducation inférieur à celui des 45-54 ans, mais celui des 25-34

ans est supérieur à ceux de tous les autres groupes). Au Royaume-Uni, le niveau d'éducation des hommes de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans est plus faible que celui des hommes de la classe d'âge des 45-54 ans. En Italie, le groupe le plus jeune (25-34 ans) a le même niveau d'éducation que la catégorie des 35-44 ans. Dans ces deux pays, ces évolutions sont peut-être plus surprenantes qu'au Danemark, car, au Royaume-Uni, ce recul touche de manière significative les deux classes d'âge les plus jeunes et, en Italie, cette stagnation intervient à un niveau d'études relativement faible (50% de jeunes ayant atteint le 2ème cycle de l'enseignement secondaire dans cette classe d'âge).

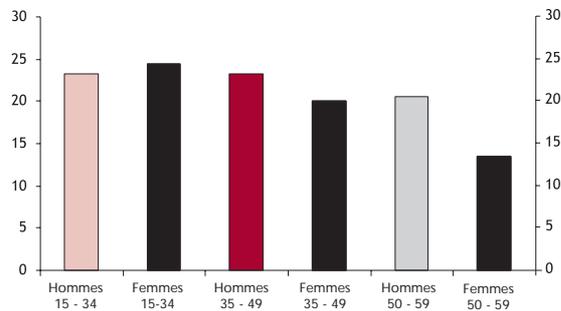


La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur augmente, mais cette hausse touche moins les hommes que les femmes. Au niveau européen, aucune amélioration n'est visible pour les hommes de 25 à 34 ans et de 35 à 49 ans. Dans 8 pays, la proportion de femmes diplômées de l'enseignement supérieur est plus importante que celle des hommes. Dans certains pays comme la Suède, le Portugal et l'Italie, cette remarque vaut pour toutes les classes d'âge. Parfois, l'écart entre les hommes et les femmes s'accroît, car les femmes améliorent plus rapidement que les hommes leur niveau d'éducation: tel est le cas en Belgique, en Italie, au Portugal, en Finlande ou en Suède.

En outre, dans certains États membres, la proportion d'hommes diplômés de l'enseignement supérieur n'a pas évolué entre les groupes des 25-34 ans et des 35-49 ans (Grèce, Italie, Luxembourg, Suède, Royaume-Uni), voire a baissé (Allemagne, Pays-Bas, Autriche).

La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur s'est accrue au cours des deux dernières décennies: 23% des 30-39 ans ont obtenu une telle qualification, contre seulement 16% dans la classe d'âge des 50-64 ans. Cet écart entre les générations se retrouve dans toute l'Union, notamment en Belgique, en Grèce, en Espagne, en France, en Irlande et en Finlande.

Cette amélioration du niveau d'éducation est largement imputable à l'augmentation du nombre de diplômés dans la population féminine. À l'échelle de l'Union, les femmes

Graph 24 Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur, EU-15

Source: Eurostat - EFT

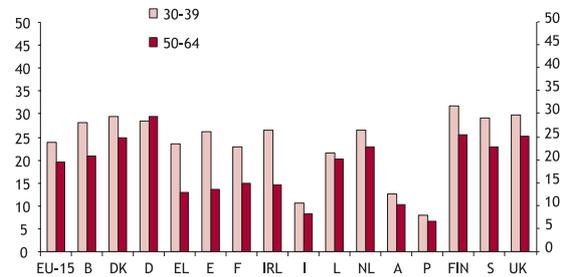
de 30 à 39 ans ont presque deux fois plus de chances de posséder un diplôme universitaire (ou un titre équivalent) que celles ayant entre 50 et 64 ans; cet écart entre les 2 générations est plus faible pour les hommes (20% environ). En dépit de cette tendance observable à différents degrés dans quasiment tous les États membres, les hommes de 30 à 39 ans (24%) sont plus susceptibles que les femmes de cette tranche d'âge (22%) de posséder une qualification de l'enseignement supérieur. En Allemagne, l'écart hommes/femmes est de 7 points en faveur des hommes. Cependant, dans de nombreux États membres, l'inverse est vrai, les Belges, les Portugaises, les Finlandaises et les Suédoises dépassant quelque peu les hommes. Il est intéressant de noter qu'au Portugal et en Suède, la probabilité que même les femmes de 50 à 64 ans possèdent un diplôme universitaire (ou un titre équivalent) est légèrement supérieure à celle des hommes.

Évaluer les performances en fonction du niveau de lettrisme

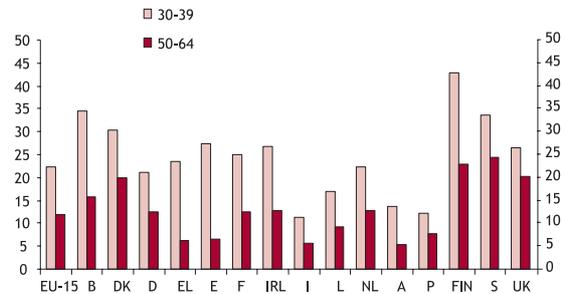
L'Enquête internationale sur le lettrisme des adultes (EILA) se réfère à quatre niveaux de performances:

- Le Niveau 1 regroupe les personnes n'ayant que de très faibles compétences et ne pouvant par exemple pas déterminer quelle dose de médicament administrer à un enfant à partir des informations figurant sur l'emballage.
- Les membres du Niveau 2 ne peuvent déchiffrer que des informations simples et clairement présentées n'impliquant pas de tâches trop complexes. Ils peuvent gérer les exigences de base de la vie quotidienne.
- Le Niveau 3 est considéré comme un minimum adéquat pour répondre aux exigences de la vie de tous les jours, travailler dans une société moderne complexe, intégrer des informations et résoudre des problèmes compliqués. C'est approximativement le niveau d'un élève au terme de l'enseignement secondaire.
- Le niveau 4/5 correspond à des personnes faisant preuve d'une maîtrise supérieure du traitement de l'information.

Ces EILA ont été réalisées récemment dans plusieurs États membres de l'UE et autres pays. Comme on pouvait s'y

Graph 25 Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur par classe d'âge, 1999 - Hommes

Source: Eurostat - EFT

Graph 26 Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur par classe d'âge, 1999 - Femmes

Source: Eurostat - EFT

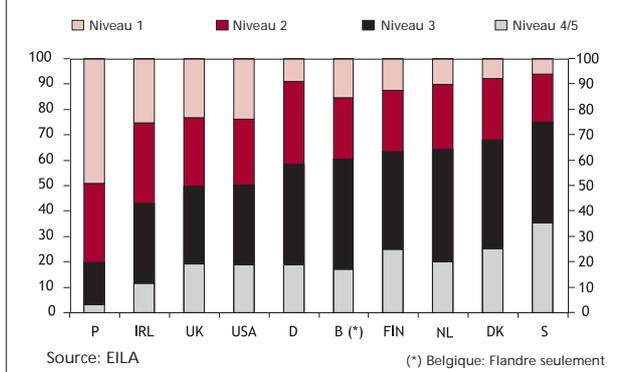
attendre, une forte corrélation apparaît entre le niveau d'alphabétisation, la scolarisation, le milieu familial et l'âge.

Certains pays obtiennent d'excellents résultats... Au niveau national, une comparaison des résultats montre que la Suède obtient le score le plus élevé. C'est en Finlande, aux Pays-Bas et en Suède que la proportion de la population dans les niveaux 3 et 4/5 est la plus élevée. Le Portugal dépasse tout juste le pays obtenant les résultats les plus faibles de l'enquête (Chili). Cette mauvaise performance moyenne du Portugal peut s'expliquer par l'impact du niveau initial d'éducation (soit le niveau avant l'entrée sur le marché du travail) puisqu'une grande partie de la population n'a alors pas atteint la fin de l'enseignement secondaire.

.. et une distribution serrée: C'est au Danemark que la distribution des compétences dans la population est la plus serrée (et au Portugal et aux États-Unis qu'elle est la plus large). Cette dimension est importante puisque se pose le problème de l'équité lorsqu'apparaît un vaste écart entre les personnes les plus faiblement lettrées et celles au niveau de lettrisme le plus élevé.

La qualité du système éducatif renforce les compétences: C'est le Danemark qui obtient le meilleur résultat pour la capacité de traitement de l'écrit des jeunes au terme de l'enseignement secondaire, mais la plupart des pays scandinaves enregistrent également de bons résultats.

Graph 27 Pourcentage de la population dans chaque niveau de l'EILA



Les pays nordiques font apparaître un haut niveau de lettrisme étonnamment homogène et l'impact du niveau d'éducation de la famille (nombre d'années d'études des parents) sur les compétences mesurées y est très faible. Ces pays ont un niveau moyen de lettrisme élevé et ont su compenser les lacunes des citoyens les moins favorisés.

L'incidence du niveau d'éducation des parents sur les compétences des jeunes est plus marquée au RU et en Irlande.

..mais n'est pas le seul facteur à intervenir: le système scolaire officiel n'est pas la seule voie d'acquisition des compétences: certaines sociétés semblent plus aptes que d'autres à former les catégories les moins éduquées de leur population. En Suède et en Allemagne, les jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire ont des niveaux de compétences élevés. Tel est moins le cas au Portugal et aux États-Unis.

Qui est menacé par l'exclusion dans une société de la connaissance? Dans de nombreux pays, il est surprenant de constater qu'une proportion importante de la population adulte (de 25 à 75%) ne parvient pas à atteindre le niveau 3 considéré par les experts comme nécessaire pour gérer les exigences de la vie quotidienne dans une société moderne. Ces données montrent qu'un faible niveau de lettrisme n'est pas seulement le fait de catégories marginalisées: une grande partie de la population pourrait être menacée. Si elles ne disposent pas de compétences suffisantes, ces personnes seront confrontées à des problèmes majeurs au moment de changer de travail ou d'entrer en contact avec une nouvelle institution (organisme de soins de santé, établissement éducatif ou service social).

Une langue maternelle différente influe considérablement sur le niveau de lettrisme: les personnes nées en dehors de l'UE et dont la langue maternelle n'est pas la langue officielle de leur pays de résidence ont tendance à avoir de plus faibles niveaux de lettrisme.

2.2.4 Insécurité - un phénomène multidimensionnel Le sentiment d'insécurité...

Lorsque l'on parle d'insécurité, la criminalité et la délinquance urbaine sont presque toujours considérées comme la principale cause, si ce n'est la seule, du sentiment d'insécurité ressenti. Cependant, une analyse des chiffres de la criminalité ne confirme pas cette opinion et amène plutôt à conclure que ce sentiment d'insécurité est le fruit d'un climat général d'incertitude lié à une plus grande instabilité économique et à la précarité de l'emploi, ainsi qu'à la naissance de menaces inédites (problèmes récents posés par la chaîne alimentaire ou le changement climatique) ou déjà connues de la société, mais sur lesquelles les médias ne se sont focalisés que récemment (pédophilie par exemple).

C'est pourquoi la plupart des spécialistes pensent que le sentiment d'insécurité est moins fonction de la criminalité que d'une inquiétude créée par la précarité des conditions de vie (isolement social, perte de revenu, éclatement de la famille, etc.) susceptible de toucher plus particulièrement certaines catégories sociales. Ce sentiment d'insécurité ne ferait que refléter les difficultés de ces catégories à trouver leur place dans une société en évolution constante, qui induit un comportement imprévisible des individus ou groupes la constituant.

Néanmoins, pourquoi la question de l'insécurité est-elle réduite au phénomène de la délinquance urbaine? D'un côté, certaines formes de violence sont encore tabous (la violence domestique par exemple). De l'autre, certaines formes d'insécurité sont apparemment plus facilement acceptables par la société, car elles ne résultent pas d'une action délibérée. Il reste aussi la violence psychologique (notamment au travail), qui est plus difficile à identifier.

Quelle est l'opinion des Européens à ce sujet?

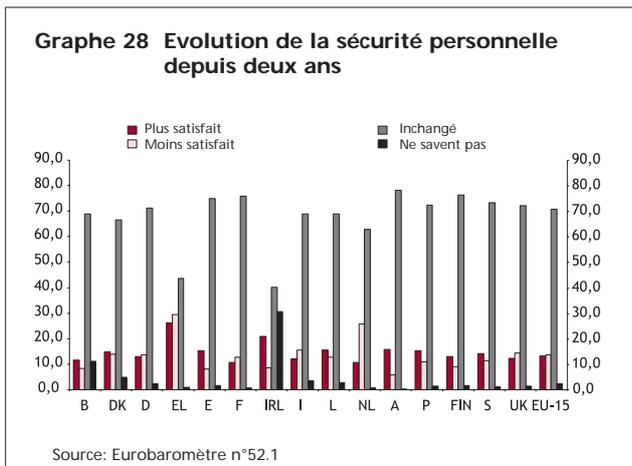
Le sentiment de sécurité est largement partagé... Selon une enquête Eurobaromètre sur la qualité de la vie (n°52.1, 1999), 82% des Européens sont satisfaits ou très satisfaits de leur sécurité personnelle.

Et reste relativement stable. Dans tous les États membres (à l'exception de l'Irlande et de la Grèce), entre 60 et 80% des habitants jugeaient que leur sécurité personnelle n'avait pas changé au cours des 2 années précédentes. Dans 9 pays sur 15, la proportion de personnes déclarant que leur sécurité s'était améliorée en l'espace de deux ans était plus importante que celles considérant que leur situation s'était détériorée.

... et l'évolution de la criminalité

En dépit des lacunes considérables des données actuellement disponibles¹⁶, des observations intéressantes, bien que générales, peuvent être formulées.

¹⁶ Toutes les statistiques sur la criminalité devraient être traitées avec précaution. En effet, divers éléments peuvent influencer sur ces chiffres: changement d'attitude de la police et/ou de la population (influence des médias par exemple), qui se traduirait par un grand nombre de plaintes enregistrées pour le même nombre de délits, modification de la méthode de recensement statistique, élaboration d'une nouvelle législation, etc. Ces statistiques ne reflètent donc pas exactement la situation objective sur le terrain. Pour ces mêmes raisons, les comparaisons dans le temps ou entre pays peuvent être délicates.



Les tendances de la criminalité correspondent à l'évolution de la situation socio-économique...Durant la période 1950-1975, l'augmentation de la criminalité était principalement due à la hausse considérable des vols (cambriolages). Les criminologues expliquent ce phénomène par la forte augmentation des biens en circulation pendant cette période (objectifs plus "rentables") ainsi que par la montée du taux d'emploi, notamment des femmes, qui s'est traduit par un plus grand nombre de maisons vides pendant la journée.

À partir du milieu des années 70, ce type de criminalité évolue: la multiplication des vols décroît, mais la violence contre les personnes (violences corporelles de toutes sortes, viols et vols avec violence) augmente, même si le nombre d'homicides reste stable. Plus récemment, on observe que la criminalité a moins pour cadre le domicile (homicides, cambriolages) que la rue (agressions, vols de voiture...). Enfin, les statistiques de la police (pour autant que les données sur la criminalité soient fiables) montrent un accroissement de la criminalité pendant les 10 années allant de 1988 à 1998 dans la plupart des États membres, mais, dans la majorité des pays, le niveau de 1998 est inférieur à celui enregistré 5 ans auparavant.

Les ajustements structurels auxquels ont été confrontées les sociétés au cours des années 70 se sont traduits par de nombreux problèmes liés au chômage. Pour un nombre croissant de jeunes, l'accès au marché du travail reste difficile alors que, dans nos sociétés, l'emploi est le principal vecteur d'intégration sociale. Le fait que la majorité des délinquants soient des hommes de 15 à 35 ans n'est pas dû à leurs "seules capacités physiques". C'est aussi le reflet des problèmes d'insertion sociale rencontrés par cette classe d'âge - la classe d'âge qui enregistre les taux de toxicomanie et de suicide les plus élevés.

Ces éléments vont dans le sens des deux principales théories sur les origines de la criminalité. La première met l'accent sur la "désorganisation sociale" et prend comme indicateurs des difficultés potentielles de socialisation l'éclatement de la famille, un statut économique faible et l'urbanisation. La seconde montre que la criminalité peut être un choix économique rationnel lorsque les gains susceptibles d'être retirés d'une activité illégale sont plus

élevés que ceux apportés par une activité légale comme l'emploi.

Ces éléments sont aussi confirmés par des études empiriques qui mettent en lumière les principaux déterminants de la criminalité (âge, sexe, aisance économique, statut matrimonial, toxicomanie, emploi et urbanisation) et aboutissent aux conclusions suivantes:

- **L'emploi reste la principale garantie d'une socialisation réussie, pourvu qu'il soit de qualité:** l'emploi fournit en même temps la principale source de revenus, un véritable statut social et une stabilité permettant de concevoir un projet de vie.
- **Le rôle vital de la famille dans la socialisation de l'enfant est confirmé.** De la même façon, la pertinence du vieux débat sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale est confortée. L'adaptation du temps de travail pourrait apporter une solution. D'autres options, telles que la création de structures de garde d'enfants, adaptées notamment à l'âge des enfants, sont envisageables. Actuellement, les structures d'accueil sont plus destinées aux jeunes enfants qu'aux adolescents. Or, l'adolescence est une étape cruciale dans la socialisation d'une personne: c'est le moment où les jeunes prennent leur distance par rapport à leur famille et où ils deviennent plus sensibles aux influences extérieures.

Violence domestique

Selon une enquête Eurobaromètre (octobre 1999), 3 Européens sur 4 considèrent que la violence domestique à l'égard des femmes est assez (50%) ou très (24%) largement répandue. Cependant, la violence domestique est probablement la forme de violence la moins documentée. Il n'existe pas de statistiques régulières permettant de mesurer l'ampleur exacte de ce phénomène. Les chiffres de la criminalité ne comportent quasiment aucune information sur la violence domestique, probablement parce que les victimes n'ont pratiquement aucune possibilité de porter plainte (pour ce qui est des enfants) ou hésitent à le faire (pour les femmes) si leur agresseur est une personne de leur entourage intime.

Les seules données disponibles sur la violence à l'encontre des femmes sont celles des enquêtes réalisées à l'initiative des pouvoirs publics ou des ONG. Effectuées à divers moments, dans des buts différents et selon des méthodes disparates, elles ne sont malheureusement pas comparables. Les rares informations dont nous disposons¹⁷ semblent cependant montrer que **le phénomène:**

- **Est répandu:** entre 20 et 25% des femmes sont victimes de violences physiques dans leur famille;
- **Concerne de la même façon tous les pays;**
- **Ne se limite pas à une culture ou une classe sociale particulière.** En Italie, 45% des personnes commettant des actes de violence domestique possèdent un diplôme

¹⁷ Plus précisément, dans son rapport de novembre 1999 visant à "révéler les données cachées sur la violence domestique dans l'Union européenne", le Lobby des femmes européennes a souligné que la violence domestique restait un problème dans la plupart des États membres de l'UE.

universitaire. Aux Pays-Bas, les données ne montrent aucune corrélation entre le revenu disponible et la violence domestique.

Les réactions face à la violence domestique ont profondément évolué. Elle n'est plus passée sous silence, est beaucoup moins dissimulée et devient de plus en plus difficile à cacher. Faute de séries chronologiques fiables, il est difficile d'estimer si cette source d'insécurité augmente ou non.

Sécurité des transports

(Voir aussi la section 3, fiche 20 et la section 4 "Annexe statistique")

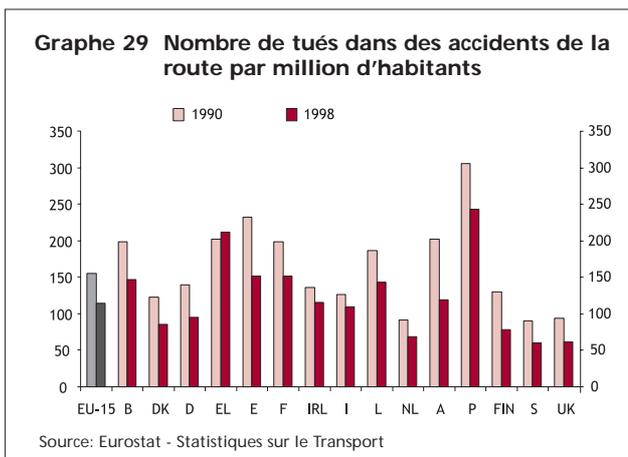
Les accidents de circulation ferroviaire et routière ont provoqué la mort d'environ 42 000 personnes dans l'UE en 1998 et fait plus de 1,7 million de blessés. Les accidents de la route notamment sont à l'origine de la majeure partie de ces décès et constituent la première source de mortalité chez les personnes de moins de 40 ans. Un accident de la route mortel équivaut en moyenne à une perte de 40 années de vie par rapport à l'espérance de vie normale (cancer: 10,5; maladie cardio-vasculaire: 9,7).

Néanmoins, dans l'ensemble de l'UE, **les accidents de la route mortels sont en recul constant et ont baissé de 27% entre 1990 et 1998, en dépit de l'augmentation importante de la circulation pendant cette même période.** De nombreuses mesures en faveur d'une sécurité routière accrue ont été adoptées aux échelons communautaire, national et local, y compris l'amélioration de la conception des routes, la modification de la législation sur l'alcool au volant, une élévation des normes de sécurité des véhicules, l'introduction de limitations de vitesse, une réglementation plus stricte du temps de conduite des conducteurs de camion et d'autocars et un contrôle technique des véhicules plus suivi.

Néanmoins, des disparités demeurent entre les États membres en matière de sécurité, laquelle peut donc encore être améliorée. Au vu du nombre de tués sur la route par million d'habitants, il apparaît que la Suède (60 morts), suivie du Royaume-Uni (61), des Pays-Bas (68) et la Finlande (7), enregistre le chiffre le plus bas alors que ceux de la Grèce (212) et du Portugal (243) indiquent un taux de mortalité bien plus élevé. L'Irlande, l'Italie et l'Autriche enregistrent un taux proche de la moyenne de l'UE.

Cette tendance générale à la baisse se reflète dans tous les pays hormis en Grèce où le taux de mortalité a en fait augmenté pendant la période allant de 1990 à 1998. Même en Espagne et au Portugal, où le parc de voitures privées s'est accru très rapidement et où les accidents mortels sont fréquents, un recul significatif a été enregistré.

Les statistiques montrent à quel point la circulation automobile, comme la criminalité, peut être une source de risques physiques pour les individus. Au niveau de l'Union, en 1998, 1,7 million de personnes ont été blessées lors d'un accident de la route. Pour la même année, la police a enre-



gistré 1,38 million de délits assortis de violence. La population semble consciente de l'ampleur du risque. Une enquête réalisée en Belgique en 1998 par le Service Général d'Appui Policier a révélé que la principale cause de préoccupation de la population était la circulation automobile (citée par 43% des personnes interrogées) et non la criminalité¹⁸.

Insécurité au travail

Le lieu de travail constitue un autre domaine potentiel d'insécurité. Nous ne nous intéresserons ici pas tant aux accidents et au stress (voir "Les répercussions de l'emploi sur la santé" ci-dessus) qu'à la violence physique et psychologique dont peuvent être victimes les travailleurs. Selon une enquête réalisée en 1996 dans 15 États membres, 4% des travailleurs avaient été victimes de violences physiques au travail au cours de l'année précédente, 2% de harcèlement sexuel et 8% d'actes d'intimidation¹⁹.

Cette violence n'émane pas forcément des collègues ou des supérieurs hiérarchiques. Elle peut aussi être le fait de personnes externes (clients, usagers des services publics).

2.2.5 Technologies de l'information

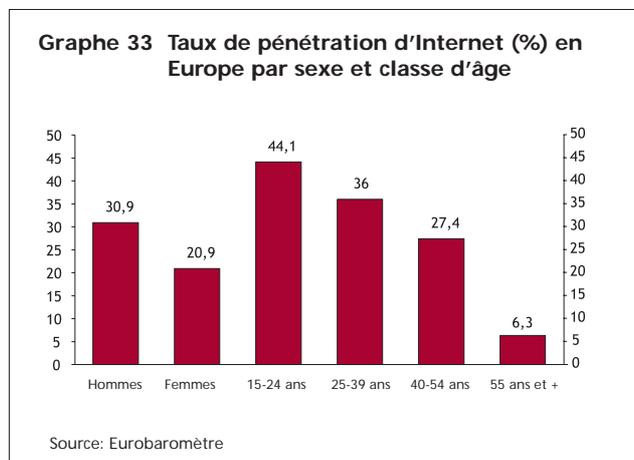
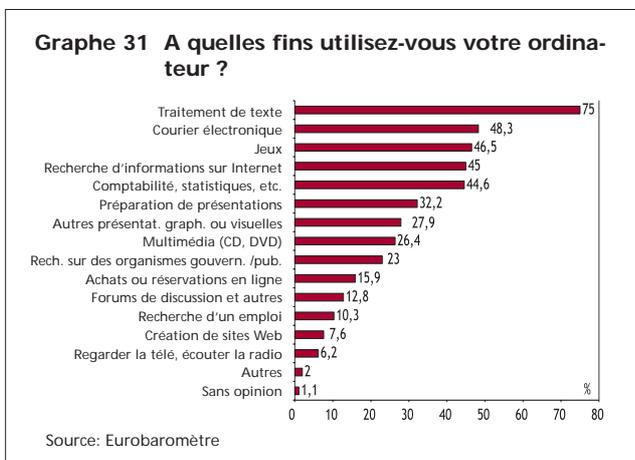
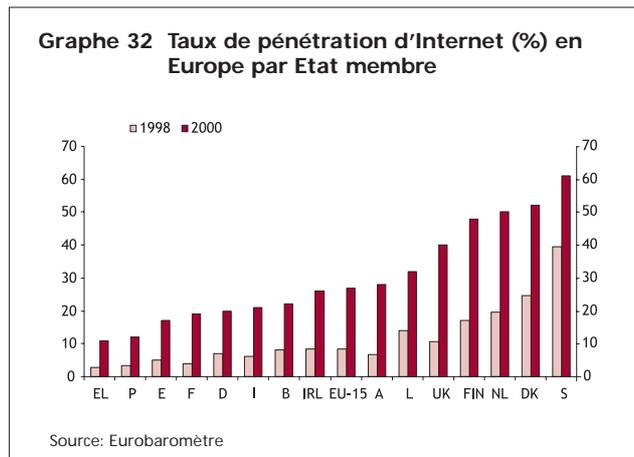
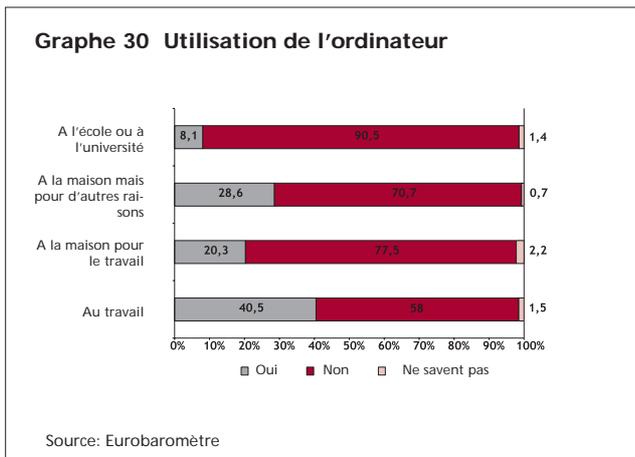
Bien que l'activité professionnelle reste le principal champ d'utilisation du PC, aussi bien au travail qu'à la maison, le nombre d'ordinateurs personnels utilisés au domicile à d'autres fins augmente aussi. À cet égard, de fortes disparités apparaissent entre États membres, la Suède (57%), le Danemark (54%) et les Pays-Bas (53%) se situant à un extrême et la Grèce (9%) et le Portugal (12%) à l'autre.

La grande majorité des utilisateurs se servent de leur ordinateur pour les fonctions de traitement de texte. Quasiment la moitié d'entre eux l'utilisent (également) pour le courrier électronique, le jeu, chercher des informations sur Internet et établir des statistiques.

Les écarts enregistrés dans l'utilisation domestique d'Internet sont également significatifs. Le taux de pénétration d'Internet dans les foyers varie de plus de 45%

¹⁸ La même enquête montre que 4% des ménages interrogés avaient été menacés de violences physiques et que 1% d'entre eux avait été victime de violences physiques.

¹⁹ La violence au travail, D. Chappell & V. Di Martino, OIT, 1999.



de la population possédant une connexion au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède à 10% ou moins en Espagne, au Portugal et en Grèce. La proportion totale d'utilisateurs de l'Internet (à la maison ou ailleurs) dépasse ces pourcentages, celle observée en Suède atteignant plus de 60% et celle enregistrée aux Pays-Bas et en Finlande dépassant ou avoisinant les 50%. Cependant, dans tous les pays, le nombre de connexions Internet progresse rapidement et les disparités entre pays s'atténuent. En l'an 2000, le taux de connexion était de trois fois supérieur à celui observé deux ans auparavant en France et en Italie, et égal à plus du double dans huit autres États membres.

Il existe un rapport étroit entre le niveau de revenu et la possession d'un PC et d'un accès Internet. Les ménages jouissant de revenus élevés sont de loin les pionniers de l'utilisation d'Internet à la maison.

L'impact de l'âge est nettement visible dans l'usage privé des nouvelles technologies. Alors que les jeunes et surtout les étudiants se situent nettement au-dessus de la moyenne, les personnes les plus âgées (plus de 55 ans) accusent un sérieux retard, avec un taux de pénétration d'Internet de seulement 6% environ.

Enfin, les femmes se servent moins de ce matériel que les hommes. Bien que la différence se soit relativement réduite au cours de l'année passée, la proportion de

femmes accédant à Internet n'équivaut encore qu'aux deux tiers de celle des hommes.

Les communications mobiles s'étendent rapidement. Par rapport à l'accès à Internet, les taux de pénétration des technologies mobiles divergent moins d'un État membre à l'autre de l'Union. Certains États membres du sud notamment, qui accusent un retard vis-à-vis d'Internet, obtiennent de bons résultats dans le secteur des communications mobiles.

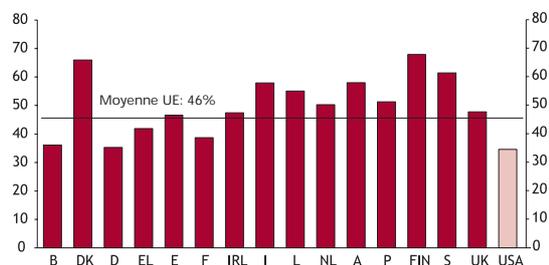
L'attitude des Européens face aux nouvelles technologies

La plupart des Européens ont une attitude positive vis-à-vis des nouvelles technologies de l'information et de la communication telles qu'Internet, la micro-informatique et la téléphonie mobile. 3 Européens sur 4 déclarent que ces nouvelles technologies auront des retombées favorables sur leur qualité de vie. Un niveau d'éducation plus élevé induit une attitude encore plus positive. Les jeunes - et cela n'a rien d'étonnant - sont les plus enthousiastes (88%). Néanmoins, même la majorité des personnes plus âgées considère d'un œil approuvateur ces technologies. Ces données confirment que, dans les catégories les moins bien connectées, l'intérêt éprouvé à l'égard des TIC est bien plus important que le taux actuel de pénétration d'Internet. Elles soulignent le désir d'insertion à la société de l'information.

Une écrasante majorité des Européens (64%) souhaitent que les pouvoirs publics subventionnent l'accès de tout un chacun aux nouvelles technologies. Bien que ce sentiment varie d'un État membre à l'autre (les plus fervents partisans étant le Portugal, l'Irlande, l'Espagne, la Grèce et le RU où 80% de la population environ sont en faveur d'un soutien financier de l'État), la plupart des citoyens, quelles que soient leur catégorie socioprofessionnelle et leur classe d'âge, se prononcent pour de telles mesures. Fondamentalement, les pouvoirs publics peuvent soutenir l'accès à Internet de deux manières: en établissant des points d'accès publics ou en favorisant l'acquisition et l'usage par les citoyens d'équipement supportant les TIC.

En nette opposition avec cet intérêt manifesté pour les TIC, la proportion de personnes inscrites aux formations sur la micro-informatique ou Internet, est étonnamment faible. Moins d'un quart des Européens (23%) ont suivi un tel type de formation. **Même si** les taux de participation des jeunes et des personnes au niveau initial d'éducation plus élevé sont un peu plus forts, la formation de la main-d'œuvre aux connaissances de base des TIC est relativement faible. Le niveau de formation des chômeurs, des travailleurs manuels et des indépendants est encore plus bas; quant aux inactifs, aux femmes au foyer et aux retraités, leur formation est quasiment inexistante.

Graph 34 Utilisateurs de téléphones portables dans les pays de l'UE



Source: European Mobile Communications (EMC) - Avril 2000; USA: Cellular Telecoms Industry Association

2.3 Répartition des revenus

Le niveau des revenus est l'un des principaux facteurs qui déterminent le niveau de vie d'un individu. Un revenu plus élevé peut donner à un individu un plus grand choix et un meilleur accès aux biens et aux services dans la société et donc un niveau de vie de meilleure qualité. La répartition des revenus dans une société a également son importance pour ce qui est de la pauvreté relative et des risques d'exclusion sociale. Ce chapitre se penche sur les niveaux de revenus et la répartition des revenus dans les États membres de l'UE et sur le rôle que jouent les transferts sociaux pour remédier aux inégalités des revenus. Les informations objectives sur les revenus sont étayées par des données subjectives relatives à l'opinion des citoyens sur l'évolution des revenus dans leur pays.

L'inégalité des revenus

- Les différences de revenus dans l'UE sont encore prononcées, non seulement entre États membres mais aussi au sein des pays. L'inégalité des revenus dans les États membres est relativement forte dans les États membres du sud, au Royaume-Uni et en Irlande. C'est au Danemark, en Suède et en Autriche que l'écart est le moins grand.
- Les travaux de recherche montrent que les inégalités de revenus se sont accrues dans la plupart des États membres pendant les années 80 et jusqu'au milieu des années 90. Une diminution de ces inégalités avait été enregistrée dans la majorité des États membres au cours des décennies précédant les années 80.
- Les grandes inégalités des revenus dans un État membre ont tendance à être en rapport avec un revenu moyen inférieur dans cet État membre.

Les groupes à faibles revenus

- La proportion des groupes à faibles revenus en 1996 était de 17 % dans l'UE, mesurée en pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu est inférieur à 60% du revenu national médian. Parmi les familles monoparentales, la proportion des personnes à faibles revenus était de 36 % et était même de près de 50 % en Allemagne, au Royaume-Uni et en Irlande. Les enfants, les femmes seules et les personnes âgées ont des revenus moins élevés.
- 40 % des chômeurs vivent dans un ménage à faibles revenus contre 9 % des personnes ayant un emploi. Au Royaume-Uni et en Irlande, la probabilité de vivre dans un ménage "pauvre" est huit fois plus grande pour les chômeurs que pour les personnes qui travaillent.
- Un pourcentage nettement moins élevé de personnes est confronté à une pauvreté persistante pendant plus de trois ans (1994-1996). Les revenus les plus faibles sur 3 ans ont été enregistrés au Portugal et en Grèce (10 % et plus). Le Danemark et les Pays-Bas se situent à l'autre bout de l'échelle avec quelque 3 %. Cependant, la proportion de personnes souffrant de la pauvreté pendant au moins un an au cours d'une période de trois ans est de 32 %.
- La sécurité socio-économique, mesurée en termes de difficultés financières, est liée à des niveaux de revenus absolus comme on pouvait s'y attendre. Les familles monoparentales sont celles qui signalent avoir les plus grandes difficultés à joindre les deux bouts.

Le rôle des transferts sociaux

- Les systèmes de sécurité sociale réduisent les inégalités des revenus et les taux de pauvreté. Ils ne suscitent toutefois pas une convergence entre les États membres à cet égard. En termes d'inégalités des revenus, c'est au Portugal et en Grèce que leurs effets sont les plus faibles et en Allemagne, au Danemark et en Belgique qu'ils sont les plus forts. Dans les pays ayant des groupes à faibles revenus relativement grands, les citoyens sont favorables à ce que l'on aide davantage les personnes exclues et à ce que l'on dépense plus pour la protection sociale.

2.3.1 Répartition des revenus

Niveaux de revenus moyens dans l'UE

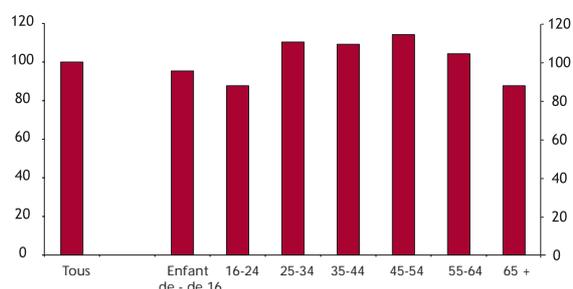
La principale source de données sur les revenus est fournie par le panel communautaire des ménages de 1996 d'Eurostat qui se réfère à la situation des revenus de 1995²⁰.

Le revenu disponible moyen par habitant, exprimé en parité de pouvoir d'achat²¹, était de 12 300 PPA dans l'UE. Dans sept États membres, représentant 64 % de la population de l'UE, les revenus moyens étaient très proches les uns des autres, variant de 13,4 à 14,3 milliers de PPA. D'autre part, dans les États membres du sud, cette moyenne était comprise entre 7,7 et 10,1 milliers de PPA et elle était beaucoup plus élevée au Luxembourg (21,9). L'Irlande disposait d'un revenu moyen de près de 11 milliers de PPA (cf. section 3.14 sur la répartition des revenus).

- **Quels sont les ménages à bas revenus?** Les ménages comptant un seul adulte sont plus mal lotis que les ménages en comprenant plus. Dans l'ensemble de l'Union, le revenu équivalent moyen d'un ménage monoparental atteint 87 % de la moyenne nationale. Dans tous les États membres, les hommes seuls disposent d'un revenu médian supérieur à celui des femmes.

- **Les personnes de 45 à 54 ans ont les revenus équivalents les plus élevés des ménages.** Les niveaux de revenu des groupes de 25-34 ans et de 35-44 ans ne sont toutefois pas loin derrière. Les revenus les plus faibles sont ceux de la tranche de 16-24 ans et de la tranche des 65 ans et plus. Cette tendance ne se retrouve pas dans tous les États membres. En Espagne, en Irlande et au Luxembourg, par exemple, le revenu le plus élevé par groupe d'âge n'est pas celui du groupe des 45-54 ans mais celui d'un groupe moins âgé. En ce qui concerne les différences nationales, voir l'annexe statistique. La section 2.3.2 examine le revenu provenant du travail.

Graphe 35 Revenu équivalent médian disponible des groupes d'âge en % du revenu médian de l'UE



Source: Eurostat - PCM 1996

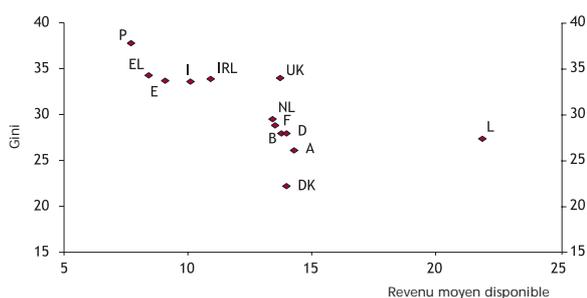
²⁰ Les moyennes de l'Union européenne ne tiennent pas compte de la Finlande et de la Suède. EUROSTAT définit un faible revenu comme étant inférieur à 60 % du revenu équivalent médian par personne dans chaque État membre. Afin de tenir compte des différences de taille et de composition des ménages lors de la comparaison des niveaux de revenu, les montants indiqués ici sont des montants "équivalent-adulte". Le revenu total du ménage est divisé par sa "taille équivalente", calculé à l'aide de l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE. Cette échelle affecte un poids de 1,0 au premier adulte du ménage, de 0,5 au deuxième ainsi qu'à chaque personne supplémentaire de plus de 14 ans, et de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Il est à noter que le revenu équivalent est défini au niveau du ménage afin que chaque personne (adulte ou enfant) dans le même ménage ait le même revenu équivalent.

²¹ Les parités de pouvoir d'achat convertissent chaque unité monétaire nationale en une unité commune de référence, la parité de pouvoir d'achat (PPA), dont chaque unité permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les États membres, une année donnée. La production domestique et les autres revenus similaires ne sont pas pris en compte. Dans le PCM, la proportion des personnes vivant en ménage qui font des économies significatives grâce à l'auto-consommation varie entre 14% et 43% selon les États membres. Atkinson (1995, couvrant UE-12) déclare que cette omission entraîne en général de grandes différences de revenus en Espagne, au Portugal et en Irlande.

²² La corrélation est de -0,8, ce qui est significatif au niveau de 1%.

Existe-t-il un rapport entre le niveau de revenu moyen et l'inégalité des revenus? Le rapport entre la croissance économique et l'inégalité des revenus a suscité un large débat qui n'a débouché sur aucune conclusion évidente. Une simple analyse présentée dans le graphique ci-dessous montre que sans le Luxembourg, un rapport hautement négatif se fait jour²²: plus le revenu moyen est élevé, plus l'inégalité des revenus est faible.

Graphe 36 Comparaison entre coefficient (Gini) et revenu médian disponible, PCM 1996

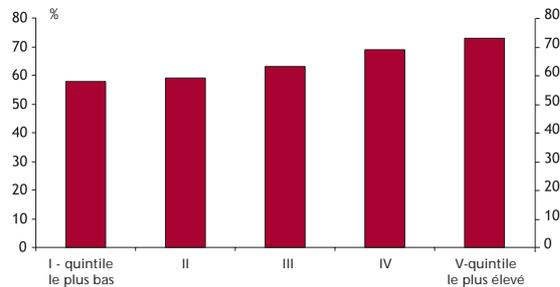


Source: Eurostat - PCM 1996

- **Le revenu est en rapport avec la santé.** Si les gens sont classés par revenu en cinq groupes (quintiles), des différences considérables de jugements en matière de santé émergent. Les groupes à revenus élevés s'estiment en meilleure santé. Ce rapport existe non seulement au niveau de l'UE mais aussi dans tous les États membres, bien que dans cinq d'entre eux, la tendance dans les deux ou trois premiers quintiles ne soit pas aussi claire. Le rapport entre les différences de revenus et les différences de santé reste positif quand les effets de l'âge sont pris en compte dans l'analyse. Le rapport au niveau des pays existe aussi pour un indicateur de revenu plus subjectif, à savoir la mesure dans laquelle les personnes se déclarent à même de joindre les deux bouts. Cela signifie qu'il existe un rapport positif entre la santé et la sécurité socio-économique.

- **La satisfaction dans la vie est-elle en relation avec le revenu (inégalité)?** Dans l'Eurobaromètre de 1999, le pourcentage de personnes assez ou même très satisfaites varie entre 73% dans le groupe à faibles revenus et 90% dans le groupe à hauts revenus (cf. aussi section 2.2 conditions de vie). Cela donne à penser que le revenu est important mais qu'il ne détermine pas totalement la satisfaction globale de la vie. On trouve toutefois un pourcentage remarquable au Danemark pour le groupe des "très satisfaits": 63% suivi par 39% pour le Luxembourg, ce qui est nettement moins. Même dans le

Graph 37 Pourcentage des personnes se déclarant en bonne ou très bonne santé par quintiles de revenus au sein des États Membres, EU-15



Source: Eurostat - PCM 1996

groupe ayant les plus faibles revenus au Danemark, 56 % indiquent qu'ils sont très satisfaits.

Inégalités des revenus

L'ampleur des inégalités des revenus varie d'un État membre à l'autre. Le PCM de 1996 constitue la base d'estimations comparables de cette variation. L'inégalité, exprimée par le ratio de la répartition des revenus S80/S20 ou le coefficient de Gini²³, est relativement élevée dans les États membres méridionaux, au Royaume-Uni et en Irlande. Les écarts les plus faibles s'observent dans les États membres nordiques et en Autriche²⁴.

- **Les inégalités nationales sont-elles importantes comparées aux différences des revenus moyens des États membres?** Parmi l'ampleur totale des inégalités au sein de l'UE, 14 % sont dues à des différences de revenus moyens entre les États membres²⁵, tandis que 86% sont imputables aux inégalités des revenus dans chaque État membre. En d'autres termes, si tous les États membres avaient le même revenu moyen mais gardaient leur propre répartition, l'inégalité des revenus dans l'UE ne diminuerait que de 14 %.

- **L'inégalité s'est aggravée dans la plupart des États membres** de l'UE. Des données issues d'autres sources, qui ne sont pas comparables d'un État membre à l'autre, mais qui le sont dans le temps pour chacun d'entre eux, montrent que l'inégalité (mesurée) s'est accrue dans la plupart des États membres de 1980-1995²⁶. Un déclin était survenu dans la majorité des États membres dans les décennies précédant 1980. Des études nationales récentes pour le Royaume-Uni, la Suède et la Finlande indiquent une augmentation de l'inégalité au cours de la deuxième moitié des années 1990²⁷. Aux Pays-Bas, aucun changement significatif n'a été observé entre 1990 et 1998²⁸.

²³ L'inégalité dans la répartition des revenus est souvent résumée par un chiffre, un indice d'inégalité. Le coefficient de Gini est une mesure fréquemment utilisée: il va de 0, qui correspond à une égalité complète, jusqu'à 100 pour une inégalité complète (soit lorsqu'un seul individu possède la totalité des revenus).

²⁴ La Suède et la Finlande n'étaient pas incluses dans la base de données utilisée ici. Dans (OCDE 1998: Répartition des revenus et pauvreté dans des pays choisis de l'OCDE), la conclusion est que ces pays ont un faible degré d'inégalité des revenus.

²⁵ Une autre mesure de l'inégalité, le coefficient de Theil, a été utilisé pour cette analyse décomposée sur les données du PCM de 1996. Bien qu'elle serve d'exemple, il faut aborder cette analyse au niveau de l'UE avec prudence car les taux de conversion entre États membres (SPA) sont calculés pour des situations moyennes et ne sont pas nécessairement compatibles avec les revenus de faible ou de haut niveau.

²⁶ Cf. Gottschalk et Smeeding, 1998.

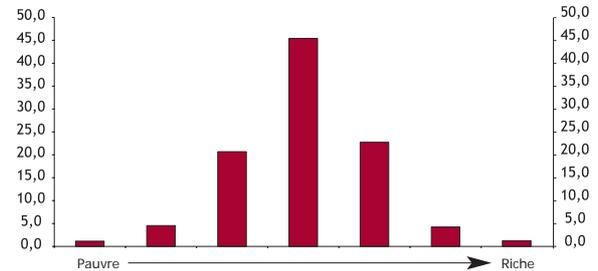
²⁷ UK: *The effect of taxes and benefits upon household income 1998-99* - Tim Harris, Office for National Statistics. Les études nationales pour la Suède et la Finlande sont mentionnées en anglais dans *'Still different? Income distribution in the Nordic Countries in a European Comparison'* (Fritzell, LIS, 2000).

²⁸ *Jaarboek Welvaartsverdeling 2000* (Statistics Netherlands, 2000).

²⁹ *British Medical Journal*, 1997.

³⁰ *International Journal of Health Services* 1999; 29 (3).

Graph 38 Personnes classant le niveau de vie de leur famille (%)



Source: Eurobaromètre 1993

- **Comment les gens se jugent-ils sur une échelle pauvres-riches?** Dans l'Eurobaromètre de 1993, il a été demandé aux personnes de classer leur famille sur une échelle de sept points allant de pauvre à riche. (Aucune précision n'a été donnée pour les termes 'pauvre' et 'riche'). Près de la moitié se sont placées dans le groupe au centre de l'échelle, diminuant graduellement jusqu'à 1% dans les groupes extrêmement pauvre et riche (cf. graphique ci-dessous). Ce tableau était globalement le même pour la plupart des États membres. Les trois 'groupes intermédiaires' représentaient de 81 % à 91 % de la population de tous les États membres. Il n'y a qu'en Grèce et en Irlande que plus de 2 % se sont classés comme 'pauvres'. Le groupe le plus pauvre arrivant en deuxième position contenait le pourcentage le plus élevé en Grèce, en Espagne et au Portugal (6 à 10 %). Des pourcentages relativement élevés de familles se considérant comme 'riches' ont été notés au Danemark et en France (3 à 4 %). Malheureusement, cet auto-classement ne peut être mis directement en rapport avec le revenu objectif, étant donné que celui-ci est quantifié de manière quelque peu grossière dans l'Eurobaromètre. Toutefois, dans les États membres où l'inégalité des revenus est plus élevée ou encore où le revenu moyen est plus faible (basé sur le PCM), un pourcentage plus élevé se classe comme 'pauvre'.

Selon certaines indications, il pourrait y avoir un rapport entre la répartition des revenus, la cohésion sociale et la santé. Kawachi et Kennedy²⁹ concluent que la réduction de l'inégalité des revenus offre la perspective d'une plus grande cohésion sociale et donc d'une meilleure santé de la population. Wilkinson³⁰ prétend que les rapports étroits entre la répartition des revenus et les mesures de la qualité des relations sociales sont très généralisés. La confiance et l'hostilité sont en étroite corrélation avec

l'inégalité des revenus. Et Inglehart³¹ conclut que 'la confiance envers les autres' et 'la pauvreté relative' entretiennent un solide rapport négatif en Europe occidentale. Les différences culturelles et économiques et les différences entre les services de soins de santé déterminent également les résultats en matière de santé. Certains résultats publiés sur les relations qui existent aux États-Unis ne valent peut-être dans l'UE pour cette raison, étant donné que ces types de différences sont plus répandus dans l'Union (cf. par exemple le Bureau du plan social et culturel des Pays-Bas, 2000³²).

Si nous comparons les chiffres de l'inégalité et de la pauvreté fournis par le PCM avec les données de l'Eurobaromètre (pour 1995) sur la confiance à l'égard des personnes de son propre pays, la pauvreté semble être en relation avec la confiance mais ne pas l'être avec l'inégalité³³. Toutefois, aucun rapport avec les différences de santé entre les États n'a été noté.

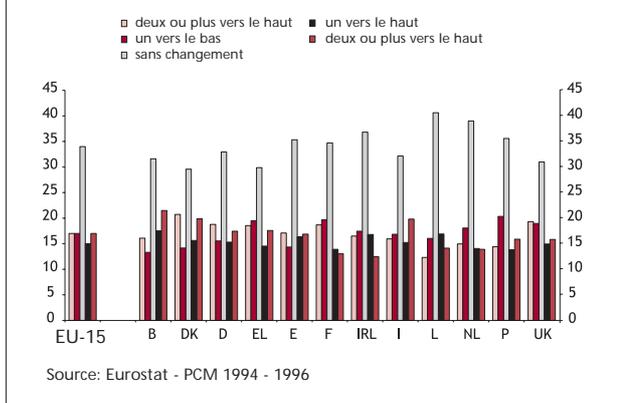
Classement des gens par revenu et dynamique de leurs revenus

Dans chaque État membre, les gens peuvent être classés en fonction du revenu équivalent disponible des ménages. Il est habituel de les répartir en dix groupes de déciles de revenus croissants.

- **Le bas de l'échelle de la répartition...**: Si les déciles sont classés par revenu, le premier décile reçoit moins de 10% de la totalité des revenus et le décile le plus élevé reçoit plus. La part du revenu du premier décile était la plus faible dans les États membres méridionaux (2%) et la plus élevée au Danemark, en Autriche et au Luxembourg (4 %). Le Portugal et la Grèce combinaient le revenu disponible moyen le plus bas avec la part la plus faible du revenu disponible pour les trois premiers déciles.
- **... et le haut de l'échelle**: Dans tous les États membres, les déciles avaient un pourcentage des revenus s'élevant à 10 % ou plus à partir du septième décile. Le Portugal et le Royaume-Uni avaient les pourcentages les plus élevés (26-27%). La proportion la plus faible a été observée au Danemark (20 %). La part élevée du décile supérieur au Portugal n'a qu'une signification relative.
- **La mobilité entre déciles** dans l'UE est présentée ici pour la période 1994-1996 (cf. graphique ci-dessous). Durant cette période, 34 % de la population de l'UE sont restés dans le même décile chaque année. 15 % des personnes s'ont montés d'un décile et 17 % sont descendus d'un décile. Cela signifie qu'un tiers du total n'a pas bougé, un tiers s'est déplacé d'un décile et un tiers s'est déplacé davantage. Dans une société jouissant d'une répartition plus équitable des revenus, des mouvements peuvent survenir parce que les déciles mesurés en SPA sont plus rapprochés. Pour dire les choses simplement: il faut en moyenne moins de SPA pour changer de décile. Cependant, il n'est pas nécessairement vrai que la mobilité est plus grande dans une société plus équitable. Un

système étendu de prestations sociales peut par ailleurs réduire les fluctuations des revenus (en offrant une prestation relativement élevée à une personne qui perd son emploi, par exemple) et réduire l'inégalité globale des revenus. Il est donc intéressant de voir comment la mobilité varie entre pays ayant des niveaux d'inégalité différents. Il existe des différences nationales mais le groupe 'sans changement' domine dans tous les États membres. Il est clair que certaines personnes dans la catégorie 'sans changement' se situent au bas de l'échelle de la répartition des revenus et connaissent une pauvreté persistante (voir plus loin). La mobilité vers le bas semble plus grande que la mobilité vers le haut en France, en Grèce et au Royaume-Uni alors que c'est l'inverse en Belgique et au Luxembourg.

Graph 39 Mouvements de personnes entre déciles de revenus (%)



- **Les attentes et opinions concernant l'évolution de l'inégalité des revenus** ont été mesurées dans l'Eurobaromètre. En 1997, 83% des répondants estimaient que les riches devenaient plus riches et les pauvres devenaient plus pauvres dans leur pays. Seuls 11% estimaient que les différences de revenus s'amenuisaient. 6% ne savaient pas ou étaient incapables de faire un choix. En ce qui concerne les personnes dans le groupe ayant les revenus les moins élevés, 88% pensaient que les différences augmentaient, contre 78% dans le groupe aux revenus les plus élevés. Les pays où le plus grand nombre de personnes estimaient que l'inégalité allait croissant (89% ou 90%) étaient la Belgique, l'Allemagne et la Grèce. Il est intéressant de noter que le Danemark affichait 46%, ce qui est un pourcentage remarquablement faible (suivi par le Luxembourg avec 72%). Cet État membre avait le pourcentage le plus bas pour l'inégalité dans les données les plus récentes du PCM. La même question avait été posée dans l'Eurobaromètre de 1993. Un peu moins de personnes (79%) estimaient que les différences de revenus augmentaient à l'époque. Le Danemark s'était classé à la même position. Quelque 80% des Européens pensaient que les différences de revenus étaient effectivement trop grandes. Selon eux, 'de grandes différences de revenus ne sont pas bonnes pour la société'. (Eurobaromètre)

³¹ Modernization and postmodernization. Cultural, economic and political change in 43 societies, 1997.

³² Sociaal en Cultureel Planbureau, Nederland in Europa, 2000 (Bureau du plan social et culturel des Pays-Bas)

³³ La corrélation de la pauvreté et de la confiance est plus solide (-0,6, au niveau de 5 %). La corrélation entre inégalité et confiance est de -0,6, significative au niveau de 5 %. Mais l'omission d'un seul pays rend la corrélation insignifiante.

Dans l'Eurobaromètre de 1999, il a été demandé aux personnes quelles étaient leurs attentes pour l'année 2000 en ce qui concernait la situation financière de leur ménage. 58% n'attendaient aucun changement et 27% espéraient que la situation s'améliorerait. 10% pensaient que la situation s'aggraverait (et 5 % ne savaient pas). Les personnes s'attendant à une aggravation de la situation représentaient 13% du groupe de revenu le plus bas et seulement 8% du groupe le plus élevé³⁴.

Les chiffres sont quelque peu différents en Grèce et au Portugal où 20% du groupe de revenu le plus bas ou plus s'attendent à une baisse de leurs revenus.

Les personnes ayant de bas revenus sont relativement plus enclines à avoir de faibles attentes en matière de revenu, ce qui ne correspond pas à une vue dynamique de la société. Si les personnes sont mobiles dans une répartition relativement stable des revenus, les personnes ayant de bas revenus pourraient en moyenne espérer avancer en termes de position relative et les hauts revenus pourraient craindre de reculer. Deux explications à ces réponses qui s'écartent de la norme sont possibles: une vue trop pessimiste des personnes aux bas revenus (peut-être parce qu'elles ont dû récemment faire face à une baisse de leurs revenus) ou une raison plus 'objective' sous la forme d'une faible mobilité combinée à une inégalité croissante. Les résultats de l'Eurobaromètre corroborent cette dernière explication: les gens, et notamment ceux qui ont de faibles revenus, s'attendent à que l'inégalité continue à croître.

Les groupes à bas revenus et la pauvreté

En politique sociale, une attention spéciale est accordée aux pauvres. La pauvreté est en rapport avec les nécessités de la vie et doit être prise au sérieux quand les gens ont des besoins qui ne sont pas satisfaits pendant une longue période et montrent des signes de privation. Le niveau de revenu doit donc être considéré comme une indication de pauvreté et non comme la pauvreté en soi.

Les gouvernements nationaux peuvent utiliser leur propre définition de la pauvreté mais Eurostat a mis au point une définition uniforme pour procéder à des comparaisons internationales. Dans chaque pays, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau du revenu équivalent médian national³⁵.

- **Dans l'UE, 17 % des personnes ont moins de 60 % du revenu équivalent médian national pour vivre.** Il y a une étroite corrélation avec l'inégalité globale des revenus dans les États membres. La part de la pauvreté varie de 11 à 22 % par État membre (cf. section 3.15 Ménages aux bas revenus). Des taux de pauvreté très faibles sont signalés par l'OCDE (1998) pour la Suède et la Finlande. Le taux de pauvreté des familles monoparentales avec des enfants à charge est plus élevée dans l'UE, notamment en Allemagne, au Royaume-Uni et en Irlande (50 %).
- **La pauvreté chez les enfants³⁶** est de 21 %, ce qui est plus élevé que la moyenne. Dans tous les États membres, à l'exception du Danemark, les taux de pauvreté des

enfants sont plus élevés que ceux des groupes d'âge intermédiaire. Le taux de pauvreté des enfants dans les ménages monoparentaux est relativement élevé (plus de 45%), alors que seulement un enfant sur neuf vit au sein d'une famille monoparentale. Autrement dit, 23% des enfants situés en dessous du seuil de pauvreté vivent dans une famille monoparentale.

- **La pauvreté chez les personnes âgées:** le taux de pauvreté est élevé chez les enfants mais cela est aussi vrai pour le groupe d'âge des 65 ans et plus. Les personnes ayant entre 25 et 54 ans présentent un taux relativement faible (14%), mais ces chiffres varient considérablement par pays. Des taux de pauvreté de plus de 30% sont enregistrés dans le groupe d'âge de 65 ans et plus en Grèce et au Portugal. D'autre part, le Danemark présente des tendances très différentes avec un taux extrêmement bas pour les enfants (4%) et un taux très élevé pour les 65 ans et plus. Les personnes âgées ont des taux relativement élevés à peu près dans la moitié des États membres.

Taux de pauvreté par Etat membre, sexe et âge

Source : Eurostat - PCM, 1996

	EU	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	UK
Tous	17	17	11	16	21	18	16	18	19	12	12	13	22	19
Hommes	16	16	11	15	20	18	15	17	18	12	11	11	20	17
Femmes	18	18	12	17	21	18	17	20	20	13	12	14	23	21
Enfant - de 16	20	19	04	20	18	23	18	23	22	18	14	16	23	26
16-24	22	20	22	23	24	23	25	19	27	17	24	12	17	21
25-34	14	12	09	17	14	16	12	12	19	10	11	10	13	15
35-44	14	15	06	13	15	17	12	18	16	10	09	10	19	13
45-54	14	14	06	14	18	18	11	16	18	10	08	11	18	12
55-64	16	17	11	12	22	18	15	17	16	14	08	10	24	13
65 ou plus	20	21	25	16	33	14	18	16	16	10	09	17	35	27

- **Ces personnes vivent-elles dans la pauvreté pendant une période plus longue?** Le fait que la pauvreté soit un phénomène temporaire ou qu'elle devienne un statut à long terme a son importance. Dans l'UE, 7% de la population ont été pauvres en 1994, 1995 et 1996 (PCM), ce qui est moins que le taux de pauvreté annuel. D'autre part, près d'un tiers (32%) de la population de l'UE a fait l'expérience d'un faible revenu au moins une fois entre 1994 et 1996. La part (de la population totale) qui connaît 'une pauvreté persistante' varie de 3% aux Pays-Bas et au Danemark à 10 - 12% au Portugal et en Grèce. Il existe une étroite corrélation avec la proportion de (tous les) pauvres. Cela est également vrai quand on considère les différents groupes d'âge: dans chaque groupe, un taux de pauvreté élevé coïncide avec un taux élevé de pauvreté persistante. Au niveau de l'UE, les groupes d'âge plus jeunes (moins de 24 ans) présentent les taux les plus élevés de pauvreté (persistante) (9%), suivis par les personnes âgées (65 ans ou plus) avec un taux de 8%.
- **Plus d'un tiers des personnes à bas revenus sont défavorisées dans plusieurs domaines.** Les personnes en dessous du seuil des bas revenus sont confrontées à des problèmes cumulés trois fois plus souvent que le reste

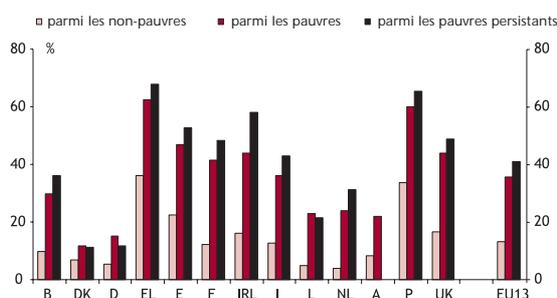
³⁴ Cette tendance se retrouve dans les deux Eurobaromètres de 1997 et 1998, bien que les niveaux varient considérablement (ce qui est probablement dû aux fluctuations mondiales des attentes économiques générales).

³⁵ Le revenu médian est le niveau de revenu de la personne qui a autant de personnes à plus faibles revenus en dessous d'elle que de personnes à plus hauts revenus au-dessus d'elle. Ou, si on utilise la définition des déciles, c'est le niveau de revenu séparant le cinquième du sixième décile.

³⁶ Idem, 12/2000.

de la population. En 1996, cela concernait 35 % de la première catégorie et 13% de la seconde dans l'UE. En termes absolus, cela signifie que quelque 22 millions de personnes à bas revenus ont dû faire face à des difficultés dans plus d'un domaine. Le chiffre correspondant pour la partie plus aisée de la population de l'UE était de 38 millions de personnes qui ont dû faire face à des problèmes ou des difficultés dans deux ou dans les trois domaines considérés. Au niveau des pays, ceux qui ont de faibles revenus courent aussi un risque nettement plus grand de difficultés multiples que les non-pauvres. Un large écart a été noté à cet égard dans tous les États membres, sauf en Allemagne et au Danemark. Les personnes confrontées à la pauvreté des revenus étaient encore plus exposées aux multiples problèmes et difficultés que la population pauvre totale dans la plupart des États membres. Cependant, cette différence n'a pas été constatée au Danemark, en Allemagne et au Luxembourg.

Graphe 40 Part des personnes défavorisées dans plus d'un domaine, (2) 1996



(1) Personnes qui étaient aussi pauvres en revenus en 1995 et 1996 (Autriche non comprise)
 (2) Sur un total de trois domaines: 1. problèmes financiers (arriérés avec remboursement); 2. problèmes à satisfaire les besoins de base (manger de la viande/du poulet/du poisson et/ou acheter de nouveaux vêtements et/ou passer une semaine de vacances en dehors de la maison) et 3. problèmes au niveau du logement (absence de baignoire/douche et/ou manque d'espace et/ou problèmes de murs/sols humides).

Source: Eurostat - PCM 1994 - 1996 (Finlande and Suède non comprises).

- **Les personnes qui connaissent une pauvreté persistante sont plus susceptibles d'être socialement exclues**, ce qui est mesuré par les difficultés à joindre les deux bouts et à effectuer des paiements réguliers. Le risque de cumul de handicaps qui sous-tend le processus d'exclusion sociale varie grandement d'un pays à l'autre. Une récente étude³⁷ a montré que ce risque est plus grand dans les pays où les responsabilités normatives respectives des pouvoirs publics et de la famille sont moins clairement définies. Dans ces sociétés, les chômeurs risquent davantage d'être simultanément confrontés à la pauvreté et l'isolement social, ce qui crée les conditions engendrant une accumulation de privations et l'exclusion sociale.

2.3.2 Transferts sociaux

Revenu du marché net

Le principal effet des prestations sociales est d'**améliorer le pouvoir d'achat des ménages** qui reçoivent ces prestations. Toutefois, mis à part cet effet direct, les prestations peuvent aussi avoir d'autres effets indirects sur le comportement des personnes et des ménages. Si une prestation est versée à des personnes uniquement quand elles n'ont aucun autre revenu, elles peuvent être moins enclines à chercher un emploi que dans la situation où ces prestations n'existent pas (cf. aussi La situation sociale dans l'UE en 2000). Cela signifie que le revenu du marché est aussi influencé par la sécurité sociale via les prestations. D'autre part, il n'existe pas de réponse scientifique à la question de savoir si les transferts sociaux influencent la croissance. Atkinson³⁸ a comparé neuf études transnationales et a conclu que les résultats étaient incohérents. La politique sociale devrait néanmoins faire attention à la répartition des revenus du marché et à son rapport avec la redistribution.

Le revenu du marché est mesuré ici par un concept de revenu "net", ce qui signifie que les impôts directs et les cotisations sociales ont déjà été déduites. Cette définition ne permet pas une analyse approfondie des effets des transferts sociaux, mais elle est utilisée dans le PCM, qui constitue la source des données sur les revenus les plus comparables dans l'UE (cf. encadré ci-dessous pour les définitions).

Concepts de revenu et transferts

Plusieurs concepts de revenu sont utilisés dans le présent chapitre. Tous les concepts sont monétaires, ce qui signifie que le revenu en nature ou les transferts de même type ne sont pas pris en considération. Les relations liant les concepts de revenu aux transferts sont les suivants:

- 1 revenu du marché brut
- impôts et transferts sociaux payés
----- =
- 2 revenu du marché net
+ transferts sociaux reçus
+ transferts privés reçus
----- =
- 3 revenu disponible

- 1 Le revenu du marché brut est l'ensemble du revenu monétaire tiré du travail.
- 2 Le revenu du marché net est le revenu du marché après paiement des impôts et des transferts sociaux. Les impôts et les cotisations sociales ne sont pas analysées dans le présent chapitre, ni le revenu du marché brut.
- 3 Le revenu disponible est le revenu du marché net complété par les transferts sociaux et privés reçus. Les transferts sociaux reçus (c'est-à-dire les prestations sociales) comprennent les pensions de vieillesse et de survie et d'autres prestations sociales (chômage, invalidité,

³⁷ Programme de recherche EPUSE - Employment Precarity, Unemployment and Social Exclusion - rapport final 2000, Commission européenne, DG Recherche

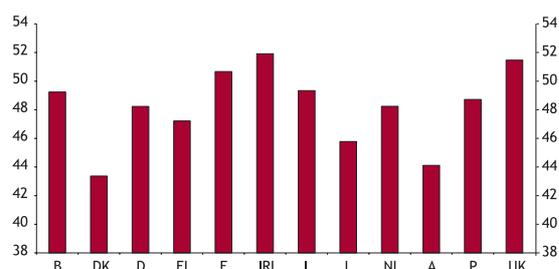
³⁸ A.B. Atkinson. The welfare state and economic performance. In: National tax journal 48 (2), juin 1995, p. 171-198.

maladie, etc.). Ils peuvent être publics ou privés. Les transferts privés reçus sont des transferts monétaires reçus d'autres ménages. La contrepartie de cette composante, les paiements, ne sont pas mesurés dans le panel communautaire des ménages (PCM). Ils ne sont pas déduits du revenu du marché dans le PCM.

Pour résumer, il convient de noter que l'analyse porte sur les transferts monétaires reçus (sociaux et privés). Les transferts sociaux payés (impôts et cotisations sociales) ne sont pas analysés mais pris en considération dans le concept du revenu du marché net. Les transferts privés payés ne sont ni analysés ni pris en compte.

- **Les revenus du marché nets par âge...** Le groupe d'âge des 25-54 ans a le revenu net le plus élevé dans tous les États membres. En 1996, les personnes ayant entre 25 et 54 ans appartenaient généralement aux ménages dont les revenus nets équivalents étaient les plus élevés mais aussi aux ménages comptant le plus grand nombre de personnes.
- **... différent du revenu disponible:** Comparée au revenu disponible, la pyramide des âges de l'UE est en faveur du groupe des 25-54 ans pour les deux types de revenu. Pour les groupes d'âge de 55 ans et plus, le revenu du marché net est néanmoins nettement moindre. Les hommes de 25 à 49 ans et de 50 à 64 ans ont de loin les revenus personnels les plus élevés (cf. section 4). Les revenus du groupe des 16-24 ans sont faibles, en partie parce qu'une partie de ce groupe est encore aux études. Sans vouloir entrer dans les détails d'une analyse du marché du travail, cela peut s'expliquer par des différences d'horaire de travail, de niveau de formation atteint, d'interruptions de carrière, de type d'emploi entre les hommes et les femmes, par une discrimination à l'égard des femmes.
- **Les profils de genre et d'âge sont similaires dans tous les États membres**, à l'exception de la différence de genre dans le groupe de 16-24 ans. Les différences de genre dans le groupe des 25-49 ans et 50-64 ans varient de quelque 20 % à plus de 60 % par État membre. On a constaté que les taux d'emploi diffèrent aussi par État membre, notamment pour les femmes (de 37 % à 72 %).

Graphe 41 Inégalité (Gini) de revenu du marché équivalent net, PCM 1996



Source: Eurostat - PCM 1996

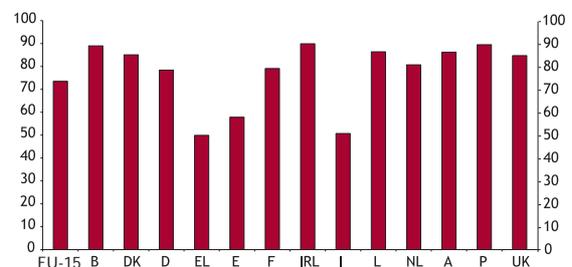
- **Les répartitions du revenu du marché net diffèrent.** Les effets redistributifs des transferts sociaux sur le revenu du marché peuvent être mesurés en fonction de leur action sur l'inégalité, au moyen du coefficient de Gini. Les plus fortes inégalités de revenu du marché net ont été observées au Royaume-Uni et les plus faibles au Danemark et en Autriche.

Étalement et volume des prestations sociales

Au niveau des ménages, 29 % du revenu disponible, en moyenne, provient des pensions et d'autres transferts sociaux. Le principal composant du revenu est le travail qui représente 67 % (salarié et indépendant). Les 4 % restants proviennent du capital et d'autres sources privées (cf. section 3.14). Les dépenses de l'UE pour la protection sociale (utilisée ici en lieu et place des prestations sociales) s'élevaient à 28 % du PIB en 1997 (cf. section 3.12).

- **Plus de 70 % des personnes faisaient partie de ménages déclarant bénéficiaire de transferts sociaux en 1996**, notamment de prestations liées au chômage, à la vieillesse, à la retraite et à la survie (transferts publics et privés), aux allocations familiales, de maladie et d'invalidité ainsi que de bourses d'étude. La part des prestations sociales était la plus faible en Grèce, en Espagne et en Italie (50-60 %), tandis qu'elle variait de 78 à 90 % dans tous les autres États membres.

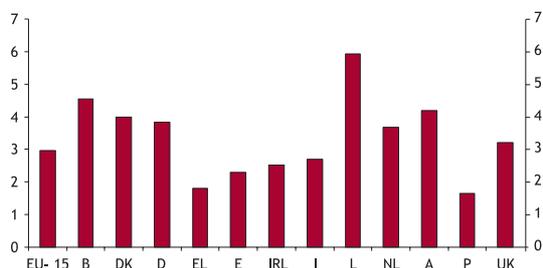
Graphe 42 Personnes dans les ménages qui reçoivent des prestations sociales (%), 1996



Source: Eurostat - PCM 1996

- **76% des personnes vivant dans des ménages ayant des enfants de moins de 16 ans ont reçu des prestations sociales**, et ce pourcentage variait entre 60 % et 70 % pour la tranche d'âge des 16-54 ans, il était de 77 % pour les 55-64 ans et de 98 % pour ceux ayant 65 ans et plus. Dans la plupart des États membres, la situation est plus ou moins la même sauf en Grèce, en Espagne et en Italie où les parts des enfants sont moindres. Ces différences peuvent s'expliquer par la rareté des prestations sociales en faveur des familles dans ces pays.
- **Le transfert social net équivalent reçu atteignait en moyenne 3,0 milliers de PPA pour toutes les personnes**, y compris celles appartenant à des ménages ne bénéficiant d'aucun transfert social. Ce montant était le plus faible au Portugal (1,7) et en Grèce (1,8) et le plus élevé en Belgique (4,6) et au Luxembourg (5,9). Si nous

Graphe 43 Prestation sociale équivalente reçue en moyenne (milliers de PPA)



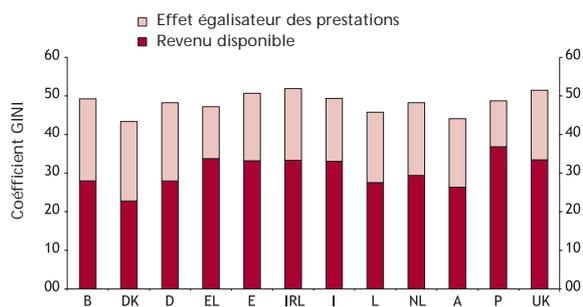
Source: Eurostat - PCM 1996

établissons un rapport entre le niveau de transfert et les revenus (disponibles, équivalents) médians des différents pays, nous constatons que la Belgique a le pourcentage le plus élevé (36%) suivie par les Pays-Bas et l'Autriche (32%). Seuls 3 États membres ont un niveau inférieur à 30%, la Grèce, le Portugal et l'Irlande (qui ont respectivement 25%, 26% et 28%).

Redistribution par les prestations sociales

- **Les prestations sociales réduisent l'inégalité des revenus dans les États membres.** L'effet de redistribution des transferts sociaux se limite à celui de l'argent reçu. L'effet (éventuellement important) des impôts et des cotisations n'est pas pris en compte. L'effet réducteur des prestations sociales sur l'inégalité des revenus variait entre 12 à 13 points au Portugal et en Grèce et pour atteindre environ 20 points en Allemagne, au Danemark et en Belgique.

Graphe 44 Inégalité de revenus: revenu du marché net (barres totales), les effets et les prestations disponibles



Source: Eurostat - PCM 1996

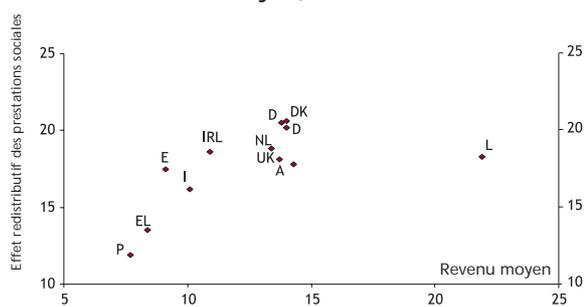
Mais elles accentuent les différences d'inégalité des revenus entre États membres. Si nous utilisons l'écart type pour mesurer la dispersion des niveaux d'inégalité, cet écart type semble être de 2,7 pour les inégalités du revenu du marché net des différents pays et de 4,1 pour les inégalités du revenu disponible. Donc, les différences d'inégalité entre pays augmentent d'un facteur de un et demi quand on passe des revenus du marché net aux revenus disponibles.

- **73% des citoyens européens ont déclaré "qu'il incombait aux gouvernements de réduire les différences de revenu"**. Certains États membres comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal sont favorables à des actions gouvernementales, soit pour réduire les inégalités extrêmes de revenu soit pour renforcer l'aide aux personnes exclues. 78 % des répondants estimaient que le gouvernement devrait dépenser plus pour la protection sociale: c'est dans la partie occidentale de l'Allemagne et au Danemark que ce type d'action reçoit le plus faible soutien et en Europe méridionale le plus élevé. Les groupes ayant les plus hauts revenus soutiennent moins les propositions visant à accroître les dépenses du gouvernement pour la protection sociale. Les chômeurs et les personnes au foyer demandent à l'État d'intervenir davantage pour réduire l'inégalité des revenus et aider les groupes de personnes exclues.

Apparemment, l'opinion de la population correspond dans une certaine mesure aux données objectives: les personnes dans les groupes à faibles revenus et dans les pays où l'inégalité ou la pauvreté est plus grande demandent une augmentation des dépenses pour la protection sociale.

- Dans l'UE, un revenu disponible moyen plus élevé va de pair avec une meilleure redistribution par les prestations sociales³⁹. Un niveau de vie élevé donne aux gouvernements plus de possibilités de prélever des impôts et de redistribuer les revenus. Il est toutefois difficile de déterminer la causalité de cette relation. Il est possible qu'un troisième facteur, comme le type de sécurité sociale, soit la cause sous-jacente. Une étude récente sur la relation entre le type de sécurité sociale et les indicateurs comme la pauvreté, l'inégalité et la redistribution suggère que le type de sécurité sociale peut expliquer une partie mais pas la totalité des différences⁴⁰.

Graphe 45 Comparaison entre l'effet de redistribution des prestations sociales et du revenu moyen, 1996



Source: Eurostat - PCM 1996

- **La prestation équivalente reçue diminue en moyenne en fonction du revenu du marché net.** Une grande partie des prestations sociales est consacrée aux personnes à bas revenus, comme les chômeurs et les invalides. Mais des prestations sociales peuvent aussi être versées aux ménages avec enfants et aux partenaires sans emploi de personnes actives. En gros, des prestations plus élevées sont versées aux personnes faisant partie de ménages à faibles revenus du marché. Si l'on répartit les

³⁹ Si le Luxembourg avec sa moyenne élevée est omis, la corrélation est de 0,85 et significative au niveau de 1 %.

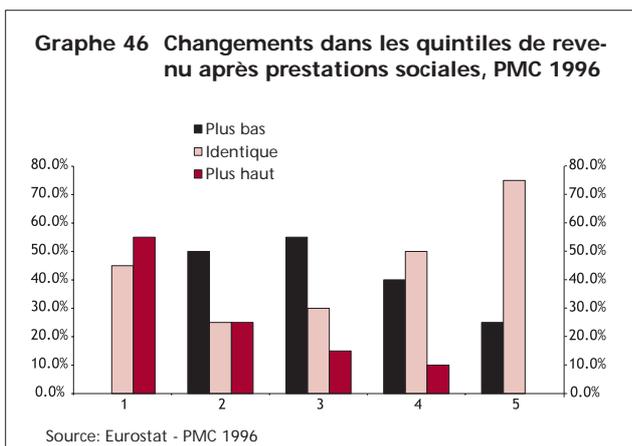
⁴⁰ Bureau du plan social et culturel des Pays-Bas: Measuring welfare states: structure and impact of the socioeconomic order in eleven western countries, 2000.

prestations en fonction des quintiles de revenu, le montant moyen qui s'élève à 7,6 milliers de PPA dans le premier quintile (le plus bas) diminue ensuite (3.9, 1.9, 1.3) pour arriver à 0,8 milliers de PPA dans le quintile le plus élevé.

- **Diminution de la pauvreté due aux prestations sociales.** La section 3.15 explique que la plupart des prestations autres que les pensions sont attribuées aux faibles revenus du marché. Dans tous les États membres, à l'exception de la Grèce, de l'Italie et du Portugal, la proportion de personnes à faibles revenus diminue de plus de 25 % quand des prestations autres que les pensions s'ajoutent à leur revenu du marché. Au Danemark, la diminution est d'environ deux tiers, ce qui donne à ce pays le taux de pauvreté le plus bas après prestations. Cela montre clairement que les réductions de la pauvreté dues aux prestations sociales varient considérablement entre États membres et qu'elles ne sont pas systématiquement liées aux niveaux de pauvreté avant prestations.

Quelque 44 % des pauvres ont comme source principale de revenu de leur ménage le revenu tiré de leur travail et 4 % ont un revenu privé. Les 52 % restants ont des prestations sociales comme source principale. Leur répartition par le plus grand transfert social est la suivante: pour 52%, le transfert le plus grand est une pension (de vieillesse / de survie), pour 12 % les allocations de chômage, pour 9 % les prestations pour maladie / invalidité et pour le reste un autre type de prestation.

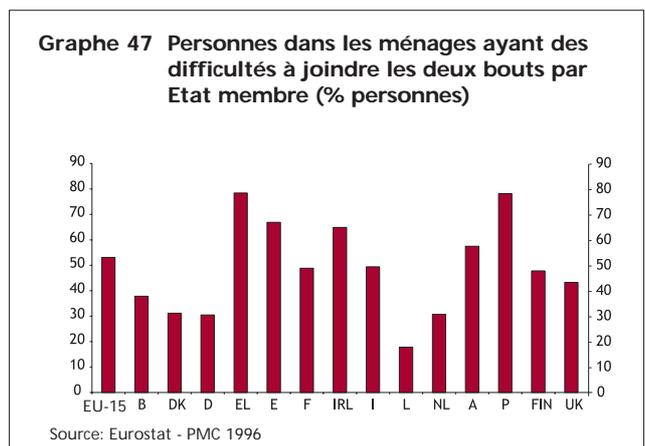
- En Grèce et en Italie, la proportion de pauvres vivant dans des ménages où le travail constitue la principale source de revenu est supérieure à 55 %. Les pourcentages (25-30 %) sont moins élevés au Royaume-Uni, en Irlande et en Belgique. La grande majorité des autres pauvres disposent de transferts sociaux comme principale source de revenu, le plus grand d'entre eux étant la pension de vieillesse / de survie (pour 50 % d'entre eux).
- **Les prestations changent les positions relatives.** Le graphique ci-dessous montre le pourcentage de personnes dans chaque quintile de revenu du marché net qui sont montées d'au moins un quintile, qui sont descendues d'au moins un quintile ou qui sont restées dans le même quintile en raison de transferts sociaux, c'est-à-dire quand on les classe en fonction de leur revenu disponible. 50 % des personnes dans le deuxième quintile de revenu du marché net à partir du bas se retrouvent dans le quintile de revenu disponible le plus bas.



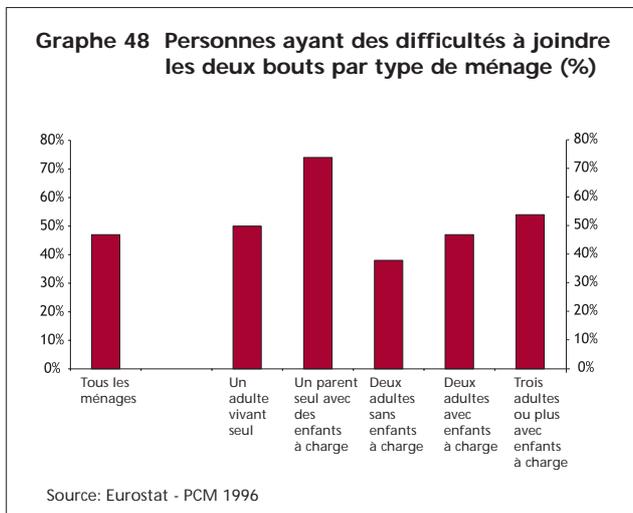
2.3.3 Sécurité socio-économique

La sécurité socio-économique concerne la manière dont les différents systèmes et structures chargés des mesures d'aide sociale remédient aux besoins essentiels des citoyens dans leur vie de tous les jours et elle est donc un facteur important de la qualité sociale. Une sécurité socio-économique minimale acceptable fournit une protection contre la pauvreté, la mauvaise santé et d'autres formes de précarité matérielle et sociale.

- **Plus de la moitié des citoyens européens font état de difficultés financières...** le revenu est une mesure objective de la capacité à se procurer des biens et des services qui ne correspond pas nécessairement à la situation réelle des gens et à leur niveau de sécurité socio-économique. Il est donc important de leur demander si leur ménage éprouve des difficultés à joindre les deux bouts. Plus de la moitié des personnes appartenant à des ménages déclarant avoir connu certaines difficultés en 1996. La majorité se trouvaient au Portugal et en Grèce (tous deux 78 %), suivis par l'Espagne et l'Irlande. Ces pourcentages sont restés relativement stables entre 1994 et 1996. Le Luxembourg a de loin le pourcentage le plus faible avec moins d'un citoyen sur cinq (18 %). Viennent ensuite les Pays-Bas, l'Allemagne et le Danemark (tous trois avec 31 %).
- **... lesquelles semblent être liées à l'insuffisance des revenus:** La Grèce, le Portugal et l'Espagne ont les plus faibles revenus disponibles moyens de l'Union européenne et l'inégalité y est relativement élevée. En Grèce et au Portugal, 90 % des membres des ménages dans les deux premiers quintiles de revenu connaissaient des problèmes d'argent, ce qui semble indiquer qu'un faible revenu mesuré va de pair avec des difficultés financières. La prudence est toutefois de mise lorsqu'il s'agit d'accorder une valeur absolue aux difficultés signalées. Même dans les États membres relativement prospères, 10 à 20 % des personnes appartenant au quintile le plus élevé s'estimaient gênées par des difficultés financières (à l'exception du Luxembourg: 4 % dans le quatrième et 0 % dans le cinquième quintile).
- **Les ménages monoparentaux sont ceux qui subissent le plus de pression dans l'UE** car, en moyenne, près des trois-quarts ont des difficultés à joindre les deux bouts. Les ménages comptant trois adultes et des enfants à charge sont aussi soumis à une certaine pression: plus de la moitié de ces ménages (54 %) ont du mal à joindre les



deux bouts. Il s'agit en général de ménages comptant trois générations et la pression s'exerce tant sur les enfants que sur les membres plus âgés.



- Dans l'ensemble de l'UE, les **femmes vivant seules** ont plus de difficultés à joindre les deux bouts que les hommes seuls (53 % contre 45 %). En Espagne, la différence est plus dramatique, étant donné que 49 % seulement des hommes vivant seuls et 71 % des femmes dans la même situation ont du mal à joindre les deux bouts. En Finlande, c'est toutefois l'inverse: un plus grand pourcentage d'hommes que de femmes vivant seuls ont des difficultés à joindre les deux bouts (53 % / 45 %).

2.4 Confiance et participation à la société

Ce chapitre aborde certaines tendances relatives à la participation et la confiance sociale. La capacité et la volonté des individus et des groupes à être actifs sur les marchés, en politique et dans la société civile sont cruciales pour la cohésion sociale. La participation contribue à engendrer des valeurs partagées et un sentiment d'appartenance commune. Le degré de participation aux syndicats, aux partis politiques et à d'autres organisations volontaires peut être interprété comme indiquant que les gens sont disposés à se regrouper pour remédier ensemble à des problèmes communs. Le taux de confiance à l'égard des autorités publiques est un autre indicateur de cohésion sociale.

• Participation au travail et à l'emploi

Les taux d'emploi dénotent la capacité des gens à participer au travail par le biais d'un emploi rémunéré et de subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes qui sont à leur charge. L'emploi rémunéré est la forme la plus répandue de participation à la société et un facteur important du statut social des personnes en âge de travailler qui consacrent plus de temps (section 2.2) au travail qu'à toute autre activité participative. Les conditions de travail et d'emploi affectent le bien-être général et la santé des travailleurs et ont un impact sur la vie familiale et les autres activités sociales. La reprise économique dans les années 1990 a permis à un plus grand nombre de personnes de participer à l'emploi (section 3.7). A la même époque, des formes d'emploi et des conditions de travail plus précaires ont proliféré. Il se peut que les tendances actuelles à la flexibilisation des conditions de travail aient pour résultat une monotonie moindre et une autonomie accrue au travail. Mais les phénomènes comme les horaires flexibles, les contrats flexibles, le télétravail et l'externalisation peuvent aussi engendrer un plus grand degré d'insécurité, plus de stress et d'autres problèmes de santé.

Le dialogue social reste une partie vitale du modèle social européen. Mais la participation en termes d'affiliation syndicale diminue depuis des décennies dans tous les États membres, à l'exception de l'Espagne. Au cours de la même période, l'incidence des grèves a fortement diminué. Les déplacements du volume de l'emploi de la production vers les services, les changements survenus dans les relations du travail et les politiques gouvernementales ainsi que l'individualisation croissante des modes de travail et des choix de vie sont des éléments susceptibles d'apporter une explication.

• Relations sociales, bénévolat et économie sociale

Les contacts avec la famille, les amis ou les voisins dominent la participation à la société civile en Europe méridionale et en Irlande tandis que le bénévolat formel est relativement répandu en Europe du nord. Bien qu'il n'existe pas de définition claire et nette de ce secteur, les organisations du troisième secteur pourraient représenter 6,6 % de l'emploi en Europe. Les ONG jouent souvent un rôle significatif dans la lutte contre l'exclusion sociale et dans le développement local.

• Égalité entre hommes et femmes dans la prise de décision

La transformation de l'UE en une société de la connaissance ne peut se faire sans une participation équilibrée des femmes. Pourtant, l'égalité entre hommes et femmes est loin d'être atteinte au niveau de la prise de décision. La proportion de femmes occupant des postes de haut niveau est encore très faible dans les domaines économique, politique et scientifique.

• Confiance et gouvernance

La démocratie est largement soutenue comme étant "le meilleur système politique" par les Européens et une grande majorité souscrit au fait que la société doit être inclusive et s'opposer à toute discrimination fondée sur la race, la religion ou la culture. Mais le degré de confiance à l'égard des institutions politiques, des partis politiques et des autorités publiques montre à quel point l'actuel mode de gouvernement et de représentation est critiqué. 42 % des Européens déclarent qu'ils font confiance aux services publics dans leur pays. Les organisations non gouvernementales ont la confiance de 60 % des répondants tandis que le résultat obtenu par les syndicats et les grandes entreprises n'est que de la moitié de ce chiffre.

2.4.1. Introduction

La participation sociale, l'engagement social et la solidarité dans une société active sont des éléments clés du modèle social européen. La participation à la société est importante pour établir des réseaux entre les personnes et entre les groupes. On a dit pendant longtemps que les réseaux et les formes actives de solidarité contribuaient à l'émergence des économies modernes et à leur succès. Le niveau de cohésion sociale peut être jaugé en évaluant la participation générale, les relations entre personnes et les interactions, l'engagement individuel dans les domaines d'intérêt public et en évaluant la confiance à l'égard d'institutions fondamentales.

La première édition de ce rapport (2000) donnait de nombreux détails sur les relations informelles entre personnes. Le présent rapport présente l'évolution des modes d'interaction au niveau familial (section 2.1 et 3.2) et fournit aussi des données sur l'importance des activités domestiques et sociales (section 2.2). La présente section examine plus en détail l'évolution de la participation liée à l'emploi, l'ampleur du bénévolat et de l'économie sociale ainsi que la question de l'égalité des chances dans la prise de décision et l'expression de la confiance dans les institutions sociales et politiques.

2.4.2. Participation au travail et à l'emploi

La participation à l'emploi rémunéré est la forme majeure et la plus répandue de participation sociale dans notre société et le risque d'exclusion sociale est en étroite corrélation avec le chômage de longue durée. Un haut niveau de l'emploi constitue un des principaux objectifs sociaux, une attention particulière étant accordée aux femmes et aux travailleurs plus âgés. Cf. section 3.7 à 3.11 et 3.17) Mais les formes de participation changent à mesure que de nouvelles "règles du jeu" spécifiques à l'économie du savoir se répandent dans tous les secteurs de production et changent les modalités de production économique et de répartition des richesses. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les nouveaux modèles de processus décisionnel pour l'affectation des ressources (direction d'entreprise), les nouvelles structures pour la distribution des profits (partage des bénéfices, distribution d'actions avec droit de souscription préférentiel au personnel) et la flexibilité croissante du travail et de l'emploi.

Conditions de travail et d'emploi en mutation

La flexibilité dans le travail: Les travailleurs dans les processus de production se voient attribuer davantage de responsabilités et doivent réagir rapidement aux demandes changeantes des clients. De plus grandes compétences sociales et en communication sont requises des travailleurs, étant donné qu'ils doivent collaborer au sein d'équipes et de réseaux avec les fournisseurs et les clients. La transformation des sites de production s'est accélérée avec le développement des technologies de communication disponibles à bas prix.

... prend de multiples formes: temps et lieu flexibles, télétravail, contrats flexibles, flexibilité fonctionnelle, externalisation et sous-traitance quand le contrôle du marché remplace le contrôle hiérarchique⁴¹. Entre 1991 et 1996, le pourcentage de travailleurs jouissant d'une certaine autonomie quant à leur rythme de travail est passé de 64 % à 72 %.

Dans le même temps, les questions de confiance et d'assurance ont acquis une nouvelle importance comme moyen de garantir une communication efficace dans les réseaux en constante évolution et de motiver les travailleurs.

... et crée de nouvelles possibilités: Les développements positifs sont une diminution de la monotonie du travail, une plus grande autonomie et davantage de travail en groupe et de coopération. Ils contribuent à une plus grande qualité. Il est aussi plus loisible aux travailleurs de choisir leur horaire de travail individuel et de mieux concilier vie professionnelle et familiale, ce qui peut permettre à ceux qui doivent prendre soin d'autres personnes de s'engager plus facilement dans un emploi rémunéré.

.. mais augmente aussi l'intensification: Mais l'insistance sur les résultats, les limites floues entre le travail et le domaine privé, la surcharge de travail, l'imprévisibilité des exigences de travail et le manque d'attention accordée à la sécurité et à la protection de la santé au travail sont signalés comme étant des effets secondaires négatifs des récents changements (BIT, 2000). Les contraintes en temps augmentent: "plus de la moitié des travailleurs sont susceptibles de devoir travailler à grande vitesse et en respectant des délais très courts pendant au moins un quart de leur temps de travail"⁴².

.. ce qui pose de nouveaux problèmes de sécurité: En Europe, les problèmes de santé les plus courants en rapport avec le travail sont le mal de dos (30 % des travailleurs) et le stress (28 % des travailleurs). Plus d'un travailleur sur trois⁴³ se sent stressé par le travail et un sur cinq se sent constamment fatigué. Les problèmes de santé mentale (comme la dépression) représentent au Royaume-Uni la deuxième plus grande catégorie de maladies professionnelles après les troubles musculaires et du squelette. La retraite anticipée due aux problèmes de santé mentale et les dépenses croissantes de sécurité sociale dues au stress au travail méritent l'attention. Il est possible de créer une "organisation saine du travail" qui tienne compte, de manière préventive, de points comme l'impact de la technologie, la pression exercée par le temps et le stress⁴³.

.. et engendre un plus grand risque de dualisation...: La prolifération des pratiques de travail flexible peut en même temps contribuer à une meilleure qualité de vie et accroître l'exclusion sociale. Un marché du travail constitué d'un noyau central et d'une périphérie est en train d'émerger. Les travailleurs les plus performants récoltent les bénéfices au centre tandis que les moins performants se retrouvent à la périphérie des unités de production où le travail flexible est davantage associé à la précarité qu'à l'autonomie. On a assisté à une forte hausse du pourcentage

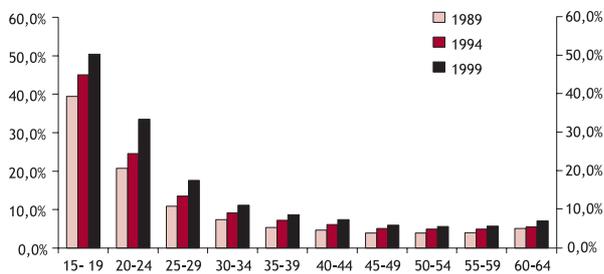
⁴¹ La section 2.1. a montré que la migration des forces de travail, qui est aussi une forme de flexibilité, n'a pas augmenté en Europe

⁴² L'enquête de 2000 sur les conditions de travail de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

⁴³ Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2000.

⁴⁴ Manuel d'orientation sur le stress lié au travail - Piment de la vie ... ou coup fatal? Commission européenne, 1999.

Graph 49 Proportion de contrats temporaires par groupe d'âge EFT, EU-15



Source: Eurostat - Enquête sur la force de travail dans l'Union européenne

ge de contrats à durée déterminée, notamment dans les groupes de jeunes travailleurs⁴⁵. Les sections 2.2, 3.7 et 4 présentent des données sur le temps de travail et sur l'augmentation du travail à temps partiel.

... avec des conséquences sociales ambivalentes: La qualité de vie des travailleurs dépend des conditions de flexibilité et du niveau de sécurité. Quand les entreprises réduisent leur engagement à long terme en offrant à un plus grand nombre de travailleurs des contrats de plus courte durée, une plus grande part du risque est assumée par les travailleurs individuels, les ménages et la collectivité locale. Il en résulte un renforcement du sentiment d'insécurité.

Près d'un Européen sur deux se considère comme régulièrement stressé: cela est plus vrai pour les femmes (48 % contre 36 %), pour le groupe d'âge des 25-39 ans, pour les personnes plus instruites (42 contre 33 %) ou ayant des revenus plus élevés. Les personnes retraitées s'estiment moins stressées (22 %). Les degrés de stress les plus bas sont enregistrés en Finlande (28 %) et dans les autres pays nordiques. La Grèce signale un degré de stress exceptionnellement élevé, 72 % des répondants s'estimant affectés, suivie par la Belgique (48 %).

Les nombreuses formes de travail flexible qui émergent tendent à conduire à l'intensification du travail et à une érosion des relations à long terme entre employeurs et salariés. Les changements des conditions de travail ont des conséquences importantes sur la qualité de vie des travailleurs, y compris en dehors du lieu de travail.

Évolution du dialogue social

Les institutions chargées des négociations collectives restent un élément central en Europe ... pour l'organisation de la vie sociale et économique et contribuent aux performances économiques par une série de mécanismes politiques, institutionnels et sociaux complexes. Les partenaires sociaux apportent des valeurs importantes au modèle social européen: responsabilité, solidarité et participation. Les négociations collectives, par exemple, ont cours depuis longtemps en Europe et ont contribué à la transparence des salaires et à la cohésion sociale et régionale⁴⁶.

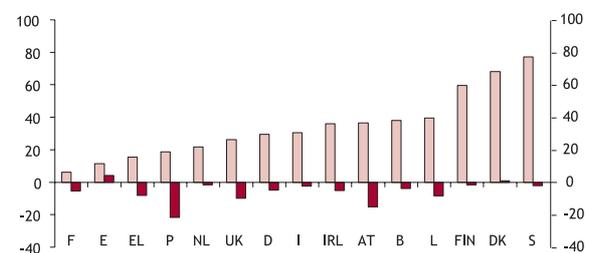
⁴⁵ Autre lecture : L'emploi en Europe, 2000 et Les relations du travail en Europe, 2000.

⁴⁶ Cf. "Les relations du travail en Europe", Commission européenne, 2000

⁴⁷ Cf. par exemple la directive du Conseil 2000/78/CE du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (JO L303/16 du 2/12/2000).

... bien que les formes et les niveaux du dialogue social diffèrent considérablement entre les États membres en termes de participation à l'information, de consultation, de concertation et de négociation, tous ces différents modes de gouvernance sont confrontés à des défis qui sont souvent les mêmes: une concurrence internationale croissante et la présence d'entreprises multinationales, l'apparition de marchés personnalisés, l'évolution vers les services, les contraintes dues à l'UEM et les nouvelles formes de gouvernance entre les régions, les États et l'Europe. Dans les cas où les négociations sectorielles ont été intenses, les entreprises négocient de plus en plus de nouvelles conventions pour arriver à un équilibre entre flexibilité et sécurité de l'emploi au cas par cas.

Graph 50 Densité des syndicats - EU-15, 1995



■ Densité des syndicats (en % de la population active non agricole - source BIT)
■ Changement de densité des syndicats (1985 - 1995) sauf au Danemark, en Italie, en Espagne et en Suède: 1985-94, Allemagne, seulement RFD 1985-93, Luxembourg 1987-95

Source: OIT

...et que tous changent actuellement: Les structures de représentation collective sont toujours particulièrement fortes dans les pays d'Europe centrale et septentrionale où les syndicats jouent toujours de grands rôles sociaux mais ces structures s'affaiblissent dans tous les pays. Les développements survenus dans l'affiliation aux syndicats en sont la preuve, étant donné que le nombre d'affiliés est en baisse dans tous les pays sauf en Espagne. Par ailleurs, les conventions collectives ont tendance à intégrer des questions plus larges relatives à l'employabilité (formation), à l'égalité de traitement des hommes et des femmes, à la lutte contre la discrimination, etc.⁴⁷, des questions qui sont exprimées par des groupes de pression spécifiques (associations représentant la famille, les chômeurs et d'autres ONG sociales).

Il existe plusieurs explications à cette faible participation aux syndicats: les changements de politiques gouvernementales, la plus grande autonomie individuelle, l'individualisme accru dans la société, la diminution générale du nombre de membres des formes les plus traditionnelles d'organisations hiérarchiques, l'individualisation des conditions de travail, la différenciation des forces de travail et les structures de l'entreprise.

Une diminution des conflits sociaux? Les grèves sont devenues une méthode nettement moins fréquente d'ac-

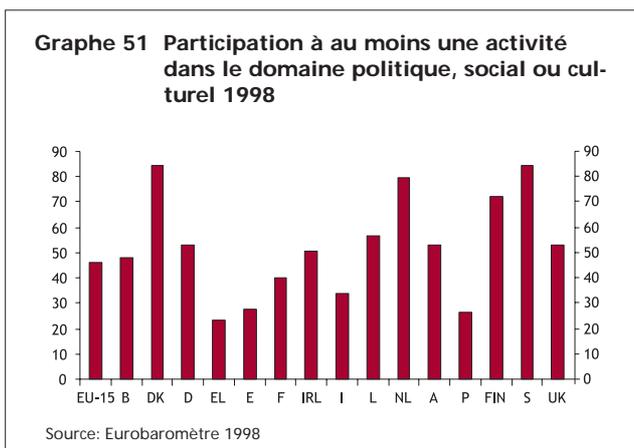
tion collective. Depuis 1979, le nombre de grèves a fortement baissé au niveau de l'UE, de plus de 85 millions de jours à moins de 10 millions de jours en 1996⁴⁸. Ce fait peut être interprété comme une conséquence du chômage élevé, comme un signe de relations industrielles plus souples ou comme un signe d'affaiblissement du pouvoir des syndicats. Les nouveaux modèles de production en réseau prônent une idée de consensus et de gestion en douceur au sein des entreprises et entre celles-ci. "La conflictualité" n'est plus considérée comme le modèle des relations sociales, au contraire une communication en douceur et des négociations dans le cadre de stratégies rentables pour tous sont préconisées. Cette évolution tend à éclipser les tensions sociales suscitées par les nouveaux équilibres du pouvoir économique. La question est la suivante: de quelle manière ces tensions sociales s'exprimeront-elles à l'avenir?

2.4.3. Participation à la société civile et bénévolat

Les relations informelles et formelles

Si nous considérons les relations informelles, 4 Européens sur 5 en moyenne parlent à un voisin au moins une fois par semaine et cette observation s'applique notamment à la Grèce, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal, Aux Pays-Bas, au Danemark et au Luxembourg, nous avons noté les niveaux les plus élevés de personnes ayant un tel contact moins d'une fois par mois ou jamais. Les personnes souffrant de handicaps ou d'incapacités les gênant dans leur vie de tous les jours sont deux fois plus susceptibles de vivre dans l'isolement que les personnes qui n'en souffrent pas. (PCM,1996).

Si nous examinons la participation à des organisations et à des groupes formels (autre que le travail), près de la moitié des citoyens adultes de l'UE prennent part à des activités sociales, politiques ou culturelles. (données dans la section 4, Eurobaromètre 1998).



Les taux de participation les plus élevés à des groupes formels sont enregistrés dans les pays nordiques (Suède, Danemark, Pays-Bas et Finlande) tandis que les plus faibles sont constatés en Grèce, au Portugal et en Espagne.

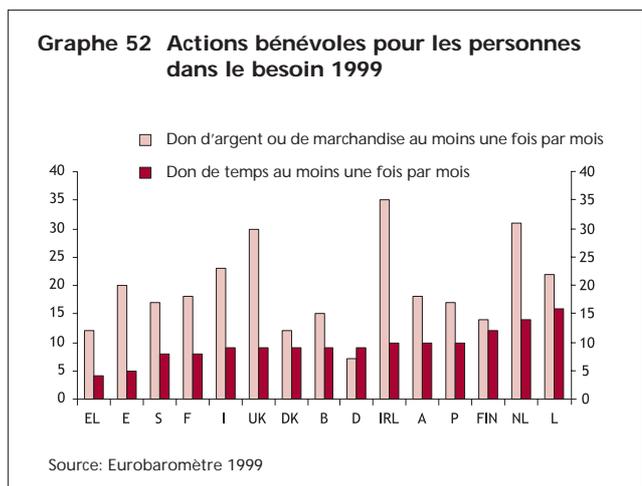
Le bénévolat et la capacité associative sont plus répandus dans les États membres du nord-ouest (Belgique, Allemagne, Pays-Bas et pays nordiques ainsi qu'au Royaume-Uni) et moins développés en Espagne et au Portugal. Les bénévoles œuvrent principalement dans le domaine des sports et des loisirs, les églises et les activités religieuses, le social, la culture et l'éducation. Les championnats de football rassemblent 6% des habitants d'Allemagne et du Luxembourg. 20% des Européens vont à l'église chaque semaine et les Irlandais sont 64 % à le faire.

En dépit de baisses significatives du nombre d'affiliés aux partis politiques et aux syndicats au cours des deux dernières décennies, ces deux formes de participation sont toujours celles qui prédominent..

La participation sociale dans le sud a tendance à être plus informelle, consistant en interactions au niveau du voisinage et de la collectivité, tandis que dans le nord, la participation consiste davantage à faire partie de clubs et d'associations formelles.

Le bénévolat – Une contribution à la cohésion sociale

Dans de nombreux États membres, le bénévolat est considéré comme important pour construire une société responsable et démocratique et pour contrebalancer de fortes valeurs marchandes et relever les défis des comportements sociaux changeants. Dans d'autres États membres toutefois, le bénévolat ne bénéficie pas d'un aussi large soutien. Le bénévolat et les associations bénévoles jouent un rôle spécifique dans le développement local, contribuent à une meilleure qualité de vie en offrant à leurs membres des possibilités de développement social et d'épanouissement personnel. Dans la lutte contre l'exclusion sociale, les actions bénévoles jouent un rôle important.



Les Européens ont tendance à aider ceux qui ont besoin de transferts volontaires d'argent ... : En 1999, il a été demandé si les gens avaient donné de l'argent ou consacré un peu de temps à aider les personnes pauvres ou socialement exclues. En moyenne, 3 personnes sur 5 avaient effectué un transfert volontaire d'argent ou de marchandises au cours de la dernière année et 1 personne sur 5 l'avait fait sur une base mensuelle. Le niveau le plus élevé a été observé en Irlande et le plus bas en Allemagne.

⁴⁸ Analyse plus détaillée dans : Les relations du travail en Europe, 2000.

... **et de temps...**: Il semble qu'il soit plus difficile de prendre sur son propre temps pour aider des personnes exclues et moins de 1 personne sur 10 l'a fait sur une base mensuelle. Le don d'argent est plus courant pour les groupes ayant des revenus élevés, tandis que le don de temps n'est pas lié au revenu. On trouve des bénévoles dans toutes les catégories sociales mais on en trouve moins chez les jeunes. Un niveau d'enseignement supérieur est un bon indicateur pour prévoir l'engagement personnel.

... **et sont critiques à l'égard du mélange actuel d'interventions organisées**: Les organisations bénévoles et charitables sont perçues par une grande part du public comme les plus actives pour les personnes connaissant l'exclusion sociale. Les actions des différentes administrations publiques sont reconnues et appréciées mais un plus grand nombre d'Européens estiment que ces administrations devraient faire le plus. Ils ont de grandes attentes en matière d'intervention publique dans ce domaine: le travail des ONG ne devrait pas remplacer les interventions des gouvernements. Cette attitude est en accord avec le soutien exprimé en faveur des transferts sociaux (section 2.3.2). Les entreprises et les syndicats ne sont pas considérés comme des acteurs pertinents dans la lutte contre l'exclusion sociale. On attend étonnamment peu de ces groupes d'acteurs.

(Eurobaromètre 1999) Pour l'aide aux personnes pauvres ou socialement exclues, à votre avis, lesquels des acteurs suivants...	fournissent actuellement le plus d'aide	Devraient fournir le plus d'aide
Organisations bénévoles	29	9
Organisations religieuses	17	8
Administration publique / affaires sociales	18	22
Administration publique / logement	11	19
Administration publique / emploi	5	15
"Les pauvres ou les exclus eux-mêmes"	5	3
Leurs parents	7	6
Entreprises	1	6
Syndicats	1	3
Union européenne	2	8

La part croissante de "l'économie sociale"

Les organisations bénévoles qui œuvrent dans les domaines des services sociaux et dont il est question ci-dessus font partie de "l'économie sociale" (ou du "troisième secteur") qui couvre toutes ces initiatives qui ont prospéré entre les secteurs public et privé (coopératives, associations, organisations mutuelles, et fondations) depuis des décennies. Ce secteur est très hétérogène et complexe. Ces organisations déclarent comme principes communs qu'elles ont d'autres objectifs que de faire des profits et de veiller à la rentabilité de leurs investissements et qu'elles sont formellement indépendantes des secteurs public et privé. Leur but est de promouvoir une vision humaine du développement social en accordant la primauté aux personnes plutôt qu'au capital et à la recherche de profits et en déclarant leur intention de faire participer les bénéficiaires de l'activité à leur gestion.

... **accroît la cohésion sociale en encourageant la participation** ...: Ces initiatives sont mises en place pour fournir des services spécifiques à leurs membres ou à la collectivité (intérêt général) en réponse aux demandes émergentes. Elles s'efforcent de répondre aux besoins qui ne sont pas couverts par les services publics ou par le marché. Le troisième secteur comprend des organisations aussi bien traditionnelles que novatrices, dont l'impact peut varier. Néanmoins, des petites organisations novatrices bien ancrées dans la collectivité locale contribuent à la cohésion sociale par des mécanismes de consultation et des stratégies de développement en valorisant les réseaux associatifs et les infrastructures sociétales.

... **et en répondant aux besoins et demandes émergents**: Ces organisations sont flexibles et particulièrement aptes à s'adapter aux besoins sociaux locaux. Pour atteindre leurs objectifs, elles s'engagent dans des activités économiques et embauchent du personnel. Aujourd'hui, elles représentent une réalité économique et sociale de taille dans de nombreux pays, si nous prenons en considération le nombre d'emplois rémunérés qu'elles ont créés. Si l'on ne tient compte que de l'emploi rémunéré dans ces organisations, le troisième secteur représente 6,6% de l'emploi en Europe⁴⁹: c'est un très petit secteur en Grèce (moins de 2%), environ 6% en Allemagne, en Belgique, en Italie et en France, et plus de 7% en Autriche, en Finlande, au Royaume-Uni et en Espagne. Pour certains pays, les chiffres sont encore plus élevés (plus de 12% aux Pays-Bas, en Irlande et au Danemark) mais la distinction entre les services publics et le troisième secteur n'est pas très nette dans tous les États membres. La part de l'emploi dans le troisième secteur augmente plus que la moyenne, notamment dans les associations qui travaillent dans les services sociaux et de santé, dans le secteur de l'éducation et de la recherche, ainsi que dans le domaine des sports, de la culture et des loisirs. La croissance de la part de l'emploi s'explique en partie par l'externalisation de certaines fonctions qui étaient assumées par le secteur public par le passé.

... **et en soutenant l'émergence de nouveaux débats publics**: Au niveau politique, ces organisations peuvent contribuer à donner forme aux débats publics en plaidant en faveur du changement et en créant une dynamique dans ce sens. Elles servent souvent de point de départ à l'expression de préoccupations et à l'expérimentation de stratégies novatrices et elles tendent à être associées aux débats publics dans la plupart des États membres et au niveau de l'UE.

Le soutien politique au développement de l'économie sociale s'accroît, mais les débats sur l'attribution de responsabilités au troisième secteur sont encore en cours. Le manque d'expertise et de professionnalisme de certaines organisations, le fait qu'elles dépendent de subventions publiques, les conditions de travail qu'elles offrent attirent souvent les critiques.

Les changements des flux migratoires aux niveaux éducatifs et aux milieux culturels disparates et l'augmentation du nombre de personnes âgées ayant des besoins spécifiques en matière de soins pourraient susciter un plus fort développement de ce secteur dans les années à venir.

⁴⁹ Troisième système et emploi: un rapport à mi-parcours - rapport à la DG Emploi et Affaires sociales - 2000 (CIRIEC 2000)

Comme le montrent les expériences novatrices en faveur de l'intégration sociale, les nouveaux modèles de planification et de développement local sont basés sur des réseaux complexes d'initiatives publiques et privées, de travail rémunéré et de bénévolat, de grandes entreprises et de groupes sociaux locaux. Les modèles encouragent la complémentarité entre différents groupes d'acteurs plutôt que de s'en tenir aux frontières traditionnelles et à l'affectation habituelle des tâches⁵⁰.

2.4.4. Participation inégale des hommes et des femmes à la prise de décision

Il est important d'examiner les processus décisionnels publics et de voir à quel point ils sont ancrés dans la société. Comment les différentes tendances et valeurs dans la société sont-elles représentées à ce niveau? Les groupes ont-ils la possibilité de représenter convenablement leurs points de vue et leurs intérêts? Si certains groupes estiment que leurs intérêts, leurs besoins, leurs expériences et leurs approches ne sont pas pris en compte de manière adéquate, il pourrait en résulter des problèmes sociaux ou un sentiment d'exclusion. D'une part, certains groupes dans la société souffrent d'exclusion directe et formelle quand ils ne jouissent pas de droits politiques ou sociaux à part entière. D'autre part, il existe aussi d'autres formes de discrimination qui sont engendrées de manière informelle par les pratiques sociales. Le système de représentation actuel, par exemple, a été établi pour répondre à des questions politiques spécifiques. De nouvelles questions voient le jour et qui représentera ces intérêts naissants? Ou'en est-il de la représentation des personnes très âgées?

Cette année, nous nous concentrerons sur les inégalités de la participation des femmes à la prise de décision⁵¹. Il est admis que la transformation de l'UE en une société du savoir implique un grand changement structurel de l'économie, de la politique et de la vie sociale. Cette transformation ne peut être accomplie sans une participation équilibrée des femmes.

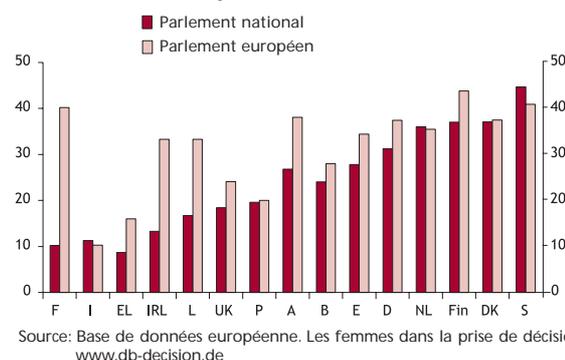
Les femmes peuvent-elles décider? En Europe, il existe un déséquilibre persistant en ce qui concerne la participation des femmes aux décisions en politique, en gestion, dans les syndicats, dans les universités, dans la société civile et dans le système judiciaire. Bien que l'accès à ces institutions soit maintenant ouvert à tous les citoyens, les chiffres montrent que les femmes ne participent pas aux décisions.

... dans le domaine politique⁵²: Dans les assemblées parlementaires nationales, un siège sur cinq est occupé par une femme. Les divergences entre pays sont énormes, allant d'une part minimale de 8,7% en Grèce à un maximum de 44,7% en Suède. Avec 30,2% de femmes parmi ses députés, le Parlement européen se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'UE⁵³.

Dans les corps régionaux et locaux, la représentation des femmes est même inférieure à 20%. Certains États membres prennent des mesures pour éliminer les entraves

à la participation des femmes aux corps politiques en exigeant un pourcentage minimum (maximum) de candidats d'un sexe donné sur la liste des candidats et / ou en stipulant un meilleur équilibre de la représentation des femmes et des hommes dans les comités.

Graphe 53 Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et européen - 2000



... dans l'administration publique: en 1999, la proportion de femmes aux postes les plus élevés dans les administrations centrales atteignait 39% en Suède, 19% au Portugal et à peine 4% en Espagne. Elle s'élève pour la Commission européenne à 10%⁵⁴.

... dans l'économie: ces dernières années, l'évolution économique a été bénéfique aux femmes avec une augmentation de leur participation au marché du travail. Mais les femmes ne sont pas représentées dans la même mesure au niveau de la prise de décision. Les données sont très rares mais elles montrent sans exception une représentation féminine inférieure à 5% aux postes les plus élevés dans l'industrie.

La prise de décision dans le domaine des finances: Bien que le pourcentage de salariées dans les secteurs financiers (banque, associations bancaires, ministres des finances) soit élevé, les femmes qui occupent des postes de direction sont une exception. Une étude sur les banques commerciales en 1999 montre que 8% des postes de cadre supérieur sont occupés par des femmes mais que la participation des femmes dans les conseils d'administration et des comités de direction ne représente respectivement que 5% et 3%.

... et dans les sciences: dans une société du savoir, on s'attendrait à ce que les sciences jouent un rôle plus important dans tous les domaines de la vie. Les femmes jouent aujourd'hui un rôle mineur dans les processus décisionnels concernant les politiques et priorités scientifiques. Les femmes sont aussi relativement peu nombreuses à poursuivre des carrières scientifiques bien qu'elles constituent aujourd'hui 50% des étudiants du premier cycle dans de nombreux pays. Au niveau des professeurs titulaires d'une chaire, la proportion de femmes par rapport à celle des

⁵⁰ Cf. COM(2000) 196, Agir au niveau local pour l'emploi - Donner une dimension locale à la stratégie européenne pour l'emploi.

⁵¹ Autre lecture: Égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne, 1999.

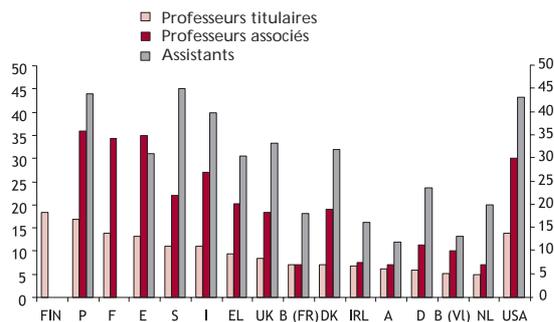
⁵² Autre lecture: Égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne, 1999.

⁵³ Des données mises à jour sont disponibles à <http://www.db-decision.de/>

⁵⁴ Conseil de l'Union européenne, Examen de la mise en œuvre par les États membres et les institutions européennes de la plate-forme d'action de Pékin, 8 novembre 1999.

hommes est nettement en dessous de la parité, allant de 5% aux Pays-Bas à 18% en Finlande. Dans de nombreux pays⁵⁵, les pourcentages sont restés stables dans les années 1980 et ont accusé une légère hausse au début des années 1990. Les femmes ont tendance à disparaître de la vie universitaire avant d'avoir obtenu des postes leur permettant de faire carrière. Plus les postes sont élevés dans la hiérarchie, plus le pourcentage de femmes est faible.

Graphe 54 Participation des femmes aux fonctions académiques, par statuts, EU-15, 1999



Source: Rapport ETAN sur les femmes et la science: Politiques scientifiques: promouvoir l'excellence par la parité en sciences, 1999

Cette tendance est confirmée dans toutes les disciplines bien que le pourcentage de femmes diplômées varie énormément d'une discipline à l'autre. Au Royaume-Uni, par exemple, 60% des étudiants préparant une licence en biologie sont des femmes mais moins de 10% des professeurs sont des femmes.

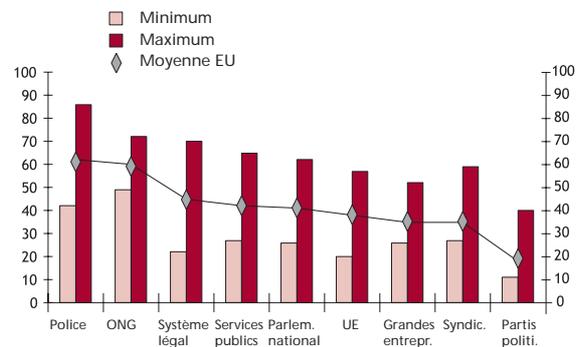
2.4.5. Confiance à l'égard des institutions politiques et des organisations sociales

La mesure dans laquelle les gens ont confiance dans leurs institutions publiques et autres organisations sociales peut être considérée comme un indicateur de cohésion sociale. Le modèle social européen est basé sur les valeurs d'un ordre démocratique comprenant un soutien inconditionnel de la dignité et de la liberté individuelles, le respect des droits de la personne, l'autorité de la loi et la liberté d'association et d'expression.

"La démocratie est le meilleur système politique",... 82% des citoyens de l'UE sont d'accord avec cette affirmation et six personnes sur 10 sont satisfaites de la manière dont la démocratie fonctionne dans leur pays, tandis que 35% sont plutôt pas satisfaites ou pas du tout satisfaites. (Eurobaromètre 51, 1999). Les Luxembourgeois (83%), les Danois (81%) et les Néerlandais (78%) sont les plus susceptibles d'être satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans leur pays. C'est en Belgique (49%) et en Italie (34%) que le degré de satisfaction est le plus faible.

... et la confiance dans les institutions politiques était la plus grande aux Pays-Bas et au Luxembourg et la plus faible en Italie et en Belgique (données de l'Eurobaromètre 51, 1999, cf. section 4). 42% des citoyens de l'UE font confiance à l'administration publique de leur pays, à son Parlement et son gouvernement. La confiance dans l'administration du pays est la plus répandue en Autriche (65%), et la plus faible en Italie (27%), et en Belgique (37%). La confiance dans le Parlement national et dans le gouvernement est la plus répandue aux Pays-Bas et au Luxembourg et la moins répandue en Belgique et en Italie, bien qu'une amélioration soit enregistrée depuis 1997.

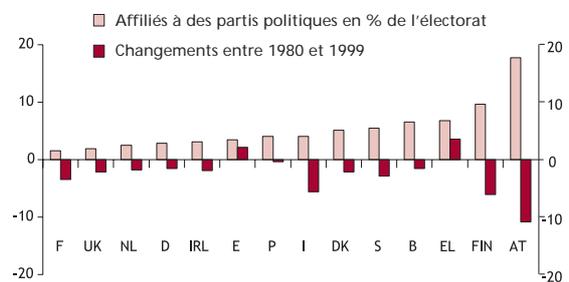
Graphe 55 Expression de la confiance dans les institutions sociales



Source: Eurobaromètre

La confiance accordée aux partis politiques est très faible (18%): le degré de confiance le plus faible a été enregistré en France et le plus élevé aux Pays-Bas. La participation aux partis politiques est en baisse dans tous les États membres, sauf en Grèce et en Espagne: le taux d'affiliation exprimé en pourcentage de l'électorat s'élève à 17,7% en Autriche et à 1,9% seulement au Royaume-Uni, avec une moyenne de 5,3% pour l'UE dans son ensemble⁵⁶.

Graphe 56 Affiliés à des partis politiques, 1999



Source: Sociaal en Cultureel Planbureau, Les Pays-Bas au sein de l'Europe, 2000: pour 14 États membres, Luxembourg non compris, années sélectionnées pour les États membres sur la période 1998-2000

⁵⁵ Rapport ETAN sur les femmes et la science: Politiques scientifiques: Promouvoir l'excellence par la parité en science, 1999

⁵⁶ Sociaal en Cultureel Planbureau, Nederland in Europa, 2000: pour 14 États membres, Luxembourg non compris, années sélectionnées pour les États membres sur la période 1998-2000.

La confiance dans le système juridique est faible...

Dans l'ensemble, moins de la moitié des citoyens de l'UE faisaient confiance au système juridique de leur pays. Un peu plus de la moitié s'en méfiait (46%) plutôt que de lui faire confiance (45%). La France, l'Italie et le Portugal affichaient des degrés plus élevés de méfiance que de confiance dans leurs systèmes juridiques.

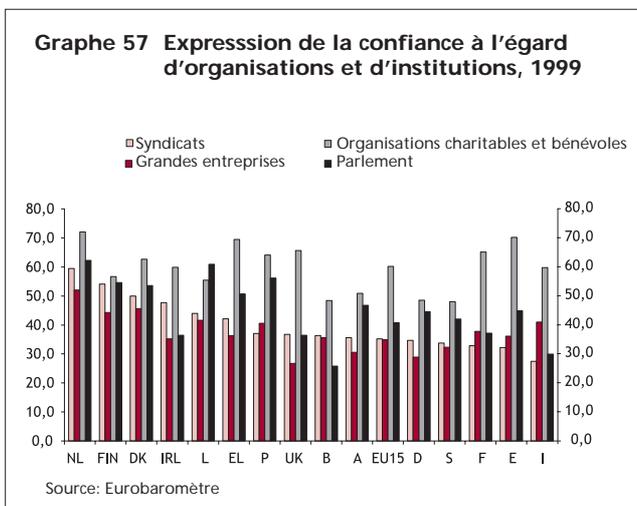
... alors que la confiance dans la police et l'armée est grande:

Plus de six Européens sur dix avaient confiance dans la police et l'armée de leur pays et très peu se défiaient de ces institutions (32% ne faisaient pas confiance à la police et 22% à l'armée). La Finlande avait des degrés de confiance élevés dans les trois domaines (juridique, police, armée), suivie par le Danemark. L'Autriche avait des degrés élevés de confiance dans son système juridique et la Grèce avait les degrés les plus élevés de confiance dans son armée. La Belgique affichait les degrés de confiance les plus faibles et les degrés de méfiance les plus élevés dans les trois domaines.

Il a été demandé à un échantillon de citoyens européens (Eurobaromètre 52, 1999) "parmi douze sources possibles d'information sur la biotechnologie moderne, quelle est celle à laquelle vous faites le plus confiance?" De toutes les sources d'information suggérées, les organisations de consommateurs ont fait le plus haut score (26%) avec la profession médicale (24%) avant les organisations de protection de l'environnement (14%). Ces trois sources d'information étaient nettement plus populaires que les universités (7%), les médias (4%), les autorités publiques (3%) et l'industrie.

Les organisations ont bénéficié de degrés de confiance divers:

Les syndicats et les grandes entreprises ont la confiance d'un Européen sur trois et n'inspirent pas confiance à la moitié d'entre eux. Les entreprises suscitent une très forte méfiance au Royaume-Uni et en Allemagne et bénéficient du degré le plus élevé de confiance aux Pays-Bas, au Danemark et en Finlande. On se méfie fortement des syndicats en Italie, en Espagne et en France mais ces mêmes syndicats se sont vus accorder les niveaux de confiance les plus élevés aux Pays-Bas, en Finlande et au Danemark.



⁵⁷ Données de l'Eurobaromètre 53, 2000

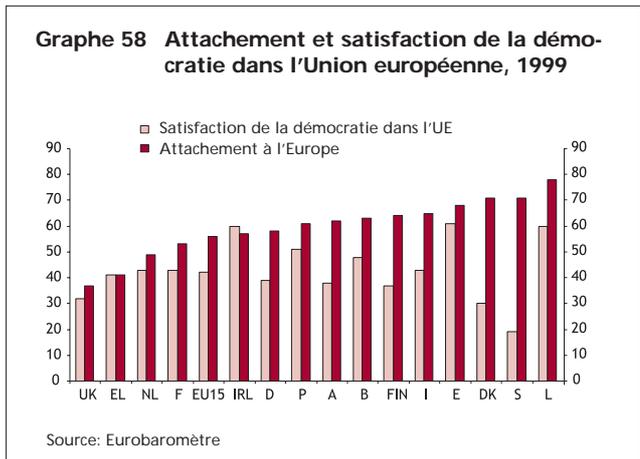
⁵⁸ Cf. directive du Conseil 2000/78/CE du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (JO L303/16 du 2/12/2000) Cf. directive du Conseil 2000/43/CE du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (JO L180 du 19/7/2000) Cf. le travail du Centre européen de surveillance du racisme et de la xénophobie à Vienne (EUMC).

L'Eglise jouit de la confiance de 50 % des répondants, la confiance est la plus grande en Grèce, au Portugal, en Finlande et au Danemark. La méfiance est la plus forte en Belgique, en France et en Autriche.

Les organisations bénévoles ont la confiance de 60 % des sondés, la confiance est la plus grande aux Pays-Bas, en Espagne et en Grèce et la plus faible en Belgique, en Suède et en Allemagne mais, même là, elle recueille encore la confiance de près de la moitié de la population

La confiance dans les institutions internationale est un peu plus grande.

Les niveaux de confiance sont plus élevés à l'égard des institutions internationales que des institutions gouvernementales nationales. Un peu moins de la moitié des citoyens de l'UE font confiance aux Nations unies et à l'UE, contre quatre personnes sur dix qui ont confiance dans leur gouvernement national. Les Espagnols (61 %), les Luxembourgeois et les Irlandais sont les plus enclins à être satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans l'Union européenne, tandis que les Suédois (19 %), les Danois (30 %) et les Britanniques (32 %) sont les moins susceptibles d'être satisfaits.



Le degré d'attachement constitue une autre dimension:

La confiance dans l'Union européenne ou la satisfaction du fonctionnement de la démocratie à ce niveau n'est qu'une partie du tableau. Le degré le plus élevé d'attachement à l'Europe, après le score record du Luxembourg (78 %), a été enregistré au Danemark et en Suède (71 % dans chaque cas). Les Grecs et les Britanniques sont les moins attachés à l'Europe (41 % et 37 %). Les citoyens de l'UE sont plus nombreux à se sentir attachés à leur pays, à leur ville et à leur région (89, 87, 86 %) qu'à l'Europe 56 %, ce qui n'est pas surprenant. (Eurobaromètre 51, 1999, cf. section 4)

Il semble qu'une société multiculturelle soit une utopie partagée⁵⁷ puisque 74 % des Européens interviewés étaient d'accord avec l'affirmation que leur pays avait "toujours consisté en divers groupes culturels et religieux". Les questions relatives à la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion ou les croyances et les attitudes xénophobes ainsi que les mesures⁵⁸ prises en Europe pour contrecarrer cette évolution (notamment par l'éducation) seront analysées dans des rapports futurs.

Section III

**Domaines de la politique sociale
- Portraits statistiques**

La section 3 présente une série de portraits statistiques relatifs à différents domaines de la politique sociale de l'Union européenne. Ils couvrent la quasi-totalité des grands enjeux de cette politique: l'éducation, l'emploi, les migrations, la cohésion sociale, la protection sociale, la parité entre hommes et femmes et la santé.

Les portraits sont décrits à l'aide de tableaux, de graphiques et de commentaires. Le rapport de cette année contient vingt portraits, cinq de plus que l'an dernier. Parmi ceux-ci, deux fournissent des informations contextuelles, l'un sur la population, les ménages et les familles, l'autre sur la situation économique. Les trois autres portraits concernent: i) les migrations et l'asile; ii) l'apprentissage tout au long de la vie et iii) les ménages sans emploi et les bas salaires. L'égalité entre les sexes est analysée en partie dans deux portraits, sous la rubrique "Parité hommes-femmes", et en partie dans d'autres portraits et dans l'annexe statistique, où plusieurs indicateurs sont ventilés par sexe.

Chaque portrait se concentre sur un indicateur-clé (voir le tableau ci-après). Ensemble, ils fournissent un aperçu de la situation sociale actuelle, mais ils constituent également un instrument de suivi et de comparaison des progrès réalisés dans ce domaine dans les quinze États membres.

Ces indicateurs ont été sélectionnés en fonction des critères suivants: i) leur importance dans la politique sociale communautaire; ii) leur comparabilité entre les quinze États membres; iii) leur disponibilité à partir des sources harmonisées d'Eurostat; iv) la possibilité de les mesurer dans le temps; v) leur caractère compréhensible. Cette série d'indicateurs devrait être relativement stable au fil du temps pour garantir la continuité des observations, mais une certaine flexibilité est nécessaire pour tenir compte de l'évolution des besoins et des améliorations qui seront apportées à l'avenir dans la disponibilité des données.

L'annexe I contient la synthèse des indicateurs-clés ainsi que des données pour chaque État membre. Les informations statistiques détaillées pour l'ensemble du rapport figurent dans l'annexe II.

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont arrêtées au 1er février 2001. Des informations complémentaires ou plus récentes peuvent être obtenues auprès des *Data Shops* d'Eurostat (voir la liste en annexe III).

Domaine		Portrait statistique	Indicateur-clé correspondant
Économie	1	Situation économique	-
Démographie	2	Population, ménages et familles	-
	3	Vieillesse de la population	Rapport de dépendance des personnes âgées
	4	Immigration et asile	Taux de solde migratoire
Éducation	5	Résultats de l'éducation	Pourcentage de la population de 18 à 24 ans ayant quitté le système éducatif avec un faible niveau de qualification
	6	Apprentissage tout au long de la vie	Pourcentage de la population de 25 à 64 ans suivant une formation
Emploi	7	Emploi	Taux d'emploi des 15 à 64 ans
	8	Vieillesse des travailleurs	Taux d'emploi des 55 à 64 ans
	9	Chômage	Taux de chômage
	10	Chômage des jeunes	Pourcentage de jeunes au chômage
	11	Chômage de longue durée	Taux de chômage de longue durée
Protection sociale	12	Dépenses de protection sociale	Dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB
	13	Prestations de vieillesse	Prestations de vieillesse et de survie, en pourcentage du total des prestations sociales
Revenus et pauvreté	14	Répartition des revenus	Ratio de répartition des revenus (S80/S20)
	15	Ménages à faibles revenus	Pourcentage de la population ayant un revenu inférieur à 60 % de la valeur médiane nationale
	16	Ménages sans emploi et bas salaires	Pourcentage des ménages dont aucun membre ne travaille par rapport à l'ensemble des ménages dont au moins une personne est active
Égalité des sexes	17	Emploi des femmes	Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans
	18	Rémunérations des hommes et des femmes	Rémunérations mensuelles moyennes des femmes en pourcentage de celles des hommes
Santé et sécurité	19	Espérance de vie	Espérance de vie (sans incapacité) à la naissance
	20	Accidents	Taux d'incidence des accidents du travail

Remarque: aucun indicateur-clé n'a été sélectionné pour les deux portraits statistiques contextuels (numéros 1 et 2).

Symboles, abréviations et groupes de pays

*	données provisoires, estimations ou fiabilité faible en raison du petit nombre d'observations
:	non disponible
-	néant
.	sans objet ou données non significatives sur le plan statistique
0	moins de la moitié de l'unité utilisée

SPA	Standard de pouvoir d'achat
PIB	Produit intérieur brut

EU-15	Union européenne des Quinze
EUR-11	États membres de la zone euro (voir la note ci-dessous)
B	Belgique
DK	Danemark
D	Allemagne
EL	Grèce
E	Espagne
F	France
IRL	Irlande
I	Italie
L	Luxembourg
NL	Pays-Bas
A	Autriche
P	Portugal
FIN	Finlande
S	Suède
UK	Royaume-Uni

Les États membres de la zone euro sont la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. La Grèce a rejoint la zone euro en 2001, mais les statistiques relatives à ce pays ne sont pas incluses dans ce groupe puisqu'elles sont antérieures à 2001.

Les États membres du Sud sont la Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal.

Les États membres 'nordiques' sont le Danemark, la Finlande et la Suède.

1

Situation économique

Une forte croissance économique dans la majeure partie de l'Union

Du point de vue des résultats économiques, l'année 1999 fut relativement bonne pour l'Union européenne, qui a vu son produit intérieur brut augmenter de 2,4%. Les données disponibles pour le premier semestre 2000 confirment cette tendance, puisqu'elles indiquent une croissance du PIB de 3,5% par rapport aux six premiers mois de 1999. Sur les quatre pays les plus performants à cet égard en 1999, la France et le Royaume-Uni, avec des taux de croissance respectifs de + 2,9% et + 2,2%, devançant l'Allemagne (+ 1,6%) et l'Italie (+ 1,4%). Cependant, ce sont les économies irlandaise et luxembourgeoise qui ont continué de connaître la croissance la plus rapide, avec un taux d'accroissement du PIB de 9,8% et de 7,5% respectivement. Loin derrière suivent l'Espagne (+ 4,0%) et la Suède (+ 3,8%).

De fortes variations du PIB par habitant

En 1999, le PIB par habitant dans l'Union européenne s'est élevé à 21 200 SPA. Dans les États membres, cette statistique a été calculée par rapport à la moyenne communautaire (EU-15 = 100) afin de faciliter les comparaisons. Le Luxembourg se dégage nettement: son PIB par habitant est un des plus élevés de la planète et est supérieur de 84% à la moyenne européenne. Il est suivi du Danemark, dont le PIB par tête se situe 18 % au-dessus de cette moyenne. À l'autre bout de l'échelle se trouvent la Grèce (- 33% par rapport à la moyenne), le Portugal (-24%) et l'Espagne (- 18 %).

Une inflation faible

En octobre 2000, le taux d'inflation de l'Europe des Quinze était de 2,4% (2,7% pour la zone euro), contre 1,3% en octobre 1999. Les taux les plus élevés étaient enregistrés en Irlande (6%), au Luxembourg (4,3%) et en Espagne (4%), tandis que les taux les plus faibles étaient ceux du

Royaume-Uni (1%), de la Suède (1,3%), de la France et de l'Autriche (2,1% chacune). Par rapport à octobre 1999, les augmentations les plus fortes ont été relevées en Allemagne (de 0,9 à 2,4%), en Belgique (de 1,4 à 3,7%), en Autriche et en France (chacune passant de 0,8 à 2,1%). La seule baisse relative a été notée au Royaume-Uni (de 1,2 à 1%), qui est aussi le pays à afficher la moyenne la plus faible sur douze mois (d'octobre à octobre), avec 0,8%, devant la Suède (1,2%) et la France (1,7 %). C'est en Irlande (5 %), au Luxembourg (3,4%) et en Espagne (3,3%) que cette moyenne est la plus élevée.

La dette et le déficit publics diminuent dans la plupart des États membres

Le traité de Maastricht définit les déficits publics comme les emprunts nets des administrations publiques selon le Système européen des comptes. Sept États membres ont clôturé l'exercice 1999 avec un budget excédentaire (prêts nets), tandis que tous les autres affichaient un déficit inférieur à 2 % de leur PIB. Hormis l'Irlande et le Luxembourg (dont le budget était en excédent depuis plusieurs années), les autres ont soit réduit leur déficit, soit accru leur excédent. Les restrictions budgétaires imposées ces dernières années portent donc clairement leurs fruits. Les déficits moyens de l'Union et de la zone euro sont en baisse constante pour les quatre années examinées: ils étaient respectivement de - 0,7 % et de - 1,2 % en 1999, venant de - 4,2 % pour les deux groupes en 1996.

La dette publique est définie dans le traité comme la dette totale brute, nominale et consolidée des administrations publiques encore active à la fin de l'année. Fin 1999, elle était inférieure au seuil de 60% dans sept pays et comprise entre 60 et 70% dans cinq autres. Elle dépassait encore 100% dans les trois États membres restants (l'Italie, la Belgique et la Grèce), mais était en recul constant depuis 1995. Cependant, en Allemagne, en Autriche et au Portugal, la dette publique a augmenté entre 1998 et 1999. À la clôture de l'exercice 1999, le taux d'endettement moyen de l'Union était de 68,1% (72,2% pour la zone euro).

Contexte politique général

Le 11 avril 2000, la Commission a adopté une recommandation sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union européenne. Ces orientations sont au cœur du processus de coordination des politiques économiques et servent de cadre à la définition des objectifs et des lignes directrices générales des États membres et de l'Union en la matière. Comme l'a affirmé M. Pedro Solbes, commissaire européen chargé des affaires économiques et monétaires, " les grandes orientations des politiques économiques 2000 donnent un contenu concret aux conclusions du Conseil européen extraordinaire de Lisbonne. Elles définissent une stratégie globale pour

relever les quatre grands défis qui se posent à l'économie de l'Union: le retour au plein emploi, la transition vers l'économie de la connaissance, les retombées du vieillissement rapide de la population et l'amélioration de la cohésion sociale. " La Commission recommande de persévérer dans les directions suivantes: (i) les politiques macroéconomiques tournées vers la croissance et la stabilité; (ii) la promotion du développement de l'activité économique basée sur la connaissance; (iii) la mise en œuvre de réformes économiques approfondies et étendues; (iv) la modernisation des systèmes de protection sociale. Elle invite les États membres à " saisir l'occasion des perspectives économiques propices pour mettre cette stratégie en œuvre avec détermination ".

Dans le chapitre 4.1.1.2 de l'Agenda de politique sociale (COM(2000) 379 fin.), la Commission demande que des mesures soient prises à tous les niveaux (européen, national, régional et local) pour "garantir une cohérence et une plus grande synergie entre les politiques économiques, structurelles et de l'emploi, en particulier dans la préparation et la mise en œuvre des lignes directrices sur l'emploi et des grandes orientations de politique économique".

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté (SEC 95).

Dès lors que le produit intérieur brut (PIB) et la croissance du PIB indiquent le volume et les performances de l'économie d'un pays en termes absolus, le calcul du PIB par habitant (par rapport à la population) fournit une indication, quoique quelque peu simpliste, de la richesse de ce pays. Afin de faciliter les comparaisons et précisément parce que nous utilisons le concept de richesse, nous avons calculé les statistiques présentées dans ce chapitre en standards de pouvoir d'achat (SPA), qui offrent l'avantage d'éliminer les écarts dus aux variations des niveaux de prix dans les États membres. Moyennes pondérées des niveaux de prix d'un panier de marchandises et de services homogènes, comparables et représentatifs dans les différents pays, les SPA fonctionnent comme des facteurs de conversion.

Le taux d'inflation annuel mesure les écarts des prix entre le mois en cours et le même mois de l'année précédente.

Cette mesure tient compte des variations récentes mais n'est pas à l'abri de l'influence des phénomènes ponctuels de l'un ou l'autre mois. Le taux moyen d'inflation sur un an compense cette volatilité en comparant les indices moyens des prix à la consommation harmonisés (IPCH) des douze derniers mois à la moyenne des douze mois précédents. Cette mesure est moins sensible aux brèves variations.

Le budget d'un pays est en excédent ou en déficit selon que ses recettes sont supérieures ou inférieures à ses dépenses. Lorsque les recettes sont insuffisantes, le gouvernement est obligé d'emprunter. Exprimés en pourcentage du PIB, les besoins de financement annuels (pour éponger le déficit) et cumulatifs (pour résorber la dette) d'un pays sont des indicateurs significatifs de la charge que font peser les emprunts publics sur l'économie nationale.

Liens vers d'autres parties du rapport

Emploi (3.7), Chômage (3.9), Économie (annexe II)

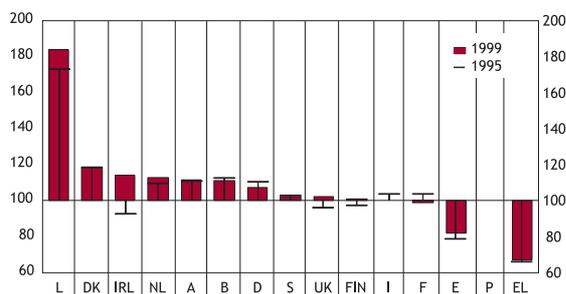
Pour en savoir plus

- "Portrait économique de l'Europe, 1999", Eurostat.
- Statistiques en bref (Économie et finances): "Comptes nationaux trimestriels: deuxième trimestre 2000", n°36/2000; "Indices des prix à la consommation harmonisé, octobre 2000", n° 43/2000, mises à jour mensuelles, Eurostat.

Taux de croissance du PIB	EU-15	EUR-11	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
1999	2,4	2,4	2,5	1,7	1,5	3,5	3,7	2,9	9,8	1,4	7,5	3,6	2,1	2,9	4,0	3,8	2,1
2000 (6 premiers mois)	3,5	3,5	5,0	3,2	3,0	:	4,1	3,4	:	2,8	:	4,4	3,8	2,9	5,0	3,6	3,1

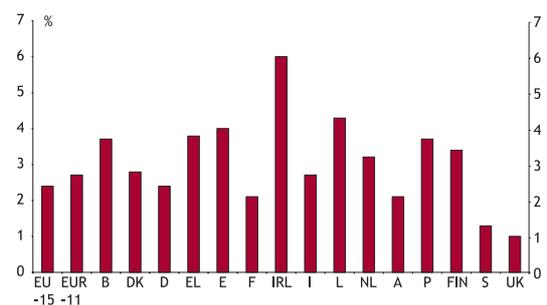
Source: Eurostat - Comptes nationaux

Graph 59 PIB par habitant (Indice EU-15 = 100)



Source: Eurostat - Comptes nationaux

Graph 60 Taux d'inflation annuel, octobre 2000



Source: Eurostat - Indice des prix à la consommation harmonisés

2

Population, ménages et familles

Une Union de 376 millions d'habitants

Au 1er janvier 2000, l'Union européenne comptait 376 millions d'habitants. Elle était ainsi la troisième entité la plus peuplée de la planète, après la Chine (1 253 millions d'habitants) et l'Inde (1 009 millions) et devant les États-Unis (274 millions) et le Japon (126 millions). L'Allemagne est l'État membre qui totalise la population la plus nombreuse: ses 82 millions d'habitants représentent 22 % de la population de l'Union. Les populations du Royaume-Uni, de la France et de l'Italie constituent chacune 15 % de ce total.

Environ 17 % de la population de l'UE est âgée de moins de 15 ans. C'est l'Irlande qui possède la population la plus jeune (22 % du total). Les personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) représentent 67 % de la population européenne. Les 16 % restants sont des personnes âgées de 65 ans et plus. Leur nombre augmente rapidement depuis plusieurs dizaines d'années et cette tendance est appelée à se poursuivre. Voir Vieillesse de la population (3.3).

Depuis 35 ans, la croissance démographique en Europe se ralentit peu à peu. Entre 1995 et 1999, elle était en moyenne de 2,5 pour mille par an, alors qu'elle avoisinait les 8 pour mille dans les années 60. Depuis le milieu des années 80, les migrations internationales sont rapidement devenues un déterminant majeur de l'accroissement de la population. Voir Migration et asile (3.4).

D'après le scénario de base, la population européenne totale devrait culminer vers l'an 2022. Cependant, sa croissance sera très hétérogène entre les États membres. Alors que la population italienne devrait diminuer au cours de cette décennie, en Irlande, elle ne devrait pas décroître avant 2048. Voir Tendances démographiques et questions connexes (2.1).

Les Européens ont moins d'enfants et plus tard

Le taux de fécondité des générations de l'après-guerre est en déclin permanent. Il se situe aujourd'hui autour de 1,7, bien en deçà du taux de reproduction (2,1 enfants par femme). Voir Vieillesse de la population (3.3).

Des mariages moins nombreux et plus tardifs et davantage de divorces

En 1999, le taux de nuptialité dans l'Union européenne n'était plus que de 5 mariages pour mille habitants, alors qu'il frôlait les 8 pour mille en 1970. L'âge moyen auquel les individus contractent leur premier mariage augmente: de 1980 à aujourd'hui, il est passé de 26 à 30 ans pour les hommes et de 23 à 27 ans pour les femmes. Dans les analyses par cohortes, la proportion des divorces est évaluée à 14 % parmi les couples qui se sont mariés en 1960. Pour les mariages plus récents (1980), ce pourcentage a doublé pour

atteindre 28 %. Pour ce critère, les variations sont considérables entre les États membres. Au Danemark, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni, le taux de divorce pour les mariages conclus en 1980 atteint 40%, alors qu'il est de 15% maximum dans les États membres du Sud.

Une nette augmentation du concubinage...

Depuis une vingtaine d'années, la proportion de couples non mariés est en augmentation dans de nombreux pays. Dans l'UE, elle est de 31 % chez les jeunes couples de moins de 30 ans (par rapport à 8 % de l'ensemble des couples). Ici aussi, dans cette génération, on constate de profonds écarts entre les pays. Cette proportion dépasse les 70 % au Danemark, alors qu'elle oscille entre 9 et 17 % en Grèce, en Espagne, en Irlande, en Italie et au Portugal.

... et, en conséquence, une hausse du nombre de naissances hors mariage

Corollaire de la popularité croissante du concubinage, la proportion des naissances en dehors du mariage continue d'augmenter: elle est passée de 6 % de l'ensemble des naissances en 1970 à 27 % en 1999. Cette même année, elle atteignait 55 % en Suède et environ 40 % au Danemark, en France, en Finlande et au Royaume-Uni. Elle reste par contre faible, mais en hausse, dans plusieurs pays du Sud de l'Europe: en Grèce, elle est passée de 1,5 % à 4 % entre 1980 et 1999, en Italie, de 4,3 à 8,7 % entre 1980 et 1998 et, en Espagne, de 3,9 à 13,1 % entre 1980 et 1997, pour ne citer que ces exemples.

Les ménages sont plus petits...

Le résultat de cette évolution est la réduction de la taille des ménages et la multiplication des modèles familiaux alternatifs et des ménages d'une personne. Cette tendance s'observe dans toute l'Union, mais avec des différences significatives entre les pays.

Si le nombre absolu des ménages a augmenté, leur taille moyenne a diminué. En 1999, l'Europe des Quinze comptait 370 millions de personnes vivant dans 153 millions de ménages. Cela représentait une moyenne de 2,4 personnes par ménage, par rapport à 2,8 en 1981. Pendant cette période, la taille moyenne des ménages a diminué dans tous les États membres. Actuellement, seuls l'Espagne, l'Irlande et le Portugal atteignent encore le seuil des 3 personnes par ménage.

... et les isolés plus nombreux

En 1999, la proportion d'individus vivant seuls approchait les 12 %, par rapport à 8 % en 1981. Elle est la plus élevée

(plus de 15 %) dans les pays du Nord et la plus faible (5 %) en Espagne et au Portugal. On constate de grandes différences entre les sexes et entre les générations dans cette catégorie de personnes. Ainsi, plus d'un tiers des ménages d'une personne sont composés de femmes de plus de 65 ans, tandis que les hommes de la même tranche d'âge ne sont que 9 % de l'ensemble des isolés.

Hausse sensible du nombre de familles monoparentales...

La proportion de la population vivant dans des familles monoparentales est relativement faible (4%), mais le nombre de ces familles est en nette augmentation depuis vingt ans. En 1998, 13% de l'ensemble des enfants à charge vivaient avec un seul de leurs parents, alors qu'ils n'étaient que 8 % quinze ans plus tôt. Au Royaume-Uni, leur proportion a plus que doublé sur cette période. Elle y atteint actuellement 25%, le plus haut pourcentage dans l'Union. À l'autre bout de l'échelle se trouve la Grèce, avec une proportion de 6% d'enfants vivant avec un parent. Dans la grande majorité de ces ménages, c'est la mère qui vit seule avec son enfant.

... et baisse du nombre de couples avec enfants

Parallèlement à ces tendances, la proportion de la population vivant dans des familles composées de plusieurs adultes et enfants à charge diminue progressivement: elle a reculé de 52% en 1988 à 47 % en 1999. Les proportions les plus élevées s'observent en Espagne, en Irlande et au Portugal, essentiellement en raison de la part considérable (environ 20%) de la population vivant dans des ménages de trois adultes et enfants à charge, voire davantage. Néanmoins, cette proportion accuse une nette baisse dans la péninsule ibérique, puisqu'elle se situait encore juste au-dessous des 30% en 1988.

Les personnes vivant dans des ménages de deux adultes sans enfants à charge représentent 24% de la population. Ce pourcentage englobe les couples dont les enfants ont déjà quitté le domicile parental. En outre, 14% de la population habitent dans des ménages de trois adultes (ou davantage) sans enfants à charge. Dans cette catégorie figurent le(s) parent(s) qui vivent au domicile du couple formé par leurs enfants. Ce type de ménage se retrouve davantage dans les États membres du Sud. Voir l'annexe II pour la ventilation des statistiques par pays.

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Statistiques démographiques. Scénarios démographiques et concernant les ménages, 2000. Panel communautaire des ménages (PCM) et Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Liens vers d'autres parties du rapport

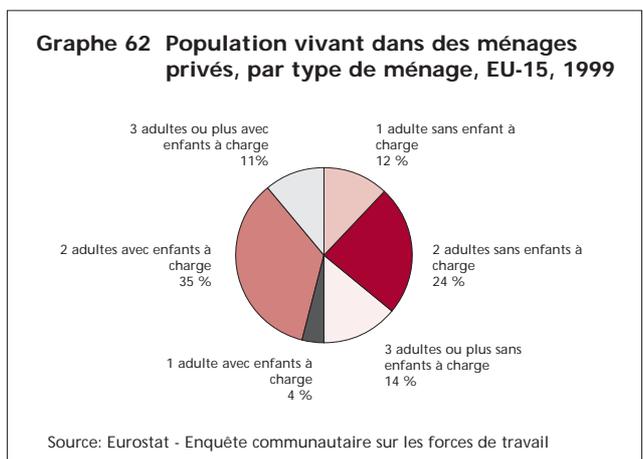
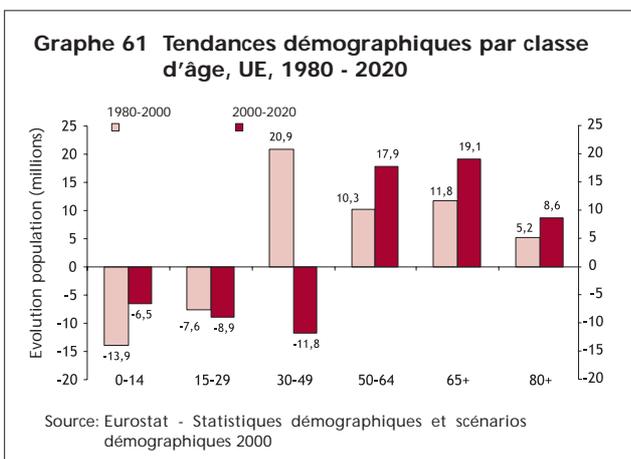
Vieillesse de la population (3.3), Migration et asile (3.4), Tendances démographiques et questions connexes (2.1), Population, ménages et familles (annexe II)

Pour en savoir plus

- " Statistiques sociales européennes – Démographie ", édition 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): " Premiers résultats de la collecte de données démographiques pour 1999 en Europe ", n° 10/2000, Eurostat.
- " Rapport démographique 1997 ", Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- " Family Structure, Labour Market Participation and the Dynamics of Social Exclusion ", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000. " Social Strategies in Risk Societies - SOSTRIS ", DG Recherche, rapport 1999.

	EU-15	EUR-11	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Population totale 2000	375968	291607	10239	5330	82165	10546	39442	58746	3775	57680	436	15864	8092	9998	5171	8864	59623
% de la pop. totale de l'UE	100	78	3	1	22	3	10	16	1	15	0	4	2	3	1	2	16

Source: Eurostat - Statistiques démographiques



3

Vieillesse de la population

En 1999, les personnes âgées de 65 ans et plus dans l'Union européenne étaient au nombre de 60 millions, alors qu'elles n'étaient encore que 34 millions en 1960. Elles représentent aujourd'hui 16 % de la population totale ou 24 % de celle considérée comme étant en âge de travailler (de 15 à 64 ans). Cette proportion devrait atteindre 27 % d'ici à 2010, tandis qu'au cours des quinze années à venir, le nombre de personnes du " quatrième âge " (80 ans et plus) devrait augmenter de moitié.

Une baisse de la fécondité et un allongement de la longévité

Deux facteurs sont à l'origine du vieillissement de la population: la baisse de la fécondité et la baisse de la mortalité. En 1999, le nombre de naissances enregistrées dans l'Union européenne se situait autour de 4 millions, le chiffre le plus bas depuis la guerre. De fait, l'indicateur conjoncturel de fécondité de l'Union est tombé de 2,59 en 1960 à 1,45 en 1999. Les pays qui affichaient le taux de fécondité le plus élevé au début des années 80 (la Grèce, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal) sont ceux où ce taux a chuté le plus (de 32 à 46 %). À l'heure actuelle, l'indicateur conjoncturel de fécondité est le plus faible en Espagne (1,19) et en Italie (1,21). En dépit d'un net recul, l'Irlande continue à enregistrer le chiffre le plus élevé (1,89). En revanche, le taux de la Suède, qui figurait précédemment parmi les plus hauts de l'Union, a poursuivi sa chute rapide, passant de 1,73 en 1995 à 1,50 en 1999. En même temps, l'espérance de vie a progressé d'environ 10 ans ces 50 dernières années, en raison de la hausse du niveau de prospérité et de l'amélioration des traitements médicaux. Voir Espérance de vie (3.19).

De 1960 à aujourd'hui, la proportion des personnes âgées (65 ans et plus) dans l'ensemble de la population est passée de 11 à 16 %. Tout indique que cette tendance se maintiendra jusque bien après le début de ce nouveau siècle, même si elle se ralentira légèrement dans le courant de cette décennie en raison de la baisse de la fécondité intervenue durant la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, en 2010, le nombre de personnes âgées sera deux fois plus élevé (69 millions) qu'en 1960 (34 millions). Sur ces 69 millions, 40 millions seront des femmes.

Dans les quinze années à venir, la population de plus de 65 ans augmentera de 22 %. Elle dépassera les 30 % en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Finlande mais restera en deçà des 20 % en Belgique, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni.

Le " quatrième âge " affiche la croissance la plus rapide

Sur ce même laps de temps, l'accroissement de la population de plus de 80 ans sera plus prononcé encore: le nombre de ces personnes augmentera de près de 50 %, de sorte qu'elles seront plus de 20 millions dans l'UE (dont 13 millions de femmes). Cette hausse atteindra même les 70 % en Grèce. À l'opposé, elle sera négligeable (sous les 10 %) au Danemark et en Suède.

La tranche d'âge des 55 à 64 ans augmentera aussi considérablement au cours des quinze prochaines années (près de 20 %). Cette croissance dépassera les 40 % en France, en Irlande, au Luxembourg et aux Pays-Bas. L'Allemagne et l'Italie seront les seuls pays où elle sera inférieure à 10 %, mais la hausse la plus forte interviendra par la suite. Voir aussi Vieillesse des travailleurs (3.8).

La population âgée s'accroît par rapport aux actifs

En 1990, la population âgée de 65 ans et plus dans l'Europe des Quinze représentait 22 % de celle considérée comme étant en âge de travailler (de 15 à 64 ans). En 1999, son rapport de dépendance atteignait 24 %. Tous les États membres s'attendent à ce que ce taux augmente d'ici à 2010 (jusqu'à une moyenne européenne de 27 %), avec de fortes variations entre eux. Ce phénomène frappera surtout la Grèce, l'Allemagne et l'Italie, trois pays où le rapport de dépendance évoluera autour des 30 %. Parallèlement, l'Irlande conservera la plus faible proportion de personnes âgées par rapport à la population en âge de travailler (17 %).

En moyenne, 45 % des personnes " très âgées " vivront seules en 2010

En 2010, près d'un tiers (32 %) des personnes âgées de 65 ans et plus dans l'UE vivront seules. Plus de la moitié (54 %) habiteront avec leur partenaire (dans un ménage qui pourra également compter des enfants ou d'autres adultes). Les autres vivront avec leurs enfants (ou avec d'autres parents ou amis) ou dans un établissement d'accueil. Toutefois, il est évident que la demande en matière d'hébergement et de soins évolue considérablement avec l'âge. Par conséquent, il ne faut pas considérer les personnes âgées comme une seule classe d'âge. Si 63 % de celles âgées de 65 à 79 ans vivront avec un partenaire, les personnes " très âgées " (80 ans et plus) ne seront plus que 31 % dans cette situation et auront davantage tendance à vivre seules (45 %), dans des ménages collectifs (10 %) ou avec leurs enfants, d'autres parents ou des amis (14 %). On observe des différences marquées entre les pays, surtout en ce qui concerne la proportion de personnes " très âgées " habitant sans conjoint mais avec leurs enfants ou d'autres parents ou amis: au moins 30 % de ces personnes bénéficient de cette forme de soutien potentiel en Espagne et au Portugal contre 5 % au plus aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède. Dans ces deux derniers pays, plus de 60 % de ces personnes habiteront seules.

Contexte politique général

Dans sa communication intitulée "Vers une Europe pour tous les âges – Promouvoir la prospérité et la solidarité entre les générations" (COM(1999)221 final), la Commission aboutissait à la conclusion suivante: "Compte tenu de l'ampleur de la mutation démographique qui se profile à l'aube du XXI^e siècle, l'Union européenne peut et doit modifier les pratiques obsolètes relatives aux personnes âgées. Aussi bien sur le marché du travail qu'après le départ en retraite, il est possible de faciliter et de renforcer le rôle des personnes qui ont entamé la seconde moitié de leur vie. Les compétences des personnes âgées représentent une réserve immense de ressources qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été suffisamment reconnue et mobilisée. Des politiques et des services adéquats de santé et de soins peuvent prévenir, repousser et minimiser la dépendance des personnes âgées; en outre, la demande de ces services créera de nouveaux débouchés en matière d'emploi". La Commission étudiera la possibilité de lancer de nouveaux programmes d'action communautaires horizontaux, fondés sur les articles 13, 129 et 137 du traité CE, pour les personnes touchées par la discrimination, le chômage ou l'exclusion sociale telles que les personnes âgées. En outre, en vertu de l'article 166 du traité, le cinquième programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche communautaire mobilisera les ressources de recherche en Europe afin d'améliorer la qualité de la vie, de l'autonomie et de l'intégration sociale des personnes âgées.

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Statistiques démographiques. Scénarios démographiques (année 2000) et concernant les ménages (année 1995).

Le rapport de dépendance des personnes âgées indique le rapport (exprimé en pour cent) entre la population âgée de 65 ans et plus et celle en âge de travailler (âgée de 15 à 64 ans).

Liens vers d'autres parties du rapport

Population, ménages et familles (3.2), Vieillesse des travailleurs (3.8), Prestations de vieillesse (3.13), Espérance de vie (3.19), Tendances démographiques et questions connexes (2.1), Population, ménages et familles (annexe II)

Pour en savoir plus

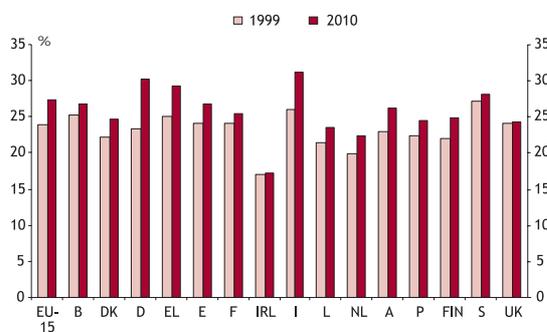
- "Statistiques sociales européennes – Démographie", édition 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Premiers résultats de la collecte de données démographiques pour 1999 en Europe", n°10/2000. "Premières estimations démographiques 2000", n°16/2000, Eurostat.
- "Rapport démographique 1997", Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales
- "Vers une Europe pour tous les âges – Promouvoir la prospérité et la solidarité entre les générations", COM(99)221 final, 1999.
- "Family Structure, Labour Market Participation and the Dynamics of Social Exclusion", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000. "Social Strategies in Risk Societies - SOSTRIS", DG Recherche, rapport 1999.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Rapport de dépendance des personnes âgées (1)																
1999	24	25	22	23	25	24	24	17	26	21	20	23	22	22	27	24
2010	27	27	25	30	29	27	25	17	31	24	22	26	24	25	28	24

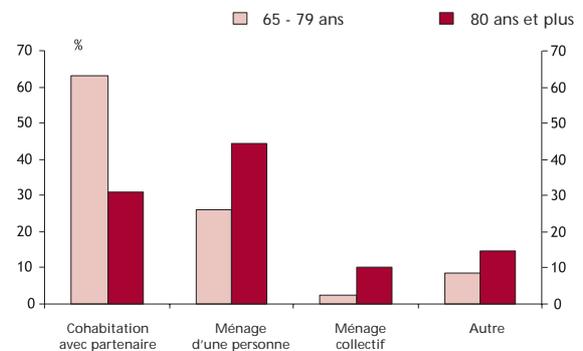
(1) Rapport (en %) entre la population âgée de 65 ans et plus et celle en âge de travailler (de 15 à 64 ans)
Source: Eurostat -Statistiques démographiques

Graph 63 Rapport de dépendance des personnes âgées (1), 1999 et 2010



Source: Eurostat -Statistiques démographiques

Graph 64 Situation de la population âgée en termes d'âge et de ménage, EU-15, 2010



Source: Eurostat - Scénarios concernant les ménages (année 1995)

4

Immigration et asile

Depuis 1989, le solde migratoire est le facteur principal des variations démographiques annuelles dans l'Union. En 1999, ce taux était de 1,9 par an et par millier d'habitants, soit près de 70 % de la croissance démographique totale. Près de 5 % de la population de l'UE est composée de non-nationaux (3,5 % sont des ressortissants de pays tiers et 1,5 % des ressortissants d'autres États membres). En 1999, les demandes d'asile introduites dans les quinze États membres s'élevaient à 350 000.

Le rôle important des migrations internationales dans la croissance démographique

Depuis le milieu des années 80, les migrations internationales sont devenues un élément de plus en plus déterminant de la croissance de la population: ces cinq dernières années, elles y ont contribué à raison de 70 %. Actuellement, elles concernent un peu plus de 700 000 personnes par an. Les populations d'Allemagne, d'Italie et de Suède seraient en déclin sans l'apport positif net de ces migrations.

L'UE accueille 19 millions de non-nationaux, dont 13 millions proviennent de pays tiers

En 1998, le nombre total de non-nationaux dans les quinze États membres s'élevait à environ 19 millions, soit 5,1 % de la population totale, contre 4,1 % en 1990. Cette proportion est particulièrement forte en Belgique, en Allemagne et en Autriche (près de 9 %). Viennent ensuite la France et la Suède, avec environ 6 %. Le Luxembourg est un cas unique, puisque les non-ressortissants constituent un peu plus du tiers de sa population. Ces écarts sont le reflet des différences entre les législations nationales sur l'obtention de la citoyenneté.

Un tiers des non-nationaux dans l'UE (six millions) sont des ressortissants d'autres États membres, les deux tiers restants étant originaires de pays tiers. La Belgique, l'Irlande et le Luxembourg sont les seuls pays où les autres ressortissants de l'UE sont plus nombreux que ceux des pays tiers.

Les deux principaux groupes de ressortissants étrangers vivant dans l'Union sont des citoyens turcs (près de 2,5 millions en 1998) et des citoyens originaires de l'ancienne république de Yougoslavie (près de 2 millions).

Contexte politique général

Le traité d'Amsterdam a introduit un nouveau titre (titre IV: visas, asile, immigration et autres politiques liées à la libre circulation des personnes) dans le traité CE. Il porte sur les domaines suivants: la libre circulation des personnes, les contrôles aux frontières extérieures, l'asile, l'immigration et la protection des droits des ressortissants des pays tiers, et la coopération judiciaire en matière civile.

Le traité d'Amsterdam instaure donc la compétence de la Communauté dans les domaines de l'immigration et de l'asile. À l'occasion de sa réunion de Tampere, en octobre 1999, le Conseil européen a demandé l'élaboration d'une

En 1997, près d'un million des immigrants étrangers dans l'UE venaient de pays tiers

En 1997, le nombre d'immigrants légaux dans les quinze États membres était estimé à un peu moins de 1,4 million. Un peu plus d'un million d'entre eux étaient originaires de pays tiers. Les flux d'immigration des ressortissants des pays tiers étaient les plus importants en Allemagne (465 000), en Italie (134 000 en 1996) et au Royaume-Uni (127 000).

En 1999, l'UE a enregistré 352 000 demandes d'asile

Après avoir culminé à 672 000 en 1992, le nombre de demandes d'asile introduites dans l'Union européenne est tombé à 227 000 en 1996, avant de repartir à la hausse. Ces dossiers étaient évalués à 352 000 en 1999, soit environ 20% de plus qu'en 1998.

Les augmentations les plus fortes (en termes absolus de 1998 à 1999) ont été observées en Belgique (+ 14 000) et au Royaume-Uni (+ 24 000). En termes relatifs, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, l'Autriche et la Finlande ont enregistré un net accroissement des demandes d'asile sur leur territoire, essentiellement à la suite de l'arrivée d'une proportion relativement grande de personnes originaires de l'ex-Yougoslavie.

En 1999, c'est l'Allemagne qui a enregistré le plus grand nombre de demandes (95 000), suivie par le Royaume-Uni (70 000), les Pays-Bas (39 000), la Belgique (36 000) et la France (31 000). Par rapport à l'ensemble de la population, ce sont la Belgique (3,5 demandeurs d'asile par millier d'habitants), les Pays-Bas (2,5), l'Autriche (2,5) et l'Irlande (2,1) qui affichent les taux les plus élevés de demandes d'asile (exception faite du Luxembourg qui, avec moins de 3 000 dossiers, compte néanmoins 6,8 demandeurs d'asile par millier d'habitants).

politique européenne commune dans ces domaines qui englobe les éléments suivants: des partenariats avec les pays d'origine, un régime d'asile européen commun, le traitement équitable des ressortissants des pays tiers et la gestion des flux migratoires. Le " Tableau de bord pour l'examen des progrès réalisés en vue de la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice dans l'Union européenne " (mise à jour semestrielle COM(2000) 782 final) présente un programme d'action détaillé. La Commission a déjà lancé des propositions en vue de créer une procédure d'asile commune (COM(2000) 755) et en vue d'une politique communautaire de l'immigration (COM(2000) 757), ainsi qu'une première série de directives qui délimitent le cadre juridique indispensable.

En outre, le traité d'Amsterdam transfère définitivement les politiques d'asile et d'immigration du troisième pilier (intergouvernemental) au premier pilier (communautaire). Ce transfert devrait avoir des conséquences profondes sur les instruments décisionnels en la matière, puisque ces décisions seront désormais façonnées par des instruments communautaires, tels que des directives et des règlements.

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Statistiques sur la migration.

Le taux de croissance de la population indique la croissance relative de la population totale par millier d'habitants pendant l'année ou les années en question. La croissance démographique totale est constituée de l'accroissement naturel (le nombre d'enfants nés vivants moins le nombre de décès) et du solde migratoire, estimé sur la base de la différence entre la variation démographique et l'accroissement naturel (taux de solde migratoire corrigé par millier d'habitants).

Les flux totaux d'immigration comprennent l'immigration de nationaux et de non-nationaux. Dans la plupart des

États membres, les statistiques reposent sur l'intention des individus de rester dans un pays au-delà d'une certaine période (en général douze mois au moins).

Liens vers d'autres parties du rapport

Population, ménages et familles (3.2), Tendances démographiques et questions connexes (2.1), Population, ménages et familles (annexe II)

Pour en savoir plus

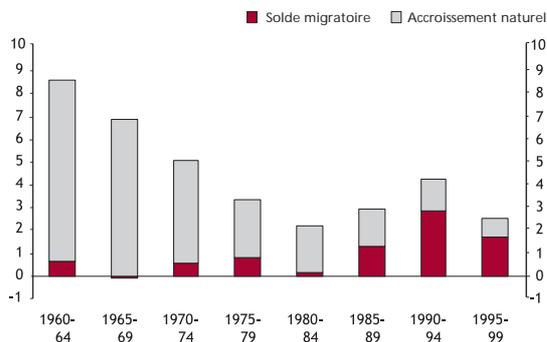
- "Statistiques sociales européennes – Migration", édition 2000.
- "Statistiques sociales européennes – Démographie", édition 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Premiers résultats de la collecte de données démographiques pour 1999 en Europe", n° 10/2000, Eurostat.
- "Patterns and trends in international migration in Western Europe", 2000, Eurostat.
- "Migrants' insertion in the informal economy, deviant behaviour and the impact of receiving societies", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux annuel moyen de solde migratoire (par milliers d'habitants)																
1999	1,9	1,6	1,8	2,5	2,4	1,0	0,9	4,9	1,8	10,9	2,8	1,1	1,1	0,7	1,5	2,7
Taux annuel moyen de solde migratoire																
1995 - 99	1,7	1,0	3,0	2,5	1,9	1,1	0,7	4,8	2,1	9,6	2,0	0,7	1,2	0,8	1,1	1,9
1990 - 94	2,9	1,9	2,0	7,0	5,7	0,4	1,3	-0,4	1,9	10,5	2,7	7,5	-1,3	1,8	3,7	1,3

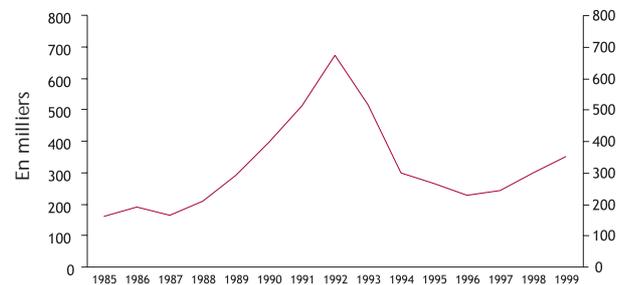
Source: Eurostat - Statistiques démographiques

Graphe 65 Taux annuel moyen d'accroissement de la population par élément, EU-15, 1960-1999



Source: Eurostat - Statistiques démographiques

Graphe 66 Demandes d'asile, EU-15, 1985-1999



Source: Eurostat - Statistiques sur la migration

5

Résultats de l'éducation

Le niveau d'éducation de la population s'est nettement amélioré ces trente dernières années, en particulier dans la population féminine. Aujourd'hui, plus de 74 % des jeunes de 25 à 29 ans dans l'Union européenne possèdent une qualification de l'enseignement postobligatoire. Cependant, il reste encore 19 % des jeunes de 18 à 24 ans qui quittent le système éducatif avec, au mieux, un certificat de l'enseignement secondaire inférieur.

La jeune génération est mieux qualifiée

En comparant les jeunes qui quittent actuellement le système éducatif avec les générations précédentes, il est possible de suivre l'évolution sur une longue période (environ trente ans). En 1999, 74% des jeunes de 25 à 29 ans avaient au moins terminé le cycle de l'enseignement secondaire supérieur (GCE " A " levels, baccalauréat, *Abitur* ou équivalent), contre 49% seulement des personnes âgées de 50 à 64 ans. D'une manière générale, le niveau d'éducation est plus élevé dans les États membres du Nord: dans les trois pays nordiques plus l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni, de 83 à 90% des jeunes de 25 à 29 ans possèdent une qualification de l'enseignement postobligatoire. La Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal affichent toujours les niveaux d'éducation les plus bas, mais ont réalisé les progrès les plus considérables en trente ans. La proportion de jeunes qui y ont accompli au moins l'enseignement secondaire supérieur équivaut à plus du double de celle de la génération précédente. Le fossé entre les niveaux d'éducation des États membres est donc en train de se combler.

De même, au cours des quelque trente années écoulées, les écarts entre les sexes en la matière se sont réduits: aujourd'hui, 75% des jeunes femmes âgées de 25 à 29 ans ont une qualification de l'enseignement postobligatoire, contre 73% des jeunes hommes du même âge. Dans la population âgée de 50 à 64 ans, ces pourcentages sont respectivement de 43 et de 56%. Voir l'annexe II pour la ventilation des statistiques par État membre.

Presqu'un jeune sur cinq est peu qualifié lorsqu'il quitte l'école

Bien que les niveaux d'éducation continuent de s'améliorer, 19% des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont quitté le système éducatif sans avoir dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire (qui correspond souvent à la période de scolarité obligatoire). Ces jeunes peu qualifiés sont les plus nombreux en Espagne (29%), en Italie (27%) et au Portugal (45%). Dans la quasi-totalité des États membres, cette catégorie comprend moins de filles (moyenne européenne de 17%) que de garçons (moyenne européenne de 21%).

Pour interpréter ce chiffre correctement, il est important d'examiner la situation des 18 à 24 ans sur le marché du travail. À l'échelle de l'Union européenne, environ 50% d'entre eux suivent un enseignement ou formation (15%

suivent une formation en alternance), et l'on peut supposer qu'ils ont en majorité obtenu une qualification de l'enseignement secondaire supérieur (ou qu'ils l'obtiendront dans un proche avenir). La situation est loin d'être uniforme dans l'ensemble de l'Union en raison des différences entre les systèmes éducatifs, la durée des études, la situation du marché de l'emploi, les possibilités offertes aux jeunes sans expérience professionnelle, etc. Voir aussi Chômage des jeunes (3.10).

Un diplôme de l'enseignement supérieur tend à réduire le risque de chômage...

En règle générale, un diplôme de l'enseignement supérieur semble réduire les risques de chômage dans tous les États membres, même si c'est à des degrés différents. Dans l'Europe des Quinze, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur s'établissait à 5 % en 1997, contre 8 % pour les jeunes qui avaient achevé, au mieux, le deuxième cycle d'études secondaires et 12 % pour ceux qui n'avaient pas dépassé l'enseignement secondaire inférieur.

... accroît le niveau des rémunérations...

Les statistiques montrent que les travailleurs mieux qualifiés ont plus de chances d'obtenir une rémunération supérieure. En moyenne, le revenu des travailleurs qui n'ont suivi que l'enseignement obligatoire équivaut à 90% de la médiane nationale, alors qu'il est de 147% pour ceux issus de l'enseignement supérieur. Cet écart est le plus large en Irlande (82 contre 185%) et au Portugal (92 contre 287%), et le plus faible au Danemark (88 contre 117%) et en Allemagne (95 contre 124%).

Les chiffres indiquent aussi que la probabilité qu'une personne issue d'un ménage au niveau d'éducation élevé vive longtemps dans un ménage à faible revenu n'est que de 3%, par rapport à 12% pour les personnes issues d'un ménage à faible niveau d'éducation.

... et offre plus de possibilités de formation au travail

Dans tous les pays, les possibilités de formation offertes aux travailleurs adultes augmentent avec leur niveau d'éducation. Voir aussi Apprentissage tout au long de la vie (3.6).

Contexte politique général

Le traité CE dispose, au titre XI, chapitre 3, article 149, paragraphe 1: " La Communauté contribue au développement

d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action..." et à l'article 150, paragraphe 1: " La Communauté met en œuvre une politique de for-

mation professionnelle, qui appuie et complète les actions des États membres...".

Aux termes des lignes directrices pour l'emploi en 2000, "les perspectives d'emploi sont médiocres pour les jeunes qui quittent le système scolaire sans avoir acquis les aptitudes nécessaires pour accéder au marché du travail". En conséquence, les États membres (ligne directrice n° 7) "amélioreront la qualité de leur système scolaire, de manière à réduire substantiellement le nombre de jeunes qui quittent prématurément le système scolaire. Les jeunes ayant des difficultés d'apprentissage devraient aussi faire l'objet d'une attention particulière"; ils veilleront également (ligne directrice n° 8) "à doter les jeunes d'une plus grande capacité d'adaptation aux mutations technologiques et économiques et de qualifications correspondant aux besoins du marché du travail. Les États membres s'attacheront en particulier à développer et moderniser les systèmes de formation en alternance et de formation professionnelle, le cas échéant en coopération avec les partenaires sociaux, à élaborer des formations appropriées permettant aux élèves et aux enseignants d'acquérir des connaissances et des compétences informatiques, à équiper les écoles en matériel informatique et à faciliter l'accès des élèves à l'Internet d'ici à la fin de 2002."

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Enquête européenne sur les forces de travail (EFT) et Statistiques sur la structure des salaires.

Les niveaux d'éducation sont définis selon la CITE (Classification internationale type de l'éducation, Unesco,

version de 1997). Les niveaux d'éducation inférieurs au deuxième cycle de l'enseignement secondaire correspondent aux catégories 0 à 2 de la CITE (que l'on désigne parfois comme l'enseignement obligatoire), le deuxième cycle du secondaire aux niveaux 3 et 4 de la CITE (enseignement postobligatoire) et l'enseignement supérieur aux catégories 5 et 6. L'indicateur-clé indique la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ont quitté le système éducatif munis de faibles qualifications par rapport au nombre total de jeunes de cette tranche d'âge.

Liens vers d'autres parties du rapport

Apprentissage tout au long de la vie (3.6), Emploi (3.7), Vieillesse des travailleurs (3.8), Chômage (3.9), Chômage des jeunes (3.10), Conditions de vie (2.2), Éducation et formation (annexe II)

Pour en savoir plus

- "Éducation en Europe – Statistiques et indicateurs 1999", Eurostat.
- "Les chiffres-clés de l'éducation en Europe", 1999, Commission européenne, DG Éducation et culture / Eurostat.
- "Les jeunes de l'Union européenne – Transition du monde de l'éducation vers le monde du travail", 1997, Eurostat.
- "Living conditions in Europe, statistical pocketbook", édition 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Pauvreté monétaire persistante et exclusion sociale dans l'Union européenne", n° 13/2000, Eurostat.

Indicateur-clé

Pourcentage des jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté le système éducatif avec de faibles qualifications (CITE-0-2)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
1999	19	15	13	15	18	29	15	19	27	19	16	11	45	10	7	7*

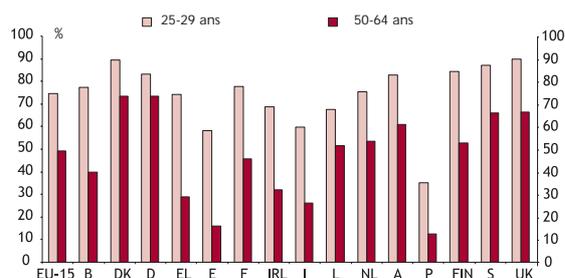
Population de 18 à 24 ans, par activité, 1999 (en %)

Etudiant/en format. avec empl.	15	6	39	28	2	5	7	11	3	7	38	13	7	23	17	27
Etudiant/en format. sans empl.	36	51	23	28	40	47	47	32	42	49	20	27	34	31	42	19
Avec empl. mais ni étud. ni form.	34	29	31	33	34	33	29	43	30	35	33	51	48	33	31	40
Sans empl. et ni étud. ni en form.	16	14	7	11	24	15	17	15	26	9	9	8	11	13	10	14

Note: IRL et A: données de 1997. UK - GCSE 'O' levels sont classés sous la CITE 3.

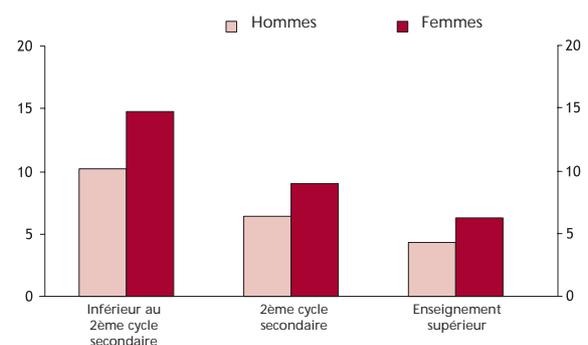
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 67 Pourcentage de la population ayant terminé au moins le deuxième cycle du secondaire, par tranche d'âge, 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 68 Taux de chômage de la population de 25 à 29 ans, par sexe et par niveau d'éducation, EU-15, 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

6

Apprentissage tout au long de la vie

En 1999, dans toute l'Union européenne, 8 % des personnes âgées de 25 à 64 ans avaient pris part, peu avant l'enquête, à des activités d'éducation ou de formation. Ces activités semblent être plus répandues dans les pays nordiques, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Elles s'adressent moins aux travailleurs âgés qu'aux plus jeunes, et davantage aux personnes plus qualifiées qu'aux faiblement qualifiées.

L'apprentissage tout au long de la vie est plus courant dans l'Europe du Nord et au Royaume-Uni

Au printemps 1999, 8 % des personnes de 25 à 64 ans ont déclaré qu'elles avaient suivi un enseignement ou une formation dans les quatre semaines qui avaient précédé leur interview. Les taux de participation à ces activités sont les plus élevés (de 14 à 26 %) dans les pays du Nord, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Les États membres du Sud se situent tous sous la moyenne communautaire. Le taux de la France est également faible, mais la période de référence n'est pas la même non plus (voir les notes méthodologiques).

La participation des femmes varie considérablement d'un pays à l'autre

Dans toute l'Union, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes (9 % contre 8 %) à recevoir une formation. Cet écart se creuse au Danemark (23 % contre 17 % respectivement) et au Royaume-Uni (22 contre 16 %). Ce rapport s'inverse en Belgique, en Allemagne, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Autriche.

Les jeunes et les travailleurs qualifiés participent davantage

Partout dans l'UE, le taux de participation aux activités de formation diminue avec l'âge: il est de 14 % parmi la population âgée de 25 à 34 ans mais n'est plus que de 3 % dans la tranche des 55 à 64 ans. Néanmoins, dans certains pays, la proportion des personnes qui reçoivent une formation dans les catégories plus âgées demeure relativement élevée: elle oscille entre 10 et 15 % au Danemark, en Suède et au Royaume-Uni pour les 55 à 64 ans.

Pour les personnes de 25 à 64 ans, le niveau d'éducation obtenu antérieurement influe également sur les chances de prendre part à "l'apprentissage tout au long de la vie": en 1999, 16% des diplômés de l'enseignement supérieur ont reçu une formation, contre 3% des personnes au plus faible niveau d'éducation.

L'âge des étudiants de l'enseignement supérieur

Une autre manière de mesurer l'apprentissage tout au long de la vie est de vérifier la proportion des étudiants de 30 ans et plus inscrits dans l'enseignement supérieur. En 1997, ils étaient environ 2,1 millions, soit 17 % de l'ensemble des étudiants de ce niveau. Ce pourcentage était nettement plus élevé au Danemark (24 %), en Finlande (27 %), en Suède (30 %) et au Royaume-Uni (32 %).

Les dépenses publiques en faveur de l'enseignement représentent 5,1 % du PIB communautaire

Bien que les investissements dans l'éducation soient influencés par des facteurs divers (comme le taux de participation, la durée des études, etc.), le pourcentage de la richesse nationale qui y est consacré reflète l'importance que les gouvernements lui accordent. En 1997, les fonds publics destinés au financement de tous les niveaux d'enseignement (hors les sources privées) s'élevaient à une moyenne de 5,1 % du PIB de l'UE. Cela dit, les contributions publiques varient largement d'un pays à l'autre: elles s'échelonnent de 3,2 % en Grèce à 7,9 % en Suède et 8 % au Danemark. La répartition des budgets de l'éducation entre les niveaux d'enseignement est plus cohérent: l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur représentent chacun environ 1 % du PIB (en moyenne), alors que l'enseignement secondaire en absorbe 2,5 %.

Contexte politique général

Le traité CE (titre XI, chapitre 3, article 150, paragraphe 2) stipule: " L'action de la Communauté vise à (...) faciliter l'accès à la formation professionnelle (...); stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignement ou de formation professionnelle et entreprises ".

La ligne directrice n° 6 des lignes directrices pour l'emploi en 2000 ajoute: " En vue de contribuer au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et capable de s'adapter, tant les États membres que les partenaires sociaux s'efforceront de développer les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, notamment dans les domaines des technologies

de l'information et de la communication, et chaque État membre fixera un objectif, tenant compte de la situation nationale, en ce qui concerne les personnes bénéficiant de ces mesures. L'accent sera mis en particulier sur la facilité d'accès des travailleurs âgés. "

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a identifié quatre domaines-clés pour une politique active de l'emploi. L'un d'eux est d'" accorder plus d'importance à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, composante essentielle du modèle social européen, notamment en encourageant les partenaires sociaux à conclure des accords sur l'innovation et sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, en exploitant, grâce à une gestion souple du temps de travail et à l'alternance formation-emploi, la com-

plémentarité entre cette éducation et cette formation et la capacité d'adaptation et en créant un prix européen pour les firmes pionnières. Il conviendrait d'évaluer les progrès réalisés au regard de ces objectifs. "

Enfin, l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final), section 4.1.1.1 insiste sur la nécessité de concentrer les " efforts sur l'amélioration de l'employabilité des personnes et la réduction des déficits de qualifications, en particulier par le développement de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'e-learning et de l'éducation scientifique et technologique (...); de développer et améliorer les systèmes d'éducation et de formation dans le sens de la mise en œuvre d'une stratégie pour "l'éducation tout au long de la vie pour tous" ".

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) et questionnaires UOE (Unesco, OCDE et Eurostat) sur les statistiques relatives à l'enseignement (pour les dépenses publiques).

Les statistiques fournies ci-avant sur l'apprentissage tout au long de la vie ne suffisent pas à couvrir la totalité de cette notion très vaste. Son étude nécessite une identification précise des thèmes à explorer en priorité. En outre, certains aspects ne sont tout simplement pas mesurables. Les données statistiques doivent donc être complétées par des informations contextuelles. Une task force a été mise sur pied pour étudier, entre autres, les priorités de l'apprentissage tout au long de la vie et pour débattre de leur exploitation en termes de besoins statistiques. Une fois que ce processus sera lancé, des repères pourront être fixés pour évaluer les progrès accomplis en fonction d'objectifs

clairement définis. Voir " Mémoire sur l'apprentissage tout au long de la vie ", document de travail de la Commission européenne, SEC(2000) 1832, Bruxelles, 30.10.2000.

Les statistiques relatives à la plupart des États membres concernent les activités d'éducation ou de formation réalisées au cours des quatre semaines qui ont précédé les interviews. Toutefois, en France, aux Pays-Bas et au Portugal, la formation devait avoir lieu au moment de l'interview pour être prise en considération.

Les dépenses en matière d'enseignement de la Belgique portent uniquement sur la Communauté flamande.

Liens vers d'autres parties du rapport

Résultats de l'éducation (3.5), Emploi (3.7), Vieillesse des travailleurs (3.8), Chômage (3.9), Conditions de vie (2.2), Éducation et formation (annexe II)

Pour en savoir plus

- "Éducation dans l'Union européenne – Statistiques et indicateurs 1999", Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "L'éducation des jeunes Européens – Similitudes et divergences entre les États membres de l'UE et les pays PHARE", n° 14/2000. " Les dépenses publiques d'éducation dans l'UE en 1997 ", n° 8/2000, Eurostat.
- "Les chiffres-clés de l'éducation en Europe", 1999, Commission européenne, DG Éducation et culture / Eurostat.
- "Living conditions in Europe, statistical pocketbook", édition 2000, Eurostat.

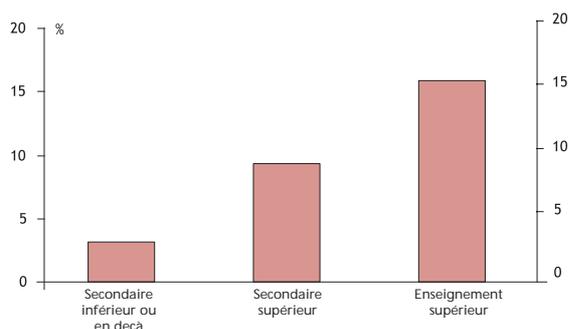
Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
% des 25-64 ans qui ont pris part à des activités d'éducation ou de formation au cours des quatre dernières semaines, 1999																
Total 25-64	8	7	20	6	1	5	3*	5	6	5	14*	8	3*	18	26	19
25-34	14	11	30	13	4	12	6	9	12	8	22	14	8	25	33	23
35-44	8	8	21	5	1	4	2	5	5	6	15	8	2	20	29	21
45-54	6	6	16	3	0*	1	1	3	3	4	9	5	1	17	23	18
55-64	3	1	9	1	:	1	0	1*	1	1*	5	2	:	6	15	11

Note: IRL et A: données de 1997

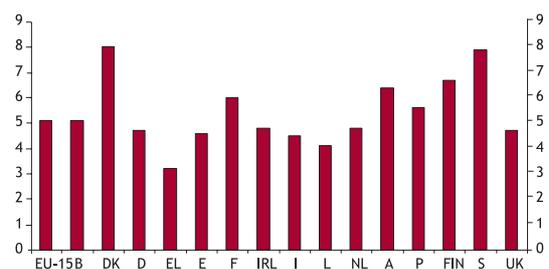
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graphe 69 Pourcentage des 25-64 qui ont participé à une formation au cours des quatre dernières semaines, par niveau d'éducation, EU-15 1998



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail.

Graphe 70 Total des dépenses publiques consacrées à l'éducation, en % du PIB, EU-15, 1997



Source: Eurostat - Questionnaire UOE (Unesco, OCDE et Eurostat) sur les statistiques relatives à l'enseignement.

7 Emploi

En 1999, le nombre de personnes ayant un emploi dans l'Union européenne s'élevait à 162 millions, soit une augmentation de plus de 7 millions depuis 1995. Cette hausse représente une croissance annuelle de 1,2 %, le point culminant était atteint en 1999 avec 1,6% de hausse. Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans était de 62 %.

Une croissance significative de l'emploi dans presque tous les États membres

En 1999, le nombre de personnes ayant un emploi dans l'Union européenne s'élevait à 162 millions, soit une augmentation de plus de 7 millions depuis 1995. Au cours de cette période, qui a succédé à quelques années de récession, la croissance de l'emploi a été importante dans plusieurs États membres: 2,9% en Espagne, 5,6% en Irlande, 3,0% aux Pays-Bas et 2,3% en Finlande (moyennes annuelles). En termes absolus, les hausses les plus fortes ont été observées en Espagne (+ 1,6 million de nouveaux emplois) et au Royaume-Uni (+ 1,5 million). Par contre, l'Allemagne a vu le nombre de ses actifs occupés chuter en 1996 et 1997, avant que l'emploi se remette à augmenter au rythme annuel d'environ 1%. Globalement, le taux d'emploi de l'Union était de 1,6% en 1999.

Pendant la période étudiée (de 1995 à 1999), l'emploi dans le secteur des services s'est accru dans pratiquement tous les États membres. Par contre, le secteur agricole a enregistré des pertes d'emplois partout dans l'Union, hormis une ou deux exceptions mineures.

L'UE est toujours en retard sur les États-Unis et le Japon

En 1999, les taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans s'élevaient de 52 % en Espagne et 53 % en Italie à 76 % au Danemark, pour une moyenne européenne de 62 %, un pourcentage nettement plus faible qu'aux États-Unis (73 %) et au Japon (70 %).

Le taux d'emploi des Quinze est de 72% pour les hommes et de 53% pour les femmes. Voir Emploi des femmes (3.17).

Le secteur tertiaire fournit les deux tiers des emplois

Dans toute l'Union, l'agriculture occupe 5 % de la force de travail, l'industrie 29 % et les services 66 %. Cette répartition est relativement semblable dans les États membres, à l'exception de la Grèce et du Portugal, où le secteur primaire a conservé une plus grande importance. Ce constat peut expliquer en partie la plus grande proportion de travailleurs indépendants dans ces deux pays: respectivement 32 et 25 % par rapport à une moyenne européenne de 14 %.

Dans les États membres, les régions où se situent les capitales ont tendance à concentrer la majorité des emplois du secteur tertiaire. Quarante-vingt-dix pour cent du total de ces emplois

se situaient dans le centre de Londres au Royaume-Uni, 87 % dans la région de Bruxelles-Capitale en Belgique, 82 % à Stockholm en Suède, 79 % en Île-de-France, 77 % dans le Latium en Italie, 76 % à Vienne en Autriche et 74 % dans l'Attique en Grèce (chiffres de 1997).

Le nombre de travailleurs à temps partiel continue d'augmenter

Les emplois à temps plein semblent en recul dans l'Union européenne, où l'emploi à temps partiel, la diminution, voire la polarisation du temps de travail (la répartition de l'horaire hebdomadaire en heures "courtes" et en heures "longues") et les contrats à durée déterminée constituent aujourd'hui des caractéristiques structurelles communes.

La part du travail à temps partiel dans l'emploi total est passée de 14% en 1990 à 17% en 1998. La proportion de travailleurs à temps partiel s'élève à plus de 20% au Danemark, en Suède et au Royaume-Uni et à près de 40% aux Pays-Bas. En revanche, cette forme de travail est relativement peu fréquente en Italie, en Grèce, en Espagne et au Portugal.

Le temps de travail est le plus long au Royaume-Uni

Dans l'Europe des Quinze, la semaine de travail à temps plein compte 40 heures en moyenne. La situation est relativement uniforme dans tous les États membres, à l'exception du Royaume-Uni (44 heures). À l'échelle de l'Union, près d'un travailleur à temps plein sur cinq travaillait davantage que la moyenne hebdomadaire de 40 heures en 1999. Environ 8 % travaillaient 48 heures, voire plus, par semaine. Dans tous les États membres, les hommes travaillent davantage que les femmes, mais aux Pays-Bas, en Autriche et en Suède, cette différence est inférieure à une heure. En revanche, elle atteint 5 heures au Royaume-Uni.

Au niveau communautaire, en 1999, 16% des travailleurs étaient employés "habituellement" ou "occasionnellement" la nuit et 26% travaillaient le dimanche. En incluant le travail du samedi, ce sont 52% des hommes et 45% des femmes qui étaient ainsi occupés en dehors des heures "normales".

Enfin, la proportion des salariés européens employés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée continue d'augmenter: elle est passée de 10 % en 1990 à 13 % en 1999. Cette proportion est de loin la plus importante en Espagne (33 %). Dans toute l'Union, 63 % de ces contrats portaient sur une durée allant de un mois à un an.

Contexte politique général

Le traité d'Amsterdam franchit un pas important en donnant à l'Union elle-même l'objectif explicite de réaliser un niveau d'emploi élevé: " L'objectif consistant à atteindre un niveau d'emploi élevé est pris en compte dans la définition et la mise en œuvre des politiques et des actions de la Communauté. "

(Article 127, paragraphe 2). En outre, l'article 130 du traité CE stipule: " Le Conseil (...) institue un Comité de l'emploi à caractère consultatif afin de promouvoir la coordination, entre les États membres, des politiques en matière d'emploi et de marché du travail. " Une des missions de ce comité sera " de suivre l'évolution de la situation de l'emploi et des politiques de l'emploi dans les États membres et dans la Communauté ".

Il a été convenu, lors du sommet pour l'emploi qui s'est tenu en novembre 1997 à Luxembourg, de construire une stratégie sur quatre piliers principaux: la capacité d'insertion professionnelle, l'esprit d'entreprise, la capacité d'adaptation et l'égalité des chances. Chaque année, l'Union adopte pour chacun de ces piliers un ensemble de lignes directrices, qui énoncent une série d'objectifs spécifiques à atteindre par les États membres dans le cadre de leurs politiques pour l'emploi. Chaque État membre transpose alors ces lignes directrices en mesures concrètes et administratives par le biais de son plan d'action national pour l'emploi (PAN).

La communication de la Commission du 21 avril 1999 concernant les politiques communautaires en faveur de l'emploi stipule que la réforme économique dans l'UE doit se poursuivre et être approfondie afin d'assurer un marché intérieur dynamique et innovateur. Ceci établirait les conditions appropriées à une expansion économique à long terme, aidant à créer davantage d'emplois.

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a identifié quatre domaines-clés pour une politique active de l'emploi: (i) améliorer la capacité d'insertion professionnelle et réduire le déficit de qualifications; (ii) accorder plus d'importance à la formation tout au long de la vie, comme composante essentielle du modèle social européen; (iii) accroître l'emploi dans les services; (iv) améliorer l'égalité des chances sous tous ses aspects. Le Conseil estimait que " l'objectif global de ces mesures devrait consister à porter le taux d'emploi (actuellement de 61 % en moyenne) à un niveau aussi proche que possible de 70 % d'ici à 2010. Compte tenu de leurs situations de départ différentes, les États membres devraient envisager de fixer des objectifs nationaux pour un taux d'emploi accru. La population active sera ainsi plus importante et la viabilité des régimes de protection sociale s'en trouvera renforcée. " (Conclusions de la présidence n° 29 et 30). L'objectif d'un taux d'emploi de 70 % en 2010 a été confirmé dans la section 4.1.1.1 de l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final).

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Système européen des comptes nationaux (SEC 95) pour les statistiques sur les personnes occupées. Toutes les autres données sont extraites de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Le taux d'emploi désigne la proportion de personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi par rapport à la population totale du même âge. Les personnes ayant un emploi sont celles qui, au cours de la semaine de référence (de l'enquête sur les forces de travail), ont accompli, pendant au moins une heure, un travail pour une rémunération ou un profit, ou qui ne travaillaient pas mais avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les aides familiaux sont inclus. La classification en travail à temps partiel ou à temps plein est effectuée sur la base d'une question posée directement dans le cadre de l'EFT, sauf en Autriche et aux Pays-Bas, où le critère est un nombre minimal d'heures habituellement effectuées.

Liens vers d'autres parties du rapport

Résultats de l'éducation (3.5), Apprentissage tout au long de la vie (3.6), Vieillesse des travailleurs (3.8), Chômage (3.9), Emploi des femmes (3.17), Participation sociale (2.4), Marché du travail (annexe II)

Pour en savoir plus

- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 1999", 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Enquête sur les forces de travail – Principaux résultats 1999", n° 5/2000, Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2000". " Les relations du travail en Europe ", 2000. Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- "Employment precariousity, unemployment and social exclusion" et "Inclusion through participation", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000.

Indicateur-clé

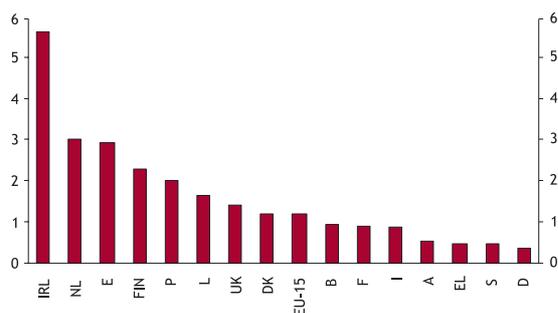
	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux d'emploi, 15-64 ans																
1999	62,1	58,9	76,5	64,8	55,6	52,3	60,4	62,5	52,5	61,6	70,9	68,2	67,4	67,4	70,6	70,4

Evolution de l'emploi

1999 (millions)	162,1	3,9	2,7	37,9	4,0	15,2	23,6	1,6	22,3	0,2	8,0	4,0	4,8	2,2	4,2	27,6
1995 (millions)	154,7	3,8	2,6	37,3	3,8	13,6	22,9	1,3	21,5	0,2	7,1	3,9	4,5	2,0	4,1	26,1
1999-1995 (millions)	7,4	0,1	0,1	0,5	0,1	1,6	0,8	0,3	0,8	0,0	0,9	0,1	0,4	0,2	0,1	1,5
1999/1995 (% croiss. ann. moy.)	1,2	0,9	1,2	0,4	0,5	2,9	0,9	5,6	0,9	1,6	3,0	0,5	2,0	2,3	0,5	1,4
1999/1998 (% croiss. annuelle)	1,6	1,3	1,1	1,1	-0,7	3,3	1,7	6,0	1,3	2,2	2,7	1,4	1,8	2,0	2,3	1,2

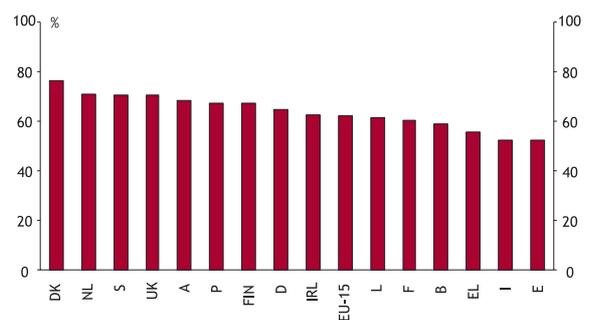
Note: les données sur la croissance en 1999 pour EL, F, IRL et P sont basées sur des prévisions
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail et Comptes nationaux (SEC 95)

Graph 71 Croissance annuelle moyenne de l'emploi, 1995 - 1999



Source: Eurostat - Comptes nationaux (SEC 95)

Graph 72 Taux d'emploi (15-64 ans), EU-15, 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

8

Vieillesse des travailleurs

Ces dix dernières années, le taux d'emploi de la population masculine âgée de 55 à 64 ans dans l'Union européenne a diminué de 5 %. Il atteignait 47 % en 1999. Ce recul pourrait résulter de l'association d'une pénurie d'emplois, d'une mobilité réduite et de compétences insuffisantes plutôt que du souhait de prendre une retraite anticipée. En revanche, le taux d'emploi des femmes de la même tranche d'âge a augmenté de près de 4 % pour se situer à 27 % en 1999. Dans l'ensemble, le taux d'emploi des travailleurs âgés était de 37 %.

L'impact du vieillissement de la population sur l'emploi

Le vieillissement de la population aura une incidence majeure sur le marché de l'emploi lorsque les premiers travailleurs issus du " baby-boom " arriveront à l'âge de la retraite. Dans l'ensemble de l'Union et dans la plupart des États membres, la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) arrêtera de croître avant 2010. Ce recul démographique durera plusieurs décennies. Il touchera pratiquement tous les États membres, même si son évolution sera variable, dans son intensité et dans le temps, tant au niveau national que régional. En Allemagne, en Grèce et en Italie, par exemple, ce phénomène a déjà commencé, alors qu'en Irlande et au Portugal, la population en âge de travailler continuera d'augmenter jusqu'en 2033. Au Luxembourg, elle ne devrait pas diminuer.

L'incidence de la diminution de la population en âge actif sur l'offre de main-d'œuvre et sur l'économie pourrait être compensée, entre autres, par une augmentation de son taux d'emploi, y compris des travailleurs âgés.

15,5 millions des travailleurs de l'UE sont âgés de 55 à 64 ans

Dans l'ensemble de l'Union européenne, 37 % de la population proche de l'âge de la retraite (de 55 à 64 ans) avaient un emploi en 1999. La stabilité relative de ce taux d'emploi dans les années 90 masque de profondes disparités entre les sexes. Ainsi, le taux d'emploi de la population masculine de cette catégorie d'âge a diminué de 5 points de pourcentage, mais cette baisse a été presque totalement compensée par l'augmentation du taux d'emploi des femmes de 4 points. Cela dit, le taux d'emploi des hommes reste nettement supérieur à celui des femmes (47 contre 27%).

Le pourcentage d'occupation des travailleurs âgés est de loin le plus élevé en Suède (65%), tandis qu'il avoisine 50%

au Danemark, au Portugal et au Royaume-Uni. À l'autre extrémité de l'échelle, il est inférieur à 30 % en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg et en Autriche.

Les taux d'emploi restent élevés au Portugal au-delà de 65 ans

Une analyse plus détaillée par catégories d'âge montre que le taux d'emploi de la population de 55 à 59 ans est de 51%, mais qu'il n'est plus que de 22 % entre 60 et 64 ans. Il diminue plus nettement encore au-delà de 65 ans (7 % seulement entre 65 et 69 ans). Le Portugal fait exception, avec un taux d'emploi de 25 % dans cette catégorie.

Le travail à temps partiel est plus répandu chez les travailleurs âgés

Dans l'ensemble de l'Union, 21 % des travailleurs âgés de 55 à 64 ans ont un emploi à temps partiel, chiffre légèrement supérieur à celui de la catégorie des 15 à 64 ans (17 %). L'écart le plus important entre les générations est enregistré au Royaume-Uni (31 contre 24 %). Comme chez les travailleurs plus jeunes les femmes ont davantage tendance que les hommes à travailler à temps partiel (41 contre 8 %).

Les travailleurs âgés ont moins de chances que les plus jeunes de bénéficier d'une formation

Dans toute l'Union, la formation des salariés diminue avec l'âge: la proportion qui en bénéficie passe de 10 % chez les 30 à 39 ans à 7 % chez les 50 à 59 ans. L'écart entre les générations est le moins important dans les trois pays nordiques et au Royaume-Uni, qui affichent les taux de participation globaux les plus élevés. Dans ces pays, de 16 à 21 % des travailleurs âgés de 50 à 59 ans avaient participé à une formation dans les quatre semaines qui ont précédé l'enquête en 1999.

Contexte politique général

La ligne directrice pour l'emploi en 2000, (n° 4) Améliorer la capacité d'insertion professionnelle prévoit que chaque État membre mettra au point "(...) une politique visant à prolonger la vie active, comprenant des mesures appropriées qui permettent, par exemple, l'entretien de la capacité de travail, l'apprentissage tout au long de la vie et d'autres formules souples de travail, afin que les travailleurs âgés puissent aussi se maintenir dans la vie professionnelle et y participer activement".

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne concluait: "Le marché du travail est caractérisé par un taux d'emploi trop faible et par une participation insuffisante des femmes et des travailleurs plus âgés." (Conclusions de la présidence n° 4)

Le 11 octobre 2000, la Commission a adopté une communication (COM(2000) 622 final) sur "L'évolution à venir de la protection sociale dans une perspective à long terme: des pensions sûres et viables". Le chapitre 2.3 est consacré au

lien entre la viabilité des pensions, la stratégie de Lisbonne et la promotion de l'emploi: " Les systèmes de pension actuels ont tendance à favoriser la sortie anticipée du marché du travail et servent fréquemment à réduire les effectifs tout en évitant les licenciements. Ils ne tiennent souvent pas compte des différences dans les besoins des individus. Certains régimes de pension offrent une couverture insuffisante aux travailleurs les plus mobiles et les plus souples. Plus généralement, il faut revoir les éléments incitatifs de la structure des régimes de pension pour veiller à ce qu'ils deviennent favorables à l'emploi. "

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Pour la définition du taux d'emploi, voir Emploi (3.7).

Liens vers d'autres parties du rapport

Vieillesse de la population (3.3), Apprentissage tout au long de la vie (3.6), Emploi (3.7), Chômage (3.9), Marché du travail (annexe II)

Pour en savoir plus

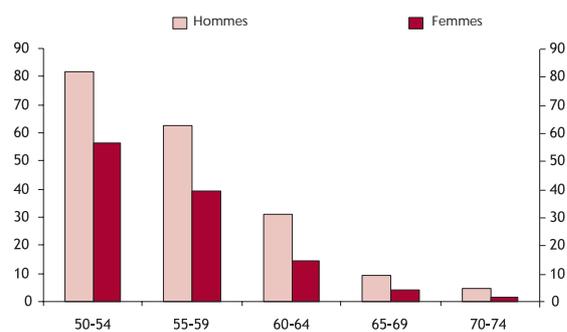
- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 1999", Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2000", Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- "Combating Age Barriers in Employment: a European portfolio of good practice", 1998, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- "Employment precarity, unemployment and social exclusion " et " Inclusion through participation ", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux d'emploi, 55-64 ans, 1999																
Total	37	25	54	38	38	35	28	44	27	26	35	29	51	39	65	49
Hommes	47	35	60	47	55	52	32	62	41	35	49	42	62	41	67	59
Femmes	27	15	48	29	23	19	25	26	15	17	22	18	42	38	62	40
Personnes âgées de 55 à 64 ayant un emploi, 1999 (en milliers)	15469	256	301	4338	488	1436	1526	137	1867	11	542	257	545	212	617	2929

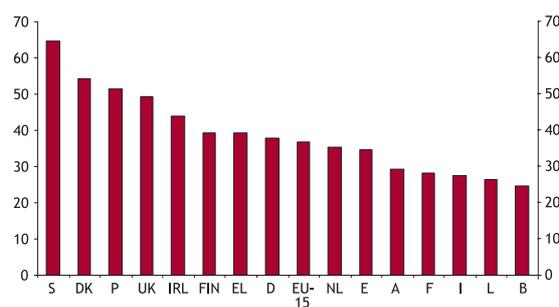
Source: Eurostat - Enquête communautaire des forces de travail

Graphe 73 Taux d'emploi par groupe d'âge et sexe, EU-15, 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire des forces de travail

Graphe 74 Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans, 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire des forces de travail

9 Chômage

En 1999, le nombre total de chômeurs recensés dans l'Europe des Quinze est descendu sous les 16 millions pour la première fois depuis 1992. Ce chiffre représente une proportion de 9,2% de la force de travail, contre 4,2% aux États-Unis et 4,7% au Japon. De 1998 à 1999, c'est en Espagne et en Irlande que le taux de chômage a reculé le plus, mais l'Espagne reste le pays européen où ce fléau est le plus grave (15,9 %). La Grèce est le seul pays où le chômage continue d'augmenter.

Le chômage en Europe est au plus bas depuis 1992

En 1999, l'UE totalisait 15,7 millions de chômeurs, soit 9,2% de sa force de travail. Cette diminution de 0,7% par rapport à 1998 confirme le recul amorcé en 1996. Le taux de chômage a baissé dans tous les États membres, sauf au Danemark, où il est resté stationnaire à 5,2%, et en Grèce, où il continue d'augmenter. Les améliorations les plus nettes ont été observées en Espagne et en Irlande.

Si l'on retrace l'évolution sur une période plus longue – depuis le taux record de 11,1% en 1994 dans l'Europe des Quinze –, on constate que les taux du Danemark, de l'Espagne, du Portugal, de la Finlande et du Royaume-Uni ont chuté de près d'un tiers et qu'ils ont reculé de plus de la moitié en Irlande et aux Pays-Bas.

En 1999, le pays le plus fortement touché par le chômage était l'Espagne (15,9%). La situation de ce pays contraste avec celle du Danemark, du Luxembourg, des Pays-Bas, de l'Autriche et du Portugal, qui ont enregistré des taux de 5% ou moins. Ces chiffres sont du même ordre que ceux du Japon (4,7%) et des États-Unis (4,2%).

Les femmes sont plus exposées au chômage que les hommes dans douze États membres sur les Quinze

Le taux de chômage de la population féminine dans l'Union européenne est près de 3 points supérieur à celui des hommes (10,8 % contre 7,9 %). Cette situation en défaveur des femmes se vérifie dans douze États membres, et en particulier en Grèce, en Espagne et en Italie, où le taux de chômage féminin est le double du taux masculin. Les seules

exceptions sont l'Irlande, la Suède et, surtout, le Royaume-Uni, où le taux de chômage est de 6,7% chez les hommes et de 5,3% chez les femmes.

Le rapport est défavorable aux hommes dans environ 30 % des régions (niveau NUTS 2).

De profondes disparités régionales

Les taux de chômage nationaux masquent souvent des disparités régionales importantes au sein des États membres, surtout en Allemagne (entre l'Ouest et l'Est), en Italie (entre le Nord et le Sud) et au Royaume-Uni (entre le Nord et le Sud également). En Allemagne, le taux de chômage variait, en avril 1999, entre moins de la moitié de la moyenne nationale – 9 % – en Haute-Bavière (4 %) à plus du double en Dessau (21 %). De même, alors que de nombreuses régions du Nord de l'Italie étaient à peine touchées par le chômage (4 à 6 %), de 24 à 29 % de la force de travail était sans emploi dans les régions méridionales de la Campanie et de la Calabre et de la Sicile. Parmi les autres régions de l'Union où le taux de chômage était largement supérieur à la moyenne nationale figurent le Hainaut (Belgique) (17%), l'Andalousie (Espagne) (27%), le Languedoc-Roussillon (France) (18%) et Itae-Suomi (Finlande) (16%).

Les écarts régionaux sont encore plus prononcés parmi les jeunes de moins de 25 ans. Les régions du Hainaut, de la Macédoine en Grèce, de Ceuta-et-Melilla en Espagne et plusieurs régions d'Italie affichaient, dans cette tranche d'âge, un taux de chômage voisin de 50%, voire au delà, en 1999. La Calabre emmenait ce peloton, avec un taux peu enviable de 65%.

Contexte politique général

Le préambule des lignes directrices pour l'emploi en 2000 pose le principe général suivant: "une action concertée et soutenue doit se poursuivre pour combattre le chômage et relever les niveaux actuels de l'emploi, sur une base durable". La ligne directrice n° 3 dispose que chaque État membre "s'efforcera d'augmenter sensiblement le nombre de personnes bénéficiant de mesures actives propres à faciliter leur insertion professionnelle en vue d'assurer leur intégration effective dans le marché du travail". En outre, chaque État membre "examinera et, le cas échéant, réorientera ses systèmes d'indemnisation et d'imposition de manière à inciter les chômeurs ou les inactifs à chercher et à saisir les possibilités d'emploi ou à renforcer leur capacité d'insertion professionnelle, et les employeurs à créer de nouveaux emplois (...)" (ligne directrice n° 4).

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a identifié quatre domaines-clés pour une politique active de l'emploi. L'un d'eux consiste à "améliorer la capacité d'insertion professionnelle et à réduire le déficit de qualifications, notamment en (...) favorisant la mise en œuvre de programmes visant spécifiquement à permettre aux chômeurs de combler leur manque de qualifications".

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Estimations comparables fondées sur l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Selon les critères du Bureau international du travail (BIT), les chômeurs sont les personnes âgées de 15 ans et plus qui: i) sont sans travail, ii) sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines; iii) ont recherché active-

ment un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ont trouvé un emploi pour commencer à travailler ultérieurement. Le taux de chômage mesure la proportion de chômeurs par rapport à l'ensemble de la population active du même âge. La population active (ou force de travail) se définit comme la somme entre les personnes au travail et les chômeurs.

Les taux de chômage régionaux sont fondés sur les estimations du nombre d'actifs occupés et de chômeurs au niveau national tirées de l'enquête sur les forces de travail, dans chaque cas à une date de référence précise au mois d'avril. Ces estimations nationales sont ensuite ventilées par région à partir des structures régionales des chômeurs enregistrés ou des résultats des enquêtes sur les forces de travail qui sont représentatifs au niveau régional. On recourt pour cela à la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) qui, dans sa version actuelle, subdivise l'UE en 78 régions NUTS 1, 211 régions NUTS 2 et 1093 régions NUTS 3. Les régions NUTS 2 ont, pour la plupart, une taille comparable, mais il peut parfois exister de profondes différences.

Liens vers d'autres parties du rapport

Résultats de l'éducation (3.5), Emploi (3.7), Chômage des jeunes (3.10), Chômage de longue durée (3.11), Marché du travail (annexe II)

Pour en savoir plus

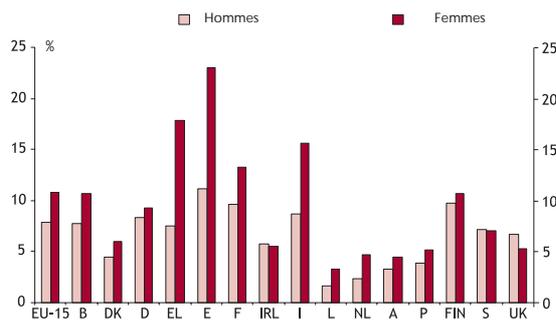
- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 1999", Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2000", Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Enquête sur les forces de travail – Principaux résultats 1999", n° 5/2000. (Statistiques générales): "Le chômage dans les régions de l'Union européenne en 1999", n°3/2000, Eurostat.
- "Employment precarious, unemployment and social exclusion", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux de chômage																
1999	9,2	9,1	5,2	8,8	11,7	15,9	11,3	5,7	11,3	2,3	3,3	3,8	4,5	10,2	7,2	6,1
1998	9,9	9,5	5,2	9,4	10,9	18,8	11,8	7,6	11,8	2,7	4	4,5	5,2	11,4	8,3	6,3
1994	11,1	10,0	8,2	8,5	8,9	24,1	12,3	14,3	11,1	3,2	7,1	3,8	6,9	16,6	9,4	9,6
Chômage (en milliers), 1999	15763	396	149	3460	521	2607	2887	96	2649	4	263	146	228	261	319	1766

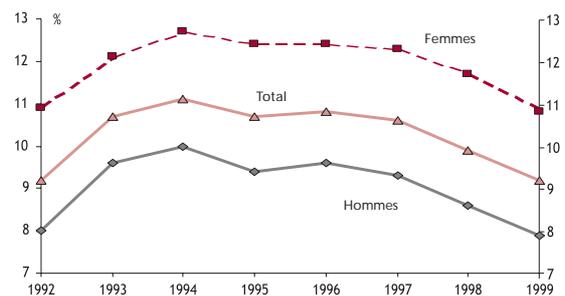
Source : Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'Enquête communautaire sur les forces de travail.

Graph 75 Taux de chômage par sexe, 1999



Source : Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'Enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 76 Evolution du taux de chômage par sexe, EU-15, 1992-1999



Source : Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'Enquête communautaire sur les forces de travail

10

Chômage des jeunes

En 1999, 8,5 % des jeunes de 15 à 24 ans étaient sans emploi. Le taux de chômage de cette population (exprimé en pourcentage de la force de travail) s'établissait à 17,9 %. L'écart entre ces deux pourcentages varie largement selon les pays. Si le premier chiffre montre qu'une proportion relativement limitée des jeunes sont sans emploi, le second donne une indication de leur situation sur le marché du travail. Dans la plupart des pays, le taux de chômage des jeunes a diminué entre 1998 et 1999, parallèlement au recul généralisé du chômage.

Les études se prolongent

À la suite de la prolongation des études, les jeunes entrent à présent sur le marché de l'emploi à un âge plus avancé que dans le passé. À l'échelle de l'Union, il faut attendre l'âge de 22 ans pour qu'au moins 50 % des jeunes travaillent un minimum de douze heures par semaine. Toutefois, les différences sont considérables entre les États membres. Par exemple, en Allemagne, en Autriche et au Royaume-Uni, l'âge médian est de 19 ans.

D'une part, le chômage des jeunes est le résultat de la situation générale sur le marché de l'emploi. De l'autre, il reflète la manière dont les systèmes d'éducation et d'emploi parviennent à se compléter pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Plus particulièrement, il montre dans quelle mesure le système d'éducation et de formation prépare les jeunes au marché de l'emploi. Cependant, lorsqu'on analyse le taux d'emploi dans la population de 15 à 24 ans, il importe de garder à l'esprit que ces jeunes sont, pour la plupart, des premiers arrivants sur le marché du travail et qu'ils ne disposent que de faibles qualifications.

Environ un jeune sur douze est sans emploi

En 1999, près de 3,9 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient sans emploi dans l'Union. Ce chiffre représente 8,5% de la population des jeunes ou, pour l'exprimer autrement, 17,9% de la force de travail dans cette classe d'âge. Les taux de chômage varient de 5 à 7% au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Autriche à environ 30% en Grèce, en Espagne et en Italie.

L'évolution récente du taux de chômage des jeunes a été analogue à celle du taux de chômage global. Il est ainsi tombé de 19,5 à 17,9 % de 1998 à 1999, sauf en Belgique,

au Danemark et en Grèce, qui sont les seuls États membres où il a augmenté. Sur une plus longue période – depuis le chiffre record de 22 % dans l'Europe de Quinze en 1994 –, le chômage des jeunes a diminué de près d'un tiers en Espagne, aux Pays-Bas, au Portugal, en Finlande et en Suède, mais c'est l'Irlande qui s'est distinguée puisque, dans ce pays, il a baissé de plus de 60 %.

La menace du chômage est deux fois plus forte avant 25 ans

Dans l'Union et dans la plupart des États membres, les jeunes de moins de 25 ans courent plus de deux fois plus de risques d'être au chômage que les personnes de plus de 25 ans. En Belgique, en Grèce et en Italie, cette proportion est même plus du triple. Cet écart s'explique en partie par la faible participation au marché du travail. La seule exception est l'Allemagne, où, notamment en raison du système d'apprentissage, le taux de chômage des jeunes ne dépasse que légèrement celui des plus de 25 ans.

Les femmes sont relativement plus touchées que les hommes

Le risque d'être sans emploi est relativement plus élevé pour les jeunes femmes (19,2 %) que pour les jeunes hommes (16,5 %), même si l'écart n'est pas aussi important qu'au-delà de 25 ans. Le taux de chômage des jeunes femmes est juste au-dessous de 40 % en Grèce, en Espagne et en Italie. En Allemagne et au Royaume-Uni, la proportion des jeunes sans emploi est nettement plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

En 1999, le chômage de longue durée chez les moins de 25 ans était de 9,6 %. Voir Chômage de longue durée (3.11).

Contexte politique général

Les lignes directrices pour l'emploi en 2000 précisent: " Pour infléchir l'évolution du chômage des jeunes (...), les États membres intensifieront leurs efforts pour développer des stratégies préventives et axées sur la capacité d'insertion professionnelle (...). " Aux termes de la ligne directrice n° 1, les États membres feront en sorte " d'offrir un nouveau départ à tout jeune chômeur avant qu'il n'atteigne six mois de chômage, sous forme de formation, de reconversion, d'expérience professionnelle, d'emploi ou de toute

autre mesure propre à favoriser son insertion professionnelle, en vue d'assurer son intégration effective dans le marché du travail ".

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

La définition du chômage est celle du BIT (voir Chômage – 3.9). Le pourcentage de jeunes au chômage mesure la pro-

portion de chômeurs âgés de 15 à 24 ans dans la population totale du même âge. Le taux de chômage des jeunes représente la proportion de chômeurs âgés de 15 à 24 ans par rapport à la population active (ou force de travail) du même âge. La population active se définit comme la somme entre les personnes au travail et les chômeurs.

Liens vers d'autres parties du rapport

Résultats de l'éducation (3.5), Emploi (3.7), Chômage (3.9), Chômage de longue durée (3.11).

Pour en savoir plus

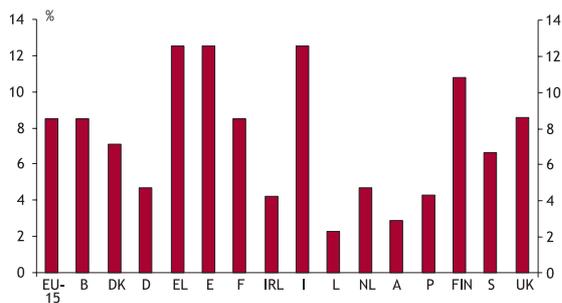
- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 1999", Eurostat.
- "Les jeunes de l'Union européenne – Transition du monde de l'éducation vers le monde du travail", 1997, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "De l'école à la vie active – Faits marquants sur le chômage des jeunes", n° 13/1998, Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2000", Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- "Youth unemployment and the processes of marginalisation on the northern European periphery", Commission européenne, DG Recherche, rapport 1999. "Employment precarious, unemployment and social exclusion", DG Recherche, rapport 2000.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Pourcentage de jeunes au chômage																
1999	8,5	8,5	7,1	4,7	12,5	12,5	8,5	4,2	12,5	2,3	4,7	2,9	4,3	10,8	6,6	8,6
1998	9,2	7,8	5,7	5,0	11,9	14,7	9,2	5,5	13,0	2,5	5,2	3,7	5,0	11,1	7,6	9,0
1994	10,7	8,8	7,8	4,8	10,2	19,4	10,8	10,7	12,6	3,3	7,0	3,5	6,8	15,5	11,6	11,2
Taux de chômage des jeunes																
1999	17,9	24,9	9,8	9,2	31,6	29,5	24,2	8,3	32,7	6,8	7,2	5,1	9,0	21,4	13,6	13,0
1998	19,5	23,2	8,0	9,9	30,1	35,4	26,5	11,3	33,8	7,1	8,0	6,4	10,6	23,5	16,6	13,6
1994	22,0	24,2	11,1	8,8	27,7	45,1	29,2	23,0	32,3	7,3	11,5	5,7	15,0	34,0	22,0	17,0

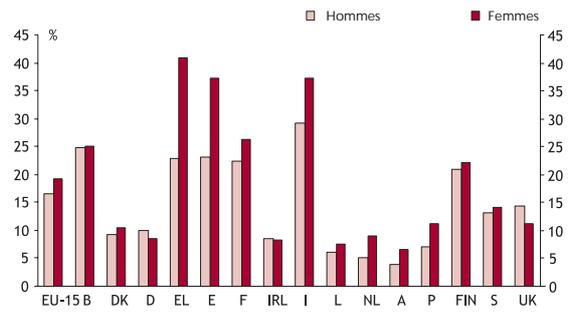
Source : Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'Enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 77 Pourcentage de jeunes au chômage (15 à 24 ans), 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 78 Taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans), par sexe, 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

11

Chômage de longue durée

En 1999, 4,2 % de la population active de l'Europe des Quinze était touchée par le chômage de longue durée. Autrement dit, 45% des chômeurs étaient sans emploi depuis au moins un an. Bien qu'ayant baissé ces dernières années, ce phénomène reste relativement élevé (environ 7 %) en Espagne et en Italie. Dans la catégorie des 15 à 24 ans, 9,4 % de la population active est au chômage depuis au moins six mois.

Le chômage de longue durée affecte presque la moitié des chômeurs

En 1999, 4,2 % de la population active de l'Europe des Quinze était au chômage depuis au moins un an. Au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni, cette proportion ne dépassait pas 2 %, mais elle atteignait 7 % en Espagne et en Italie.

Les chômeurs de longue durée représentent 45 % du nombre total des sans-emploi. Les pourcentages les plus bas (moins de 30 %) sont enregistrés au Danemark, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni, tandis que les plus élevés (aux alentours de 60 %) ont été constatés en Belgique et en Italie.

Les femmes sont plus touchées que les hommes

Dans toute l'UE, le chômage de longue durée est légèrement plus répandu chez les femmes que chez les hommes. L'écart est le plus grand en Grèce et en Espagne. En revanche, en Irlande, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, ce sont les hommes qui sont les plus nombreux parmi les chômeurs de plus d'un an.

La proportion de chômeurs de longue durée reste stable

Le taux de chômage de longue durée dans l'Union européenne a chuté entre 1994 et 1999, suivant plus ou

moins la baisse du taux de chômage global. Autrement dit, la proportion de chômeurs sans emploi pendant au moins douze mois est restée relativement stable dans l'ensemble de l'Union. Elle a cependant nettement augmenté en Allemagne, alors qu'au Royaume-Uni, elle a chuté de 45 % en 1994 à 29 % en 1999.

... et a baissé parmi les jeunes

Pour la population de moins de 25 ans, le seuil du chômage de longue durée est fixé à six mois. En 1999, 9,4% de cette population se trouvait dans cette situation, ce qui est nettement moins que le record de 1994 (13,9%) et même que les 11 % de 1998. Cependant, les jeunes de Grèce, d'Espagne et d'Italie restent durement touchés (17 à 25% de la population active de cette catégorie), à l'instar, d'ailleurs, de la population de plus de 25 ans dans ces trois pays.

Entre 1994 et 1999, les jeunes au chômage depuis plus de six mois a décru. En 1999, 53% des jeunes chômeurs recherchaient un emploi depuis plus de six mois alors qu'ils étaient encore 64 % en 1994. Cependant, en Grèce, en Italie et aux Pays-Bas, ils étaient encore plus de 70 %. À l'inverse, ils n'étaient que 27 à 36 % en France, en Autriche, en Suède et au Royaume-Uni et que 13 à 16 % seulement au Danemark et en Finlande.

Contexte politique général

Lignes directrices pour l'emploi en 2000 (introduction à la ligne directrice n° 1): "Pour infléchir l'évolution (...) du chômage de longue durée, les États membres intensifieront leurs efforts pour développer des stratégies préventives et axées sur la capacité d'insertion professionnelle." Les États membres feront en sorte "d'offrir un nouveau départ à tout jeune chômeur avant qu'il n'atteigne six mois de chômage, sous forme de formation, de reconversion, d'expérience professionnelle, d'emploi ou de toute autre mesure propre à favoriser son insertion professionnelle, en vue d'assurer son intégration effective dans le marché du travail" (ligne directrice n° 1) et "d'offrir également un nouveau départ aux chômeurs adultes avant qu'ils n'atteignent

douze mois de chômage, par un des moyens précités (formation, reconversion, expérience professionnelle, emploi ou toute autre mesure favorisant l'insertion professionnelle) ou, plus généralement, par un accompagnement d'orientation professionnelle, en vue d'assurer leur intégration effective dans le marché du travail" (ligne directrice n° 2).

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

La définition du chômage est celle du BIT (voir Chômage – 3.9). Sont considérées comme chômeurs de longue durée les personnes sans emploi depuis au moins douze

mois. Le taux de chômage de longue durée se calcule en divisant le nombre de personnes sans emploi depuis au moins douze mois par la population active (ou force de travail) du même âge et en multipliant le résultat par 100. Pour la classe d'âge des 15 à 24 ans, ce seuil est abaissé à six mois. Les chiffres du chômage de longue durée sont également mis en relation avec le nombre total de chômeurs.

Liens vers d'autres parties du rapport

Résultats de l'éducation (3.5), Emploi (3.7), Chômage (3.9), Chômage des jeunes (3.10)

Pour en savoir plus

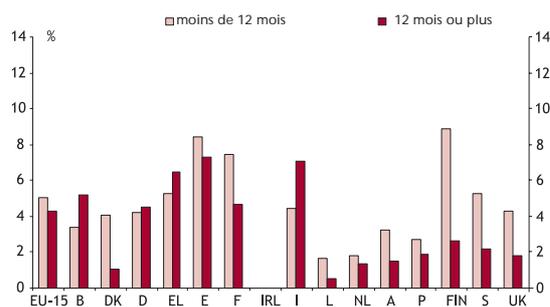
- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 1999", Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Mesures dynamiques de l'activité et du chômage: 1. Profils et évolution", n° 17/1999" Mesures dynamiques de l'activité et du chômage: 2. Influence du facteur temps", n° 18/1999, Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2000", Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- "Employment precarious, unemployment and social exclusion", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	
Taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus)																	
1999	4,2	5,2	1,1	4,5	:	7,3	4,4	2,7	6,9	0,8	1,2	1,2	1,7	2,9	2,1	1,7	
1998	4,7	5,8	1,3	4,8	:	9,4	4,8	3,3	7,1	0,9	1,7	1,4	2,2	3,9	2,9	2,1	
1994	5,3	5,9	2,5	3,8	:	12,7	4,7	9,1	6,9	0,9	3,5	1,1	3,1	6,2	1,9	4,3	
Personnes sans emploi depuis 12 mois ou plus en % du nombre de chômeurs, 1999																	
	45	57	21	51	55	46	39	47	61	32	38	31	38	29	29	29	
Taux de chômage de longue durée des jeunes (6 mois ou plus)																	
1999	9,4	13,4	1,6	4,3	23,0	17,5	9,6	:	25,4	:	3,9	1,9	4,8	3,5	4,4	4,0	
1998	11,0	13,9	1,3	4,8	21,9	23,0	13,0	:	25,9	:	5,1	2,4	5,0	5,8	6,4	4,1	
1994	13,9	15,0	3,3	4,4	20,3	32,1	13,8	16,1	25,7	:	6,3	:	5,9	:	:	9,0	
Jeunes sans emploi depuis 6 mois ou plus en % du nombre total de chômeurs, 1999																	
	53	59	16	52	73	59	36	:	78	:	82	31	54	13	27	32	

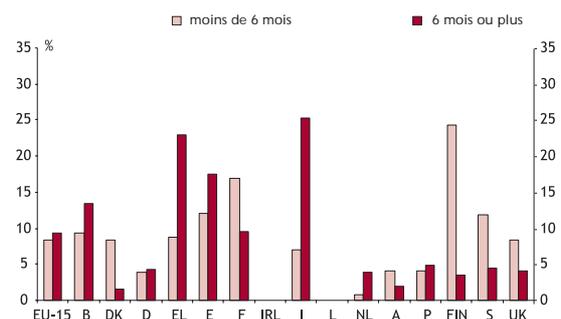
Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'Enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 79 Taux de chômage par durée, 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 80 Taux de chômage des jeunes par durée, 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

12

Dépenses de protection sociale

En 1998, les dépenses de protection sociale de l'Union européenne représentaient 27,7 % du PIB. Leur tendance à la baisse se poursuivait depuis le record de 28,9 % en 1993. Elles restent toutefois supérieures au niveau de 25,4 % atteint en 1990. Les différences entre les États membres sont considérables et s'articulent autour d'un clivage Nord-Sud très net. Malgré ces disparités, les dépenses de protection sociale ont tendance à se rapprocher dans l'ensemble des États membres, les augmentations les plus importantes de ces dernières années ayant été observées dans les pays qui dépensaient le moins au départ.

Hausse significative de 1990 à 1993, puis légère régression

En 1990, les dépenses liées à la protection sociale représentaient, au total, 25,4 % du PIB de l'Union. Elles ont augmenté considérablement au cours des trois années suivantes, essentiellement à la suite du ralentissement de la croissance du PIB et de la hausse du chômage, pour culminer à 28,9 % en 1993. Perceptible dans toute l'Union, cette augmentation a été particulièrement marquée au Portugal, en Finlande et au Royaume-Uni. Ensuite, de 1993 à 1998, ces dépenses ont diminué légèrement proportionnellement au PIB, entre autres parce que celui-ci avait repris sa croissance, mais aussi parce que leur propre croissance s'est tassée. Cette diminution a été plus prononcée dans les pays qui avaient dépensé le plus en 1993, notamment en Suède (- 5,3 %), en Finlande (- 7,4 %) et aux Pays-Bas (- 5 %).

Un ralentissement des dépenses en termes réels de 1993 à 1998

Dans l'Europe des Quinze, les dépenses de protection sociale en termes réels (c'est-à-dire en prix constants par habitant) ont progressé d'environ 4 % par an entre 1990 et 1993. Cette augmentation a été particulièrement forte au Portugal (13 % par an) et au Royaume-Uni (9 % par an). En revanche, le taux d'accroissement enregistré de 1993 à 1998 n'était plus que de 1,4 % par an pour les Quinze, sauf en Grèce, en Irlande, au Luxembourg et au Portugal, où il a excédé cette moyenne de beaucoup. Dans la quasi-totalité des autres États membres, la hausse des dépenses par habitant en termes réels s'est ralentie.

Exprimées en SPA par habitant, les dépenses traduisent mieux les différences entre les pays

La moyenne européenne des dépenses de protection sociale exprimées en pourcentage du PIB (27,7%) camoufle des différences profondes entre les États membres. En 1998, les pourcentages les plus élevés étaient enregistrés en Suède (33%), en France et au Danemark (30% environ), et les moins élevés en Irlande et dans les États membres du Sud (de 16 à 25%). Lorsque les coûts de protection sociale sont exprimés en SPA par habitant, les différences entre les pays

sont plus prononcées encore: le rapport entre le Luxembourg (qui dépense le plus) et le Portugal (qui dépense le moins) était de 3 pour 1 en 1998. Ce chiffre représente néanmoins une réduction en comparaison de celui de 1990, qui s'élevait à 3,7 pour 1. Les écarts entre les pays reflètent des différences dans les systèmes de protection sociale, l'évolution démographique, le chômage et d'autres facteurs sociaux, institutionnels et économiques.

Deux schémas de financement de la protection sociale

À l'échelle de l'Union, les principales sources de financement des systèmes de protection sociale sont les cotisations sociales (à charge des employeurs et des personnes protégées), qui représentaient 60,9 % du total des recettes en 1998, suivies des contributions publiques financées par l'impôt (35,4 %). La moyenne européenne cache des différences importantes entre les structures de financement des États membres. Les cotisations sociales prennent une part plus significative (au moins 62 % des recettes totales) en Belgique, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Autriche. En revanche, le Danemark, l'Irlande et, dans une moindre mesure, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni dépendent davantage de l'impôt pour financer leur système de protection sociale.

Hausse significative des contributions publiques entre 1990 et 1998

Au niveau des Quinze, la part des contributions publiques dans le financement total a progressé de 5,1 % entre 1990 et 1998. Les augmentations les plus importantes ont été observées en France, en Italie et au Portugal. Au contraire, cette part a nettement reculé au Danemark, en Grèce et aux Pays-Bas. Dans ce dernier pays, les contributions publiques ne finançaient que 16 % des dépenses de protection sociale en 1998. À l'échelle des Quinze, la proportion des cotisations sociales dans le total des recettes a baissé entre 1990 et 1998, de 65,5 à 60,9 %.

Pour plus d'informations sur la structure des dépenses de protection sociale, voir Prestations de vieillesse (3.13).

Contexte politique général

Aux termes de l'article 2 du traité CE, "la Communauté a pour mission (...) de promouvoir dans l'ensemble de la Communauté (...) un niveau (...) de protection sociale élevé".

Le Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, a témoigné de la grande importance qu'il accordait au rôle des systèmes de protection sociale dans la mise en œuvre de l'objectif stratégique global qu'il s'est fixé, à savoir que le modèle social européen, en s'appuyant sur des régimes de protection sociale évolués, devait soutenir la transforma-

tion vers l'économie de la connaissance. Le Conseil ajoutait que ces systèmes devaient être adaptés dans le cadre de l'État-providence actif pour garantir la rémunération du travail, assurer leur viabilité à long terme face au vieillissement de la population, promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité hommes-femmes, et dispenser des services sanitaires de qualité.

Dans son rapport d'avancement préparatoire au sommet de Feira de juin 2000, le groupe de travail de haut niveau sur la protection sociale soulignait l'importance du rôle de celle-ci en affirmant qu'elle devait constituer le troisième côté du triangle formé par la politique macroéconomique et la politique de l'emploi. Dans ce contexte, ce rôle devait être renforcé dans sa dimension de facteur de production, dans le cadre de l'affirmation du modèle social européen.

Enfin, un des objectifs de l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final) est de "moderniser et améliorer la protection sociale pour répondre aux transformations de l'économie fondée sur la connaissance, aux changements des structures sociales et familiales et miser sur les rôles de la protection sociale en tant que facteur productif" (section 4.2.1.1).

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS).

La protection sociale désigne toute intervention d'organismes publics ou privés destinée à alléger la charge que représente la survenance de certains risques ou besoins pour les ménages et les particuliers, à condition qu'elles

n'aient pas de contrepartie et ne relèvent pas de dispositions personnelles. Par convention, les risques ou besoins susceptibles d'être couverts par la protection sociale sont classés en huit fonctions (voir Prestations de vieillesse – 1.13). La protection sociale exclut toute assurance prise à l'initiative de particuliers ou de ménages dans leur seul intérêt personnel. Les chiffres de 1998 sont provisoires pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Finlande et le Royaume-Uni. Les parités de pouvoir d'achat (PPA) convertissent les monnaies nationales en une monnaie de référence commune, appelée "standard de pouvoir d'achat" (SPA), dont chaque unité permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans les différents États membres au cours d'une année donnée.

Liens vers d'autres parties du rapport

Prestations de vieillesse (3.13), Répartition des revenus (3.14), Protection sociale (annexe II).

Pour en savoir plus

- "Statistiques sociales européennes – Protection sociale. Dépenses et recettes 1980-1998", 2000. Méthodologie: "Manuel SESPROS 1996", Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "La protection sociale en Europe", n° 15/2000, Eurostat.
- "La protection sociale en Europe 1999", 2000. "La protection sociale dans les États membres de l'Union européenne – Situation au 1er janvier 1998 et évolution", 1998. Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB																
1998	27,7	27,5	30,0	29,3	24,5	21,6	30,5	16,1	25,2	24,1	28,5	28,4	23,4	27,2	33,3	26,8
1993	28,9	29,5	31,9	28,4	22,3	24,7	30,9	20,5	26,2	24,5	33,5	28,9	21,3	34,6	38,6	29,1
1990	25,4	26,4	28,7	25,4	23,2	20,5	27,6	18,7	24,3	19,1	32,4	26,7	15,8	25,1	33,1	22,9

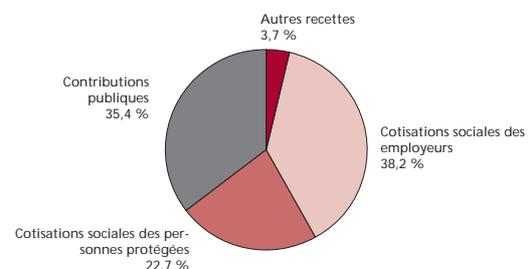
Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

Graphe 81 Dépenses de protection sociale par habitant, 1998



Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

Graphe 82 Recettes de protection sociale par type, en pourcentage du total des recettes, EU-15, 1998



Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

13

Prestations de vieillesse

En 1998, la plupart des États membres consacraient la plus grande part des dépenses de protection sociale aux fonctions "vieillesse" et "survie". C'était surtout le cas en Italie (64% du total des prestations pour une moyenne européenne de 45,7%). À l'échelle de l'Union, les prestations fournies au titre de ces fonctions ont progressé de 17% en termes réels entre 1990 et 1998.

Les fonctions "vieillesse" et "survie" représentent la plus grande partie des prestations

Dans la plupart des États membres, les prestations de vieillesse et de survie constituent le poste le plus important des dépenses de protection sociale: en 1998, à l'échelle de l'Union, elles représentaient 45,7 % du total des prestations, soit 12,2 % du PIB. Tel était particulièrement le cas en Italie, où 64 % des prestations étaient consacrées à ces deux fonctions. En Irlande, en revanche, celles-ci ne représentaient, ensemble, que 24,9 % des prestations. En fait, l'Irlande est le pays le plus "jeune" d'Europe: en 1998, 32 % de sa population était âgée de moins de 20 ans (moyenne de l'Union: 23 %) et seulement 11% de plus de 65 ans (moyenne de l'Union: 16 %). Il est donc normal que les dépenses liées à la vieillesse et à la survie soient faibles dans ce pays, alors que les prestations fournies au titre de la fonction "famille/enfants" figurent parmi les plus élevées de l'Union.

En Irlande, au Portugal et en Finlande, le groupe de fonctions "maladie/soins de santé/invalidité" représente la plus grande part des prestations versées. L'importance relative des prestations de chômage varie également d'une manière importante entre les États membres. En 1998, elles représentaient de 14 à 15 % du total des prestations en Espagne et en Irlande, mais moins de 3 % en Italie. La fonction "famille/enfants" représentait 8,3 % de l'ensemble des prestations fournies dans l'Europe des Quinze. La part de cette fonction dans le total des prestations allait de 13 à 14 % au Danemark, en Irlande, au Luxembourg et en Finlande, mais elle était inférieure à 5 % en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas et au Portugal.

La structure des dépenses liées aux prestations sociales a évolué entre 1990 et 1998

Entre 1990 et 1998, le volume total des prestations a augmenté de 22% en termes réels (c'est-à-dire en prix constants par habitant). Leur structure a présenté des taux d'accroissement différents selon les fonctions, des variations qui résultent de l'évolution des besoins et des modifications apportées à la législation en matière de protection sociale.

Les prestations fournies au titre des fonctions "vieillesse" et "survie" ont progressé très régulièrement (22% en termes réels). À l'échelle communautaire, leur part dans le total des prestations, après avoir baissé au début de la décennie, avait retrouvé son niveau initial de 1990 en 1998. La baisse a été particulièrement forte en Allemagne (- 3,5%) et en Irlande (- 5,1%). En Italie, ces dépenses, qui étaient déjà élevées en 1990, ont augmenté plus rapidement qu'ailleurs; la proportion des deux fonctions dans le total des prestations a progressé d'environ 4,4% pendant ces huit années. Face au vieillissement de leur population, plusieurs pays ont réformé leur système de retraite ou sont occupés à le faire. Les effets de ces réformes apparaîtront progressivement. Il faut noter qu'en Europe, les pensions représentent plus de 90% des dépenses au titre des deux fonctions visées ici.

À l'échelle des Quinze, les dépenses consacrées au groupe de fonctions "maladie/soins de santé/invalidité" représentaient, dans le total des prestations, une proportion moins importante en 1998 qu'en 1990. En pratique, la part de ces prestations s'est réduite dans la quasi-totalité des États membres à la suite des efforts déployés pour maîtriser les coûts dans ces domaines.

L'évolution des dépenses liées aux prestations de chômage s'explique largement par les variations du nombre de chômeurs. Entre 1990 et 1998, elles ont augmenté de 23% dans l'Europe des Quinze, mais pas de manière régulière. Après une progression très rapide dans les trois premières années de la décennie, où leur part est passée de 7,3 à 9,5% du total des prestations, elles ont diminué dès 1993, en termes réels, pour retomber à 7,2% en 1998, à la suite, d'une part, du redressement graduel de la conjoncture économique et, d'autre part, des réformes des systèmes d'allocation dans certains pays (par exemple en ce qui concerne les conditions d'accès à ces prestations).

Pour l'ensemble des Quinze, la part des dépenses consacrées à la famille dans le total des prestations s'est accrue de 7,8 % en 1990 à 8,3 % en 1998. Cette hausse (+ 30 % en termes réels) a été particulièrement marquée en 1996, année où l'Allemagne a mis en œuvre des réformes et étendu le régime des prestations familiales.

Contexte politique général

Dans le contexte de ses observations générales soulignant l'importance des systèmes de protection sociale et demandant leur adaptation, le sommet de Lisbonne de mars 2000 a mandaté le groupe de travail de haut niveau sur la protection sociale pour préparer, au titre de première priorité et sur la base d'une communication de la Commission, une

étude sur l'évolution future de ces systèmes dans une perspective à long terme, en s'attachant plus particulièrement à la viabilité des régimes de pension. Comme convenu, la Commission a adopté, le 11 octobre 2000, une communication (COM(2000) 622 final) sur "L'évolution à venir de la protection sociale dans une perspective à long terme: des pensions sûres et viables". Le chapitre 2.6 de ce texte affirme: "Il incombe aux États membres de décider des systèmes

de pension qu'ils souhaitent et du dosage politique nécessaire pour conserver aux personnes âgées des revenus adéquats sans mettre en danger la stabilité des finances publiques, ni saper les incitations à l'emploi ou évincer d'autres dépenses publiques essentielles. Toutefois, (...) les États membres se trouvent face à des défis communs (...) [et] partagent aussi des objectifs communs en matière de systèmes de pension et sont attachés à un certain nombre de principes, parmi lesquels l'équité et la cohésion sociale (...). La Commission invite donc les États membres à coordonner leurs efforts et à échanger points de vue et informations sur les pratiques et les réformes en cours ou en projet." Dans un rapport préalable au sommet de Nice de décembre 2000, le groupe de travail engageait les États membres à définir, pour le 15 février 2001 au plus tard, leurs stratégies en vue de garantir les objectifs fondamentaux de leurs systèmes de pension ainsi que leur viabilité face au défi démographique.

Voir aussi Dépenses de protection sociale (3.12).

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS).

Voir Dépenses de protection sociale (3.12). Les prestations sociales sont enregistrées brutes, c'est-à-dire sans déduction des impôts ou autres prélèvements obligatoires dus à ce titre par leurs bénéficiaires. Elles excluent en général les "prestations fiscales" (les réductions d'impôt accordées aux ménages à des fins de protection sociale). Les prestations sociales sont classées en huit fonctions: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale non classée ailleurs (n.c.a.). La fonction "vieillesse" couvre la fourniture d'une protection sociale contre les risques liés à la vieillesse: perte de

revenu, revenu insuffisant, manque d'autonomie dans les tâches de la vie quotidienne, participation réduite à la vie sociale, etc. Les soins médicaux des personnes âgées ne sont pas pris en compte (ils relèvent de la fonction maladie/soins de santé). Il n'est pas toujours facile de classer une prestation sociale donnée dans la fonction adéquate. Les fonctions vieillesse, survie et invalidité sont étroitement liées dans la plupart des États membres. Dans le but d'améliorer la comparabilité à l'échelle de l'Union, les fonctions "vieillesse" et "survie" ont été regroupées. En France, en Irlande et au Portugal, les pensions d'invalidité versées aux personnes à l'âge de la retraite sont enregistrées dans la fonction "invalidité" et non dans la fonction "vieillesse".

Liens vers d'autres parties du rapport

Vieillesse de la population (3.3), Vieillesse des travailleurs (3.8), Dépenses de protection sociale (3.12), Protection sociale (annexe II)

Pour en savoir plus

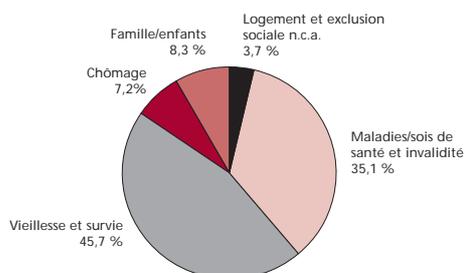
- "Statistiques sociales européennes – Protection sociale. Dépenses et recettes 1980-1998", 2000. Méthodologie: "Manuel SESPROS 1996", 1996, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "La protection sociale en Europe", n° 15/2000. "La protection sociale en Europe: dépenses de pensions", n°6/2000. "Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'UE", n° 9/2000, Eurostat.
- Communication (COM(2000) 622 final) sur "L'évolution à venir de la protection sociale dans une perspective à long terme: des pensions sûres et viables". Commission européenne.
- "La protection sociale des personnes âgées à charge dans les 15 pays de l'UE et en Norvège", 1998, Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Prestations de vieillesse et de survie en pourcentage du total des prestations sociales																
1998	45,7	42,8	38,3	42,3	52,6	46,1	44,0	24,9	64,0	44,2	41,1	48,2	42,7	34,5	39,4	43,9
1990	45,7	40,4	36,7	45,8	50,9	42,9	42,7	30,5	59,6	45,8	37,4	50,0	43,1	33,8	:	42,5

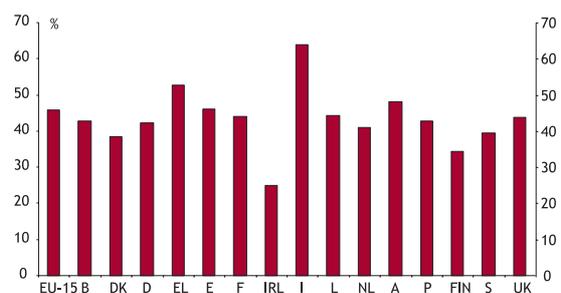
Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

Graphe 83 Prestations sociales par groupe de fonction, en pourcentage du total des prestations, 1998



Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

Graphe 84 Prestations de vieillesse et de survie, en pourcentage du total des prestations sociales, 1998



Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

14

Répartition des revenus

À l'échelle de l'Union européenne, les 20 % de citoyens les plus pauvres ne percevaient que 7,6 % du revenu total en 1996, contre 39,3 % pour les 20 % les plus riches, c'est-à-dire 5,2 fois plus. Cet écart est le plus petit au Danemark (2,9) et en Suède (3,7), et le plus grand dans les quatre États membres du Sud, dont le revenu moyen est le plus bas de l'Union.

Les inégalités sont les plus profondes dans les États membres aux revenus moyens les plus faibles

En 1996, le revenu annuel net équivalent médian avoisinait les 14 000 SPA dans près de la moitié des États membres, dont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Un clivage Nord-Sud se dessine face au constat que les niveaux de revenu de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal se situent entre 7 700 et 10 100 SPA. L'Irlande, avec 12 000 SPA, est également au-dessous de la moyenne communautaire. Le Luxembourg est un cas à part, ses niveaux de revenu étant exceptionnellement élevés.

La répartition des revenus se mesure également en examinant la répartition du revenu total entre différentes strates de la population, constituées en fonction du niveau de revenu. À l'échelle de l'Union, les 20 % de citoyens les plus pauvres perçoivent 7,6 % du revenu total, contre près de 39,3 % pour les 20 % les plus riches. Ces chiffres sont résumés par le ratio de répartition des revenus S80/S20 (c'est-à-dire la part des 20 % les plus riches par rapport aux 20 % les plus pauvres). Ce ratio est généralement plus élevé (supérieur à la moyenne européenne de 5,2) dans les États membres du Sud (le Portugal détenant le record avec 6,8), bien que l'Irlande et le Royaume-Uni fassent également partie de ce groupe. À l'autre extrême se trouvent le Danemark (2,9) et la Suède (3,7). En général, les pays où les inégalités sont les plus fortes sont souvent ceux dont le revenu moyen est le plus bas.

Plus de 70 % des individus perçoivent des transferts sociaux, mais ceux-ci ne représentent que 25 % du revenu équivalent

Environ 70 % du revenu de la plupart des pays provient du travail, de 25 à 30 % provient des pensions et autres transferts sociaux, et la petite proportion restante du capital et d'autres sources privées. Bien que les transferts sociaux ne représentent pas une proportion élevée du revenu équiva-

lent, 73% des citoyens de l'Union en bénéficient soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire d'autres membres du ménage. Ce pourcentage varie entre 50% seulement en Grèce et en Italie et 90% en Belgique, en Irlande et au Portugal. Dans l'Union, 13% de la population vit dans des ménages dont les prestations sociales constituent la seule source de revenu. Cette proportion va de 4% en France à 19% en Belgique. Le revenu équivalent des personnes qui vivent dans des ménages percevant des pensions est, en moyenne, proche de celui de l'ensemble de la population. Toutefois, il est supérieur à la moyenne en France, en Italie, aux Pays-Bas et, surtout, en Irlande. Dans toute l'Union, mais à des degrés divers, les principaux bénéficiaires des transferts sociaux autres que les pensions sont, de loin, les ménages à faibles revenus. Voir Ménages à faibles revenus (3.15).

Il subsiste de profondes disparités régionales en termes de richesse

Il existe de multiples manières de mesurer les disparités régionales en termes de richesse. Certaines méthodes indiquent clairement que les régions pauvres convergent vers la moyenne européenne. Par exemple, le PIB par habitant (qui fournit une indication, quoique légèrement simpliste, de la richesse d'un pays) des dix régions les plus pauvres prises globalement est passé de 41 à 50% de la moyenne communautaire entre 1986 et 1996. Les autres méthodes sont beaucoup moins concluantes. Ainsi, le coefficient de variation du PIB par habitant dans les régions NUTS 3 (qui synthétise les évolutions dans toutes les régions et pas rien qu'aux deux extrémités du spectre), mesuré sur les vingt dernières années, ne traduit pas de réduction appréciable des fractures régionales. Il montre en revanche que ces fractures étaient les plus profondes en Allemagne en 1997. Ce pays devançait le Royaume-Uni qui, par ailleurs, est exemplatif des difficultés associées à l'indicateur utilisé: l'inclusion de la région du centre de Londres, dont le PIB par habitant est très élevé, a fortement influencé le coefficient.

Contexte politique général

Le traité CE (article 2) stipule que "la Communauté a pour mission (...) de promouvoir (...) le relèvement du niveau et de la qualité de la vie (...)". L'article 3 poursuivait de la manière suivante: "L'action de la Communauté comporte (...) le renforcement de la cohésion économique et sociale."

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne s'est fixé "un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir: devenir l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique

durable accompagnée d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". Voir aussi la communication adoptée par la Commission en mars 2000 intitulée "Construire une Europe de l'inclusion".

Quant à l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final), il précise que "les transferts sociaux, qui couvrent les pensions et les prestations de sécurité sociale, ne contribuent pas seulement à équilibrer et à redistribuer les revenus au cours de la vie des individus et entre les groupes sociaux, mais également à améliorer la qualité de l'emploi, avec des avantages économiques correspondants".

⁶⁰ Au Portugal, l'Office statistique est occupé à effectuer une révision en profondeur des données des vagues 1 à 3 du PCM. Celles-ci seront introduites dans les nouvelles statistiques européennes, qui contiendront les vagues 1 à 4

⁶¹ Pour la Belgique, les données sont provisoires et sont en voie de révision, car des incohérences ont été constatées dans la codification de certaines composantes du revenu.

Enfin, les Fonds structurels s'inscrivent dans le cadre de la politique structurelle de l'Union, destinée à réduire le fossé du développement entre les régions et les États membres et, ce faisant, à promouvoir la cohésion économique et sociale. Entre 1994 et 1999, les mesures structurelles ont reçu près de 35 % du budget total de l'UE (208 milliards d'euros).

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Panel communautaire des ménages (PCM), 3e vague. Les données relatives au revenu concernent l'année civile 1995. Celles sur le PIB par habitant au niveau NUTS 3 sont extraites des comptes régionaux d'Eurostat et reposent essentiellement sur le Système européen des comptes nationaux (SEC 95).

Le revenu total des ménages se définit comme l'ensemble des revenus monétaires nets reçus pendant l'année de référence de l'enquête (1995) par les ménages et les individus qui les composaient au moment de l'interview (1996). Ils comprennent les revenus du travail, les recettes privées (produits d'investissements ou d'immeubles, par exemple), les pensions et les autres transferts reçus directement. Il n'a pas été tenu compte des transferts sociaux indirects, des recettes en nature ni des loyers imputés pour les logements occupés par leurs propriétaires. Les variations du poids de ces éléments entre les pays ne permettent pas une comparaison complète des statistiques en matière de revenus. Enfin, aucune statistique sur le revenu ne sont disponibles pour la Finlande et pour la Suède.

Afin de tenir compte des différences de taille et de composition des ménages lors de la comparaison des niveaux de revenu, le revenu total du ménage est divisé par sa " taille équivalente ", calculée à l'aide de l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE. Cette échelle affecte un poids de 1,0 au premier adulte du ménage, de 0,5 au deuxième ainsi qu'à chaque personne supplémentaire de plus de 14 ans, et de 0,3

à chaque enfant de moins de 14 ans. Pour calculer le ratio de répartition, les personnes sont d'abord classées en fonction de leur revenu équivalent, puis réparties en cinq groupes de taille égale, appelés quintiles. Le ratio S80/20 correspond au rapport entre le 5e et le 1er quintile. Pour des informations sur la NUTS, voir Chômage (3.9). Les données relatives au PIB par habitant utilisées dans l'analyse sont exprimées en SPA. Elles tiennent donc compte des différences de niveau des prix entre les pays, mais pas entre les régions d'un même pays. Le coefficient de variation du PIB par habitant dans les régions du niveau NUTS 3 permet de mesurer les écarts généraux par rapport à la médiane.

Liens vers d'autres parties du rapport

Dépenses de protection sociale (3.12), Ménages à faibles revenus (3.14), Ménages sans emploi et bas salaires (3.16), Répartition des revenus (2.3), Revenu (annexe II)

Pour en savoir plus

- "European social statistics: Income, Poverty and Social Exclusion in the Member States of the European Union", édition 2000, "European Community Household Panel: selected indicators from the 1995 wave", 1999, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'UE", n° 9/2000, Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2000", Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- "Sixth Periodic Report on the Social and Economic Situation and Development of the Regions of the European Union", 1999, Commission européenne, Politique régionale et cohésion.
- "Evaluation of income support policies at the local urban level", Commission européenne, DG Recherche, rapport 1999.

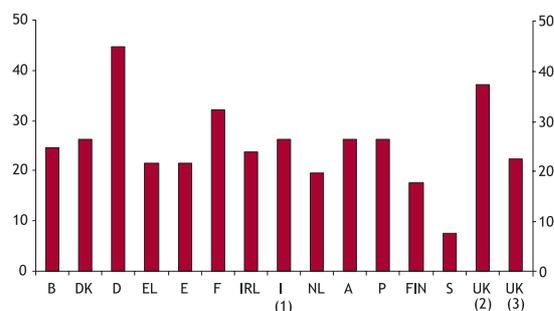
Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Ratio de quintiles S80/20 (1)																
1996	5,2	4,4	2,9	4,7	6,1	5,9	4,5	5,6	6,0	4,5	4,7	4,0	6,8	:	3,7	5,6

(1) Rapport entre la part du revenu national perçue par le 5ème et le 1er quintile.

Source : Eurostat - Plan communautaire des ménages

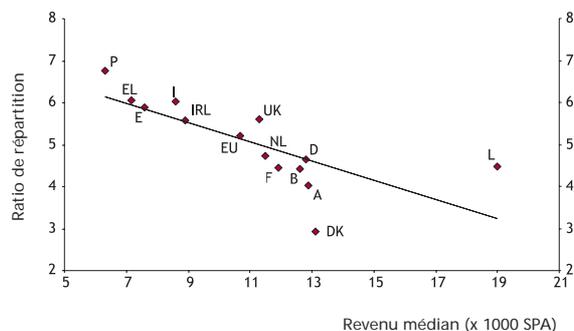
Graph 85 Coefficient de variation du PIB par habitant dans les régions NUTS III, 1997



(1) NUTS II uniquement; (2) tout le Royaume-Uni; (3) Tout le Royaume-Uni, sauf le centre de Londres (région nouvellement créée avec un PIB par habitant très élevé)

Source: Eurostat - Comptes régionaux

Graph 86 Niveau de revenu et inégalité des revenus, 1996



Source : Eurostat - Panel communautaire des ménages

15

Ménages à faibles revenus

En 1996, environ 17% de la population européenne avait un revenu équivalent inférieur à 60% de la valeur médiane nationale. C'est en Grèce et au Portugal que cette proportion était la plus élevée (plus de 20%) et au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche et en Suède qu'elle était la plus faible (de 11 à 14%). Les prestations sociales réduisent les pourcentages de pauvres dans tous les États membres, mais à des degrés très divers: autour de 10% en Grèce et en Italie, mais à raison de plus de 60% au Danemark, près du double de la moyenne européenne (26%).

Plus d'un tiers des parents isolés ont un revenu faible

En 1996, quelque 61 millions de citoyens de l'Union (17%) avaient un revenu équivalent inférieur à 60% de la valeur médiane pour leur pays (le "seuil de pauvreté"). Trois types de ménages se distinguent par leur niveau de pauvreté supérieur à la moyenne: les parents isolés ayant des enfants à charge (36%), les personnes vivant seules (23%) et les couples avec trois enfants à charge ou plus (27%). Près de 50% des parents isolés d'Allemagne, d'Irlande et du Royaume-Uni peuvent être classés parmi les personnes à faibles revenus. Le taux de pauvreté est en général plus élevé dans la population âgée que dans la population plus jeune. Plus d'un isolé âgé sur deux vivant au Portugal (un sur trois en Grèce et au Royaume-Uni) dispose d'un "bas revenu".

Les femmes (par rapport aux hommes) et les enfants (par rapport aux adultes) sont plus exposés à la pauvreté

Dans l'ensemble de l'Union, la pauvreté touche un peu plus les femmes que les hommes (moyenne européenne: 18% contre 16%). L'écart hommes/femmes est encore plus important dans le cas des personnes vivant seules, surtout si elles sont âgées.

La proportion d'enfants (de moins de 16 ans) vivant dans un ménage à faibles revenus (20%) est plus élevée que celle enregistrée pour la population dans son ensemble (17%). Les enfants d'Espagne et d'Irlande (23% contre 18% pour l'ensemble de la population) et du Royaume-Uni (26% contre 19%) semblent particulièrement mal lotis. En revanche, les enfants danois (4% contre 11%) et grecs (18% contre 21%) sont nettement moins susceptibles de vivre dans un ménage pauvre.

Les chômeurs sont les plus vulnérables

En moyenne, 40% des personnes sans emploi ont un revenu faible. Cette proportion est juste supérieure à 50% au Royaume-Uni. Dans ce dernier pays ainsi qu'en Irlande, la probabilité d'avoir un revenu faible est près de huit fois plus grande pour les chômeurs que pour les actifs occupés. À l'autre extrême, ce ratio est inférieur à deux en Autriche et au Portugal. Dans l'ensemble de l'Union, 9% des actifs occupés appartiennent à la catégorie des pauvres. Voir aussi Ménages sans emploi et bas salaires (3.16).

Les prestations sociales ont un impact significatif sur la proportion de pauvres

Une comparaison du nombre de personnes à faibles revenus avant et après les transferts sociaux autres que les pensions illustre une des principales raisons d'être de ces prestations: leur effet de redistribution et, en particulier, leur capacité à réduire le pourcentage de la population à bas revenus. Avant la prise en compte des transferts sociaux, le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni affichaient un pourcentage élevé (de 30 à 33%) de personnes démunies. Dans les autres États membres, cette proportion varie entre 22% (Italie) et 28% (Belgique), pour une moyenne européenne de 26%. Les prestations sociales réduisent le pourcentage de pauvres dans tous les pays, mais à des degrés très divers. Cette réduction est la plus faible (entre 8 et 20%) en Grèce, en Italie et au Portugal. Partout ailleurs, elle est nettement supérieure à 25%, jusqu'à atteindre plus de 60% au Danemark, soit environ le double de la réduction moyenne en Europe. Ce pays compte le taux de pauvreté le plus faible après transferts sociaux. À l'autre bout de l'échelle, après prestations, se trouvent la Grèce et le Portugal. Le taux de pauvreté reste également supérieur à la moyenne communautaire en Irlande et au Royaume-Uni, deux pays qui avaient déjà le taux le plus élevé avant transferts. Toutefois, à la différence de la Grèce et du Portugal, l'effet de redistribution y est beaucoup plus fort. Enfin, en Italie, si le pourcentage de pauvres est proche de la moyenne de l'UE en dépit du faible impact des transferts, c'est parce que ce pays affiche le plus faible taux de pauvreté avant transferts.

Un écart de pauvreté de 30 %

S'il suffit de comptabiliser le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté pour déterminer le taux de pauvreté, rien n'indique la gravité du phénomène. Pour la connaître, il faut mesurer l'écart entre le niveau de revenu des pauvres et le seuil de pauvreté. En 1996, dans l'UE, les personnes vivant dans des ménages à bas revenu avaient un revenu équivalent inférieur de 30% au seuil de pauvreté moyen pondéré. Ce seuil étant de 6 400 SPA, l'écart équivalent médian de pauvreté était d'environ 2 000 SPA.

Près de 25 millions de personnes vivent en état de pauvreté permanente

En 1996, 7% de la population de l'Union européenne vivait dans un ménage à faibles revenus depuis trois années consécutives au moins. Elles représentaient 42% de l'ensemble de la population en état de précarité. Les taux de pauvreté permanente variaient d'environ 3% au Danemark et aux Pays-Bas à 10% en Grèce et à 12% au Portugal.

Contexte politique général

L'article 136 du traité CE cite la "lutte contre les exclusions" parmi les six objectifs de la politique sociale européenne. L'article 137, paragraphe 1, mentionne l'intégration des personnes exclues du marché du travail parmi les domaines dans lesquels la Communauté devra soutenir et compléter l'action des États membres. L'article 137, paragraphe 2, permet une action au niveau communautaire en encourageant "la coopération entre États membres par le biais d'initiatives visant à améliorer les connaissances, à développer les échanges d'informations et de meilleures pratiques, à promouvoir des approches novatrices et à évaluer les expériences afin de lutter contre l'exclusion sociale".

Le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) a estimé "inacceptable que, dans l'Union, tant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et soient touchées par l'exclusion sociale" et que "la nouvelle société de la connaissance [offre] de formidables possibilités pour réduire l'exclusion sociale" (conclusion de la présidence n°32).

La pauvreté et l'exclusion sociale n'ont pas été oubliées dans l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final), dont un objectif consiste à "prévenir et éradiquer la pauvreté et l'exclusion et à promouvoir l'intégration et la participation de tous à la vie économique et sociale" (section 4.2.2.1).

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Panel communautaire des ménages (PCM), 3e vague.

L'ampleur des faibles revenus (ou pauvreté monétaire relative) se mesure à la proportion de la population dont le revenu équivalent est inférieur à 60 % du revenu équiva-

lent médian de chaque pays. Le revenu médian est préféré au revenu moyen car il est moins sujet à l'influence des valeurs extrêmes de la répartition des revenus. L'écart de pauvreté est défini comme le revenu supplémentaire indispensable pour aligner le revenu équivalent d'un individu vivant en état de précarité sur le revenu correspondant au seuil de pauvreté. Voir Répartition des revenus (3.14) pour la définition des concepts de revenu et pour les remarques sur les statistiques belges et portugaises. Les données sur les revenus de la Finlande et de la Suède ne sont pas disponibles, de même que celles sur la pauvreté permanente en Autriche.

Liens vers d'autres parties du rapport

Emploi (3.7), Dépenses de protection sociale (3.12), Répartition des revenus (3.14), Ménages sans emploi et bas salaires (3.16), Répartition des revenus (2.3), Revenu (annexe II)

Pour en savoir plus

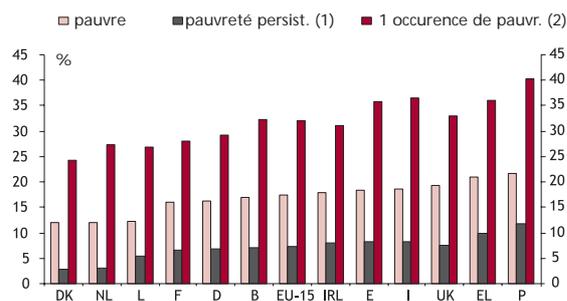
- "European social statistics: Income, Poverty and Social Exclusion in the Member States of the European Union", édition 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Pauvreté monétaire persistante et exclusion sociale dans l'Union européenne", n° 13/2000. "La pauvreté monétaire dans l'Union européenne: la situation des enfants, les différences entre les sexes et l'écart de pauvreté", n° 12/2000. "Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'UE", n° 9/2000. "L'exclusion sociale dans les États membres de l'Union européenne", n° 1/2000. "Faibles rémunérations et faibles revenus: une analyse UE-12 au niveau des ménages", n° 6/1998, Eurostat.
- "Evaluation of income support policies at the local urban level", Commission européenne, DG Recherche, rapport 1999.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Pourcentage de la population ayant un revenu inférieur à 60% de la valeur médiane nationale, avant et après les transferts sociaux (1), 1996																
Après transferts	17	17	11	16	21	18	16	18	19	12	12	13	22	:	14	19
Avant transferts	26	28	30	23	23	26	27	33	22	24	24	24	27	:	:	32
Monnaies nationales	:	BEF	DKK	DEM	GRD	ESP	FRF	IEP	ITL	LUF	NLG	ATS	PTE	FMK	SEK	GBP
60% du rev. annuel median (mn)	:	318640	76960	16513	1024000	613899	52191	3771	8802(2)	463848	15535	117600	539400	:	:	4969
60% du rev. annuel médian (SPA)	:	7562	7883	7675	4313	4558	7166	5362	5188	11409	6891	7733	3772	:	:	6800

EU-15 ne comprend pas FIN, S.(1) Les prestations sociales autres que les pensions, c-à-d, les pensions sont incluses 'avant' et 'après'. (2) I: données en milliers.
Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM)

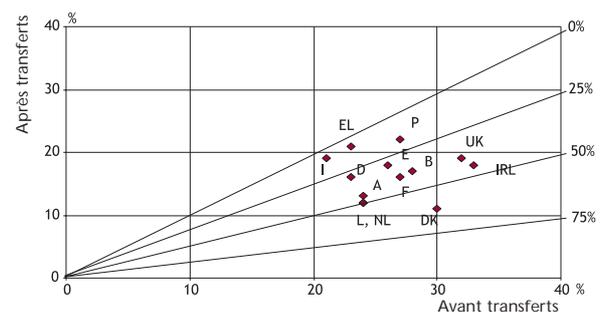
Graph 87 Pourcentage de la population vivant en état de pauvreté ou de pauvreté persistante, 1996



(1) personnes qui étaient également en état de pauvreté monétaire en 1995 et 1994
(2) personnes qui ont vécu au moins une année en état de pauvreté entre 1994 et 1996

Source : Eurostat - Panel communautaire des ménages

Graph 88 Pourcentage des personnes à bas revenus avant et après transferts sociaux autres que les pensions, 1996



Source : Eurostat - Panel communautaire des ménages

16

Ménages sans emplois et bas salaires

Les ménages sans emploi et les bas salaires sont deux éléments importants dans l'état de pauvreté. A l'échelle de l'Union, 6% des ménages (dont au moins un membre est actif) sont des ménages sans emploi. Les personnes habitant dans de tels ménages courent à peu près quatre fois plus de risque de se trouver en état de précarité monétaire que celles qui vivent dans un ménage dont un ou plusieurs membres travaillent. Toutefois, le travail n'exclut pas la menace de la pauvreté. Pour plusieurs raisons, allant de la faiblesse des rémunérations au nombre de membres non occupés dans le ménage, une proportion considérable de la population vivant dans un ménage "actif" est également en état de pauvreté.

Les personnes qui vivent dans un ménage sans emploi risquent quatre fois plus d'être victimes de la pauvreté que les membres des ménages "actifs"

En 1999, près de 70 % des ménages européens comptaient au moins un membre économiquement actif (c'est-à-dire effectivement au travail ou demandeur d'emploi). Environ 6% de ces ménages "actifs" peuvent être considérés comme des ménages sans emploi, c'est-à-dire dont aucun membre ne travaille. Cette proportion était la plus basse (3% au maximum) au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche et au Portugal, et la plus élevée en Belgique et en Allemagne (6,6% chacune), en Espagne (6,7%), en France (7,4%) et en Irlande (7% en 1997). On ne dispose pas de données à ce sujet pour les pays nordiques.

Dans l'ensemble de l'UE, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage sans emploi était de 50%, contre 13% parmi celles vivant dans un ménage "actif" dont au moins un membre travaille (données de 1996). Cela signifie que les personnes qui vivent dans un ménage sans emploi risquent quatre fois plus d'être victimes de la pauvreté que les membres des ménages "actifs". Cet écart varie significativement d'un État à l'autre. En Belgique, en Irlande et au Royaume-Uni, le rapport est d'au moins cinq pour un, alors qu'il n'est que de deux ou trois pour un dans les États membres du Sud.

En 1996, en Belgique, en France, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni, plus de 50% des membres d'un ménage sans emploi (tel que défini plus haut) vivaient sous le seuil de pauvreté. Cette proportion était nettement moindre au Danemark (16%), en Grèce (33%) et au Portugal (32%).

Le tableau complexe des travailleurs au faible salaire

Bien que les personnes qui occupent un emploi aient moins de probabilités de vivre dans un ménage à faibles revenus, elles ne sont pas pour autant à l'abri du risque de pauvreté. Une étude récente de la population salariée (voir "Pour en savoir plus") a analysé la situation des bas salaires, c'est-à-dire des travailleurs dont la rémunération mensuelle est inférieure à 60% de la valeur médiane nationale. Cette étude révèle que, pour des raisons diverses, le niveau de vie (mesuré suivant le revenu) n'est que partiellement déterminé par le salaire. En effet, dans 50% des cas, les faibles rémunérations perçues par un membre du ménage sont en quelque sorte compensées par les traitements plus élevés d'un ou de plusieurs autres membres du même ménage, ou par des revenus autres que salariaux (revenus issus d'un tra-

vail indépendant, prestations sociales, produits immobiliers, etc.). Enfin, le niveau de vie ne dépend pas uniquement des ressources disponibles. Il dépend aussi de la taille du ménage ainsi que de ses caractéristiques économiques (nombre de personnes occupées, etc.) et démographiques (nombre d'enfants et d'autres personnes à charge, etc.). Cela explique que tous les salariés aux rémunérations faibles ne vivent pas forcément dans des ménages à bas revenu. Inversement, ce peut être le cas de ceux dont le salaire est supérieur au seuil critique, mais qui, par exemple, ont de nombreuses personnes à charge.

8 % des travailleurs européens vivent en état de pauvreté

Dans l'ensemble de l'Union, le taux de pauvreté de la population salariée avoisine les 8 % (environ 9 millions de personnes). Il est toutefois nettement plus élevé en Allemagne, en Grèce, en Espagne et en Italie, alors qu'il est inférieur au Danemark et au Portugal. Dans tous les pays analysés – et ce n'est pas une surprise –, le taux de pauvreté des travailleurs est moindre que celui de la population dans son ensemble. Cependant, ce ne sont pas nécessairement les pays dont le taux de pauvreté est le plus élevé qui comptent les plus grosses proportions de travailleurs pauvres. Pour prendre un exemple extrême, le Danemark a le taux de pauvreté le plus bas tant pour l'ensemble de sa population que pour celle de ses travailleurs, tandis que le Portugal, où le niveau de pauvreté des travailleurs est également faible (1 % en plus que le Danemark), connaît le taux de pauvreté le plus élevé pour l'ensemble de sa population.

Dans la majorité des États membres, le taux de pauvreté des travailleurs faiblement rémunérés est supérieur à celui de l'ensemble de la population

Les travailleurs faiblement rémunérés (ceux dont le salaire mensuel est inférieur à 60% du salaire médian dans leur pays) représentent 15% des travailleurs de l'Union européenne, avec des extrêmes allant de 6% au Portugal à 21% au Royaume-Uni. Un cinquième de ces travailleurs à bas salaire (soit plus du double de la moyenne de l'ensemble des travailleurs, 8%) sont dans une situation de pauvreté. Cette surreprésentation des bas revenus parmi les travailleurs faiblement rémunérés s'observe dans tous les pays. En outre, à trois exceptions près (l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni), le taux de pauvreté des travailleurs à bas salaire est supérieur – parfois de loin – au taux de pauvreté de l'ensemble de la population.

Contexte politique général

Voir Ménages à faibles revenus (3.15).

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Enquête communautaire sur les forces de travail (statistiques sur la population vivant dans des ménages sans emploi). Panel communautaire des ménages (PCM), 1993, 3e vague. Les données relatives au revenu concernent l'année calendrier 1995.

Voir Répartition des revenus (3.10) pour la définition des concepts du revenu et du revenu équivalent. Pour la définition des ménages à faibles revenus (ou pauvres), voir Ménages à faibles revenus (3.15).

La population active (ou force de travail) se définit comme la somme entre les personnes au travail et les chômeurs. Pour la section sur les travailleurs faiblement rémunérés, seuls les travailleurs rémunérés et occupés au moins 15 heures par semaine ont été inclus dans l'analyse. Un travailleur est dit faiblement rémunéré lorsque son salaire mensuel est inférieur à un seuil défini à l'échelle nationale. Deux facteurs, qui peuvent s'additionner, contribuent au risque du bas salaire: d'une part, le travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine), de l'autre, le faible taux

de rémunération (un salaire mensuel qui, une fois "ajusté" pour tenir compte des heures travaillées chaque semaine, est inférieur à un seuil de rémunération défini à l'échelle nationale).

Liens vers d'autres parties du rapport

Emploi (3.7), Dépenses de protection sociale (3.12), Répartition des revenus (3.14), Ménages à faibles revenus (3.15), Revenu (annexe II)

Pour en savoir plus

- "European social statistics: Income, Poverty and Social Exclusion in the Member States of the European Union", édition 2000, "European Community Household Panel: selected indicators from the 1995 wave", 1999, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "La pauvreté monétaire dans l'Union européenne: la situation des enfants, les différences entre les sexes et l'écart de pauvreté", n° 12/2000. "Les bas salaires dans les pays de l'UE", n° 11/2000. "Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'UE", n° 9/2000. "L'exclusion sociale dans les États membres de l'Union européenne", n° 1/2000, Eurostat.
- "Low pay and earning mobility in Europe", programme TSER, Edward Elgar Publishing, Royaume-Uni, 1999.

Indicateur-clé

Pourcentage des ménages dont aucun membre ne travaille par rapport à l'ensemble des ménages dont au moins une personne est active

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
1999	5,8	6,6	4*	6,6	5,1	6,7	7,4	7,0	5,7	1,0	2,0	3,0	1,5	:	:	4,9

Taux de pauvreté de la population vivant dans ..., 1996

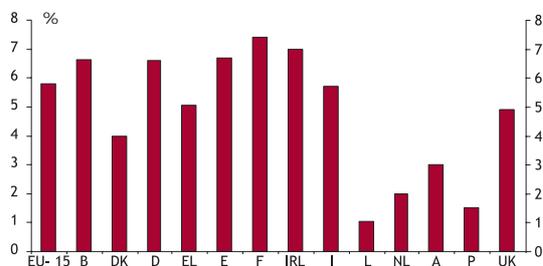
	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Ménages sans emploi (1)	50	59	16	47	33	47	58	58	55*	:	43	39	32*	:	:	55
Ménages 'actifs' (2)	13	11	7	13	17	15	12	10	17	10	9	10	18	:	:	11

(1) Personnes vivant dans un ménage (dont au moins un membre est actif) mais dont aucun membre ne travaille.

(2) Personnes vivant dans un ménage (dont au moins un membre est actif) et dont au moins un membre a un emploi.

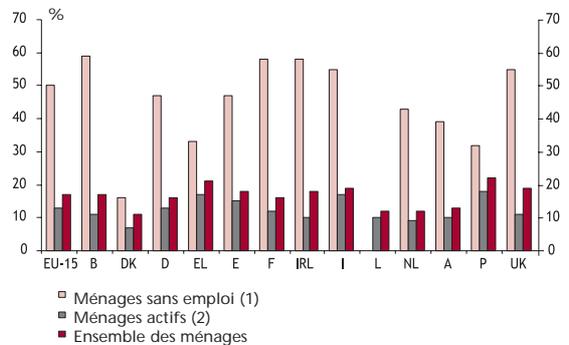
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail, 1999 (IRL: EFT 1997) - DK: Panel communautaire des ménages.

Graphe 89 Pourcentage des ménages dont aucun membre ne travaille par rapport à l'ensemble des ménages dont au moins une personne est active, 1999



Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages.

Graphe 90 Taux de pauvreté des personnes vivant dans des ménages sans emploi, dans des ménages 'actifs' et dans l'ensemble des ménages, 1996



Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages.

17

Emploi des femmes

De 1989 à 1999, le taux d'emploi de la population masculine de l'Union européenne a reculé de près de 3 %, tandis que celui de la population féminine augmentait de 6 %. Le fossé entre les sexes s'est donc quelque peu comblé mais, avec 72 %, le taux d'emploi masculin reste de loin supérieur au taux féminin (53 %). Les trois pays nordiques affichent les taux d'emploi des femmes les plus élevés.

Les femmes restent défavorisées sur le marché du travail

Malgré les progrès accomplis ces dernières années, les femmes éprouvent toujours des difficultés particulières en matière d'accès au marché de l'emploi – et spécifiquement aux postes décisionnels (voir la section 2.4.4) –, de rémunération et de conciliation de la vie professionnelle et familiale. Bien que les emplois nets créés ces dix dernières années soient pratiquement tous revenus à des femmes, cette croissance de l'emploi est restée inférieure à l'accroissement du nombre de femmes souhaitant travailler. En conséquence, le chômage touche nettement plus les femmes que les hommes. Un peu plus de la moitié des sans-emploi sont des femmes (51 %), alors qu'elles représentent environ 43 % de la force de travail de l'Union. Les taux d'emploi des femmes demeurent systématiquement inférieurs à ceux des hommes. En outre, nombre de femmes travaillent à temps partiel.

L'écart hommes/femmes se rétrécit mais demeure important

À la suite du relèvement du niveau d'éducation et de l'évolution des attitudes, le taux d'emploi des femmes se rapproche de celui des hommes. Entre 1989 et 1999, il est passé à 53 % (+ 6%), tandis que le taux des hommes reculait à 72 % (- 3%). L'écart hommes/femmes, même s'il se réduit, reste important dans la grande majorité des pays. En Finlande et en Suède, le taux d'emploi des femmes se maintient aux alentours de 90 % de celui des hommes, malgré le recul relatif du nombre de femmes actives enregistré ces dernières années dans ces pays. Dans la quasi-totalité des États membres, le fossé entre les sexes est moins large dans la jeune génération que chez les personnes plus âgées.

À l'échelle de l'Union, les femmes travaillent surtout dans le secteur des services, en expansion (80 % de l'ensemble des femmes occupées, contre 55 % des hommes); elles risquent donc moins de perdre leur emploi que les hommes, dont un nombre disproportionné travaille dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, en cours de restructuration. La ségrégation professionnelle peut limiter le choix des femmes qui entrent ou souhaitent entrer sur le marché

du travail. Elles restent par ailleurs sous-représentées dans les emplois de haut niveau: seules 6% occupent des postes de direction, contre 10% des hommes.

D'une manière générale, les mères âgées de 25 à 49 ans ayant au moins un enfant (âgé de 0 à 5 ans) ont moins de chances (55 %) de travailler que les femmes du même âge sans enfant (69 %). L'écart entre ces deux groupes de femmes est particulièrement important en Allemagne, au Luxembourg et au Royaume-Uni. En Belgique et au Portugal, en revanche, les deux taux sont presque identiques. Les différences entre les pays s'expliquent par les variations dans l'ampleur de la discrimination, l'offre de services de garde d'enfants, la possibilité de travailler à temps partiel, la fiscalité, l'aide sociale, les attitudes à l'égard des femmes, etc. Voir aussi Tendances démographiques et questions connexes (2.1).

Un tiers des femmes occupées travaillent à temps partiel

Dans l'ensemble de l'Union, 33% des femmes exerçant une activité professionnelle travaillent à temps partiel, contre seulement 6% des hommes. La proportion de femmes dans cette situation est particulièrement élevée aux Pays-Bas (68%) et au Royaume-Uni (44%). Parmi les travailleurs à plein temps, les femmes effectuent moins d'heures de travail que les hommes dans tous les États membres, la différence étant cependant de moins d'une heure aux Pays-Bas, en Autriche et en Suède. À l'opposé, l'écart hommes/femmes atteint pratiquement 5 heures au Royaume-Uni.

Partout dans l'UE, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un contrat à durée déterminée (14 % contre 12%). C'est en Espagne que cette proportion est la plus élevée, puisque 35% des femmes actives sont employées dans le cadre d'un contrat de ce type.

Les femmes sans-emploi sont relativement plus nombreuses

En 1999, le taux de chômage des femmes était supérieur à celui des hommes presque partout dans l'Union, la moyenne s'élevant à 10,8% pour les premières contre 7,9% pour les seconds.

Contexte politique général

Le traité CE (article 137) dispose que "la Communauté soutient et complète l'action des États membres dans les domaines suivants: (...) l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne leurs chances sur le marché du travail et le traitement dans le travail".

Les lignes directrices pour l'emploi en 2000 ajoutent (n° 19): "Les États membres s'efforceront de réduire l'écart entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes en soutenant activement une augmentation de l'emploi des femmes et ils prendront des mesures pour parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les secteurs d'activité et toutes les professions." Afin

de renforcer l'égalité des chances, les États membres et les partenaires sociaux "élaboreront, appliqueront et encourageront des politiques favorables à la famille, y compris la mise en place de services d'accueil abordables, accessibles et de bonne qualité pour les enfants et les autres personnes à charge, ainsi que de régimes de congé parental et d'autres types de congé" (n° 20).

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Conseil économique et social et au Comité des régions concernant un programme-cadre communautaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005).

Examen de la mise en œuvre par les États membres et par les institutions européennes de la plate-forme d'action de Pékin: les femmes dans le processus de décision, Conseil de l'Union européenne, 11829/1/99.

Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 concluait que "le marché du travail est caractérisé par un taux d'emploi trop faible et par une participation insuffisante des femmes" (conclusion de la présidence n° 4). Il identifiait également quatre domaines-clés pour une politique active de l'emploi. L'un d'eux consiste à "améliorer l'égalité des chances sous tous ses aspects, y compris en réduisant la ségrégation professionnelle et en permettant de concilier plus aisément vie professionnelle et vie familiale, notamment en fixant un nouveau critère d'évaluation des performances relatif à l'amélioration des structures de garde des enfants".

Enfin, un des principaux objectifs de l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final), section 4.1.1.1, est de "réaliser le potentiel de plein emploi de l'Europe en cher-

chant à (...) augmenter le nombre de femmes au travail au-delà de 60 % en 2010, compte tenu des différents points de départ des États membres ". Le texte souligne aussi la nécessité de donner une plus grande priorité à l'égalité des chances.

Notes méthodologiques

Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Pour une définition des taux d'activité, d'emploi et de chômage et du travail à temps plein et à temps partiel, voir Emploi (3.7) et Chômage (3.9).

Liens vers d'autres parties du rapport

Emploi (3.7), Rémunérations des hommes et des femmes (3.18), Tendances démographiques et questions connexes (2.1), Participation sociale (2.4), Marché du travail (annexe II).

Pour en savoir plus

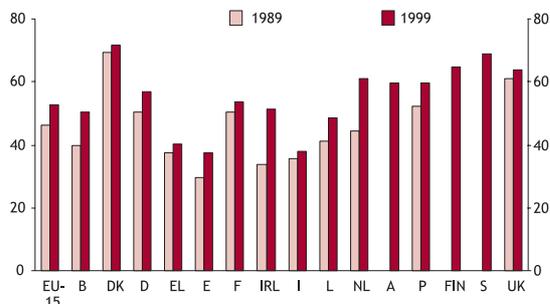
- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 1999", 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Le travail à temps partiel dans l'Union européenne", n° 13/1997. "Enquête sur les forces de travail – Principaux résultats 1999", n° 5/2000, Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2000". "L'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne – Rapport annuel 1999". "Magazine Égalité entre les femmes et les hommes", trimestriel, Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux d'emploi, 15 - 64 ans, 1999																
Femmes	52,6	50,2	71,6	57,1	40,3	37,3	53,5	51,4	38,1	48,5	61,3	59,7	59,6	64,6	68,9	63,7
Hommes	71,6	67,5	81,2	72,4	71,6	67,8	67,5	73,6	67,1	74,4	80,3	76,7	75,7	70,2	72,1	76,9

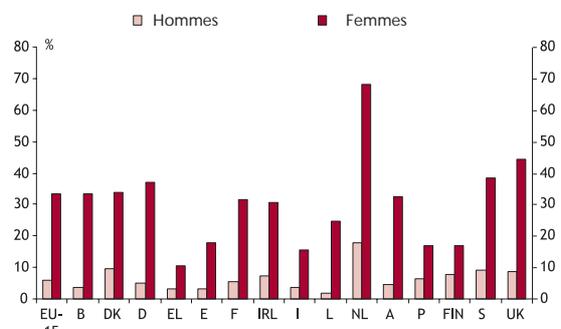
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graphe 91 Taux d'emploi des femmes, 1989 et 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graphe 92 Pourcentage de personnes actives à temps partiel, par sexe, 1999



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

18

Rémunération des hommes et des femmes

En 1998, le salaire moyen des femmes dans les secteurs de l'industrie et des services de l'Union européenne était estimé à 23 % de moins que celui des hommes. Dans l'ensemble, les écarts étaient les plus minces en Belgique, au Danemark, en France, au Luxembourg et en Suède, quoiqu'une analyse sectorielle ait montré des résultats différents. D'une manière générale, le fossé entre les sexes a tendance à se combler: en 1995, il était en moyenne de 26 % dans l'Union. S'il n'est pas possible de déterminer si les femmes sont moins bien rémunérées à travail égal, elles occupent en tout cas des emplois au salaire inférieur.

Quel que soit l'État membre, la rémunération de la femme ne dépasse jamais 84 % de celle de l'homme

En 1998, le salaire moyen des femmes actives dans les secteurs de l'industrie et des services atteignait 77 % du salaire masculin. Au Danemark, en France et en Suède, il en représentait de 80 à 82 %. Il était même de 84 % en Belgique et au Luxembourg en 1995 (on ne dispose pas de données comparables pour 1998). Par contre, en Irlande, en Autriche et au Royaume-Uni, cette proportion s'arrêtait à 70 %. Dans toute l'Union, néanmoins, les salaires féminins gagnent du terrain, puisqu'ils ont augmenté de 3 points depuis 1995 (74 %). Dans les métiers manuels du secteur secondaire, ils sont cependant inférieurs (72 %), mais en progression de 2 points depuis 1995.

Ces écarts doivent d'abord être interprétés comme le résultat d'une comparaison de moyennes pour deux populations de salariés aux caractéristiques très différentes. Premièrement, femmes et hommes n'exercent pas les mêmes professions. Dans la population observée, les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes à occuper des postes administratifs, tandis que les hommes sont plus du double dans les professions manuelles qui, en moyenne, sont mieux rémunérées que les fonctions d'employés de bureau. Deuxièmement, les femmes actives sont généralement plus jeunes. En conséquence, elles ont, en moyenne, moins d'ancienneté et moins de chances d'occuper un poste de direction, ce qui se répercute sur le niveau moyen de leur salaire. Troisièmement, le niveau d'éducation des femmes est généralement inférieur à celui des hommes, ce qui augmente la probabilité qu'elles perçoivent une rémunération moindre. De plus, les femmes sont moins susceptibles de posséder une formation technique, qui s'accompagne d'un salaire moyen plus élevé qu'un diplôme plus général de l'enseignement secondaire.

Les écarts de salaires par secteur

Dans la majorité des États membres pour lesquels des statistiques sont disponibles, les écarts de salaires sont plus importants que la moyenne dans le secteur des services financiers sauf, notamment, en Autriche et au Portugal. Ces différences sont nettement moindres dans le secteur hôtels et les restaurants. Au Danemark, en Espagne et en Finlande, le salaire moyen des femmes occupées dans ce secteur en 1998 atteignait environ 90 % du salaire masculin, tandis qu'en Suède, l'égalité des rémunérations y était presque acquise.

Un effet de génération?

L'examen des différences de salaires par âge montre que les écarts entre hommes et femmes se creusent rapidement avec l'âge (chiffres de 1995). Cela s'explique essentiellement par les types d'emploi occupés par les femmes plus âgées, qui sont davantage concentrés dans le travail de bureau, lequel est moins bien rémunéré que la moyenne. Toutefois, cette situation est également imputable au fait que certaines femmes âgées interrompent leur activité professionnelle pendant une période assez longue, ce qui accroît les différences.

Où d'éducation?

Dans l'ensemble, les différences de rémunération entre les hommes et les femmes paraissent augmenter avec le niveau de qualification, le tableau étant cependant loin d'être homogène dans tous les États membres (chiffres de 1995). En Belgique, au Danemark, en Espagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas, les femmes les plus qualifiées sont les moins bien payées en comparaison de leurs collègues masculins. L'inverse est vrai en Grèce et en Irlande. Dans les autres États membres, le niveau d'éducation semble avoir une influence minime sur les écarts salariaux.

Contexte politique général

Le traité CE (article 141) stipule: " Chaque État membre assure l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail ou un travail de même valeur. Aux fins du présent article, on entend par rémunération, le salaire ou traitement ordinaire de base ou minimum, et tous autres avantages payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier. L'égalité de rémunération, sans discrimination fondée sur le sexe, implique:

- (a) que la rémunération accordée pour un même travail payé à la tâche soit établie sur la base d'une même unité de mesure;
- (b) que la rémunération accordée pour un travail payé au temps soit la même pour un même poste de travail. "

Lignes directrices pour l'emploi en 2000 (n° 19): " [Les États membres] prendront (...) des mesures positives pour promouvoir l'égalité de rémunération pour un même travail ou des tâches équivalentes, et pour réduire les écarts de revenu entre les femmes et les hommes. "

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Statistiques harmonisées sur les salaires (données annuelles) et Statistiques sur la structure des salaires, 1995

Les statistiques sur les rémunérations concernent les hommes et les femmes occupés dans certains secteurs économiques. En principe, les secteurs de l'industrie et des services couvrent tous les travailleurs des catégories NACE C à O, mais les exceptions sont nombreuses. Ainsi, les statistiques du Danemark, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Portugal ne portent que sur les catégories C à K, celles de l'Allemagne sur les catégories C à F, G et J; en Irlande, elles ne concernent que les travailleurs manuels et non manuels dans le seul secteur secondaire. Dans tous les États membres sauf les Pays-Bas, le secteur des services financiers (NACE J) n'englobe que les travailleurs non manuels. Enfin, les hôtels et les restaurants correspondent à la catégorie NACE H.

La couverture de l'enquête n'est pas idéale pour observer les salaires des femmes, car certains secteurs très féminisés (la santé, l'éducation et les services aux personnes) ne sont pas couverts. Les chiffres moyens pour l'Europe des Quinze présentés ici sont calculés en pondérant les salaires en fonction du nombre de salariés dans les États membres.

Liens vers d'autres parties du rapport

Emploi des femmes (3.17), Revenu (annexe II)

Pour en savoir plus

- "Earnings in industry and services - Hours of work in industry, 1996-1998", édition 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Dans l'UE, les femmes gagnent en moyenne 28 % de moins que les hommes", n° 6/1999, Eurostat.
- "Portrait social de l'Europe", 1998, Eurostat.
- "Les relations industrielles en Europe", 2000. Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.

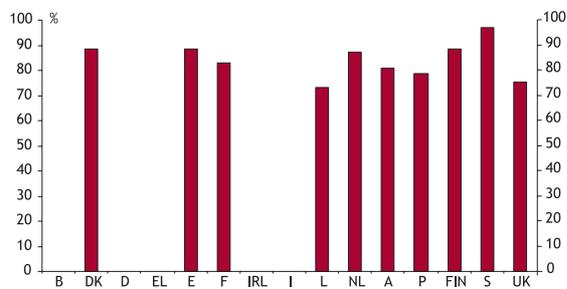
Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Salaires moyens des femmes en pourcentage de ceux des hommes, 1998																
Industrie et services	77*	84*	82	77	73*	76	80	70*	77*	84*	72	69	73	79	82	72
Industrie	72*	80	95	76	79	76	81	73	81*	74	78	65	72	81	92	70

Voir les Notes méthodologiques

Source: Eurostat - Statistiques harmonisées sur les salaires, 1998. B, EL et L (industrie et services) et I (toutes les données) - Structures de salaire 1995

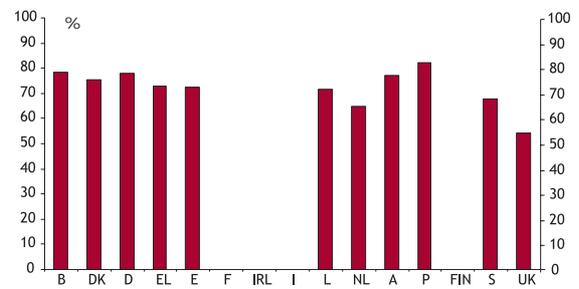
Graph 93 Salaires moyens des femmes en pourcentage de ceux des hommes, 1998
Secteur hôtels et restaurants



Pas de données disponibles pour B, D, EL, IRL et I

Source: Eurostat - Statistiques harmonisées sur les salaires

Graph 94 Salaires moyens des femmes en pourcentage de ceux des hommes, 1998
Secteur des services financiers



Pas de données disponibles pour F, IRL, I et FIN

Source: Eurostat - Statistiques harmonisées sur les salaires

19

Espérance de vie

L'espérance de vie continue d'augmenter. Elle est aujourd'hui de 81 ans pour les femmes et de 75 ans pour les hommes. Dans tous les États membres, les femmes vivent plus longtemps. Les pays du Sud comblent petit à petit leur fossé par rapport aux pays du Nord. Dans l'UE, les femmes peuvent s'attendre à vivre jusqu'à l'âge de 62 ans sans aucune incapacité et jusqu'à 74 ans sans incapacité grave. Les chiffres correspondants pour les hommes sont de 60 et 69 ans.

L'espérance de vie moyenne continue d'augmenter

Ces 50 dernières années, l'espérance de vie des hommes et des femmes a connu une augmentation constante aboutissant à un gain total d'environ 10 années pour chaque sexe. Dans toute l'Union, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. En 1999, l'espérance de vie des femmes y était de 81 ans et celle des hommes de 75 ans. D'après les estimations d'Eurostat, ces chiffres pourraient atteindre 84 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes d'ici à 2020.

Vivre sans incapacité jusqu'à 60 ans

L'espérance de vie en bonne santé englobe un groupe d'indicateurs de santé associant des données sur la mortalité, l'incapacité et la morbidité. Le présent rapport s'appuie sur l'espérance de vie sans incapacité (grave). À l'échelle de l'Union, les femmes peuvent espérer vivre jusqu'à 62 ans sans aucune incapacité et jusqu'à 74 ans sans incapacité grave. Les chiffres correspondants pour les hommes sont de 60 et 69 ans.

Forte baisse de la mortalité infantile

Les progrès de la recherche médicale et des soins de santé ont également entraîné une amélioration spectaculaire du taux de mortalité infantile dans l'Europe des Quinze, le nombre de décès par millier de naissances vivantes tombant de 23 en 1970 à 5 en 1999. Les différences entre États membres ont pratiquement disparu.

8 % du PIB pour la santé

En 1998, le total des dépenses de santé représentait en moyenne 8 % du PIB communautaire. L'Allemagne (10,6 %) et la France (9,6 %) dépensaient le plus, même si elles restent très loin derrière les États-Unis (13,6 %). Ces quelques dix dernières années, ces dépenses ont augmenté, en pourcentage du PIB, dans la majorité des pays. Les hausses les plus significatives ont été observées en Belgique, en Allemagne et au Portugal.

Près d'une personne âgée sur quatre qualifie sa santé de mauvaise

À l'échelle de l'Union, environ 9 % des adultes (âgés de 16 ans et plus) jugent leur santé "mauvaise" ou "très mauvai-

se". 65 % estiment qu'elle est "bonne" ou "très bonne", tandis que les 26 % restants la qualifient de "moyenne". La proportion de personnes s'estimant en "(très) mauvaise" santé augmente avec l'âge: près d'une personne âgée sur quatre décrit son état de santé en ces termes. À tous les âges, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de juger leur santé mauvaise à très mauvaise. Ce schéma se retrouve dans tous les États membres, à une ou deux petites exceptions près.

Dans toute l'Union, les personnes bénéficiant d'un niveau de revenu élevé déclarent une santé meilleure que celles dont les revenus sont faibles. En moyenne, seuls 4 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont une mauvaise opinion de leur santé, par rapport à 13 % des personnes qui ont, au mieux, terminé leur scolarité obligatoire.

Un peu plus de 40 % de la population européenne âgée de 65 ans et plus déclarent souffrir d'un problème de santé chronique, physique ou mental, d'une maladie ou d'un handicap qui entrave leurs activités quotidiennes ("gravement" pour 18 %, "dans une certaine mesure" pour 24 %).

Au cours de l'année 1994, environ un dixième de la population adulte de l'UE a passé au moins une nuit à l'hôpital. Cette proportion dépasse les 20 % parmi les personnes "très âgées". Dans cette catégorie, il s'agissait plus souvent d'hommes que de femmes.

Les maladies circulatoires et le cancer restent les principales causes de mortalité

La mortalité varie significativement en fonction de l'âge et du sexe. En règle générale, elle est plus élevée dans la population masculine dans toutes les catégories d'âge. Dans les deux sexes, les maladies circulatoires sont la principale cause de mortalité dans l'UE (à la seule exception de la France, où elles sont détrônées par le cancer): en 1997, elles ont fait 700 000 victimes chez les hommes et 850 000 chez les femmes, ce qui représentait 344 et 218 décès par millier d'habitants. Ces maladies sont responsables de la moitié de l'ensemble des décès de la population âgée de plus de 75 ans. Dans la tranche d'âge des 45 à 64 ans, le cancer est le principal tueur. Enfin, dans la catégorie des 15 à 34 ans, les premières causes de mortalité sont les blessures et les empoisonnements. Comparativement, elles n'interviennent plus que pour une petite proportion de victimes au-delà de 55 ans.

Contexte politique général

Le traité CE (titre XIII – Santé publique, article 152) stipule: "L'action de la Communauté, qui complète les politiques nationales, porte sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé humaine. Cette action comprend également la lutte contre les grands fléaux, en favorisant la recherche sur leurs causes, leur transmission et leur prévention ainsi que l'information et l'éducation en matière de santé."

La décision n° 1400/97/CE du Parlement européen et du Conseil, du 30 juin 1997, qui institue le programme d'action communautaire en matière de surveillance de la santé, précise, dans son article premier: "Le présent programme a pour objectif de contribuer à l'établissement d'un système communautaire de surveillance de la santé qui permette de a) mesurer l'état de santé, les tendances et les déterminants de santé dans l'ensemble de la Communauté (...)"

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Statistiques démographiques et Panel communautaire des ménages (PCM). Éco-Santé OCDE 1998.

Le taux de mortalité infantile se définit comme le nombre de bébés qui meurent au cours de leur première année de

vie, divisé par le nombre de naissances vivantes (en milliers). L'espérance de vie à la naissance correspond à l'âge moyen qu'un individu atteindrait si les taux de mortalité de chaque classe d'âge unitaire observés pour une année civile ou une période donnée devaient se maintenir. L'espérance de vie sans incapacité se calcule par la méthode de Sullivan; elle s'appuie sur les statistiques de mortalité et sur les chiffres de prévalence extraits du PCM. Les données relatives à la santé perçue sont fondées sur une question subjective adressée aux ménages privés dans le cadre du PCM. Pour l'ensemble de la population (surtout les personnes âgées de 65 ans et plus), la proportion de personnes en (très) mauvaise santé pourrait être légèrement plus élevée, étant donné qu'un nombre significatif de personnes vivent dans des institutions ou des établissements de soins de longue durée.

Liens vers d'autres parties du rapport

Vieillesse de la population (3.3), Conditions de vie (2.2), Santé et sécurité (annexe II)

Pour en savoir plus

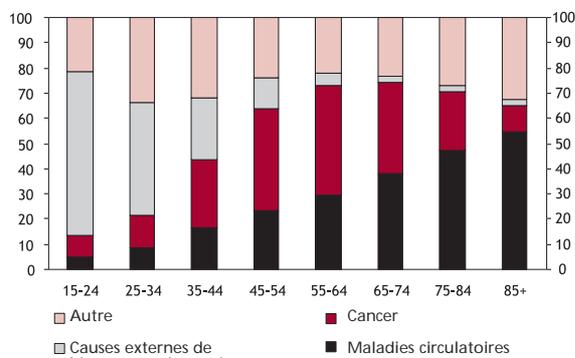
- "Chiffres-clés sur la santé 2000", édition 1999, Eurostat.
- "Statistiques sociales européennes – Démographie", édition 2000, Eurostat.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Espérance de vie, 1998																
Hommes	75	74	74	74	76	74	75	73	75	74	75	75	72	74	77	75
Femmes	81	81	79	80	81	82	82	79	81	80	81	81	79	81	82	80
Espérance de vie sans incapacité, 1994																
Hommes	60	60	61	57	63	62	60	61	60	59	59	:	55	:	:	59
Femmes	62	61	61	60	65	64	65	64	61	61	59	:	57	:	:	61

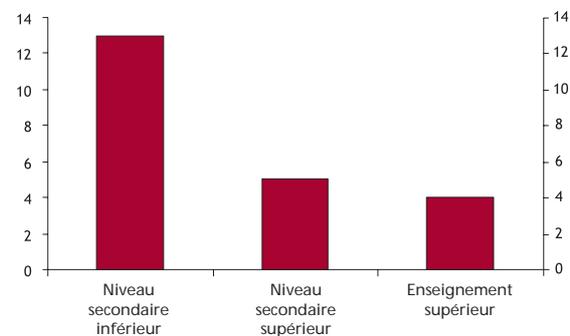
Source: Eurostat - Statistiques démographiques et Panel communautaire des ménages

Graph 95 Principales causes de mortalité par groupe d'âge, EU-15, 1997



Source: Eurostat - Statistiques de mortalité

Graph 96 Proportion de la population qui perçoit sa santé comme mauvaise ou très mauvaise, par niveau d'éducation, EU-15, 1996



Source: Eurostat - Panel Communautaire des ménages

20

Accidents

Environ 4,1 % des travailleurs de l'Union européenne ont été victimes d'un accident du travail (entraînant une absence professionnelle de plus de trois jours) en 1998. Au total, ces accidents, ont causé une perte se chiffrant à 149 millions de journées perdues. Bien qu'en baisse de 44 % depuis 1970, les décès dus à la route ont encore dépassé les 40 000 en 1998.

Les accidents sont plus fréquents chez les jeunes travailleurs

En 1998, environ 4,7 millions d'accidents du travail – entraînant chacun une incapacité de plus de trois jours – ont été enregistrés dans l'Union. Ce chiffre correspond à 4 089 accidents pour 100 000 personnes exerçant une activité professionnelle; en d'autres termes, 4,1% de l'ensemble des travailleurs ont été victimes d'un accident du travail durant l'année. En outre, 5 476 accidents mortels ont été recensés en 1998 dans l'Europe des Quinze. L'incidence des accidents se réduit avec l'âge dans tous les États membres, sauf la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Pour ce qui est des accidents mortels, en revanche, leur incidence a tendance à augmenter nettement à mesure que les travailleurs vieillissent.

Bien entendu, ces proportions varient selon l'activité économique de l'entreprise, ainsi que selon le sexe des travailleurs. L'incidence des accidents est la plus élevée dans le secteur de la construction: elle est de 8 008 accidents entraînant plus de trois jours d'incapacité et d'environ 13 accidents mortels pour 100 000 travailleurs. La probabilité d'avoir un accident entraînant une incapacité de plus de trois jours est près de trois fois plus élevée pour les hommes que pour les femmes, et celle d'avoir un accident mortel près de neuf fois plus élevée. Ce résultat s'explique par les emplois et secteurs d'activité des hommes, qui entraînent habituellement plus de risques que ceux des femmes. En outre, celles-ci sont comparativement plus nombreuses à travailler à temps partiel, ce qui peut réduire leur exposition au risque.

149 millions de journées de travail perdues

Outre leurs graves conséquences en termes humains, les accidents du travail ont également un coût socio-économique élevé. Dans 47 % des cas, ils ont entraîné une incapacité de travail comprise entre trois jours et deux semaines, dans 47 % des cas encore entre deux semaines et trois mois, et, dans les 6 % restants, une incapacité de plus de trois mois ou une invalidité permanente partielle ou totale. En 1998, 149 millions de journées de travail auraient été perdues dans l'UE à la suite d'accidents du travail ayant donné lieu à une absence de plus de trois jours. Cela représente une moyenne de 31 jours par accident et l'équivalent d'une journée de travail perdue par an pour chaque personne occupée.

Près de 600 000 accidents sur le chemin du travail

Dans l'Union européenne, le nombre d'accidents sur le chemin du travail qui ont résulté en une incapacité de plus de

trois jours était estimé à près de 600 000 en 1996 (qui s'ajoutaient aux accidents du travail proprement dits). Leur incidence était de 489 pour 100 000. Le nombre d'accidents du trajet mortels, essentiellement des accidents de la route ou occasionnés par d'autres moyens de transport, était d'environ 2 900.

42 000 morts sur les routes européennes en 1998

Les victimes d'accidents mortels de la circulation continuent de diminuer dans toute l'Union. Elles étaient 44% de moins en 1998 par rapport à 1970, bien que le transport routier ait plus que doublé pendant cette même période. Les meilleures améliorations (60% ou plus) ont été enregistrées au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Finlande et en Suède. Par contre, les progrès ont été peu perceptibles en Grèce, en Espagne et au Portugal, où le parc automobile s'est développé très rapidement et où les victimes d'accidents mortels restent très nombreuses. Leur proportion a néanmoins diminué significativement dans la péninsule ibérique au début des années 90 mais, en Grèce, elle continue d'augmenter.

Dans l'Europe des Quinze, malgré l'amélioration généralisée de la sécurité routière, les accidents de la circulation ont fait près de 42 000 morts et plus de 1,7 million de blessés en 1998. Quel que soit l'indicateur utilisé (le nombre de décès par rapport à la population ou au nombre total de véhicules), la Grèce et le Portugal s'approprient un triste record en la matière. Dans ces deux pays, la route a tué cette année-là respectivement 212 et 243 personnes par million d'habitants, contre une moyenne de 114 dans l'UE. Ce sont la Suède et le Royaume-Uni qui ont enregistré le plus petit nombre de décès (respectivement 60 et 61), suivis par les Pays-Bas (68) et la Finlande (78). Le transport ferroviaire a fait relativement peu de victimes mortelles et présente un net avantage sur la route du point de vue de la sécurité.

Les accidents domestiques et de loisirs

En 1995, l'UE a enregistré quelques 430 000 accidents domestiques et de loisirs (240 000 victimes dans la population masculine et 190 000 chez les femmes). Les accidents domestiques sont les plus fréquents (32 % du total chez les hommes et 46% chez les femmes, suivi par les accidents de sport (18% chez les hommes et 10% chez les femmes).

Contexte politique général

Le traité CE (article 137) dispose ce qui suit: "(...) la Communauté soutient et complète l'action des États membres dans les domaines suivants: (...) l'amélioration, en particulier, du milieu de travail pour protéger la santé et la sécurité des

travailleurs (...)". L'article 140 ajoute: "(...) la Commission encourage la coopération entre les États membres et facilite la coordination de leur action dans tous les domaines de la politique sociale relevant du présent chapitre, et notamment dans les matières relatives (...) à la protection contre les accidents et les maladies professionnels."

Le 29 avril 1999, le Comité économique et social a rendu un avis sur "La santé et la sécurité sur le lieu de travail – Application des mesures communautaires et nouveaux risques (JO C 51 du 23.02.2000, p. 33). Il analyse les changements apportés aux systèmes d'organisation du travail et les risques professionnels associés, comme l'augmentation des plaintes d'ordre psychosocial et de *burn-out*. Les premiers résultats de la troisième enquête européenne sur les conditions de travail, organisée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en 2000, révèlent que les problèmes liés à la santé, aux rythmes de travail et au temps de travail continuent d'augmenter en Europe. Il en va de même du pourcentage de travailleurs exposés à des niveaux de bruit intenses, à des positions douloureuses ou fatigantes et à la manipulation de charges lourdes. Une grande proportion de travailleurs se plaint de stress et de *burn-out*.

Le 17 mars 2000, la Commission a adopté une communication (COM(2000) 125 final) sur "Les priorités de la sécurité routière dans l'Union européenne – Rapport d'avancement et hiérarchisation des actions". Elle y encourage les États membres, les autorités régionales et locales à "prendre l'habitude de chiffrer les coûts et les répercussions des mesures de sécurité routière et, le cas échéant, de comparer les sommes obtenues avec les coûts des accidents qui ont pu être évités". Elle les invite également à "accroître les investissements réalisés dans les projets de sécurité routière".

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT) et Statistiques sur le transport. Commission européenne, DG Transport – Banque de données communautaire sur les accidents de la circulation routière (CARE). Système européen de surveillance des accidents domestique et de loisirs (EHLASS). Pour les accidents de la route, les décès englobent les personnes qui ont trouvé la mort jusque dans les

30 jours après l'accident. Des facteurs de correction ont été appliqués aux statistiques des États membres qui n'appliquent pas cette définition. Les données relatives aux accidents du travail concernent 90% des personnes exerçant une activité professionnelle dans l'Union. Seuls les accidents entraînant une incapacité de travail supérieure à trois jours sont pris en considération. Les taux d'incidence ont été calculés pour neuf grands secteurs d'activité économique seulement (sections de la NACE Rév. 1).

Le Système européen de surveillance des accidents domestiques et de loisirs (EHLASS) a été mis en place par la décision 93/683/CEE du Conseil, du 29 octobre 1993. Depuis 1999, ce système est intégré au programme communautaire de prévention des blessures.

Liens vers d'autres parties du rapport

Conditions de vie (2.2), Santé et sécurité (annexe II)

Pour en savoir plus

- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Les accidents du travail dans l'Union européenne en 1996", n° 4/2000. Statistiques en bref (Transport): "La sécurité dans les transports", n° 3/2000, Eurostat.
- "Statistiques européennes sur les accidents du travail – Méthodologie", édition 1998, Eurostat.
- "Chiffres-clés sur la santé", 2000, Eurostat.
- "Troisième enquête européenne sur les conditions de travail", 2000. "Precarious Employment and Health-Related Outcomes in the European Union", 1999, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- "Guidance on work-related stress - Spice of life or kiss of death?", Commission européenne, 2000-12-16.

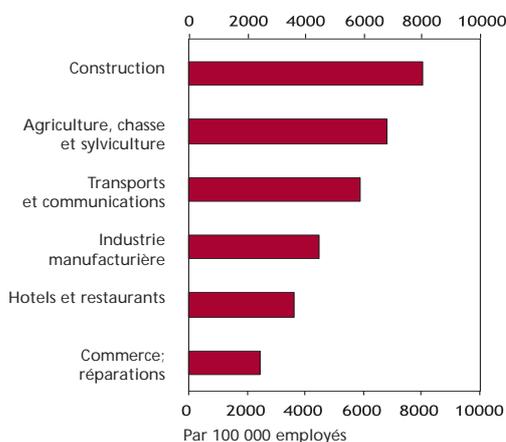
Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Accidents du travail (1) pour 100 000 personnes occupées, 1998																
Total	4089	5112	3203	4958	2936	7073	4920	1433	4105	4719	3909	3321	6180	3435	1329	1512
Classe d'âge des 18-24 ans	5725	9008	3553	7657	2632	9498	8163	1228	6028	6932	7058	4131	4803	4799	1412	1638
Classe d'âge des 45-54 ans	3543	3767	3178	4019	3455	6231	3792	1545	3741	3987	2698	3002	8594	3178	1366	1469

(1) Seuls les accidents du travail entraînant une incapacité de plus de trois jours sont pris en compte.

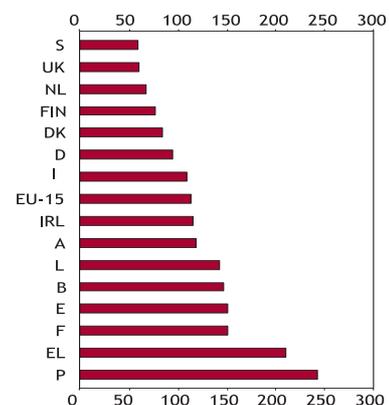
Source: Eurostat - Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT)

Graph 97 Accidents du travail par type d'activité, 1998



Source: Eurostat - Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT)

Graph 98 Nombre de tués dans des accidents de la route, par million d'habitants, 1998



Source: Eurostat - Statistiques sur le transport

Annexes

Annex I: Principaux indicateurs sociaux par Etat membre

Annex II: Données statistiques

- 1 Economie
- 2 Population, ménages et familles
- 3 Education et formation
- 4 Marché de l'emploi
- 5 Revenu
- 6 Protection sociale
- 7 Consommation, logement, équipement des ménages et nouvelles technologies
- 8 Santé et sécurité
- 9 Niveaux de satisfaction et attitudes

Annex III: Datashops Eurostat

Annexe I : Principaux indicateurs sociaux par Etat membre

No.	Indicateur	Unité	Année	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
1	Rapport de dépendance des personnes âgées	%	1999	24	25	22	23	25	24	24	17	26	21	20	23	22	22	27	24
2	Taux de solde migratoire	pour 1000 hab.	1999	2	2	2	2	2	1	1	5	2	11	3	1	1	1	2	3
3	Pourcentage de la population de 18 à 24 ans ayant quitté le système éducatif avec de faibles qualifications	%	1999	19	15	12	15	18	29	15	19	27	19	16	11	45	10	7	7*
4	Pourcentage de la population de 25 à 64 ans suivant un enseignement/une formation	%	1999	8	7	20	6	1	5	3*	5	6	5	14*	8	3*	18	26	19
5	Taux d'emploi des 15-64 ans	%	1999	62	59	76	65	55	52	60	63	53	62	71	68	67	67	71	71
6	Taux d'emploi des 55-64 ans	%	1999	37	25	54	38	38	35	28	44	27	26	35	29	51	39	65	49
7	Taux de chômage	%	1999	9	9	5	9	12	16	11	6	11	2	3	4	5	10	7	6
8	Taux de chômage des jeunes (par rapport à la population de la même classe d'âge)	%	1999	9	9	7	5	13	13	9	4	13	2	5	3	4	11	7	9
9	Chômage de longue durée	%	1999	4	5	1	5	:	7	4	3	7	1	1	1	2	3	2	2
10	Dépenses de protection sociale en % du PIB	%	1998	28	28	30	29	25	22	30	16	25	24	29	28	23	27	33	27
11	Prestations de vieillesse en % du total des prestations sociales	%	1998	46	43	38	42	53	46	44	25	64	44	39	48	43	34	39	44
12	Ratio de répartition des revenus (S80/S20)	Ratio	1996	5	4	3	5	6	6	4	6	6	4	5	4	7	:	4	6
13	Pourcentage de la population disposant d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian national	%	1996	17	17	11	16	21	18	16	18	19	12	12	13	22	:	14	19
14	Pourcentage des ménages dont aucun membre ne travaille par rapport à l'ensemble des ménages dont au moins une personne est active	%	1999	6	7	4*	7	5	7	7	7	6	1	2	3	2	:	:	5
15	Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans	%	1999	53	50	72	57	41	37	53	51	38	49	61	60	60	65	69	65
16	Rémunération moyenne des femmes en % de celle des hommes	%	1998	77	84	82	77	73	76	80	67	77	84	72	69	73	79	82	72
17a	Espérance de vie à la naissance - Hommes	Années	1999	75	74	74	75	76	75	75	74	76	74	75	74	72	74	77	75
17b	Espérance de vie à la naissance - Femmes	Années	1999	81	81	79	81	81	83	82	79	82	81	81	81	79	81	82	80
17c	Espérance de vie à la naissance sans incapacité - Hommes	Années	1994	60	60	61	57	63	62	60	61	60	59	59	:	55	:	:	59
17d	Espérance de vie à la naissance sans incapacité - Femmes	Années	1994	62	61	61	60	65	64	65	64	61	61	59	:	57	:	:	61
18	Pourcentage de salariés ayant eu un accident du travail	%	1998	4	5	3	5	3	7	5	1	4	5	4	3	6	3	1	2

* données provisoires, estimations ou fiabilité faible en raison du petit nombre d'observations

Note explicative sur chaque indicateur

- En 1999, les personnes de 65 ans et plus représentaient 24% de "la population en âge de travailler" (15-64 ans).
- Le taux de solde migratoire pour l'Union en 1999 était de 1,9 pour mille habitants.
- En 1999, dans l'Union, 21% des jeunes de 18 à 24 ans sont sortis du système éducatif sans avoir obtenu de qualifications supérieures à celles du 1er cycle de l'enseignement secondaire.
- A l'échelle de l'UE, en 1999, 8% de la population âgée de 25 à 64 ans avaient suivi un enseignement/une formation (au cours des 4 semaines précédentes).
- 62% de la population de l'UE âgée de 15 à 64 ans avaient un emploi en 1999.
- 37% de la population de l'UE âgée de 55 à 64 ans avaient un emploi en 1999.
- 9% de la population active de l'UE (personnes ayant ou cherchant un emploi) étaient au chômage en 1999.
- 9% de la population de l'UE âgée de 15 à 24 ans étaient au chômage en 1999.
- 4% de la population active de l'UE (personnes ayant ou cherchant un emploi) avaient été au chômage pendant au moins un an en 1999.
- En 1998, dans l'UE, les dépenses de protection sociale représentaient 28% du produit intérieur brut (PIB).
- Dans toute l'Union, les pensions de vieillesse et de survivant représentent le plus gros poste des dépenses de protection sociale (46% du total des prestations en 1998).
- Au niveau de l'UE, les 20% les plus pauvres de la population n'ont reçu que 8% du revenu total en 1996, alors que les plus riches percevaient presque 40% de celui-ci, soit 5 fois plus.
- Dans l'UE, 17% de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1996.
- A l'échelle de l'Union, 6% des ménages (dont au moins un membre est actif) étaient des ménages sans emploi en 1999.
- 53% de la population féminine de l'UE âgée de 15 à 64 ans avaient un emploi en 1999.
- Dans l'Union en 1998, la rémunération moyenne des femmes travaillant dans l'industrie et les services équivalait à 77% de celle des hommes.
- L'espérance de vie moyenne d'un citoyen de l'UE était de 75 ans en 1999.
- L'espérance de vie moyenne d'une citoyenne de l'UE était de 81 ans en 1999.
- En moyenne, les citoyens de l'UE devraient vivre 60 ans sans incapacité (données de 1994).
- En moyenne, les citoyennes de l'UE devraient vivre 62 ans sans incapacité (données de 1994).
- En 1998, 4% des travailleurs de l'UE environ ont été victimes d'un accident du travail (occasionnant au moins 3 jours d'absence).

Annex II: Portraits statistiques - 1 Economie

	EU-15	EUR-11	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Produit intérieur brut aux prix du marché																	
2000 (1er semestre),																	
Milliards Euro	3 699	2 975	120	78	1 017	:	266	667	:	454	:	189	100	49	62	104	490
Taux de croissance du PIB																	
1999	2,4	2,4	2,5	1,7	1,5	3,5	3,7	2,9	9,8	1,4	7,5	3,6	2,1	2,9	4,0	3,8	2,1
2000 (1er semestre)	3,5	3,5	5,0	3,2	3,0	:	4,1	3,4	:	2,8	:	4,4	3,8	2,9	5,0	3,6	3,1
PIB par habitant (Index UE-15=100)																	
1995	100	.	112	118	110	66	78	104	93	104	173	109	111	70	97	103	96
1999	100	.	111	118	108	67	82	99	114	100	184	113	112	76	101	102	102
PIB par habitant (SPA)																	
1999	21200	21200	23400	25000	22700	14200	17300	20900	24100	21200	38800	23800	23600	15900	21400	21600	21600
Dettes des administrations publiques (en % du PIB)																	
1996	73	74	128	65	60	111	68	57	74	122	6	75	68	64	57	76	53
1997	71	74	123	61	61	109	67	59	65	120	6	70	64	60	54	75	51
1998	69	73	117	56	61	105	65	59	56	116	6	67	64	57	49	72	48
1999	68	72	114	53	61	104	64	59	52	115	6	64	65	57	47	66	46
Déficit des administrations publiques (en % du PIB)																	
1996	-4,2	-4,2	-3,7	-1,0	-3,4	-7,4	-5,0	-4,2	-0,6	-7,1	2,7	-1,8	-3,8	-3,8	-3,2	-3,4	-4,4
1997	-2,4	-2,6	-2,0	0,1	-2,6	-3,9	-3,2	-3,0	0,8	-2,7	3,6	-1,2	-1,9	-2,6	-1,5	-2,0	-2,0
1998	-1,5	-2,0	-1,0	1,2	-1,7	-2,5	-2,6	-2,7	2,1	-2,8	3,2	-0,8	-2,5	-2,1	1,3	1,9	0,3
1999	-0,7	-1,2	-0,9	3,0	-1,2	-1,6	-1,1	-1,8	2,0	-1,9	2,4	0,5	-2,0	-2,0	2,3	1,9	1,2
Taux annuel d'inflation																	
Juillet 2000	2,2	2,4	3,2	2,8	2,0	2,6	3,7	2,0	5,9	2,6	4,7	2,8	2,0	3,3	2,9	1,3	1,0
Août 2000	2,0	2,3	3,5	2,2	1,8	2,9	3,6	2,0	5,7	2,6	3,7	2,5	1,9	3,6	2,9	1,4	0,6
Septembre 2000	2,5	2,8	3,9	2,7	2,6	3,0	3,7	2,3	5,5	2,6	4,2	2,9	2,3	3,6	3,4	1,3	1,0
Octobre 2000	2,4	2,7	3,7	2,8	2,4	3,8	4,0	2,1	6,0	2,7	4,3	3,2	2,1	3,7	3,4	1,3	1,0
Taux d'inflation moyen observé sur une période d'un an																	
Octobre 2000	1,9	2,1	2,7	2,8	1,9	2,6	3,3	1,7	5,0	2,5	3,4	2,2	1,8	2,5	2,8	1,2	0,8
Le taux annuel d'inflation mesure l'évolution des prix entre le mois en cours et le même mois un an plus tôt. Cette mesure est sensible aux fluctuations récentes des prix, mais peut être influencée par des effets ponctuels enregistrés au cours d'un mois quelconque. Le taux moyen sur une période d'un an ignore cette volatilité en comparant les indices des prix à la consommation harmonisés (ICPH) des 12 derniers mois à la moyenne des 12 mois précédents. Cette mesure est moins sensible aux changements passagers des prix. Les chiffres de l'inflation pour octobre 2000 sont des données provisoires pour la France, les Pays-Bas, l'Autriche et les agrégats EU-15 et EUR-11.																	
Revenu national net par habitant																	
1999, EU-15 = 100	100	100	107	112	102	73	81	112	100	97	:	111	107	75	93	96	104
Consommation des ménages par habitant																	
1999, EU-15 = 100	100	98	102	102	106	81	84	92	96	102	136	97	109	85	87	88	116
Epargne nette par habitant																	
1999, EU-15 = 100	100	113	114	82	75	77	83	:	163	79	:	153	83	17	96	56	50
Rémunération par salarié																	
1999, EU-15 = 100	100	101	130	96	99	77	94	106	98	104	178	98	106	67	92	93	101
La rémunération des salariés inclut les traitements et salaires ainsi que les cotisations patronales.																	
Source: Eurostat - Système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté (ESA 95)																	

2 Population, ménages et familles

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Population totale (1000)																
1960	314826	9129	4565	72543	8300	30327	45465	2836	50026	313	11417	7030	8826	4413	7471	52164
1980	354572	9855	5122	78180	9588	37242	53731	3393	56388	363	14091	7546	9714	4771	8303	56285
2000	375968	10239	5330	82165	10546	39442	58746	3775	57680	436	15864	8092	9998	5171	8861	59623
2010	383397	10352	5476	83435	10768	39857	61369	4141	57277	471	16690	8149	10309	5267	8951	60885
2015	385186	10419	5514	83477	10817	39824	62192	4295	56761	485	16993	8163	10437	5295	9017	61495
2020	385984	10483	5554	83295	10806	39528	62840	4427	55985	500	17270	8170	10526	5314	9115	62173
2050	364485	10104	5555	76006	10231	35145	62153	4757	48072	559	17679	7612	10669	4951	9197	61793
Taux de croissance de la population (par millier d'habitants), 1999																
Accroiss. Total	2,6	2,5	3,1	1,6	2,3	1,2	4,3	10,7	1,2	15,0	6,6	1,1	1,8	2,3	0,8	3,9
Accroiss. naturel	0,7	0,9	1,3	-0,9	-0,1	0,2	3,5	5,8	-0,6	4,1	3,8	-0,0	0,7	1,6	-0,7	1,2
Solde migratoire	1,9	1,6	1,8	2,5	2,4	1,0	0,9	4,9	1,8	10,9	2,8	1,1	1,1	0,7	1,5	2,7
L'accroissement total de la population se compose de l'accroissement naturel (naissances vivantes moins les décès) et du solde migratoire. Le solde migratoire est estimé à partir de la différence entre l'accroissement de la population et l'accroissement naturel (solde migratoire corrigé).																
Structure de la population (% du total), 1999																
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Moins de 15	17,0	17,7	18,2	15,8	15,4	15,3	19,0	22,2	14,5	18,8	18,5	17,0	16,9	18,4	18,6	19,2
15-64	67,0	65,7	66,9	68,2	67,7	68,3	65,3	66,5	67,8	66,9	68,0	67,5	67,9	66,9	64,0	65,2
65-79	12,4	13,2	10,9	12,4	13,4	12,8	12,1	8,8	13,7	11,2	10,4	12,0	12,4	11,4	12,5	11,7
80 ans et plus	3,7	3,5	3,9	3,5	3,5	3,6	3,6	2,5	3,9	3,1	3,1	3,4	2,8	3,3	4,9	3,9
Population âgée de 0 à 14 ans																
2000 (milliers)	63533	1795	983	12915	1603	5940	11145	826	8290	82	2946	1360	1677	943	1638	11390
Evolution en %																
2000/2015	-8	-11	-6	-11	-1	-4	-4	6	-10	-3	-2	-18	7	-12	-18	-11
Population âgée de 15 à 24 ans																
2000 (1000s)	46736	1240	620	9123	1476	5778	7722	658	6823	49	1877	954	1484	662	1025	7244
Evolution en %																
2000/2015	-7	-1	15	-2	-26	-31	-4	-17	-17	30	11	-1	-21	-3	10	7
Population âgée de 25 à 54 ans																
2000 (milliers)	163365	4434	2344	35831	4446	17158	25441	1549	25324	197	7299	3611	4245	2258	3678	25549
Evolution en %																
2000/2015	-3	-6	-7	-3	3	2	-3	19	-6	0	-6	-3	4	-10	-3	-1
Population âgée de 55 à 64 ans																
2000 (milliers)	41549	1042	595	10955	1199	3960	5473	319	6808	44	1583	912	1060	543	987	6070
Evolution en %																
2000/2015	19	36	16	3	13	25	46	49	9	41	41	16	18	37	14	23
Population âgée de 65 ans et plus																
2000 (milliers)	60988	1712	790	13313	1819	6596	9419	424	10343	62	2154	1253	1535	766	1533	9268
Evolution en %																
2000/2015	22	17	28	28	20	15	23	32	22	32	36	23	16	36	21	18
Population âgée de 80 ans et plus																
2000 (milliers)	13752	353	208	2897	373	1453	2117	95	2240	13	501	278	285	171	436	2332
Evolution en %																
2000/2015	48	61	7	49	71	59	66	26	63	67	36	38	51	44	6	18
Non-nationaux en tant que % de la population totale																
1990 - total	4,1	8,9	2,9	6,1	2,2	1,0	6,3	2,3	0,9	28,7	4,3	6,6	1,0	0,4	5,3	4,3
1998 - total	5,1	8,9	4,7	9,0	1,5	1,5	:	3,0	1,5	34,9	4,3	9,1	1,8	1,6	5,9	3,6
1998 - Autres ressortissants																
communautaires	1,6	5,5	1,0	2,3	0,4	0,7	:	2,3	0,2	31,0	1,2	1,2	0,5	0,3	2,0	1,4
1998 - Ressortissants de																
pays tiers	3,5	3,3	3,7	6,7	1,1	0,9	:	0,7	1,3	3,8	3,1	7,9	1,3	1,3	3,9	2,3

Source: Eurostat - Statistiques démographiques. Scénarios (de base) de la population (base: 2000).

2 Population, ménages et familles (suite)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Demandes d'asile																
1985	159226*	5387	8698	73832	1400	2300	28925	:	5400	78	5644	6724	70	18	14500	6200
1987	162773	5976	2726	57379	6300	2500	27672	50	11000	98	13460	11406	178	49	18114	5865
1992	672383	17675	13884	438191	2108	11712	28872	40	2590	120	20346	16238	655	3634	84018	32300
1997	242782	11788	5100	104353	4376	4975	21416	3883	1887	433	34443	6727	251	972	9678	32500
1998	297216	21965	5699	98644	2953	6650	22374	4626	13103	1709	45217	13805	340	1272	12844	46015
1999*	352383	35778	6476	95113	1528	8410	30830	7846	18450	2930	39286	20137	310	3106	11771	70412
Taux par milliers d'habitants, 1999	0,9	3,5	1,2	1,2	0,1	0,2	0,5	2,1	0,3	6,8	2,5	2,5	0,0	0,6	1,3	1,2

B - enfants à charge exclus; DK - demandes faites en dehors du DK et demandes rejetées à la frontière exclus; D - enfants à charges inclus si les parents ont demandé l'asile pour eux; F - les enfants et certains adultes les accompagnant exclus; A - à l'exclusion des personnes déplacées de l'ancienne Yougoslavie possédant une autorisation exceptionnelle de séjour.

Source: Eurostat - Statistiques migratoires.

Nombre de ménages

1999	152000*	4 233	2400*	37 308	3 836	12 771	24 076	1200*	21 470	163	6 793	3 235	3 357	2300*	:	25 429
------	---------	-------	-------	--------	-------	--------	--------	-------	--------	-----	-------	-------	-------	-------	---	--------

Taille moyenne des ménages

1981/82	2,8	2,7	2,4	2,5	3,1	3,6	2,7	3,6	3,0	2,8	2,8	2,7	3,3	2,6	2,3	2,7
1999	2,4	2,4	2,2	2,2	2,7	3,1	2,4	3,1	2,7	2,6	2,3	2,4	3,0	2,2	2,2	2,3

Source: Eurostat - Recensements de la population (1981/82, 1990/91). Enquête européenne sur les forces de travail (1999). Pour certains pays, estimations fondées sur le Panel communautaire des ménages (1996).

Ventilation par type de ménage de la population vivant au sein de ménages privés (%), 1999

Populat. totale	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	:	100
1 adulte sans																
enfant à charge	12	12	17	16	8	5	13	7	9	10	14	12	5	16	:	13
... âgé de - de 30	2	1	4	3	1	0	2	1	0	1	3	2	0	3	:	1
... âgé de 30 à 64	5	5	7	7	3	1	5	3	3	4	6	6	1	8	:	6
... âgé de 65 ou +	5	6	7	6	4	3	5	3	5	4	5	5	3	5	:	6
... <u>Homme</u>	5	5	8	7	2	1	5	3	3	4	6	5	1	7	:	5
... âgé de - de 30	1	1	2	1	1	0	1	0	0	1	2	1	0	2	:	1
... âgé de 30 à 64	3	3	4	4	1	1	3	2	2	2	4	3	1	4	:	3
... âgé de 65 ou +	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	:	2
... <u>Femme</u>	7	7	9	10	6	3	8	4	6	6	8	8	3	9	:	7
... âgé de - de 30	1	1	2	1	1	0	1	0	0	1	1	1	0	1	:	1
... âgé de 30 à 64	2	2	3	3	2	1	2	1	2	2	3	3	1	4	:	3
... âgé de 65 ou +	4	4	5	5	4	2	4	2	4	3	4	4	2	4	:	4
2 adultes sans enfant																
à charge	24	23	28	29	21	16	25	14	18	20	29	22	16	26	:	27
tous 2 - de 65	14	13	18	18	10	6	15	8	8	12	20	13	7	15	:	17
au moins l'un des deux âgé de 65 ans ou plus	10	11	10	11	11	10	10	6	10	8	9	9	9	11	:	10
3 adultes ou plus sans enfants																
à charge	14	11	8	10	18	22	8	14	21	12	9	15	18	6	:	12
1 adulte avec enfants																
à charge	4	5	3	4	2	2	5	4	2	4	3	3	2	6	:	8
2 adultes avec enfants																
à charge	36	42	36	34	38	34	43	43	37	43	35	33	39	41	:	33
... 1 enfant	12	12	13	12	10	10	13	7	13	13	9	11	16	13	:	9
... 2 enfants	17	18	16	15	21	18	18	14	18	20	17	16	17	17	:	15
... 3 enfants ou +	8	12	7	7	6	6	12	21	5	10	9	6	5	11	:	8
3 adultes ou plus avec enfants																
à charge	11	8	7	7	13	21	7	18	13	12	9	14	20	4	:	8

Note: les enfants à charge incluent tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans et toutes les personnes de 16 à 24 ans qui sont économiquement inactives (principalement des élèves/étudiants) et vivent avec au moins l'un de leurs deux parents.

Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail 1999. EL et IRL - EFT 1996. DK et FIN - Panel communautaire des ménages, 1996.

2 Population, ménages et familles (suite)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Ventilation par type de ménage de la population vivant au sein de ménages privés, 1988																
Population totale	100	100	:	100	100	100	100	100	100	100	100	:	100	:	:	100
1 adulte sans enfant à charge	10	11	:	15	6	3	11	6	8	9	11	:	4	:	:	10
2 adultes sans enfants à charge	21	21	:	25	18	13	22	13	18	21	23	:	15	:	:	25
3 adultes ou plus sans enfants à charge	14	10	:	14	15	17	9	12	18	16	11	:	15	:	:	16
1 adulte avec enfants à charge	3	3	:	3	2	1	3	3	2	2	3	:	2	:	:	4
2 adultes avec enfants à charge	38	46	:	33	42	37	46	46	40	38	41	:	34	:	:	35
3 adultes ou plus avec enfants à charge	14	8	:	10	18	29	9	21	14	15	10	:	29	:	:	11

Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail, 1988.

Ventilation de la population âgée en fonction de la position dans le ménage et de la classe d'âge, 2010

<u>Population âgée de 65 ans et plus</u>																
Personnes vivant seules	32	35	42	35	27	22	34	32	27	28	33	31	23	38	42	35
Personnes vivant avec un partenaire	54	48	52	56	57	58	54	42	52	52	55	52	57	48	54	52
Autres formes de ménage	9	13	2	5	10	18	6	17	14	16	3	13	18	9	2	8
Ménages insitutionnalisés	4	4	5	3	6	2	5	9	7	4	9	4	2	5	2	4
<u>Population âgée de 65 à 79 ans</u>																
Personnes vivant seules	27	29	36	30	23	18	29	30	23	24	30	26	20	34	33	30
Personnes vivant avec un partenaire	63	56	60	64	65	67	64	49	61	61	65	60	64	56	64	61
Autres formes de ménage	8	13	2	4	8	13	5	15	12	12	2	12	15	8	2	7
Ménages insitutionnalisés	2	2	3	1	4	1	2	6	4	3	3	2	1	2	1	2
<u>Population aged 80+</u>																
Personnes vivant seules	45	51	62	52	36	30	46	39	39	38	44	43	32	49	62	50
Personnes vivant avec un partenaire	31	28	26	29	35	34	34	19	30	28	27	29	35	23	30	31
Autres formes de ménage	14	14	2	9	16	32	10	23	17	25	5	17	30	14	3	11
Ménages insitutionnalisés	10	8	10	10	12	4	10	19	13	9	24	11	4	14	4	8

La catégorie 'Personnes vivant avec partenaire' inclut les personnes âgées vivant avec leur partenaire et d'autres adultes ou enfants.

Source : Eurostat - Scénarios (de base) des ménages (Base: 1995)

Enfants à charge vivant dans une famille monoparentale

1983	8	7	:	:	4	:	9	5	6	7	8	:	:	:	:	11
1998	13	14	:	13	6	6	12	12	8	9	9	11	8	:	:	25

Age le plus jeune auquel 50% des enfants ne vivent plus avec leurs parents, par sexe

<u>Hommes</u>																
1992	:	24	:	24	29	28	23	26	28	25	23	:	26	:	:	23
1999	:	25	:	24	29	29	24	:	30	25	23	25	27	:	:	:
<u>Femmes</u>																
1992	:	22	:	22	24	26	21	24	25	23	21	:	25	:	:	21
1999	:	23	:	22	26	28	21	:	27	23	21	23	25	:	:	:

Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail

Indicateur conjoncturel de fécondité

1960	2,59	2,56	2,54	2,37	2,28	2,86	2,73	3,76	2,41	2,28	3,12	2,69	3,10	2,72	2,20	2,72
1980	1,82	1,68	1,55	1,56	2,21	2,20	1,95	3,25	1,64	1,49	1,60	1,62	2,18	1,63	1,68	1,90
1995	1,42	1,55	1,80	1,25	1,32	1,18	1,70	1,84	1,18	1,69	1,53	1,40	1,40	1,81	1,73	1,71
1999	1,45	1,54	1,74	1,37	1,30	1,19	1,77	1,89	1,21	1,73	1,64	1,30	1,48	1,74	1,50	1,70

L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants nés vivant qu'aurait une femme si les taux actuels de fécondité se maintenaient

Source : Eurostat - Statistiques démographiques,

2 Population, ménages et familles (suite)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Age moyen des femmes à la maternité																
1980	27	27	27	26	26	28	27	30	27	28	28	26	27	28	28	27
1998	29	29	29	29	29	30	29	30	30	29	30	28	29	30	30	28
Taux brut de nuptialité (par millier d'habitants)																
1970-74	7,6	7,6	6,6	7,0	7,7	7,5	7,8	7,3	7,5	6,3	8,7	6,8	9,4	7,9	5,1	8,2
1999 (ou dernière année disponible)	5,1	4,3	6,6	5,2	5,9	5,2	4,9	4,9	4,8	4,8	5,7	4,9	6,8	4,7	4,0	5,1
Taux brut de divorcialité (par millier d'habitants)																
1970-74	1,0	0,8	2,5	1,5	0,4	0,0	0,9	.	0,3	0,7	1,1	1,3	0,1	1,7	2,1	1,8
1999 (ou dernière année disponible)	1,8	2,6	2,5	2,3	0,9	0,9	2,0	:	0,6	2,4	2,1	2,2	1,8	2,7	2,4	2,7
Proportion de mariages rompus par un divorce, par promotion (%)																
1981	28	36	44	35	12	9	34	.	8	36	32	33	14	41	47	42

Les taux bruts de nuptialité/divorcialité sont les rapports des mariages/divorces à la population moyenne d'une année donnée.

Pourcentage de naissances vivantes hors mariage

1970	6	3	11	7	1	1	7	3	2	4	2	13	7	6	19	8
1980	10	4	33	12	2	4	11	5	4	6	4	18	9	13	40	12
1999 (ou dernière année disponible)	27	18	45	22	4	12	41	31	9	19	23	30	20	39	55	39

Source: Eurostat - Statistiques démographiques

Mode de vie des jeunes de 16 à 29 ans, 1996

Union libre	8	9	30	12	4	2	15	1	3	8	16	14	2	26	:	13
Mariage	18	21	12	18	22	14	16	13	15	23	19	22	20	15	:	25
Autre	74	70	59	69	74	84	69	85	82	69	66	64	77	59	:	62

La catégorie 'autre' inclut les jeunes vivant seuls ou chez leurs parents

Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM)

Pourcentage de la population adulte qui s'occupe gratuitement d'enfants ou d'adultes (1) lors de ses activités quotidiennes, par sexe, 1996

Hommes	19	22	26	19	13	13	14	19	18	23	34	15	6	23	:	26
Femmes	36	43	33	33	39	33	27	44	41	37	45	37	29	32	:	43

Pourcentage de la population adulte qui s'occupe gratuitement d'enfants lors de ses activités quotidiennes, par sexe, 1996

Hommes	16	19	23	16	12	11	12	17	15	20	31	14	5	19	:	21
Femmes	31	38	28	28	36	27	23	40	37	33	41	33	25	27	:	37

Pourcentage de la population adulte qui s'occupe gratuitement d'adultes (1) lors de ses activités quotidiennes, par sexe, 1996

Hommes	4	4	4	4	1	2	3	3	4	4	5	2	1	5	:	6
Femmes	8	8	7	7	5	8	5	7	9	7	8	7	6	7	:	10

La population adulte comprend les personnes de 16 ans ou plus. (1) Soins aux personnes malades, handicapées ou de constitution fragile.

Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM)

3 Education et formation

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Ventilation de la population âgée de 25 à 64 ans par niveau d'étude (%) et par sexe, 1999																
<u>Hommes et femmes</u>																
< 2ème cycle du secondaire	38	43	20	20	50	65	39	51	57	38	35	27	79	28	23	20*
2ème cycle du secondaire	42	31	53	57	33	15	40	27	34	44	42	65	12	40	48	53*
Enseignement supérieur	20	27	27	23	17	20	21	22	10	18	23	8	10	31	29	27
<u>Hommes</u>																
< 2ème cycle du secondaire	35	43	17	15	48	63	36	54	56	32	31	19	80	30	25	17*
2ème cycle du secondaire	43	31	57	57	33	15	44	23	34	46	44	71	11	42	48	54*
Enseignement supérieur	22	26	26	28	19	21	21	23	10	22	25	9	8	28	27	29
<u>Femmes</u>																
< 2ème cycle du secondaire	41	42	24	25	52	67	42	47	57	43	40	35	77	27	21	24*
2ème cycle du secondaire	41	31	49	57	33	14	37	31	33	42	41	58	12	38	49	51*
Enseignement supérieur	19	27	27	18	15	19	21	22	9	15	20	7	11	34	30	25
Pourcentage de la population ayant terminé au moins le 2ème cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3, 5-7), par sexe et classe d'âge, 1999																
<u>Hommes et femmes</u>																
Total, classe d'âge 25-64	62	57	80	80	50	35	61	49	43	62	65	73	21	72	77	80*
classe d'âge 25-29	74	78	89	83	74	58	78	69	60	68	76	83	35	84	87	90*
classe d'âge 50-64	49	40	73	73	29	16	46	32	26	52	53	61	12	53	66	66*
<u>Hommes</u>																
Total, classe d'âge 25-64	65	57	83	85	52	37	64	46	44	68	69	81	20	70	75	83*
classe d'âge 25-29	73	73	91	84	71	54	77	65	57	69	75	87	31	83	88	91*
classe d'âge 50-64	56	44	80	83	34	21	52	29	30	63	64	72	12	53	64	72*
<u>Femmes</u>																
Total, classe d'âge 25-64	59	58	76	75	48	33	58	53	43	57	60	65	23	73	79	76*
classe d'âge 25-29	75	82	88	82	78	63	79	73	62	66	77	79	39	86	87	89*
classe d'âge 50-64	43	36	66	64	24	12	40	34	23	40	42	50	12	53	68	59*

* Les niveaux d'étude sont définis en fonction de la CITE (Classification internationale type de l'éducation). Les niveaux inférieurs à ceux du 2ème cycle du secondaire correspondent aux catégories 0 à 2 de la CITE, le 2ème cycle du secondaire à la catégorie 3 et l'enseignement supérieur aux catégories 5 à 7. IRL: données de 1997. UK - GSCE 'O' levels sont classés sous la CITE 3.

Pourcentage de la population de 25 à 64 ans ayant participé à une formation au cours des 4 dernières semaines, par niveau d'études, 1999																
< 2ème cycle du secondaire	3	2	12	2	0	1	1*	2	2	1	7*	4	1*	8	17	6*
2ème cycle du secondaire	10	8	19	6	2	9	2*	5	10	7	16*	9	16*	17	24	18*
Enseignement supérieur	16	14	28	8	3	13	7*	12	12	11	19*	15	10*	28	34	33

Pourcentage de la population de 25 à 64 ans ayant participé à une formation au cours des 4 dernières semaines, par sexe, 1999

Hommes	8	8	17	6	1	4	2*	5	6	6	14*	9	3*	16	23	16
Femmes	9	6	23	5	1	5	3*	5	5	4	13*	7	3*	19	29	22

* F, NL, P - L'information sur la formation n'est recueillie que si celle-ci se déroule au moment de l'enquête. Par conséquent, l'ampleur des formations peut être sous-estimées. IRL et A: données de 1997. UK - GSCE 'O' levels sont classés sous la CITE 3.. Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM).

Taux de participation par sexe, (16 - 18 ans), 1997

Hommes	82	92	82	92	69	74	90	78	:	:	90	85	66	88	96	64
Femmes	84	95	84	91	76	80	91	91	:	:	89	78	71	91	96	69

Nombre de femmes pour 100 hommes dans l'enseignement supérieur

1981/82	80	76	98	72	74	83	105	67	77	:	70	76	102	89	108	59
1997	107	102	120	84	92	112	122	107	117	:	93	95	134	112	126	107

Age médian des étudiants de l'enseignement supérieur, 1997

Hommes et femmes	23	21	26	26	21	22	22	21	:	23	23	25	23	25	25	24
------------------	----	----	----	----	----	----	----	----	---	----	----	----	----	----	----	----

Dépenses consacrées à l'éducation en tant que % du PIB, 1997

Dépenses publiques totales	5,1	5,1	8,0	4,7	3,2	4,6	6,0	4,8	4,5	4,1	4,8	6,4	5,6	6,7	7,9	4,7
----------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

B - Les dépenses consacrées à l'éducation se rapportent uniquement à la communauté flamande.

Source: Eurostat - UOE (Questionnaires Unesco, OECD et Eurostat sur les statistiques de l'éducation).

4 Marché de l'emploi

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux d'emploi de la classe d'âge des 15-64 ans, par sexe, 1999																
Total	62	59	76	65	55	52	60	63	53	62	71	68	67	67	71	71
Hommes	72	68	81	72	71	68	68	74	67	74	80	77	76	70	72	77
Femmes	53	50	72	57	41	37	53	51	38	49	61	60	60	65	69	65
Personnes occupant un emploi par secteur (% du total), 1999																
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Agriculture	4	2	3	3	18	7	4	9	5	2	3	6	13	6	3	2
Industrie	29	26	27	34	23	31	26	28	32	22	22	30	35	28	25	26
Services	66	72	70	63	59	62	69	63	62	76	74	64	52	66	72	72
Pourcentage de travailleurs indépendants parmi les personnes occupant un emploi, 1999																
Total	14	15	8	10	32	19	11	18	24	8	11	11	25	13	11	12
Travail à temps partiel en tant que % de l'emploi total, 1999																
Total	18	16	21	19	6	8	17	17	8	11	39	17	11	12	23	25
Hommes	6	4	10	5	3	3	6	7	3	2	18	4	6	8	9	9
Femmes	33	34	34	37	11	18	32	31	16	25	68	33	17	17	38	44
Taux d'emploi par classe d'âge, 1999																
55-59 ans	51	37	71	55	47	45	47	51	37	38	50	41	59	55	78	62
60-64 ans	22	13	34	20	30	25	10	36	18	13	19	12	44	22	48	36
65-69 ans	7	4	6	5	12	4	2	14	6	2	5	5	25	4	11	12
70-74 ans	3	2	-	3	4	1	1	8	3	1	2	3	20	2	4	5
Pourcentage de salariés possédant un contrat à durée déterminée																
1990	10	5	11	10	17	30	10	9	5	3	8	:	18	:	:	5
1999	13	10	10	13	13	33	14	8*	10	3	12	8	19	18	14	7
Pourcentage de salariés possédant un contrat à durée déterminée, par sexe, 1999																
Hommes	12	8	9	13	12	31	13	6*	9	3	9	7	17	15	11	6
Femmes	14	14	11	13	15	35	15	10*	12	4	15	8	20	21	17	8
Temps de travail moyen habituellement effectué par semaine, salariés à temps plein, par sexe, 1998																
Total	40	38	39	40	41	41	40	40	38	40	39	40	41	39	40	44
Hommes	41	39	40	41	42	41	40	41	40	41	39	40	41	40	40	45
Femmes	39	37	38	39	39	40	39	38	36	38	38	40	39	38	40	41
Pourcentage de salariés à temps plein effectuant des heures supplémentaires, 1999																
Plus de 40h/semaine	19	10	15	12	25	14	15	15	15	6	3	8	18	10	9	51
Plus de 48h/semaine	8	5	6	7	8	7	6	8	4	3	1	4	7	5	3	21
Taux de chômage par sexe, 1999																
Total	9,2	9,1	5,2	8,8	11,7	15,9	11,2	5,7	11,3	2,3	3,3	3,8	4,5	10,2	7,2	6,1
Hommes	7,9	7,8	4,5	8,3	7,5	11,2	9,5	5,8	8,7	1,7	2,3	3,3	3,9	9,8	7,2	6,7
Femmes	10,9	10,7	6,0	9,3	17,8	23,0	13,3	5,5	15,6	3,3	4,7	4,5	5,2	10,7	7,1	5,3
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans), par sexe, 1999																
Total	17,9	24,9	9,8	9,2	31,6	29,5	24,2	8,3	32,7	6,8	7,2	5,1	9,0	21,4	13,6	13,0
Hommes	16,6	24,8	9,3	10,0	22,9	23,2	22,4	8,4	29,1	6,1	5,2	3,9	7,1	20,8	13,1	14,4
Femmes	19,3	25,0	10,4	8,4	40,9	37,3	26,3	8,3	37,1	7,6	9,1	6,5	11,2	22,1	14,2	11,3

Les taux d'emploi correspondent aux personnes occupant un emploi en tant que pourcentage de la population de la même classe d'âge. Les personnes occupant un emploi sont celles qui, durant la semaine de référence (de l'enquête sur les forces de travail) ont effectué un travail en contrepartie d'une rémunération ou de gains pendant au moins une heure ou ne travaillaient pas, mais avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les chômeurs - selon les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT) - sont les personnes de 15 ans ou plus qui i) sont sans travail, ii) sont disponibles pour commencer à travailler au cours des 2 semaines suivantes, iii) ont activement recherché un travail à un moment donné. Les taux de chômage correspondent aux proportions de chômeurs dans la population active de la même classe d'âge. La population active est définie comme la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

* données provisoires, estimations ou fiabilité faible en raison du petit nombre d'observations

Source: Eurostat -Enquête européenne sur les forces de travail.

5 Revenu

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Revenu annuel net équivalent moyen/médian, 1996																
Moyen - PPA	12 316	13 857	14 043	14 052	8 400	9 102	13 496	10 949	10 101	21 992	13 414	14 377	7 722	:	:	13 721
Médian - PPA	10 746	12 605	13 169	12 813	7 216	7 585	11 958	8 937	8 650	18 953	11 507	12 903	6 300	:	:	11 337
Ventilation du revenu par composante, 1996																
Total	100	100	100	100	100	100	.	100	100	100	100	100	100	:	:	100
Revenu du travail	67	58	66	65	68	69	.	73	66	67	67	66	73	:	:	70
Revenu de la propriété	4	6	3	5	8	3	.	2	4	4	3	3	3	:	:	5
Prestations sociales	29	36	31	30	24	28	.	25	30	29	30	31	24	:	:	25
- Pension viellse/survivant	21	22	14	23	22	21	.	13	26	21	18	21	19	:	:	15
- Autres transferts sociaux	8	13	17	7	2	7	.	12	3	8	12	10	5	:	:	11
Liés au chômage	2	4	4	2	0	3	.	5	1	0	3	1	1	:	:	0
Liés à la famille	2	6	4	2	1	0	.	4	0	4	2	6	1	:	:	2
Liés à la maladie/invalidité	3	3	4	2	1	4	.	2	2	3	5	2	2	:	:	3
Pourcentage de personnes vivant dans un ménage percevant ..., 1996																
Un revenu du travail	77	71	79	76	79	79	79	79	78	80	75	83	83	:	:	76
Des prestations sociales des pensions de viellse/ de survivant	73	89	85	78	50	58	79	90	51	86	81	86	89	:	:	85
	30	28	19	29	39	34	25	23	40	29	19	34	36	:	:	28
Part de revenu par quintile, 1996																
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	:	:	100
quintile inférieur	8	8	11	8	7	7	8	8	7	9	8	9	6	:	:	7
2ème quintile	13	14	15	14	12	13	13	12	13	13	13	14	11	:	:	12
3ème quintile	17	18	18	18	17	17	18	16	17	17	16	18	16	:	:	16
4ème quintile	23	22	22	23	23	23	22	23	23	23	23	23	23	:	:	23
Quintile supérieur	39	37	33	37	41	41	38	42	40	38	40	37	44	:	:	42
Revenu équivalent médian par âge (indexé, total = 100), 1996																
Hommes	103	102	101	103	101	101	101	102	103	101	101	103	102	:	:	105
Femmes	98	98	99	97	99	99	99	97	98	98	99	97	98	:	:	96
Revenu médian par âge (indexé, total = 100), 1996																
Enfants de moins de 16 ans	91	98	101	91	100	94	93	91	92	88	87	90	93	:	:	85
16-24 ans	92	96	93	95	91	91	85	97	88	91	86	98	103	:	:	98
25-49 ans	108	109	106	105	111	108	106	118	109	109	108	107	109	:	:	115
50-64 ans	112	106	109	109	104	103	112	111	108	101	118	110	104	:	:	124
65 ans et plus	89	82	76	94	80	96	92	78	98	94	92	88	74	:	:	76
Revenu équivalent médian par type de ménage (indexé, total = 100), 1996																
1 adulte vivant seul	87	87	80	94	82	81	86	68	101	104	88	90	62	:	:	75
... 1 homme adulte	105	98	85	109	97	124	93	71	132	124	108	108	62	:	:	95
... 1 femme adulte	80	79	76	87	76	75	81	65	87	90	81	79	61	:	:	70
Parent seul avec enfant à charge	70	72	88	59	91	90	74	58	88	81*	65	72	78	:	:	58
2 adultes âgés de 15 à 64 ans sans enfants à charge	128	117	114	121	115	132	118	165	128	115	143	130	108	:	:	147
2 adultes, dont l'un au moins de 65 ans ou plus sans enfant à charge	94	86	82	99	79	97	101	82	98	97	98	92	71	:	:	83
2 adultes avec enfant à charge	113	117	120	106	123	111	115	140	116	103	110	110	119	:	:	119
2 adultes avec deux enfants à charge	100	109	105	95	105	104	107	127	96	93	91	96	100	:	:	102
2 adultes avec trois enfants à charge ou plus	81	88	91	83	93	80	85	85	71	83	81	76	71	:	:	79
Revenu équivalent médian de toutes les personnes de 16 ans ou plus par niveau d'études (indexé, total = 100), 1996																
< 2ème cycle du secondaire	90	83	88	95	82	91	85	82	94	89	89	88	92	:	:	86
2ème cycle du secondaire	110	101	100	103	115	119	106	129	121	118	103	110	146	:	:	113
Enseignement supérieur	147	126	117	124	153	170	149	185	162	166	146	143	287	:	:	156

* données provisoires, estimations ou fiabilité faible en raison du petit nombre d'observations

5 Revenu (suite)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Revenu personnel net tiré du travail (indexé, total = 100), 1996																
Hommes																
16-24 ans	43	25	41	39	49	46	27	42	58	42	17	54	74			45
25-49 ans	126	119	123	138	118	120	119	146	112	119	126	123	124	:	:	145
50-64 ans	127	136	129	145	120	125	139	133	110	146	145	141	122	:	:	130
Femmes																
16-24 ans	33	12	23	36	45	30	23	32	54	35	17	57	64	:	:	34
25-49 ans	86	86	94	74	87	86	89	89	90	78	70	81	88	:	:	80
50-64 ans	76	84	88	69	59	73	95	68	88	66	58	74	77	:	:	67
Prestations équivalents moyennes par classe d'âge (1000 PPA), par âge, 1996																
Enfant de moins de 16 ans	1.5	3.0	3.1	1.6	0.4	0.8	:	1.9	0.6	2.9	1.7	2.7	0.7	:	:	2.3
16-24	1.6	2.9	2.1	1.3	1.0	1.3	:	2.0	1.5	3.4	2.3	2.2	0.9	:	:	1.9
25-34	1.8	2.5	3.0	1.5	1.0	1.7	:	2.0	1.7	2.8	1.5	2.7	1.0	:	:	1.6
35-44	1.4	2.6	2.4	1.3	0.6	1.1	:	1.6	0.8	2.6	1.8	2.1	0.7	:	:	1.6
45-54	1.8	3.1	2.4	1.5	1.1	1.3	:	1.7	1.6	4.1	2.6	2.5	1.1	:	:	1.9
55-64	5.1	7.9	4.9	5.8	3.4	3.6	:	3.5	5.0	11.8	7.3	6.8	3.1	:	:	5.2
65 ans et plus	7.9	10.1	10.0	11.6	4.8	6.3	:	6.3	7.3	15.9	11.5	10.6	4.4	:	:	8.3
Pourcentage de personnes ayant un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu équivalent médian, par sexe, 1996																
Total	17	17	11	16	21	18	16	18	19	12	12	13	22	:	14	19
Hommes	16	16	11	15	20	18	15	17	18	12	11	11	20	:	:	17
Femmes	18	18	12	17	21	18	17	20	20	12	12	14	23	:	:	21
Pourcentage de personnes ayant un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu équivalent médian, par âge, 1996																
Enfants de moins de 16 ans	20	19	4	20	18	23	18	23	22	16	14	16	23	:	:	26
16 - 24 ans	22	20	22	23	24	23	25	19	27	17	24	12	17	:	:	21
25 - 49 ans	14	13	7	15	15	17	12	16	17	10	10	10	16	:	:	14
50 - 64 ans	14	16	10	13	21	17	14	15	18	12	7	10	23	:	:	13
65 ans et plus	20	21	25	16	33	14	18	16	16	10	9	17	35	:	:	27
Pourcentage de personnes de 16 ans et plus ayant un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu équivalent médian, en fonction de la situation au regard de l'emploi, 1996																
Exerçant un emploi	9	9	6	10	14	10	8	5	12	7	:	7	15	:	:	6
Chômeur	40	36	10	39	32	34	38	38	44	.	:	28	27	:	:	51
Retraité	17	18	22	15	31	11	16	13	13	12	:	13	31	:	:	25
Autre personne économiq.	25	26	27	23	23	21	28	24	25	16	:	19	27	:	:	30
Pourcentage de personnes ayant un revenu total équivalent inférieur à 60% du revenu total équivalent médian, par type de ménage, 1996																
1 adulte sans enfant																
à charge	23	22	25	21	30	12	25	29	22	13	19	23	48	:	:	30
... Homme	19	12	20	17	22	11	24	25	14	5	19	16	46	:	:	23
... Femme	26	27	29	23	35	12	26	33	26	19	19	27	49	:	:	34
2 adultes sans enfant																
à charge	13	15	14	11	27	17	12	10	11	11	6	10	31	:	:	13
... tous deux - de 65 ans	11	12	10	11	16	15	11	10	9	11	5	8	22	:	:	8
... au moins un d'eux de 65 ans ou plus	16	19	21	12	35	19	14	11	12	12	9	13	37	:	:	22
3 adultes ou plus sans enfant																
à charge	11	8	17	11	16	12	9	6	15	1	5	5	14	:	:	6
Parent seul avec enfant à charge	36	27	6	49	25	30	31	51	18	31*	37	35	32	:	:	52
2 adultes avec enfant à charge																
... 1 enfant	15	16	3	15	15	19	12	18	19	13	12	12	19	:	:	16
... 2 enfants	12	12	4	10	11	15	8	11	15	6	10	10	15	:	:	12
... 3 enfants ou plus	14	15	3	16	17	18	10	13	16	12	10	9	17	:	:	15
3 adultes ou plus avec enfants à charge																
... 1 enfant	25	24	4	22	16	32	19	25	34	22	17	26	36	:	:	25
... 2 enfants	21	17	9	17	27	22	25	14	30	13	15	12	19	:	:	20
... 3 enfants														:	:	
Pourcentage de personnes vivant en ménage qui ont des difficultés financières, par type de ménage, 1996																
Total	47	38	31	31	78	67	49	65	49	18	31	57	78	48	:	45
Enfants de - de 16 ans	52	44	39	37	76	70	53	73	51	24	34	66	80	55	:	58

Voir notes méthodologiques sous Répartition des revenus (3.14)

* données provisoires, estimations ou fiabilité faible en raison du petit nombre d'observations

Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM)

6 Protection sociale

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Dépenses de protection sociale en % du PIB																
1990	25.4	26.4	28.7	25.4	23.2	20.5	27.6	18.7	24.3	19.1	32.4	26.7	15.8	25.1	33.1	22.9
1993	28.9	29.5	31.9	28.4	22.3	24.7	30.9	20.5	26.2	24.5	33.5	28.9	21.3	34.6	38.6	29.1
1997	28.2	28.1	30.5	29.5	23.6	22.0	30.8	17.2	25.7	24.8	30.3	28.8	22.5	29.3	33.6	27.3
1998	27.7	27.5	30.0	29.3	24.5	21.6	30.5	16.1	25.2	24.1	28.5	28.4	23.4	27.2	33.3	26.8
Dépenses de protection sociale en PPA, par habitant, 1998																
Total	5 532	6 131	7 098	6 459	3 139	3 224	6 418	3 372	5 292	9 258	6 703	6 297	3 110	5 171	6 515	5 306
Dépenses de protection sociale par habitant en prix constants (Index 1990 = 100)																
1990	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1991	104	104	105	95	96	110	103	106	105	108	101	104	112	108	100	110
1992	110	107	108	103	94	117	107	112	109	112	103	107	129	115	105	121
1993	113	115	113	104	96	124	111	119	109	120	104	110	144	116	108	130
1994	115	115	122	106	97	119	112	123	109	124	102	115	149	119	108	130
1995	117	115	122	110	101	119	116	131	108	129	106	117	153	119	106	130
1996	119	117	122	114	104	120	117	133	113	134	102	118	163	122	106	135
1997	120	118	121	112	111	121	118	139	118	138	103	118	174	120	106	135
1998	122	119	122	114	120	124	120	144	118	151	103	120	189	120	109	135
Prestations sociales par groupe de fonctions (en % du total des prestations sociales)																
<u>Prestations de vieillesse et de survivant</u>																
1990	46	42	37	46	52	43	43	30	60	48	37	50	42	34	:	45
1998	46	43	38	42	53	46	44	25	64	44	41	48	43	34	39	44
<u>Maladie, soins et invalidité</u>																
1990	36	34	30	38	33	37	36	38	34	38	45	33	47	44	:	33
1998	35	33	31	36	30	37	34	41	30	37	40	35	46	37	35	37
<u>Chômage</u>																
1990	7	13	15	6	4	18	8	16	2	3	8	5	3	6	:	6
1998	7	13	12	9	5	13	8	15	3	4	7	5	5	12	9	4
<u>Famille et enfants</u>																
1990	8	9	12	8	8	2	9	11	5	11	6	10	7	13	:	9
1998	8	9	13	10	8	2	10	13	4	14	5	10	5	13	11	9
<u>Logement et exclusion sociale n.c.a.</u>																
1990	3	2	6	3	3	1	4	5	0	1	4	2	0	3	:	7
1998	4	3	6	3	4	1	5	5	0	1	7	1	2	4	5	7
Recettes de la protection sociale par type (en %) du total des recettes																
<u>Contributions publiques</u>																
1990	30	24	80	25	33	26	17	59	29	41	25	36	34	41	:	42
1998	35	24	67	31	29	27	31	61	38	46	16	35	43	43	46	48
<u>Cotisations sociales à la charge de l'employeur</u>																
1990	42	42	8	44	39	54	52	24	53	29	20	38	37	44	:	28
1998	38	51	9	37	38	52	47	24	45	25	30	38	30	36	39	27
<u>Cotisations sociales à la charge de la personne protégée</u>																
1990	23	26	5	28	20	17	29	16	15	23	39	25	20	8	:	27
1998	23	22	18	29	24	17	20	14	15	24	34	27	18	14	9	24
<u>Autres recettes</u>																
1990	4	9	7	3	8	3	2	1	3	8	16	1	9	7	:	2
1998	4	3	6	3	9	3	3	1	2	4	20	1	10	7	6	1

Données provisoires de 1998 pour B, D, EL, E, F, I, NL, P, FIN et UK. Pas de données sur les prestations et les recettes pour S en 1990. Les données EU-15 de 1990 sont donc une estimation. n.c.a.= non classés ailleurs.

Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS).

7 Consommation, logement, équipement des ménages et nouvelles technologies

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Structure des dépenses de consommation, 7 catégories principales, % du total, 1994																
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Logement, eau, électricité et autres combustibles	25	29	28	25	24	24	23	22	24	27	27	22	20	27	26	26
Alimentation, boissons et produits à base de tabac	19	14	18	16	21	25	19	26	23	14	14	18	24	19	21	17
Transports et communications	15	13	18	16	11	13	16	15	15	15	11	19	18	16	15	14
Loisirs, hôtels et restaurants	16	17	14	17	9	15	14	14	13	16	16	13	13	16	16	20
Vêtements et chaussures	7	6	6	7	13	8	6	6	7	8	6	9	6	5	6	6
Mobilier, équipement ménager, réparations	7	7	6	7	7	6	8	5	6	9	7	11	7	5	5	8
Autres biens et services	12	15	11	12	15	9	14	12	11	9	19	9	12	13	11	9

Source: Eurostat - Enquête sur le budget des ménages

Nombre moyen de pièces par personne

1981/82	1,6	1,8	1,6	1,7	1,2	1,3	1,6	1,3	1,3	1,9	1,8	:	1,0	1,3	1,7	1,8
1996	1,8	2,1	2,0	1,8	1,3	1,6	1,9	2,1	1,6	2,2	2,6	1,9	1,5	1,5	1,6	2,2

Ménages propriétaires de leur logement

1981/82	54	58	55	40	70	73	51	74	59	60	42	48	57	61	59	56
1990/91	59	65	54	39	76	78	54	79	68	65	45	50	65	67	56	66
1996	60	66	53	41	76	81	55	81	77	70	51	50	66	64	58	67

Source: Eurostat - Recensements de la population (1981/82, 1990/91). Panel communautaire des ménages (1996). Sources nationales pour S.

Pourcentage de ménages possédant certains biens de consommation durables, 1996

Télévision couleur	97	96	97	98	94	98	94	97	97	98	98	97	90	93	97	97
Magnétoscope	64	65	68	60	43	65	62	72	57	68	70	61	52	61	67	82
Four à micro-ondes	46	52	36	49	7	38	49	59	14	33	57	50	17	72	64	74
Lave-vaisselle	31	32	34	41	21	19	37	22	25	56	22	46	18	42	40	23

Pourcentage de ménages disposant d'un téléphone, par catégorie de revenu, 1996

Total	94	94	98	96	92	88	97	83	91	98	98	96	79	94	:	94
Catégorie supérieur revenus	98	98	100	99	98	97	99	94	95	99	99	99	95	99	:	99
Catégorie inférieure revenus	85	84	94	87	82	75	90	67	81	94	94	87	61	85	:	84

Pourcentage de ménages possédant une voiture, 1996

Ont une voiture	73	75	62	74	57	69	79	69	78	83	68	73	61	66	72	72
Ne peuvent se permettre une voiture	11	8	14	15	21	13	6	15	4	4	6	6	23	10	:	10
Ne veulent pas de voiture	16	16	24	11	22	19	15	16	18	14	26	21	16	23	:	18

La catégorie supérieure de revenus se réfère aux revenus des ménages correspondant à 140% ou plus du revenu national médian, la catégorie inférieure aux revenus des ménages inférieurs à 60% du revenu national médian.

Source: Eurostat- Panel communautaire des ménages (1996). Sources nationales pour S.

Pourcentage de personnes vivant dans un ménage disposant d'un téléphone mobile

1998	30	26	43	19	29	26	26	28	44	37	24	36	30	64	60	32
2000	55	50	61	39	52	57	52	50	73	64	63	52	47	80	71	57

Pourcentage de personnes vivant dans un ménage disposant d'un PC

1998	31	33	57	31	12	28	23	26	27	43	59	31	18	39	60	35
2000	35	42	59	32	15	34	29	28	36	45	66	32	20	45	56	36

Pourcentage de personnes vivant dans un ménage disposant d'une connexion Internet à domicile

1998	8	8	25	7	3	5	4	8	6	14	20	7	3	17	40	11
2000	27	22	52	20	11	17	19	26	21	32	50	28	12	48	61	40
Croissance 1998-2000 (%)	225	168	111	182	279	240	387	210	244	129	155	312	253	179	54	274

Source: European Commission - Eurobaromètres 48.1 et 53.

8 Santé et sécurité

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux de mortalité infantile, pour 1000 naissances vivantes																
1970	23	21	14	23	30	28	18	20	30	25	13	26	56	13	11	19
1999	5	5	4	5	6	5	5	5	5	5	5	4	5	4	3	6
Espérance de vie à la naissance - hommes																
1980	71	70	71	70	72	73	70	70	71	69	73	69	68	69	73	70
1999	75	74	74	75	76	75	75	74	76	74	75	74	72	74	77	75
Espérance de vie à la naissance - femmes																
1980	77	77	77	76	77	79	78	76	77	76	79	76	75	78	79	76
1999	81	81	79	81	81	83	82	79	82	81	81	81	79	81	82	80
Source: Eurostat - Statistiques démographiques																
Espérance de vie sans incapacité grave, par sexe, 1994																
Hommes	69	69	70	68	70	70	67	71	70	70	70	:	66	:	:	71
Femmes	74	74	74	74	74	75	73	76	74	77	74	:	72	:	:	75
Espérance de vie sans incapacité, par sexe, 1994																
Hommes	60	60	61	57	63	62	60	61	60	59	59	:	55	:	:	59
Femmes	62	61	61	60	65	64	65	64	61	61	59	:	57	:	:	61
Pourcentage de personnes âgées de 16 ans ou plus déclarant avoir un problème de santé physique ou mentale, une maladie ou un handicap chronique, par sexe, 1996																
Total	25	20	33	27	16	24	23	20	16	23	26	22	27	40	:	36*
Hommes	24	20	30	26	15	22	21	18	14	23	24	21	25	38	:	35*
Femmes	26	20	35	28	16	25	24	22	17	24	28	23	29	43	:	37
Pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus déclarant avoir un problème de santé physique ou mentale, une maladie ou un handicap chronique, par sexe, 1996																
Total	50	40	54	47	39	51	55	46	38	47	48	47	55	76	:	61
Pourcentage de personnes âgées de 16 ans ou plus ayant l'un des problèmes ci dessus et se déclarant entravées dans leurs activités quotidiennes, 1996																
Oui, gravement	31	38	24	27	39	24	43	19	34	27	29	26	39	26	:	22
Oui, dans 1 certaine mesure	52	52	45	56	52	43	57	57	53	64	56	57	51	47	:	46
Non	17	10	31	17	9	33	0	24	13	9	15	17	10	27	:	32
Pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus ayant l'un des problèmes ci dessus et se déclarant entravées dans leurs activités quotidiennes, 1996																
Oui, gravement	38	48	39	37	42	30	48	25	42	32	36	35	45	40	:	28
Oui, dans 1 certaine mesure	50	45	44	53	51	48	52	58	48	61	50	55	49	39	:	49
Non	12	7	17	10	7	22	0	17	10	7	14	10	6	21	:	23
Pourcentage de la population âgé de 16 ou plus pensant être en mauvaise ou très mauvaise santé, par sexe, 1996																
Total	9	6	8	8	9	12	8	4	13	7	5	8	24	8	:	8*
Hommes	8	5	6	7	8	9	7	3	11	7	3	7	19	8	:	7*
Femmes	11	7	9	9	9	14	9	4	15	8	6	9	28	9	:	8
Pourcentage de la population âgé de 65 ou plus pensant être en mauvaise ou très mauvaise santé, par sexe, 1996																
Total	23	13	23	19	26	32	18	10	35	17	10	24	57	23	:	13
Hommes	20	8	19	17	24	26	16	9	32	18	8	22	51	24	:	11
Femmes	25	16	26	20	28	36	19	11	38	16	12	25	62	23	:	15
Pourcentage de la population âgée de 16 ans ou plus pensant être une mauvaise ou très mauvaise santé, par quintile de revenu, 1996																
Quintile inférieur (+ pauvre)	13	11	11	10	15	14	11	4	16	15	7	13	40	:	:	12*
2ème quintile	13	8	11	10	10	16	11	7	18	8	6	11	29	:	:	12*
3ème quintile	10	4	6	8	7	14	8	4	13	5	5	8	22	:	:	9*
4ème quintile	7	2	4	8	7	9	5	3	12	8	3	6	17	:	:	4*
Quintile supérieur (+ riche)	5	3	6	6	4	6	4	1	7	2	3	4	12	:	:	2*

* données provisoires, estimations ou fiabilité faible en raison du petit nombre d'observations

Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM).

8 Santé et sécurité (suite)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux de mortalité standardisés (TMS) pour 100 000 habitants, par sexe, 1997																
<u>Hommes</u>																
Maladies circulatoires	344	351	374	417	371	280	246	465	324	327	332	457	396	428	380	379
Cancer	256	305	269	255	219	260	285	256	261	227	276	244	242	213	191	245
Affections respiratoires	83	119	90	66	44	98	69	151	57	71	100	46	111	93	64	140
Causes externes de blessure et d'empoisonnement	61	86	72	60	60	58	89	60	54	83	40	79	88	100	55	40
<u>Femmes</u>																
Maladies circulatoires	218	221	221	265	289	192	141	279	214	210	192	291	290	237	219	228
Cancer	143	153	201	151	116	115	127	173	137	149	163	146	124	131	141	169
Affections respiratoires	41	40	65	27	29	37	32	97	21	31	44	21	49	39	37	91
Causes externes de blessure et d'empoisonnement	24	36	34	22	18	18	37	20	23	26	20	25	24	37	24	17

Pour les TMS, données de B (1993), DK, IRL, I et S (1996)

Source: Eurostat - Statistiques sur la mortalité

Dépenses totales de santé en % du produit intérieur brut

1990	7,6	7,4	8,4	8,7	7,6	6,9	8,8	7,0	8,1	6,6	8,8	7,2	6,4	7,9	8,8	6,0
1998	8,0	8,8	8,3	10,6	8,3	7,1	9,6	6,4	8,4	5,9	8,6	8,2	7,8	6,9	8,4	6,7

Source: Données sur la santé de l'OCDE

Accidents du travail, pour 100 000 salariés, pour certains types d'activité, 1998

Total	4 089	5 112	3 203	4 958	2 936	7 073	4 920	1 433	4 105	4 719	3 909	3 321	6 180	3 435	1 329	1 512
Construction	8 008	8 658	3 902	9 810	6 803	15 486	12 205	1 901	6 445	10 027	2 499	6 439	11 331	7 538	2 247	2 439
Agriculture, chasse, sylviculture	6 790	6 867	1 203	11 852	3 094	3 466	4 839	5 816	9 381	7 666	7 079	11 856	6 379	774	1 451	2 114
Transport, entreposage et communication	5 862	5 728	3 399	11 691	2 016	6 688	6 128	1 923	5 482	3 648	3 055	2 761	4 739	3 646	1 549	1 746
Indus. manufacturière	4 492	4 733	5 910	4 761	3 831	8 383	4 458	1 638	5 006	5 174	5 628	3 770	6 634	4 600	1 676	1 678
Hotels et restaurants	3 590	4 044	1 388	5 516	1 077	6 220	5 306	435	3 249	3 891	1 615	1 194	3 786	2 577	1 009	1 556
Commerce de gros et de détail, réparations	2 451	4 076	1 189	2 380	2 144	4 918	3 692	380	1 961	3 219	2 222	1 473	5 371	2 230	969	1 298

Accidents du travail mortels, pour 100 000 salariés, par sexe, 1998

Hommes	5292	6455	3956	6578	3826	8610	6533	1961	4987	5947	.	4408	8242	4416	1542	1866
Femmes	1890	2201	1745	2122	1110	3476	2147	594	2046	1951	.	1513	2782	1585	882	873

Seuls sont inclus les accidents occasionnant au moins trois jours d'arrêt de travail.

Source: Eurostat - Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT)

Nombre de personnes tuées dans les accidents de la circulation, 1970, 1980, 1990 and 1998

1970	73 229	2 950	1 208	21 332	931	4 197	15 034	540	10 208	132	3 181	2 238	1 417	1 055	1 307	7 499
1980	59 600	2 396	690	15 050	1 225	5 017	12 384	564	8 537	98	1 997	1 742	2 262	551	848	6 239
1990	51 711	1 976	634	11 046	1 737	6 948	10 289	478	6 621	71	1 376	1 391	2 321	649	772	5 402
1998	41 110	1 500	449	7 792	2 226	5 957	8 437	429	5 857	57	1 066	963	1 865	400	531	3 581

Nombre de personnes tuées dans des accidents de la circulation, par millier d'habitants

1998	114	147	85	95	212	151	152	116	110	143	68	119	243	78	60	61
------	-----	-----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	-----	-----	----	----	----

Pour les accidents de la route, les "personnes tuées" sont celles ayant succombé dans les 30 jours suivant l'accident. Des facteurs de correction ont été appliqués pour les Etats membres n'utilisant pas cette définition.

Source: Eurostat - Statistiques sur les transports.

9 Niveaux de satisfaction et attitudes

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Pourcentage de personnes (non) satisfaites de leur vie en général, 2000																
<u>Hommes et femmes</u>																
Pas du tout satisfait	4	4	1	4	10	1	4	3	7	1	1	3	7	2	1	4
Pas très satisfait	18	15	4	23	32	18	17	8	24	9	8	14	29	11	4	12
Assez satisfait	60	61	38	60	50	63	65	53	61	57	59	55	60	65	59	59
Très satisfaits	17	19	57	11	9	18	14	35	8	33	32	25	3	22	35	26
Sans opinion	1	0	0	2	0	0	1	1	1	1	0	3	1	0	0	0
<u>Hommes</u>																
Pas du tout satisfait	4	4	1	5	10	2	5	4	6	1	0	2	6	2	1	4
Pas très satisfait	17	16	4	21	30	18	15	8	22	8	9	13	27	11	4	11
Assez satisfait	61	61	41	62	49	62	66	53	63	55	58	60	63	67	61	59
Très satisfaits	17	20	54	11	10	18	13	34	8	36	33	22	4	20	33	26
Sans opinion	1	0	0	1	0	0	1	2	0	0	0	3	1	0	0	1
<u>Femmes</u>																
Pas du tout satisfait	4	5	1	4	9	1	3	2	7	1	2	3	8	2	1	4
Pas très satisfait	19	15	4	26	33	18	18	7	25	10	6	15	32	10	5	12
Assez satisfait	59	62	34	58	50	63	64	54	60	58	61	50	56	64	58	58
Très satisfaits	17	18	61	11	8	17	14	36	7	30	31	28	3	24	37	26
Sans opinion	1	0	1	2	0	1	1	1	1	1	0	4	1	0	0	0

Source: Commission européenne - Eurobaromètre n°53,0, Printemps 2000

Pourcentage de personnes (non) satisfaites de leur système national de santé, 1999

Pas du tout ou pas très satisf.	45	21	24	48	80	50	21	47	72	22	26	14	74	25	39	42
Assez ou très satisfaites	53	77	76	50	19	48	78	48	26	72	73	83	24	74	59	56
Sans opinion	2	2	0	2	2	3	1	5	2	7	1	3	2	1	2	2

Note: les données sur la perception de la santé figurent sous la rubrique 'Santé et sécurité'.

Pourcentage de personnes (non) satisfaites de leur situation financière, 1999

Pas du tout ou pas très satisf.	33	31	14	28	43	42	36	34	37	15	16	21	45	32	27	31
Assez ou très satisfaites	66	69	86	71	56	57	62	65	61	84	84	79	54	68	73	69
Sans opinion	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0

Pourcentage de personnes (non) satisfaites de leur sécurité personnelle, 1999

Pas du tout ou pas très satisf.	18	19	4	17	36	15	16	12	29	15	16	5	21	6	8	13
Assez ou très satisfaites	81	80	95	82	64	84	83	87	68	84	84	95	78	94	91	86
Sans opinion	1	1	1	1	1	2	1	1	3	2	0	0	1	1	1	1

Pourcentage de personnes considérant que les pouvoirs publics devraient soutenir financièrement l'accès de tous les citoyens aux nouvelles technologies, 1999

Oui	52	53	46	35	63	63	51	67	54	44	59	39	67	44	57	64
Non	29	32	46	41	19	17	36	12	22	38	31	37	12	43	35	21
Sans opinion	19	16	8	24	18	21	13	21	24	18	9	25	21	13	9	15

Source: Commission européenne - Eurobaromètre n°52,1, Automne 2000

Pourcentage de personnes (non) satisfaites du fonctionnement de la démocratie dans leur pays, 1997

Pas du tout ou pas très satisf.	51	79	14	55	53	44	55	21	73	24	23	36	46	36	43	37
Assez ou très satisfaites	45	18	86	42	45	51	41	70	24	71	77	58	48	61	54	55
Sans opinion	4	2	1	4	2	5	4	9	2	5	0	6	6	4	3	8

Source: Commission européenne - Eurobaromètre n°47.1, Printemps 1997

9 Niveaux de satisfaction et attitudes (suite)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Pourcentage de personnes exprimant leur confiance à l'égard de diverses institutions, 1999																
<u>Justice/système judiciaire</u>																
Ont plutôt confiance	45	22	70	52	55	40	35	49	36	59	59	61	42	61	53	48
N'ont plutôt pas confiance	46	72	25	40	42	52	56	37	53	28	35	28	45	30	36	40
Sans opinion	9	5	5	9	4	8	9	15	11	13	6	12	14	9	10	12
<u>Police</u>																
Ont plutôt confiance	62	42	85	65	55	56	55	72	59	72	71	67	54	86	63	67
N'ont plutôt pas confiance	32	53	13	28	42	39	38	20	32	22	25	24	36	10	28	27
Sans opinion	7	5	3	7	4	5	7	8	10	6	5	9	10	4	9	7
<u>Eglise</u>																
Ont plutôt confiance	50	30	69	43	81	47	37	53	58	45	47	39	74	69	48	56
N'ont plutôt pas confiance	39	59	21	43	17	44	49	36	32	43	43	47	18	23	37	30
Sans opinion	12	10	10	14	2	9	14	11	10	12	11	14	9	9	16	14
<u>Syndicats</u>																
Ont plutôt confiance	35	36	50	35	42	32	33	48	28	44	60	36	37	54	34	37
N'ont plutôt pas confiance	49	54	38	49	49	56	55	26	56	41	27	47	44	29	52	42
Sans opinion	16	9	12	16	9	12	12	26	16	15	14	17	19	17	14	21
<u>Partis politiques</u>																
Ont plutôt confiance	18	17	27	18	20	19	11	21	16	27	40	22	19	20	17	16
N'ont plutôt pas confiance	71	78	63	69	77	72	80	65	71	56	49	65	67	70	71	72
Sans opinion	11	6	10	12	3	9	9	14	13	17	12	13	14	10	11	12
<u>Fonction publique</u>																
Ont plutôt confiance	42	37	50	43	43	39	44	61	27	51	57	65	44	43	45	44
N'ont plutôt pas confiance	46	55	42	45	53	49	47	21	58	31	34	24	40	43	35	36
Sans opinion	13	7	9	11	4	12	8	18	15	17	9	12	17	14	20	20
<u>Grandes entreprises</u>																
Ont plutôt confiance	35	36	46	29	36	36	38	35	41	42	52	31	41	44	32	27
N'ont plutôt pas confiance	49	52	37	54	55	50	49	44	41	43	35	48	42	41	49	56
Sans opinion	16	11	17	16	9	14	14	21	18	15	14	21	18	15	19	17
<u>Parlement national</u>																
Ont plutôt confiance	41	26	54	45	51	45	37	36	30	61	62	47	56	55	42	36
N'ont plutôt pas confiance	46	66	40	42	45	43	48	48	55	27	30	35	30	35	47	48
Sans opinion	13	8	6	13	5	13	15	15	15	13	8	18	14	11	11	16
<u>Organisations bénévoles</u>																
Ont plutôt confiance	60	48	63	49	70	70	65	60	60	55	72	51	64	57	48	66
N'ont plutôt pas confiance	26	38	27	31	23	19	26	23	24	26	19	30	19	30	34	22
Sans opinion	14	13	11	20	8	11	9	17	16	19	9	19	17	13	18	13
<u>UE</u>																
Ont plutôt confiance	39	41	32	31	45	55	39	42	53	52	43	32	57	36	21	20
N'ont plutôt pas confiance	40	46	58	46	47	29	44	25	23	33	40	48	21	45	61	48
Sans opinion	21	12	10	22	8	16	17	32	24	16	17	20	23	20	18	32
Pourcentage de citoyens se sentant assez ou très attachés à ... 1999																
Leur ville / village	87	83	86	88	94	95	80	94	90	82	71	92	93	80	84	83
Leur région	86	84	78	86	95	94	82	92	87	82	72	90	95	85	85	82
Leur pays	89	77	96	85	98	90	89	97	91	92	86	93	96	96	89	91
L'Europe	56	63	71	58	41	68	53	57	65	78	49	62	61	64	71	37

Note: pour ce dernier ensemble de données, le pourcentage de personnes "Sans opinion" avoisine 1% pour les catégories "Ville", "Région" et "Pays" et varie entre 2 et 6% pour la catégorie "Europe".

Source: Commission européenne - Eurobaromètre n°51.0, Printemps 1999

Eurostat Data Shops

Belgique/ België	<p>Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 Bruxelles/Brussel Tél. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be</p>	<p>Italia - Milano ISTAT Ufficio regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno, 3 I-20123 Milano Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it</p>
	<p>Langues parlées: ES, DE, EN, FR</p>	<p>Langues parlées: IT</p>
Danmark	<p>DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrgade 11 DK-2100 København Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bib@dst.dk</p>	<p>Italia - Roma ISTAT Centro di informazione statistica Sede di Roma Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 Roma Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it</p>
	<p>Langues parlées: DA, EN</p>	<p>Langues parlées: IT</p>
Deutschland	<p>Statistisches Bundesamt Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 Berlin Tel. (49) 1888-644 94 27/28 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@statistik-bund.de</p>	<p>Luxembourg Eurostat Data Shop Luxembourg BP 453 L-2014 Luxembourg 4, rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg Tél. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-22221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu</p>
	<p>Langues parlées: DE, EN</p>	<p>Langues parlées: ES, DE, EN, FR, IT</p>
España	<p>INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 009 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 Madrid Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es</p>	<p>Nederland STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop — Voorburg Postbus 4000 2270 JM Voorburg Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl</p>
	<p>Langues parlées: ES, EN, FR</p>	<p>Langues parlées: EN, NL</p>
France	<p>INSEE Info service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 Paris Cedex 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr</p>	<p>Portugal Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 Lisboa Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt</p>
	<p>Langues parlées: FR</p>	<p>Langues parlées: EN, FR, PT</p>

Suomi/Finland STATISTICS FINLAND
Eurostat DataShop Helsinki
 Tilastokirjasto
 PL 2B
 FIN-00022 Tilastokeskus
 Työpajakatu 13 B, 2. Kerros, Helsinki
 P. (358-9) 17 34 22 21
 F. (358-9) 17 34 22 79
 Sähköposti: datashop.tilastokeskus@tilastokeskus.fi
 URL: <http://www.tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop.html>

Langues parlées:
 EN, FI, SV

Sverige STATISTICS SWEDEN
Information service
 Eurostat Data Shop
 Karlavägen 100
 Box 24 300
 S-104 51 Stockholm
 Tfn (46-8) 50 69 48 01
 Fax (46-8) 50 69 48 99
 E-post: infoservice@scb.se
 Internet: <http://www.scb.se/info/datashop/eudatashop.asp>

Langues parlées:
 EN, SV

United Kingdom
Eurostat Data Shop
Enquiries & advice and publications
Office for National Statistics
 Customers & Electronic Services Unit
 B1/05
 1 Drummond Gate
 London SW1V 2QQ
 United Kingdom
 Tel. (44-20) 75 33 56 76
 Fax (44-1633) 81 27 62
 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk

Langues parlées:
 EN

Eurostat Data Shop
Electronic Data Extractions,
enquiries & advice
 1L Mountjoy Research Centre
 University of Durham
 Durham DH1 3SW
 United Kingdom
 Tel. (44-191) 374 73 50
 Fax (44-191) 384 49 71
 E-mail: r-cade@dur.ac.uk
 Internet: <http://www.rcade.dur.ac.uk>

Langues parlées:
 EN, FR

Norway
Statistics Norway
Library and Information Centre
Eurostat Data Shop
 Kongens gate 6
 Boks 8131 Dep.
 N-0033 Oslo
 Tel. (47) 21 09 46 42/43
 Fax (47) 21 09 45 04
 E-mail: Datashop@ssb.no

Langues parlées:
 EN, NO

Schweiz/Suisse/
Svizzera
Statistisches Amt des Kantons
Zürich
Eurostat Data Shop
 Bleicherweg 5
 CH-8090 Zürich
 Tel. (41-1) 225 12 12
 Fax (41-1) 225 12 99
 E-mail: datashop@zh.ch
 Internet: <http://www.zh.ch/statistik>

Langues parlées:
 DE, EN

USA
HAVER ANALYTICS
Eurostat Data Shop
 60 East 42nd Street
 Suite 3310
 New York, NY 10165
 Tel. (1-212) 986 93 00
 Fax (1-212) 986 69 81
 E-mail: eurodata@haver.com

Langues parlées:
 EN

Page d'accueil Eurostat

www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Service 'Media Support' Eurostat
 (uniquement pour les journalistes professionnels)
Adresse postale: Jean Monnet building

L-2920 Luxembourg
Bureau: BECH A3/48 — 5, rue Alphonse Weicker
L-2721 Luxembourg
Tél. (352) 43 01-33408
Fax (352) 43 01-32649
Courrier électronique:
Eurostat-mediasupport@cec.eu.int

REMERCIEMENTS

DG emploi et affaires sociales et Eurostat desirent remercier le professeur Géry Coomans de l'ISMEA, M. Michiel Ras du Bureau de Planification Sociale et Culturelle des Pays-Bas, le professeur Alan Walker de l'université de Sheffield et le professeur Yannis Yfantopoulos de l'université d'Athènes pour leurs commentaires et contributions dans la préparation de ce rapport.

